

Ministère du Développement et de la Coopération Internationale

Place Ali Zouaoui – 1069 Tunis

Téléphone : (+216) 71 351 381

Téléfax : (+216) 71 351 666

Adresse e-mail : boc@mdci.gov.tn

REPUBLIQUE TUNISIENNE

**XII^{ème} Plan de Développement
2010-2014**

**Volume I
Contenu Global**

« Aujourd'hui, nous nous présentons à notre peuple en lui proposant un nouveau programme pour lequel nous avons choisi pour slogan : "Ensemble relevons les défis". Conçu pour les cinq années à venir (2009-2014), ce Programme prépare, en outre, le terrain pour les étapes ultérieures, qui s'étendront jusqu'à la fin de la prochaine décennie et au-delà.

Ce Programme, nous l'avons élaboré à la lumière des acquis et réalisations accomplis, ainsi que des réalités et des possibilités du pays. Nous en avons tracé les perspectives à la lumière de la conjoncture mondiale actuelle et des défis à venir. C'est un programme dont les objectifs majeurs sont un surcroît de bien-être et de prospérité pour notre peuple et l'accession au rang des pays développés. »

Discours du Président Zine El Abidine Ben Ali
à l'ouverture de la campagne électorale

Préface

La Tunisie a réussi en l'espace de plus de deux décennies d'action, d'édification et de réforme sur la voie du développement global et équilibré, à réaliser des résultats appréciables à tous les plans, lui permettant de se hisser au rang des pays émergents et de gagner la confiance de la communauté internationale.

L'ensemble des acquis et réalisations enregistrés reflètent la justesse de l'approche mise en œuvre qui consiste en la persévérance sur la voie des réformes dans le cadre d'une vision prospective et participative ayant permis de définir les orientations et fixer les choix de développement favorables à la concrétisation des aspirations nationales et des objectifs escomptés.

Les différents plans de développement, qui ont été convenablement élaborés et mis en œuvre, ont constitué le cadre conceptuel idoine de toutes les politiques et de l'ensemble des programmes et projets de développement à moyen terme, sur la base des études sectorielles et de concertation avec les différentes parties et composantes de la société civile, et à partir des approches locales et régionales pour la fixation des objectifs et des orientations nationales.

Le caractère indicatif du plan constitue, dans un cadre d'une économie ouverte sur l'extérieur, un facteur de flexibilité et d'efficacité pour l'action de développement, en favorisant la clarification de la vision et la fixation des conceptions et des options de développement tout en s'adaptant aux exigences des mutations structurelles de l'économie.

La persistance et la persévérance sur la voie de la mise en œuvre des politiques et programmes économiques et sociaux ont contribué, par ailleurs, à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et la consolidation de son intégration à l'économie mondiale, ce qui a permis de raffermir davantage sa capacité à faire face aux défis et s'adapter aux changements. L'adoption de la méthode de concertation et la réalisation d'une évaluation annuelle complète et détaillée de toutes les politiques et les programmes de développement ont permis, également, de conférer plus d'efficacité sur la marche du processus de développement et de contribuer à la réalisation des objectifs retenus.

Cependant, l'accélération et la profondeur des mutations enregistrées au double plan interne et externe, en l'occurrence l'acuité des effets directs des transformations démographiques et sociales, les pressions croissantes sur les ressources disponibles, les répercussions négatives du phénomène de la mondialisation, l'expansion des blocs régionaux et l'amplification du rôle des nouvelles économies émergentes ainsi que la volatilité des marchés mondiaux de l'énergie et des produits de base et la multiplication des crises économiques, ne cesse de poser de sérieux défis et de contraintes majeures au niveau de la formulation des stratégies de développement et de la capacité de l'économie nationale à surmonter les diverses fluctuations et mutations.

Sur cette base, l'orientation vers l'adoption d'une nouvelle approche de planification, reposant sur le suivi minutieux de l'évolution de la conjoncture économique et des transformations structurelles des différentes dimensions de l'œuvre de développement ainsi que sur la révision continue à la célérité et à la profondeur requises des priorités de développement, constitue indubitablement le moyen le plus efficace pour la consécration de la justesse et de l'efficacité de l'approche de planification comme outil de préservation et de raffermissement des acquis de développement dans l'avenir.

A cet égard, le contenu quantitatif de ce XII^{ème} plan de développement a été arrêté sur la base du nouveau système de comptabilité nationale.

Cette nouvelle méthodologie a été préparée selon les normes et les pratiques internationales de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine statistique. Parmi ces normes, figure l'utilisation des prix de l'année précédente pour la mesure des variables aux prix constants. Il a été procédé, aussi, à une nouvelle classification des activités économiques dans la présentation des comptes nationaux. Cette révision a débouché sur des changements dans de nombreux agrégats et indicateurs économiques ; c'est ainsi que le produit intérieur brut, à titre d'exemple, a enregistré une surévaluation, à l'instar des différents pays qui ont adopté ce nouveau système.

Sur le plan méthodologique, ce plan se distingue, également, par la révision de la méthode de calcul du taux de chômage en adoptant les normes du Bureau international du travail d'une façon totale, notamment, celle relative à la nécessité d'entreprendre des actions effectives dans la recherche d'un emploi dans le cadre de l'identification du chômeur.

Sur cette base, le Président de la République a ordonné l'élaboration d'un nouveau plan de développement couvrant la période 2010-2014, afin d'assurer une meilleure adaptation aux différentes évolutions et mutations qui sont devenues une caractéristique constante de l'environnement interne et externe, et d'accroître l'efficacité de l'action de développement.

Ce plan repose sur le programme présidentiel «Ensemble relevons les défis» et forme un cadre global pour la mise en œuvre des vingt-quatre axes dudit programme, lesquelles axes renferment de grands objectifs qui sont de nature à atteindre davantage de bien-être et de prospérité et hisser la Tunisie à un stade avancé dans le processus de rattrapage des pays développés.

Le caractère dynamique de cette orientation contribuera à mettre à jour le contenu des politiques, des programmes et des projets actuels de développement et à y introduire les ajustements appropriés au vu des pressions et des changements enregistrés ainsi que des défis futurs et des aspirations retenues pour la prochaine étape.

L'élaboration du nouveau plan, fournit, également, un espace plus large pour la participation des parties prenantes et le renforcement du consensus national sur les

options de développement, ce qui favorise l’ancrage de la bonne gouvernance, la consolidation de la transparence et l’adhésion volontariste de tous les acteurs à l’œuvre de développement, d’autant plus que le pays se prépare à une étape décisive et aspire à concrétiser les ambitions fixées par le programme présidentiel.

SOMMAIRE

Première Partie Cadre Général du XII^{ème} Plan de Développement 2010-2014 ... 1

Chapitre I	: Réalisations de la période 2007-2009	3
Chapitre II	: Mutations externes et internes	45
Chapitre III	: Orientations et objectifs nationaux	55

Deuxième Partie Schéma du XII^{ème} Plan de Développement..... 67

Chapitre I	: Schéma de développement du XII ^{ème} Plan	69
Chapitre II	: Financement du développement.....	101

Troisième Partie Politiques de développement 109

Chapitre I	: L'emploi	111
Chapitre II	: Investissement et création d'entreprises	121
Chapitre III	: Politique de commerce extérieur.....	131
Chapitre IV	: Politique du commerce intérieur et de la concurrence	139
Chapitre V	: Politique financière	145
Chapitre VI	: Politiques sectorielles.....	163
Chapitre VII	: Développement humain	175
Chapitre VIII	: Développement social	187
Chapitre IX	: Développement durable	199
Chapitre X	: Développement administratif et entreprises publiques	207
Chapitre XI	: Développement régional et local	215
Chapitre XII	: Statistiques et études	223

Annexes Statistiques 235

Première Partie
Cadre Général du XII^{ème} Plan de
Développement 2010-2014

Chapitre I

Réalisations de la période 2007-2009

Les trois premières années d'exécution du XI^{ème} Plan ont été caractérisées par l'accélération du rythme des réformes et leur exhaustivité en englobant la plupart des secteurs et des domaines politiques, économiques et sociaux. En effet, cet élan de réformes a contribué à la réalisation de résultats significatifs et ce, en dépit des évolutions conjoncturelles défavorables qui ont marqué cette période et, plus particulièrement, le déclenchement de la crise économique mondiale qui a secoué l'économie mondiale et qui a eu des conséquences néfastes sur la plupart des pays du monde.

C'est grâce à la pertinence des choix et des orientations présidentiels basés sur une logique de globalité, de prospective et de concertation entre les différents acteurs et partenaires couronnée par un consensus social sur les différentes politiques et programmes de développement ainsi que la persévérance sur la voie des réformes structurelles que la Tunisie a pu réduire l'impact de la crise et atténuer ses effets sur l'activité économique tout en préservant les équilibres globaux. Ceci outre le renforcement de la stabilité sociale conformément avec l'approche tunisienne du développement qui est basée sur la conciliation entre l'intervention efficace de l'État et le rôle actif du secteur privé ainsi que l'indissociabilité des deux approches économique et sociale du développement.

Sur cette base, la réponse de la Tunisie à la crise, qui s'est révélée rapide et pertinente, s'est traduite par des mesures conjoncturelles pour soutenir les entreprises en difficulté ainsi que par la préservation des postes d'emploi et la relance de l'activité économique.

La résistance de l'économie nationale face à l'impact de la crise mondiale et des différentes fluctuations qui l'ont précédée, et sa capacité à s'adapter aux chocs extérieurs et de maintenir les acquis sociaux à partir de l'augmentation du niveau de revenu et l'amélioration des conditions de vie, confirment la solidité des bases du système institutionnel du pays, et la confiance dans l'efficacité de la politique de développement pour rapprocher la Tunisie du niveau des pays développés, lui permettre d'intégrer tous les éléments de sécurité, de stabilité, du progrès économique et social, et de savoir faire, face aux évolutions mondiales en toute confiance.

Les réformes politiques

La réforme politique en Tunisie s'est basée sur un ensemble des constantes fondamentales dont notamment le changement sous l'égide de la continuité et la progression dans la réforme et la prospection de l'avenir, et ce dans le cadre d'une approche globale tenant en compte les spécificités nationales et l'ouverture sur les valeurs universelles.

Les réformes politiques se sont axées sur un ensemble d'éléments dont les plus importants la réalisation de la conciliation nationale, la consécration de la souveraineté du peuple, la consolidation de l'Etat de droit et des institutions, de la démocratie et du pluralisme et l'appui du système des droits de l'homme.

Ainsi, dans le cadre du développement de la vie politique et en concomitance avec le développement global qu'a connu le pays, la réforme politique s'est poursuivie, durant la dernière période, afin d'approfondir la pratique démocratique et ancrer davantage le pluralisme dans les divers aspects de l'action politique, et ce, à travers le soutien de la contribution des partis politiques dans le progrès du processus démocratique. Dans ce contexte, il a été décidé de doubler l'appui financier dont bénéficient les partis politiques et leurs journaux, faire participer l'opposition dans les conseils supérieurs consultatifs en consolidation du principe de la consultation et de la participation à même de consacrer le pluralisme en réalité en Tunisie, ce qui s'est traduit par la présence de partis d'opposition dans la Chambre des Députés à concurrence de 25%, suite à la dernière révision du code électoral en 2009. De même, un nouveau élan a été donné à la démocratie locale à travers le développement des prérogatives des conseils régionaux en créant deux commissions au niveau du conseil régional; la première se préoccupe de développement durable et la seconde de l'emploi et l'investissement, en plus du renforcement de la participation du citoyen dans les affaires de sa région en élargissant la composition des conseils locaux de développement et des conseils ruraux par l'ajout d'un représentant des associations de développement opérantes dans le champ de la délégation.

Dans le contexte du processus de réforme et de consolidation des piliers de la société développée et équilibrée, la présence de la femme s'est renforcée dans les différents postes, notamment dans les institutions constitutionnels, où sa présence a atteint 30% dans les conseils parlementaires et les municipalités et ce dans le but de porter son taux de présence dans les postes décisionnels à 35% au moins.

Compte tenu de la place privilégiée dont bénéficie la jeunesse, l'âge minimum du vote a été abaissé de 20 ans à 18 ans afin de permettre à cette tranche de participer à grande échelle dans les affaires publiques. D'un autre côté, l'année 2008, qui était celle du dialogue avec les jeunes, a connu l'organisation de nombreuses consultations ayant abouti à des idées et des conceptions qui ont permis de consolider leur présence dans la vie publique et consacrer leur existence dans la fixation de futurs stratégies et programmes. De même, la décision de permettre à chaque comité de coordination d'être représentée par un jeune âgé de moins de 30 ans dans la composition du comité central de rassemblement constitue un nouveau

stimulant pour faire participer les jeunes dans l'action politique et l'acquisition de l'expérience nécessaire.

Les consultations effectuées dans divers secteurs et domaines prouvent la grande vigilance afin de faire régner la consultation et le compromis autour de l'action publique à l'instar de la consultation nationale sur l'emploi, la consultation nationale sur la fonction publique, la consultation nationale sur l'exportation, etc.

Compte tenu de l'importance des médias et de la diffusion dans ses différentes formes, le Conseil Supérieur de Communication a été développé afin de devenir une organisation jouissant de la personnalité et de l'indépendance financière tout en renforçant ses prérogatives, et ce en plus du soutien de la famille des médias et du développement du secteur des médias notamment audiovisuel à travers l'incitation du secteur privé dans ce domaine et l'encouragement des médias électroniques outre les nombreux encouragements et facilitations afin de permettre au secteur et ses opérants de suivre de près les développements réalisés dans ce domaine. L'année 2007 a aussi connu l'annulation de toute forme de contrôle administratif sur le livre.

Partant du fait que l'effort de développement est une affaire nationale, l'action s'est poursuivie, au cours de la période écoulée, afin de faire participer davantage la société civile, en général, et les associations d'une manière particulière, dans la concrétisation des objectifs nationaux et l'appui de l'effort national dans l'œuvre de développement dans ses différents domaines notamment à travers le développement du tissu associatif, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, l'extension de ses activités et ses interventions et la diversification de ses programmes et instruments. Sur le plan quantitatif, le nombre total des associations a passé de 9178 associations en 2007 à 9479 en 2009 couvrant tous les domaines. Ces associations se répartissent en 592 associations à caractère de développement, 478 à caractère scientifique, 474 à caractère humanitaire et social, 1270 associations sportives, 123 à caractère général, 570 amicales et 22 associations des femmes. Dans le souci de développement de ses services, il a été procédé dans le cadre du décret n°349 du 9 février 2009 fixant les programmes du fonds national de l'emploi et le décret n°87 du 20 janvier 2010 l'ayant modifié et complété l'introduction du programme du service civil volontaire pour le compte des associations ayant la capacité de participer dans ce programme et présenter des activités réelles et bien déterminées en faveur des bénéficiaires des diplômés de l'enseignement supérieur dans le cadre de la prestation des services à intérêt général. Les associations de développement se sont intervenus, également, dans l'octroi de 210 milles prêts pendant la période 2007-2009 d'une valeur de 202 MD, et ce, dans le cadre de sa gestion du système des microcrédits, en plus de la réalisation ou la contribution des associations, en particulier, non gouvernementales dans un certain nombre des projets de développement.

Les réformes économiques et financières

La période 2007-2009 a été caractérisée par de multiples réformes économiques et financières visant le renforcement de la compétitivité de l'économie et l'évolution progressive vers son intégration dans sa périphérie extérieure.

Les politiques de réforme ont essentiellement porté sur l'amélioration du climat des affaires et le soutien de l'initiative privée à travers le développement de la législation et de sa conformité avec les normes internationales. Dans ce cadre, ont été promulguées les lois qui portent sur la concession, la sécurité des transactions financières, et l'initiative économique qui constitue un changement significatif dans le domaine de la libéralisation de l'investissement et la simplification des procédures de création de projets et d'entreprises.

Ces réformes ont aussi concerné la poursuite de la simplification des procédures du commerce extérieur, et l'appui de l'effort à l'exportation grâce à l'approbation du deuxième programme de développement des exportations, l'adoption de la démarche d'accès aux marchés extérieurs et la diffusion du nouveau code de la douane. De même, le contrôle électronique à l'importation a été mis en place dans tous les services, ainsi que la liasse de transport et la facilitation et le développement de services logistiques liés au commerce extérieur. Ont été également poursuivis des efforts pour réduire les taux et le nombre de droits de douane afin d'alléger le fardeau de l'entreprise et de s'orienter vers la mise en place d'un même système douanier pour n'importe quelle origine d'importation. Ces réformes comprennent aussi l'amélioration de l'infrastructure, notamment en renforçant le réseau des autoroutes, l'aménagement et la mise à niveau des routes numérotées, et la création des ponts ainsi que l'achèvement de l'extension du réseau de télécommunications et l'amélioration du niveau de l'équipement collectif.

Les efforts se sont également intensifiés pour développer les politiques sectorielles, à travers la modernisation du système de production, le soutien du rôle des organismes professionnels, le soin des circuits de distribution, la poursuite de l'effort pour contrôler les coûts de production et améliorer la qualité des produits tunisiens en vue de promouvoir sa position sur le marché, et l'application de programmes spécifiques dans différents secteurs.

Parallèlement au renforcement des réformes économiques, les réformes financières ont été elles aussi consolidées. Ces réformes visent essentiellement le développement des politiques financières et l'amélioration de la performance du système financier, dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement relatif à l'accélération de la croissance, la promotion de l'investissement et l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale.

Dans ce contexte, il a été procédé au renforcement des réformes relatives à la politique des finances publiques, au développement du rendement fiscal et à la fermeté du contrôle des ressources publiques disponibles, conformément aux priorités fixées, en poursuivant la mise en place du mécanisme de gestion du

budget par objectifs, la rationalisation des dépenses de gestion et la concentration de l'intervention de l'Etat sur les questions essentielles liées à la modernisation de l'infrastructure, au développement des ressources humaines et à la poursuite du développement régional, ainsi que l'amélioration du climat des affaires en général.

Le secteur des services financiers a connu une amélioration qualitative considérable accompagnant l'évolution et la diversité des besoins de financement de l'entreprise et des nouveaux promoteurs. En effet, les efforts ont été concentrés sur le développement des interventions des différents mécanismes publics de financement et la promotion du rôle des sociétés d'investissement à capital développement, ainsi que la signature de la Charte du financement des petites et moyennes entreprises par les établissements de crédit et sociétés d'investissement à capital développement afin de simplifier les procédures et faciliter le financement des projets.

Concomitamment, des efforts ont été déployés pour moderniser le système bancaire à travers le renforcement des bases financières des institutions de prêt, l'amélioration des services bancaires, ainsi que la consolidation du rôle du marché financier pour inciter le financement direct de l'économie, sans oublier; le renforcement des ressources propres des entreprises, la mise en place du marché alternatif pour les PME dans des secteurs prometteurs et la modernisation des services d'assurance destinés aux entreprises privées pour assurer l'équipement de production, les exportations et le prêt.

Les réformes éducatives et sociales

Les trois premières années du XI^{ème} Plan ont été caractérisées dans le domaine social et éducatif par la mise en place d'un ensemble de réformes et politiques visant essentiellement une meilleure élévation des niveaux et des conditions de vie des individus et des ménages dans toutes les régions, tout en leur assurant les attributs de la promotion sociale et de l'adhésion à la société du savoir dans le cadre d'une approche basée sur les principes de la solidarité, de l'égalité des chances et d'intégration.

Dans ce cadre, un ensemble de mesures et procédures ont été mises en place dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ayant essentiellement pour but la poursuite de l'amélioration de la qualité de ces secteurs et une meilleure adaptation du profil des diplômés aux besoins de développement ainsi que le renforcement de la formation dans les secteurs prometteurs.

Dans le domaine de l'éducation, la période écoulée a été caractérisée par l'amélioration de plusieurs indicateurs éducatifs suite aux mesures et programmes mis en place dans les diverses composantes du système éducatif. En effet, il a été procédé dans ce cadre à la poursuite des efforts en vue d'améliorer le rendement interne tant quantitatif que qualitatif du système éducatif à travers l'amélioration des méthodes pédagogiques dans tous les cycles d'enseignement, le renforcement

de la formation des enseignants et du cadre pédagogique et la consolidation de la fonction de recherche et d'innovation. Il a été procédé également à l'amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements scolaires à travers la consolidation de l'infrastructure de base et l'octroi d'une attention particulière aux opérations d'aménagement et de maintenance pour la pérennité de cette infrastructure.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les actions ont porté sur la poursuite de la mise à niveau du dispositif national de la formation professionnelle et l'amélioration de son rendement. Dans ce cadre, il a été procédé à la promulgation en 2008 d'une nouvelle loi relative à la formation professionnelle qui vise essentiellement une meilleure articulation des systèmes de formation professionnelle et d'éducation, la mise en place des passerelles de passage dans les deux sens et la création d'un système de reconnaissance des qualifications acquises et qui renforce la formation continue et le partenariat avec les professionnels.

Par ailleurs, des efforts ont été déployés en vue d'ancrer davantage la démarche qualité dans le processus de la gestion, des programmes, de l'encadrement et de l'évaluation et ce à travers l'élaboration d'un système de normalisation nationale de la formation professionnelle, l'assurance de la qualité des programmes, le renforcement de la culture de l'initiative, la création d'une structure d'orientation et d'évaluation pédagogique, et le développement du système d'apprentissage par la création d'un certificat de qualification.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la période écoulée a été caractérisée par la promulgation de la loi 2008-19 relative à l'enseignement supérieur qui a comporté d'importantes réformes visant l'amélioration du rendement de ce secteur à travers le développement des fonctions d'évaluation, de qualité et d'accréditation et permettant de suivre les mutations internationales, et de converger avec les diplômes étrangers. Par ailleurs, il a été procédé à l'amélioration de la qualité de ce cycle d'enseignement et de l'employabilité des diplômés à travers le renforcement de la co-instruction des licences appliqués en partenariat avec les professionnels et les secteurs productifs. En outre, la poursuite de la mise en œuvre de la réforme pédagogique structurelle de l'enseignement supérieur a consisté en la transition progressive au système Licence-Masters-Doctorat «LMD» dans le cadre d'une approche qui garantit la convergence avec les normes internationales et fournit une plus grande adaptation aux besoins du marché d'emploi.

Cette période a été également marquée par la consolidation de la politique sociale, le renforcement des programmes spécifiques visant la réduction des taux de pauvreté, la consolidation de la base de la classe moyenne, l'élargissement de la couverture sanitaire et l'amélioration des conditions de vie d'une façon générale. Dans ce cadre, il a été œuvré au renforcement des programmes susceptibles de créer les emplois et les sources de revenus notamment au profit des catégories vulnérables et à besoins spécifiques afin de leur permettre de mieux s'intégrer dans l'œuvre de développement et de bénéficier des fruits de la croissance tout en

veillant à faciliter l'accès à toutes les catégories de population aux services d'éducation, de santé, d'assurance sociale et aux équipements collectifs.

L'emploi, a continué pour sa part de bénéficier de la même attention des pouvoirs publics dans le but de mieux contrôler l'évolution du marché de l'emploi et de faire face aux différentes pressions que peut connaître ce marché. Dans ce cadre, et outre la politique de croissance, il a été procédé à la consolidation des diverses composantes du travail indépendant et de l'installation pour propre compte, à l'amélioration du rendement externe du système d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, à la restructuration de la politique active d'emploi, à l'octroi d'une attention particulière aux entreprises liées aux marchés extérieurs essentiellement dans le contexte de la crise économique internationale et à un meilleur suivi des indicateurs du marché de l'emploi. Une consultation nationale sur l'emploi a été organisée également durant ladite période afin d'identifier de nouvelles solutions et instruments permettant de mieux promouvoir ce secteur.

Les réalisations et acquis précités ont été enregistrés grâce à un certain nombre de facteurs dont en particulier la cohésion sociale qui caractérise la société tunisienne, la politique de concertation et de contractualisation entre les divers partenaires sociaux, la politique de redistribution du revenu à travers les dépenses et les transferts sociaux, à la politique des prix et de subvention des produits de base, ayant permis aux différents salaires et en particulier les salaires minimums et aux catégories aux potentialités modestes de préserver et même d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Les résultats enregistrés

Les trois premières années de la mise en œuvre du XI^{ème} Plan ont été caractérisés par les différentes évolutions conjoncturelles imprévisibles, à l'instar de la haute augmentation de prix des matières premières et du carburant qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'été 2008, le déclenchement de la crise économique mondiale et son expansion pour inclure la plupart des pays en raison de la baisse marquée des sources de croissance, notamment de la demande intérieure dans la plupart des pays industrialisés. Il en a résulté une baisse considérable du taux de croissance et du développement des échanges et des investissements directs étrangers sur le plan mondial. Dans ces circonstances exceptionnelles, les divers gouvernements ont adoptées des politiques de sauvegarde diversifiées, qui visent principalement à stimuler l'activité économique et notamment l'amélioration de la demande intérieure.

Au niveau national, il a été possible d'une part, de réduire l'impact des répercussions de l'évolution des prix des matières premières et du carburant sur les équilibres financiers au cours de la première période de la mise en œuvre du plan, grâce au diverses mesures prises pour rationaliser la consommation et contrôler les prix des matières premières, la préservation du secteur financier face aux répercussions de la crise financière en raison de sa rigidité acquise, notamment l'adoption d'une démarche progressive de la libéralisation. D'autre part, la forte

baisse de l'activité économique mondiale et la baisse du volume du commerce international ont eu un impact négatif sur le développement de plusieurs secteurs exportateurs comme les secteurs du textile, habillement et cuir, les industries mécaniques et électriques, et du tourisme.

Pour cerner les répercussions de cette crise et soutenir les entreprises qui ont souffert des difficultés, plusieurs mesures et réformes revêtant un aspect correctif et réformiste ont été prises en deux temps pour réduire l'impact de la crise sur le processus de développement, et pour préparer l'économie afin de tirer profit des opportunités offertes par la relance de l'activité économique. Ces mesures comprennent des réformes de nature sociale et d'autres de nature financière, en plus de la totalité des mesures incluses dans la loi de finances complémentaire sous forme de renforcement de mesures financières et autres mesures fiscales.

Sur cette base, des résultats positifs ont pu être réalisés pendant les premières années de la mise en œuvre du XI^{ème} Plan des résultats positifs, même s'ils n'avaient pas atteint les objectifs du plan, notamment en matière de croissance et de commerce extérieur, malgré la fréquence des perturbations et leurs répercussions sur les différents domaines sensibles de l'économie.

La croissance

Le taux de croissance du PIB a atteint 4,6% à prix constants au cours de la période 2007-2009 contre 5,5% selon les objectifs prévus du XI^{ème} Plan de développement pour la même période avec l'adoption du nouveau système de comptabilité nationale. Ce taux bien qu'il soit inférieur aux objectifs du plan à cause de l'impact de la crise sur les secteurs orientés vers l'exportation, reflète la dynamique associée aux secteurs et aux activités non agricoles, notamment pendant les deux premières années de la mise en œuvre du plan, grâce aux efforts visant à diversifier les sources de croissance et à modifier la structure du PIB dans le sens de l'augmentation de la part des secteurs à haut contenu technologique dans le PIB, ainsi que d'intensifier les orientations vers l'économie du savoir.

La répartition sectorielle du PIB montre que la valeur ajoutée du secteur agricole et de la pêche a évolué de 2% pendant les trois premières années de la mise en œuvre du XI^{ème} Plan, notamment à cause de la baisse de 0,7% enregistrée en 2008.

En ce qui concerne les industries manufacturières, l'aggravation de la crise économique mondiale au niveau des différents partenaires commerciaux de la Tunisie a conduit à la baisse de la demande extérieure adressée principalement aux secteurs du textile, habillement, et cuir, et des industries mécaniques et électriques, et par suite à la réduction de la production au niveau de ces secteurs, notamment depuis les derniers mois de 2008. Sur cette base, la valeur ajoutée du secteur des industries manufacturières a été limitée autour de 2,4% au cours de 2007-2009 contre 4,5% prévu pour la même période, quoi que la valeur ajoutée du secteur pendant l'année 2007 ont dépassé les objectifs du plan pour la même année, soit 7,3% réalisé par rapport à un objectif de 4,3%. Ceci a été possible

grâce à la croissance considérable du secteur des industries mécaniques et électriques avec un taux de 17% contre 8% prévu dans le plan.

La croissance de la valeur ajoutée du secteur des industries non manufacturières a augmenté pour atteindre 5,7% au cours de la période 2007-2009 contre 4,5% prévu par le plan pour la même période. Cette croissance est principalement dû à l'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur des hydrocarbures de 8,1% contre 3,4% estimée, et ce suite à l'introduction de nouveaux champs en production en 2009, à l'instar du champ SADRABAL.

En ce qui concerne le secteur des services, la valeur ajoutée a atteint 5,8% à prix constants contre à 7,4% prévu dans le plan pour la même période. Cela est dû principalement à une baisse de la valeur ajoutée du tourisme et des transports en 2009, en relation avec la baisse du niveau de revenu dans les pays européens à cause de la crise économique mondiale et la réduction de volume du commerce extérieur.

Ces diverses évolutions ont contribué à la croissance du revenu par habitant atteignant 5641 dinars en 2009 contre 5312 dinars en 2008, dépassant l'objectif du programme présidentiel. Sur cette base, l'indice de rattrapage du revenu de pays développés a évolué pour atteindre 30,1% en 2009 contre 27,6% en 2007.

L'emploi

Le secteur de l'emploi a bénéficié au cours des trois premières années du XI^{ème} Plan, d'un intérêt particulier de par la position avancée qu'il occupe dans l'échelle des préoccupations d'ordre national et de son rôle dans la relance de la croissance et la garantie de la stabilité sociale. Cette période a été marquée par la poursuite de la création des postes d'emploi pour l'ensemble de l'économie avec un accroissement plus important du nombre et de la part des créations d'emplois dédiés aux diplômés de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, les pressions sur le marché se sont poursuivies à cause de l'accroissement des demandes additionnelles de l'emploi et de l'augmentation de la part des diplômés du supérieur d'une part, et des répercussions de la crise économique mondiale d'autre part.

Toutefois, il a été possible de réduire l'intensité de ces contraintes, et de préserver par conséquent un bon nombre de postes d'emplois existants grâce aux séries de mesures exceptionnelles au profit des demandeurs d'emploi et au programme d'assistance aux entreprises ayant rencontrées des difficultés économiques. Ces mesures ont en l'occurrence permis de maîtriser le taux de chômage qui a atteint 13.3% en 2009 contre 12.5% en 2006.

En effet, la population active a évolué au cours de la même période, de 3435 mille actifs en 2006 à 3689 mille actifs 2009 dont les femmes représentent 27% du total.

La proportion de la population active ayant un niveau préparatoire, secondaire et supérieur a continué d'augmenter, au détriment de la population active ayant des niveaux d'instruction en deçà. La proportion de la première catégorie de la population active a évolué, pour atteindre 55% en 2009 comparativement à 50,5% en 2006.

Structure de la population active selon le niveau d'instruction et le sexe %

	2006	2007	2008	2009
Niveau d'instruction				
Primaire et moins	49.5	48.2	46.7	45.0
Préparatoire et secondaire	36.2	36.6	37.2	37.8
Supérieur	14.3	15.2	16.1	17.2
Sexe				
Masculin	73.0	73.0	73.0	73.0
Féminin	27.0	27.0	27.0	27.0

Quant aux occupés, ils ont atteint 3199 mille en 2009 contre à 3005 mille en 2006. Le volume de travailleurs qui ont des niveaux préparatoire et secondaire et supérieur a augmenté pour atteindre 52,9% du total des occupés contre 49,8% durant la même période.

Structure de la population active occupée selon le niveau d'instruction %

	2006	2007	2008	2009
Niveau d'instruction				
Primaire et moins	50.2	49.6	48.5	47.1
Préparatoire et secondaire	36.3	36.2	36.7	37.3
Supérieur	13.5	14.2	14.8	15.6

La structure de l'emploi par secteur d'activité économique a légèrement évolué. La proportion de travailleurs dans le secteur des services a atteint 49,8% du total des travailleurs en 2009 contre 49,3% en 2006.

Structure de la population active occupée selon le secteur d'activité %

	2006	2007	2008	2009
Secteur d'activité				
Agriculture et pêche	19.1	18.5	17.8	18.2
Industrie et BTP	31.6	32.5	33.2	32.0
Commerce et autres Services	49.3	49.0	49.0	49.8

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, leur effectif a atteint 490.3 mille en 2009 contre à 429.7 en 2006 avec l'augmentation de la part de ceux ayant le niveau de l'enseignement supérieur, qui s'élevait à 28,5% contre 19% pendant la même période.

Structure des demandeurs d'emploi selon le niveau d'instruction et le sexe %

	2006	2007	2008	2009
Niveau d'instruction				
Primaire et moins	44.9	38.0	33.9	31.8
Préparatoire et secondaire	36.1	39.8	40.1	39.7
Supérieur	19.0	22.2	26.0	28.5
Sexe				
Masculin	67.3	66.8	65.4	61.9
féminin	32.7	33.2	34.6	38.1

Le taux global de chômage total selon les niveaux d'instruction a évolué comme suit:

Taux de chômage selon le niveau d'instruction %

	2006	2007	2008	2009
Niveau d'instruction				
Néant	6.4	4.4	4.2	6.1
Primaire	13.0	11.5	10.6	10.4
Préparatoire et secondaire	12.5	13.5	13.4	14.0
Supérieur	16.9	18.2	20.0	21.9
Taux de chômage global	12.5	12.4	12.4	13.3

Il convient de noter que, malgré les pressions exercées sur le marché du travail, il a été possible de réduire au minimum la durée du chômage puisque 62,4% des demandeurs d'emploi ont une durée de chômage de moins d'un an et 15,9% des demandeurs d'emploi sont chômeurs depuis plus de deux ans, et ce au cours de l'année 2009.

Investissement

L'investissement s'est amélioré durant la période 2007-2009 avec un rythme soutenu pour atteindre un taux de 10.8% aux prix courants contre 8.7% inscrit dans le plan pour la même période, ce qui a permis d'augmenter le taux d'investissement à 23.9% du produit intérieur brut en 2009 contre 22.6% réalisé en 2006.

De même les investissements publics ont augmenté de 15.1% surtout grâce à l'accroissement important enregistré en 2009 (20%) suite aux mesures entreprises au cours de cette année pour soutenir l'activité économique en raison de la crise économique mondiale. Cela s'explique par les politiques volontaires adoptées pour soutenir les investissements publics en vue de réduire le déficit au niveau de l'exportation.

Quant à l'investissement privé, il a évolué à un taux de 7,9% et sa part a atteint 60,3% du total des investissements durant la période 2007-2009, contre 58,8%

inscrite dans le plan en suite au développement important de la part du secteur privé au cours des années 2007 et 2008.

En ce qui concerne la répartition des investissements par secteur, la période 2007-2009 a connu une évolution de l'investissement dans le secteur agricole à un taux au dessous de l'attendu (2,3%) à cause de la lenteur d'exécution d'un certain nombre de projets, en particulier dans les domaines de l'irrigation agricole et l'élevage.

Quant à l'investissement dans les industries manufacturières, il a évolué de 7.7% au cours des premières années de l'exécution du plan, et ce en dépit de la baisse du rythme d'accroissement de l'investissement dans les secteurs des industries mécaniques et électriques, et le textile, l'habillement et le cuir, à la suite de la réduction de la demande extérieure adressée à la Tunisie.

L'investissement dans le secteur des industries non manufacturières a enregistré un développement significatif, en particulier pendant les années 2007 et 2008 en raison de l'augmentation de l'investissement dans le secteur des hydrocarbures respectivement de 63% et 37% en raison de la hausse des prix du carburant sur les marchés mondiaux.

Concernant l'investissement dans le secteur des services, il a enregistré une évolution de 7,4% au cours de la période 2007-2009 qui provient principalement de la croissance soutenue de l'investissement dans le secteur du transport de 14,7% en raison des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un certain nombre de grands projets.

Pour sa part, l'investissement dans les équipements collectifs a crû à un taux de 16,2% ce qui traduit l'objectif visant à renforcer les investissements publics pour soutenir l'effort de développement.

Formation brute de capital fixe selon les secteurs durant la période 2007-2009

	Objectif	Réalizations				Moyenne
	2007-2009	2006	2007	2008	2009	
Agriculture et pêche	5.3	16.0	0.9	0.2	5.9	2.3
Industries manufacturières	9.2	9.1	9.8	19.0	-4.5	7.7
Industries non manufacturières	2.3	80.0	38.1	28.5	3.4	22.4
Services	10.3	6.9	4.4	4.7	13.4	7.4
Equipements collectifs	14.2	-5.8	10.2	28.0	11.0	16.2
Investissement global	8.7	15.1	11.2	13.1	8.1	10.8

Dans le domaine des investissements directs étrangers, la Tunisie a été en mesure, au cours des trois premières années du XI^{ème} Plan du développement, d'accomplir des réalisations positives ; malgré les conditions économiques difficiles au niveau mondial en raison des répercussions négatives de la crise financière, et la forte hausse des prix du carburant et des matières premières, et ce grâce aux efforts

importants et de nombreuses actions qui ont été prises pour soutenir la compétitivité de l'économie nationale tout en tenant compte des avantages préférentiels dont bénéficient de nombreux secteurs.

Le volume des investissements directs étrangers pour la période 2007-2009 s'est élevé à 8120,8 millions de dinars contre 4565 millions de dinars programmé pour la même période du plan soit un taux de réalisation d'environ 178%. Cela est essentiellement expliqué par la croissance des investissements orientés vers les secteurs de l'énergie et les industries manufacturières et des services.

Les investissements directs étrangers effectués au cours de cette période a permis la création de 675 nouvelles entreprises, dont 573 sont dans les industries manufacturières essentiellement dans les domaines du textile et habillement, mécanique et électrique, et 93 institutions dans le secteur des services.

Malgré les répercussions de la crise économique mondiale sur l'évolution des IDE dans le monde, cette période a été caractérisée sur le plan national par une mobilité significative surtout au niveau de l'attraction de grands projets et des entreprises étrangères réputées opérant dans les secteurs à haut contenu technologique. Les investissements étrangers ont également contribué à la réalisation des objectifs nationaux en termes de croissance, emploi et exportation. En effet, la part des IDE en pourcentage du PIB au cours de cette période a atteint 5% et la contribution des investissements directs, sans privatisation, à l'investissement total et de l'investissement privé, a été respectivement de 21% et 34,9%. Les emplois créés par des entreprises étrangères représentent environ 25,8% de l'emploi total au niveau national au cours de la période 2007-2009.

Il est à noter également que les efforts effectués au profit des régions intérieures ont eu un impact positif sur l'orientation des investissements étrangers dans ces régions. En témoigne les données enregistrées pendant la période 2007-2009, le nombre de nouvelles entreprises qui sont entrées en stade de la production (95 entreprises) a permis de créer plus de 17 000 nouveaux emplois.

Les échanges extérieurs

Les exportations de biens ont crû de 7.8% au cours de la période 2007-2009, et les importations ont progressé de 9.0% contre, respectivement, 10,3% et 10,2% inscrits au plan. Cette évolution a permis d'avoir un taux de couverture dans les limites de 77.6%, qui est presque le même que l'objectif cible (77.8%). Cependant, ces résultats comprennent des évolutions contrastées d'une année à l'autre, alors que les deux éléments des échanges ont enregistré une évolution importante durant les deux premières années d'application du plan, l'année 2009 a vu une réduction significative du volume des échanges commerciaux au niveau de l'importation et l'exportation, respectivement, de 14.4% et 17.6% en raison du ralentissement de l'activité de l'économie mondiale, en particulier les pays européens.

En ce qui concerne la répartition sectorielle des exportations, le secteur des industries mécaniques et électriques a vu un accroissement de 14.2%, malgré la baisse enregistrée en 2009 contre 17.6%, objectif cible du XI^{ème} Plan et ceci en relation avec les efforts visant à améliorer la compétitivité des produits nationaux et renforcer le positionnement dans les marchés mondiaux, notamment le marché européen. Les exportations de phosphates et chimie ont progressé de 11.7% contre 8.5% prévu par le plan pour la période 2007-2009, en tenant compte de l'augmentation des prix de ces matières dans les marchés mondiaux, les exportations de textile et de cuir ont crû de 2,3% contre 5,6%, prévu par le plan au cours de cette période, dans le cadre des procédures et des mesures préventives qui ont été approuvées pour ce secteur en vue de stimuler les exportations et maintenir la part des produits tunisiens dans les marchés mondiaux ainsi que les mesures extraordinaires prises pour contenir les conséquences de la crise.

Quant aux exportations de services, elles ont augmenté de 8.3% par rapport à 9.6%, conformément aux objectifs du plan pour la période 2007-2009. Ceci est dû principalement à l'évolution du secteur du tourisme en dépit d'un ralentissement enregistré en 2009.

Evolution des exportations durant la période 2007-2009

	Objectif	Réalisations				
	2007-2009	2006	2007	2008	2009	Moyenne
Exportations des Biens	10.3	12.8	24.8	21.8	-17.6	7.8
Agriculture et industries alimentaires	10.1	28.2	0.1	14.2	-14.2	-0.7
Phosphates et chimie	8.4	10.4	24.0	100.1	-43.7	11.7
Energie	8.5	14.8	55.5	30.4	-34.2	10.1
Textile	5.6	0.2	17.1	0.4	-8.9	2.3
Industries mécaniques et électriques	17.6	23.8	30.9	18.3	-3.7	14.2
Autres	11.0	21.0	25.9	10.2	-2.3	10.7

Quant aux importations de biens et services, elles ont enregistré au cours de la période 2007-2009 une évolution de 8.7% aux prix courants contre 10.2%, prévu par le plan. Cette croissance est due principalement à une augmentation des importations de biens d'équipement de 16.8% contre 11.9%, prévu par le plan, qui est expliquée par l'évolution de l'investissement et la mise en œuvre des projets programmés au cours de cette période du XI^{ème} Plan. On attribue également cette évolution à la croissance des importations de matières premières et de produits semi-finis de 9.4% par rapport au taux cible de 11.8% pour la période 2007-2009. Cette augmentation vient pour subvenir aux besoins des secteurs productifs, suite à l'augmentation des prix de ces produits à l'échelle mondiale. De plus les importations de produits alimentaires ont crû de 6,4%, contre 15,1%, prévu par le plan, surtout à cause de la forte augmentation des prix de certains produits alimentaires. Tandis que les importations de carburants ont diminué de 0,8% en raison d'une baisse importante enregistrée au niveau des prix en 2009, comparativement au record établi en 2008.

Evolution des importations pour la période 2007-2009

	Objectif	Réalisations
Importation de biens	10.2	9.0
Biens d'équipements	11.9	16.8
Matières premières et demi-produits	11.8	9.4
Produits énergétiques	0.3-	0.8-
Produits alimentaires	15.1	6.4
Produits de consommation non alimentaires	11.5	7.4

Le développement enregistré au niveau des éléments de l'échange a permis de contenir le déficit commercial, pour toute la période, aux alentours de 18042.3 m D alors que le taux de couverture (77.6%) est presque au même niveau que celui estimé pour la période 2007-2009.

Evolution des indicateurs des échanges extérieurs

	Objectif	Réalisations
Exportation de biens	10.3	7.8
Importation de biens	10.2	9.0
Déficit commercial	16392.8	18042.3
Taux de couverture	77.8	77.6

Compétitivité

Au cours de la période 2007-2009, les indicateurs de compétitivité ont enregistré dans l'ensemble une évolution positive. En effet, l'indicateur de rattrapage de la Tunisie vis-à-vis de l'Union Européenne s'est amélioré pour atteindre 30.1% en 2009 contre 27.6% en 2007. De même, la part des exportations tunisiennes a augmenté passant de 0.68% en 2007 à 0.70% en 2009 permettant de consolider le degré d'ouverture. La part dans le PIB des activités à contenu élevé de connaissances a également augmenté pour atteindre 24.8% en 2009 contre 22.2% en 2007.

Au cours de la période 2007-2009, et grâce à l'intensification des efforts visant l'amélioration de l'infrastructure technologique et la réhabilitation des ressources humaines, l'économie tunisienne a réalisé des résultats positifs en matière de compétitivité potentielle, comme l'indique l'amélioration des indicateurs liés à l'utilisation des technologies de communication et d'information ainsi que l'augmentation des dépenses de recherche et développement.

Au niveau de la compétitivité hors prix, les résultats de l'enquête annuelle sur la compétitivité ont révélé un effet positif des diverses réformes engagées sur la performance et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. Parmi ces réformes, on cite l'amélioration de l'infrastructure et des services pour entreprises, la stabilité macroéconomique et la flexibilité de la politique de change adoptée qui a permis d'absorber les chocs exogènes et de maintenir la stabilité du prix réel du

dinar, en plus de la transparence et la clarté de la législation et des mesures efficaces prises pour faire face aux changements conjoncturels.

Les différents rapports mondiaux sur la compétitivité ont confirmé l'amélioration du rang de la Tunisie dans de nombreux domaines. En effet, le Rapport sur la compétitivité du Forum de Davos pour l'année 2009 la classe parmi les vingt premiers pays dans un certain nombre d'indicateurs pertinents. Elle a aussi obtenu la cinquième place en matière de bonne gestion des dépenses publiques et la 16^{ème} position en matière de confiance du public dans les décisions politiques. Elle est également classée parmi les dix premiers dans le monde au niveau de la qualité de l'enseignement des mathématiques et des sciences.

Le rapport a également révélé le bon classement de la Tunisie en ce qui concerne notamment l'infrastructure, l'innovation, l'aptitude technologique, l'ouverture commerciale, les services touristiques, la qualité de l'enseignement, la bonne prise de décision, la stabilité macroéconomique, et la capacité de l'économie à attirer les investissements étrangers.

De même, la Banque Mondiale a classé la Tunisie aux premiers rangs des pays africains et arabes, et certains pays européens en matière de climat des affaires (Doing Business). Elle a obtenu le 69^{ème} rang, dans le rapport de 2009 parmi les 183 pays retenus contre le 80^{ème} rang parmi 175 pays en 2007. Cette amélioration est due aux réformes qui ont donné plus de transparence au niveau de la gestion au sein de l'entreprise, la facilitation des procédures douanières, et l'utilisation des techniques modernes pour la déclaration qui a permis de réduire le temps requis pour le dédouanement des marchandises à l'exportation et l'importation.

Le rapport a aussi souligné le progrès remarquable que la Tunisie a réalisé au niveau de la protection de l'investisseur. Il la classe au 73^{ème} contre 143^{ème} dans le rapport précédent. Cette amélioration a été le fruit des réformes adoptées par le code des sociétés commerciales, qui a permis de mieux protéger les investisseurs et les petits actionnaires.

Equilibres financiers

La période 2007-2009 a été marquée par une augmentation en besoin de financement total qui a atteint 51494.7 MD en raison du volume important de l'investissement global qui s'élevait à 38543 MD, du niveau élevé des réserves de change d'environ 5139.71 MD et de la couverture de besoins du remboursement du principal de la dette extérieure sur la même période.

Grâce aux ressources de l'épargne nationale, il était possible de couvrir environ 69.7% du total des besoins, et la part de financement extérieur a valu 30.3% concomitamment à l'amélioration des investissements directs étrangers, qui s'élevait à 5% du PIB au cours de la période 2007-2009.

Les besoins de financement 2007-2009

%	Objectif	Réalisations
Total des besoins	100,0	100,0
Investissement	75.5	74.8
Variation de stocks	6.0	4.4
Principal de la dette et autres dépenses	14.1	10.8
Accroissement des réserves de change*	4.4	10.0
Total des ressources	100,0	100,0
Epargne nationale	74.3	69.7
Financement extérieur*	25.7	30.3

* Dont 502 MD au titre des droits de tirages spéciaux du FMI pour l'année 2009

Financement de l'économie

La finance publique a joué un rôle primordial au cours des trois premières années du XI^{ème} Plan compte tenu de l'amplitude de la pression résultant des fluctuations des prix du carburant et des principaux produits sur les marchés mondiaux, et l'expansion des répercussions de la crise économique mondiale. En effet, les efforts ont été déployés pour renforcer l'activité économique, soutenir les secteurs productifs, et préserver le pouvoir d'achat tout en assurant la pérennité des équilibres financiers globaux.

Dans ce contexte, les dépenses de développement ont connu une croissance significative de 19.2% pour l'ensemble de la période 2007-2009 en raison de l'accélération du rythme de réalisation des projets publics et la mise en œuvre du programme spécial pour soutenir l'activité économique et assister les institutions affectés par la crise économique mondiale. En particulier, il a été possible d'apporter un soutien aux projets d'infrastructure y compris technologique, le soin des équipements collectifs dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, la stimulation de l'investissement national et la mise en place des éléments indispensables pour attirer les investissements étrangers.

Les dépenses de compensation ont également connu une augmentation significative en raison de la forte augmentation des prix du carburant et de l'ensemble des produits de base sur les marchés internationaux pour atteindre environ 2.4% du PIB. Il a été possible de couvrir ces besoins grâce à l'évolution positive des ressources fiscales de 11.4% suite à l'amélioration des performances de rendement des impôts directs et surtout ceux prélevés sur les compagnies pétrolières.

Il a été possible de contenir l'évolution des indicateurs budgétaires, malgré la pression importante sur les dépenses. En effet, le déficit net a été maintenu à une moyenne de 2.4% du PIB tout en poursuivant le contrôle des indicateurs de la dette publique.

En ce qui concerne le système financier, la première période du XI^{ème} Plan a enregistré une accélération du rythme de l'évolution de la masse monétaire (M3) à

un taux de 13,8%, ce qui a amené l'intervention des autorités monétaires pour contenir la pression de la liquidité et de garantir la stabilité financière en ajustant la réserve obligatoire et réduisant le taux d'intérêt de référence sur le marché monétaire avec l'instauration de mesures permanentes facilitant le prêt et le dépôt à la Banque Centrale.

De même, les emplois du système financier ont enregistré, au cours de la même période, une amélioration notable du rythme de l'aide à l'économie, qui a crû à un taux annuel d'environ 11.4% reflétant les besoins croissants de financement de l'activité d'exploitation, de la formation des stocks des entreprises, des prêts au titre des investissements ainsi que la couverture des besoins de soutien de l'activité économique en général. De plus, les créances nettes sur l'extérieur ont enregistré une augmentation significative à un taux annuel d'environ 18.7% en relation avec le flux important des ressources des investissements étrangers, comme l'encours plus de créances nettes sur l'État un taux annuel de 9.3% en raison de l'augmentation des souscriptions des banques en bons de Trésor avec l'orientation de l'endettement publique vers le marché financier national suite aux fluctuations qui en témoignent les marchés financiers mondiaux.

Parallèlement, les premières années de mise en œuvre du plan a été marquée par la maîtrise de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. En effet, le taux d'inflation a diminué pour passer à 3.7% en 2009 contre 5.2% en 2008, du fait de la pression croissante des facteurs extérieurs et surtout la forte augmentation des prix des produits alimentaires et des prix de l'énergie au niveau mondial.

Financement extérieur

Les trois premières années (2007-2009) de mise en œuvre du XI^{ème} Plan ont témoigné de la poursuite des efforts pour soutenir et développer les mécanismes de financement extérieur à la lumière des changements et des évolutions dans le paysage financier, en particulier les répercussions négatives de la crise financière et économique, et les difficultés qui en ont résulté notamment au niveau de la levée de fonds étrangers appropriés, des conditions extrêmes de l'emprunt sur les marchés financiers mondiaux et le déclin des investissements étrangers vers les pays en développement.

Cette période a été marquée également, par l'évolution significative des prêts publics, le renforcement de leur part dans le total du financement extérieur et la réduction des financements extérieurs de sources privées à cause du non recours à l'emprunt sur le marché financier mondial en 2008 et 2009 en raison de la rigidité des conditions de crédit dans les marchés financiers mondiaux suite aux craintes générées par la crise financière mondiale. Sur la base de ces changements, les ressources ont été mobilisés à partir des sources publiques, soit un montant de 5287.0 MD dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale au sein du quatrième programme d'appui de la compétitivité et le programme d'appui à l'intégration économique et d'autres prêts pour financer des projets et des programmes sectoriels.

De plus, la période (2007-2009) a connu un accroissement des investissements étrangers qui se sont élevés à 8120.8 MD contre 4565 MD programmés dans le projet du XI^{ème} Plan pour la même période. Ces investissements ont été principalement réalisés dans le secteur énergétique, qui a attiré environ 4526 MD, ce qui représente 55.7% du total des investissements et dans le secteur des industries manufacturières, dont la part des investissements représente 23,4% du total des investissements directs étrangers.

Les prêts de sources privées se sont limités à 1749.2 MD à cause de la rigidité des conditions de l'emprunt sur les marchés financiers mondiaux suite la crise financière mondiale.

En conséquence, les indicateurs de la dette extérieure ont continué à s'améliorer. En effet, le pourcentage de la dette extérieure a diminué pour se stabiliser dans les limites de 38,1% en 2009 grâce à la gestion active de la dette extérieure, en particulier par la poursuite du paiement anticipé d'un certain nombre de prêts à intérêt élevé, malgré l'augmentation du taux de change des principales monnaies de la dette extérieure, en particulier le Yen japonais et dans une moindre mesure le dollar américain.

Financement extérieur 2007-2009

Part %	Objectifs	Réalisations
Financement du déficit courant	27.6	31.4
Remboursement du principal de la dette et autres dépenses	55.1	35.7
Accroissement des réserves de change	17.3	32.9
TOTAL	100.0	100.0
Dons	3.3	2.9
IDE et participations	36.4	52.0
Emprunts publics	28.3	33.9
Crédits commerciaux et financiers	32.0	11.2

Le développement des ressources humaines

Les efforts ont été poursuivis durant les trois premières années du XI^{ème} Plan en vue d'améliorer le rendement des secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et d'impulser leur contribution au développement.

Dans le domaine de l'éducation, les trois premières années du XI^{ème} Plan ont enregistré la poursuite de la baisse des effectifs des élèves dans le second cycle de l'enseignement de base. Pour les deux cycles de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire les effectifs des élèves ont connu une augmentation en 2009 après les baisses observées auparavant. Cette évolution des effectifs des élèves dans les divers cycles d'enseignement s'explique par la diminution des naissances au cours des années précédentes et par l'amélioration du rendement interne du système éducatif.

Evolution de l'effectif des élèves*

	2006	2007	2008	2009
Enseignement primaire	1053.4	1019.4	1006.5	1008.6
Second cycle de l'enseignement de base	587.1	569.6	530.7	485.9
Enseignement secondaire	501.8	499.9	475.5	481.8

* (En milliers au début de l'année)

L'évolution de l'effectif des élèves dans le secteur public et privé a par ailleurs permis d'améliorer les taux de scolarisation pour les différents tranches d'âge.

Taux de scolarisation selon la tranche d'âge (%)

	2006	2007	2008	2009
6 ans	99.0	99.1	99.2	99.3
6 – 11 ans	97.3	97.4	97.7	98.2
12 – 18 ans	76.1	77.1	77.1	78.0

Concernant le domaine de la formation professionnelle, l'effectif des jeunes en formation a atteint 139.600 en 2009 contre 117.000 en 2006, et l'effectif des diplômés a atteint 54.800 contre 35.600 durant la même période.

Par ailleurs, il a été procédé durant la période écoulée au renforcement du réseau des centres de formation professionnelle et à la restructuration de la formation dans certaines spécialités conformément aux besoins du secteur productif et aux besoins des investisseurs.

Le nombre des jeunes poursuivant en 2009 une formation dans les secteurs prioritaires au sein des centres relevant de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle se répartissent selon les spécialités comme suit :

	Effectif en formation
Bâtiments et travaux publics	12.280
Soudure et construction métallique	7.524
Electricité, électronique de bâtiment	9.803
Transport, conduite et entretien des véhicules et du matériel	1.156
Tourisme et hôtellerie	5.179
Total	35.942

Concernant le secteur de l'enseignement supérieur, l'effectif des étudiants a atteint 345.800 durant l'année universitaire 2009-2010 compte non tenu de 11.600 étudiants inscrits à titre exceptionnel contre respectivement 326.100 et 14.200 durant l'année universitaire 2006-2007. L'effectif des diplômés a atteint 65.630 en 2009 contre 58.600 en 2007.

Durant les années antérieures, il a été procédé au niveau de ce cycle d'enseignement au renforcement de la capacité de formation dans les filières des sciences techniques et d'Ingénierat ce qui a permis d'accueillir 100.000 étudiants durant l'année universitaire 2009-2010 contre 72.200 durant l'année universitaire 2005-2006 soit respectivement 28.7% et 22% de l'ensemble des étudiants.

En outre, il a été procédé à l'augmentation de l'effectif des étudiants dans les domaines de l'informatique et des télécommunication atteignant 50.500 étudiants durant l'année universitaire 2008-2009 contre 33.600 étudiants en 2004-2005. Le nombre des étudiants dans les spécialités d'art et de métiers a atteint quant à lui 17.900 contre 11.200 durant la même période.

Dans le domaine de la recherche scientifique, les trois premières années du XI^{ème} Plan ont été marquées par la mise en place d'un ensemble de mesures et de réformes visant la consolidation du rendement du système national de recherche, le renforcement de son interaction avec son environnement économique à travers la mise en œuvre d'un nouveau cadre organisationnel pour les institutions de recherche scientifique, la fixation d'une nouvelle méthodologie pour la définition et la mise en œuvre des programmes et projets de recherche et la révision de l'organisation des structures de recherche, de leur mode de fonctionnement et des critères de leur création et de leur financement sur la base de la qualité de la production scientifique et de l'encadrement.

Par ailleurs, il a été procédé à la révision des priorités nationales et sectorielles de la recherche scientifique au sein de certains centres de recherches conformément aux besoins de la société et de l'économie à travers l'adoption d'une nouvelle méthodologie contractuelle qui permet d'éviter les double-emplois une meilleure utilisation des ressources humaines et financières et la garantie d'un rendement meilleur des équipes de recherche.

Ces différentes mesures ont permis l'augmentation du nombre de structures de recherche et la diversification de ses spécialités, portant ainsi le nombre des laboratoires à 147 en 2009 et le nombre des unités de recherche à 543 unités. En outre, le nombre des chercheurs équivalents à temps plein a évolué pour atteindre 20.000 chercheurs contre 15.833 chercheurs en 2006 permettant d'augmenter la part des chercheurs de 4.52‰ en 2006 à 5.3‰ en 2009.

Le nombre des publications scientifiques publiées dans les revues internationales indexées a atteint 2560 titres en 2009 contre 2388 en 2006. Parallèlement, le nombre des brevets d'invention déposés par les structures de recherche a évolué pour atteindre 30 demandes en 2009 sur un total de 580 demandes de brevets d'invention déposées au niveau national contre 22 demandes en 2006 sur un total de 465 demandes au niveau national.

Ces réalisations ont porté également sur le renforcement du système de recherche par la mise en place des nouvelles structures de connexion avec le tissu économique garantissant un point de liaison entre les secteurs de recherche et de production à travers la création de l'Agence Nationale de Promotion de la

Recherche. Cette agence est chargée essentiellement de l'offre des services de médiation entre les structures de recherche et les entreprises de la diffusion des programmes et instruments de valorisation des résultats de la recherche et du transfert technologique, la promotion de la culture de la rénovation technologique, la contribution dans l'exploitation des résultats de veille scientifique et le diagnostic des besoins des entreprises économiques dans le domaine de la recherche et de la valorisation.

La période 2007-2009 a été également marquée par la poursuite de la réalisation des pôles technologiques, l'adoption d'une nouvelle structure de gestion des pôles de technologie et de développement par la création de sociétés de gestion, la création d'un nouveau pôle dans le gouvernorat de Gabes, la création d'une société anonyme chargée de sa réalisation, de son exploitation et de son développement, l'achèvement des études du pôle technologique de valorisation des richesses du Sahara à Médenine, et la généralisation des pépinières d'entreprises dans les divers gouvernorats dont le nombre a atteint 42 pépinières en 2009 réparties sur tout le territoire.

Ces réalisations ont permis d'élever la part des dépenses de la recherche scientifique et de rénovation technologique dans le produit intérieur brut à 1.25% en 2009 contre 1% en 2006.

Le développement social

Une attention particulière a été accordée durant les trois premières années du XI^{ème} Plan aux secteurs sociaux, culturels, de jeunesse et des sports en vue de renforcer leur contribution dans l'édification d'une société tolérante et solidaire et dans la réalisation des objectifs du millénaire de développement, l'amélioration des niveaux de vie à des paliers supérieurs et la réduction du phénomène de pauvreté et d'exclusion.

Dans le domaine de la santé, les interventions ont porté essentiellement sur la médecine préventive, le domaine hospitalier et les urgences. S'agissant de la santé préventive, les efforts ont été poursuivis en vue de consolider la santé reproductive à travers une meilleure prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant dans la période périnatale et le renforcement des maternités et de médecine néonatale. Ces mesures ont permis d'augmenter le taux des naissances en milieu assisté pour atteindre 96% et le taux de couverture des femmes enceintes par quatre consultations au cours de la grossesse à 70.4% en 2009.

Par ailleurs, il a été procédé à la consolidation de l'infrastructure sanitaire par l'entrée en service de plusieurs établissements hospitaliers et sanitaires à l'instar du centre d'urgence de Ben Arous, des hôpitaux de circonscription à Mejel Bel Abbas, Oum Larayess et Gomrasen et le centre de maternité et du nouveau-né à Monastir.

La période 2007-2009 a été marquée également par le démarrage de réalisation de certains nouveaux projets à l'instar des deux centres intermédiaires à Sidi Hsin et

Mourouj et la programmation dans le budget de l'Etat des hôpitaux de circonscription à Feriana et à Dgech et des hôpitaux régionaux de Medjez el bab et Bir Ali Ben Khelifa.

Le taux de couverture des besoins en médicaments a évolué pour atteindre 48% en 2009. L'investissement dans ce domaine a atteint 450 MD en 2009 contre 400 MD en 2006. Le taux d'utilisation des médicaments génériques a atteint en 2009 32.5% de l'ensemble des médicaments utilisés contre 30.4% en 2006.

En outre, et dans le but de renforcer le secteur des eaux minérales, cinq stations de soins thermaux, deux stations thermales et deux unités de mise en bouteille ont été créées, et ce parallèlement à la poursuite de la mise à niveau de l'offre des soins thermaux.

Dans le domaine de la sécurité sociale, la couverture sociale légale s'est étendue quasiment à l'ensemble de la population active pour atteindre un taux de 95% en 2009 contre 90.4% en 2006. Par ailleurs et en attendant la finalisation de l'étude stratégique sur les régimes de retraite dans les secteurs public et privé, il a été procédé à l'augmentation du taux de cotisation dans les régimes de sécurité sociale au sein d'un programme triennal couvrant la période 2007-2009 et afin de préserver les équilibres financiers des deux caisses de sécurité sociale sur le moyen et le long terme.

Sur un autre plan, le nouveau régime de l'assurance maladie est entré en vigueur après le démarrage de sa première phase en juillet 2007 et celui de sa seconde et dernière phase en juillet 2008.

Dans le domaine de la promotion sociale, il a été encore fait référence aux principes du dialogue et de l'amélioration des relations professionnelles compte tenu de leur impact positif sur la paix sociale et les conditions de travail.

Le nombre des structures représentatives des ouvriers au sein des entreprises a atteint 2887 en 2009 contre 2797 en 2006.

Les trois premières années du XI^{ème} Plan a été marquée également par l'augmentation annuelle des salaires minimums et l'octroi de la troisième tranche du programme triennal des augmentations des salaires (2005-2007) et l'octroi de la première et de la seconde tranche du nouveau programme triennal des augmentations des salaires (2008-2010) dans le cadre d'une démarche qui vise l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et essentiellement les salaires minimums.

L'année 2009 a été également marquée par l'organisation d'un dialogue national sur la productivité qui vise à identifier les solutions qui permettraient une accélération du rythme de la croissance et une amélioration de la compétitivité de l'économie et de l'entreprise.

Ces programmes orientés vers les catégories à besoins spécifiques se sont poursuivis durant ladite période. Le nombre des bénéficiaires des programmes des aides permanentes (personnes nécessiteuses et handicapés et personnes âgées) a atteint 125.290, et l'indemnité permanente qui leur est allouée chaque trimestre a été revalorisée pour atteindre 170 dinars et ce compte non tenu de la prime qui s'élève à 30 dinars octroyée au titre de chaque enfant scolarisé et ce dans la limite de trois enfants.

Les handicapés ont continué, pour leur part à bénéficier d'une attention particulière illustrée à travers l'augmentation du nombre de centres d'éducation spéciale relevant des associations à 279 en 2009 et ayant bénéficié à 15.400 handicapés contre 247 centres et 14.200 bénéficiaires en 2006. Le nombre des cartes de soins gratuits et à tarifs réduits a atteint respectivement 171.500 et 557.600 cartes permettant ainsi de garantir la couverture sanitaire à l'ensemble des familles nécessiteuses et à revenu limité.

Par ailleurs, la période 2007-2009 a été marquée par le démarrage du programme présidentiel relatif aux quartiers populaires limitrophes de la capitale et des grandes villes et qui concerne 26 quartiers profitant à 166.000 habitants et qui s'étale sur une période de trois ans (2007-2008-2009). Le coût total de ce programme a été estimé à 114.5 MD dont 65.5% provenant de la contribution du fonds national de solidarité.

Par ailleurs, le système de défense et d'intégration sociale a été consolidé par le renforcement du réseau des centres de défense et d'intégration sociale et des cellules d'action sociale scolaires.

Sur un autre plan et dans la perspective de concrétiser le principe de l'éducation tout au long de la vie, le programme national d'éducation des adultes a permis d'alphabétiser 149.412 individus durant la période concernée (76.8% filles, 31.4% jeunes et 44.9% sont des actifs).

Dans le domaine de la culture, la première période du XI^{ème} Plan a été caractérisée par le renforcement de la capacité du secteur dans la contribution à l'action de développement et dans l'insertion positive dans la scène culturelle internationale et mondialisée avec tout ce que ceci a nécessité comme développement du cadre législatif, consolidation des institutions de référence, valorisation de la créativité, valorisation du patrimoine et extension du réseau des espaces culturels.

Ces résultats ont pu être atteints grâce à la décision présidentielle relative à l'augmentation de la part du budget de la culture dans le budget de l'Etat pour atteindre 1.25% en 2009, à la création du conseil supérieur de la culture et à l'organisation de deux consultations nationales portant sur la musique et le théâtre.

Un intérêt particulier a été également accordé au renforcement de l'infrastructure culturelle. Le nombre de maisons de culture a atteint 209 unités en 2009 ce qui a permis la couverture de 67% des délégations par ces établissements. Le nombre

de bibliothèques a atteint 381 unités. L'insertion de ces établissements dans la société du savoir a été pour sa part consolidée comme l'illustre le taux de connexion des maisons de jeunes et des bibliothèques au réseau informatique qui a atteint respectivement 100% et 86.4%. Le taux de connexion de ces établissements au réseau de l'internet s'élève respectivement à 92.5% et 58.5%.

La période 2007-2009 s'est distinguée, dans le domaine de l'information, par l'enrichissement du paysage médiatique, l'amélioration de la prestation de la presse audiovisuelle, la consolidation de la présence de la Tunisie dans l'espace communicatif mondialisé, l'appui des compétences exerçant dans le secteur de l'information et la consolidation du rôle du secteur privé dans ce domaine.

Ainsi, et dans l'optique de consolider le paysage médiatique national et concrétiser le pluralisme, la période écoulée a connu la mise œuvre de nouvelles initiatives dans le but de renforcer davantage la presse des partis politiques et d'inciter le secteur privé à investir davantage dans le secteur de l'information. Ces initiatives ont concerné la poursuite du soutien financier des partis politiques, le développement du nombre de titres publiés en Tunisie et la consolidation de la scène audiovisuelle par la création de nouvelles chaînes radiophoniques et télévisées.

La prestation de la presse audiovisuelle s'est, de sa part, améliorée durant la période écoulée et les programmes radiophoniques et télévisés se sont diversifiés tout en faisant participer de plus en plus, les différents partis politiques et syndicales et le tissu associatif dans les dossiers de dialogue diffusés en direct, et ce dans un climat garantissant la liberté d'opinion d'expression. Ces institutions du secteur audiovisuel ont été pour leur part restructurées à travers la création de deux institutions : la radio tunisienne et la télévision tunisienne.

La période précitée s'est aussi caractérisée, dans le cadre de la consolidation du rayonnement de la Tunisie et sa présence à l'échelle internationale, par le lancement de la diffusion des programmes du canal Tunis 7 sur le satellite Nilesat et galaxi 25 et le démarrage de la diffusion satellitaire du canal Tunis 21 sur les deux satellites Arabsat et Nilsat, outre le développement des sites électroniques des deux institutions de la radio et de la Télévision.

La prestation du secteur privé s'est, également, améliorée, au cours de la période 2007-2009, à travers la création d'une station de radio privée à vocation religieuse dénommée «Zitouna» et d'une chaîne satellitaire maghrébine «canal nessma.tv». Ces efforts viennent compléter ainsi les efforts déployés par l'Etat pour développer le dispositif d'information et de communication.

Concernant l'appui continu aux compétences exerçant dans le secteur de l'information, il importe de mentionner l'évolution du nombre de journalistes qui est passé de 1063 en 2007 à 1109 en 2009, l'intérêt accordé à la formation continue à travers l'organisation des sessions de formation pour la mise à niveau et le développement des capacités des journalistes notamment dans le domaine des nouvelles technologies et les équipements numériques. Sur le plan social, et

pour soutenir davantage les gens de la presse, un fonds d'entraide des journalistes a été créé en tant que nouveau mécanisme pour consolider ce corps, outre la régularisation de la situation administrative des agents occasionnels et les coopérants externes exerçant à la radio tunisienne et à la télévision tunisienne.

Les efforts déployés dans le domaine des sports se sont poursuivis au cours de la période 2007-2009 pour une plus large propagation de la pratique du sport et des activités physiques, la consolidation du soutien à l'élite sportive et l'amélioration de la prestation des structures sportives.

Concernant la pratique des sports, l'éventail des bénéficiaires s'est élargi par le développement du programme du sport pour tous, la généralisation progressive de l'enseignement de l'éducation physique et de la pratique sportive dans les institutions d'éducation et de formation, et ce concomitamment à la promotion du sport civil, à travers l'augmentation du nombre de licenciés et au développement du sport féminin.

Ainsi le nombre de licenciés en sport civil a atteint 124 mille en 2009 contre 111 mille en 2006, l'éducation physique dans l'enseignement primaire a concerné de son côté 64% en 2009 contre 40.3% en 2006.

Le sport scolaire et universitaire s'est développé également par la diversification des compétitions sportives qui ont touché plusieurs disciplines, ce sport a accueilli 21.1% en 2009 contre 13.6% en 2006.

Les établissements d'enseignements supérieurs spécialisés dans le sport et l'éducation physique ont connu une mise à niveau continue et le commencement des études de construction de l'Institut supérieur des sports et d'éducation physique à Gafsa.

Les efforts se sont orientés également vers la fourniture d'installations sportives adéquates en mesure d'abriter les compétitions sportives à travers les actions d'aménagement et de maintenance et la construction de nouvelles structures. Le nombre de salles sportives a en effet évolué pour passer de 124 salles en 2006 à 155 salles en 2009, le nombre de terrains gazonnés s'est, également, élevé de 161 à 180 stades durant la même période.

Un intérêt sans cesse croissant a été accordé aux secteurs de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, durant les trois premières années du XI^{ème} Plan, pour concrétiser la dimension du développement intégral et pour permettre à toutes les catégories sociales et à tous les groupes d'âge de bénéficier des fruits de la croissance et contribuer l'augmentation de la richesse nationale.

L'insertion de la femme dans le marché de travail s'est poursuivie comme en témoigne son taux d'activité qui est passé de 24.4% en 2006 à 24.8% en 2009. La présence de la femme dans les postes de décisions et dans les différents secteurs professionnels s'est également consolidée : la femme représente 15.2% des membres de la chambre des conseillers, 22% de la chambre des députés et 33% du

corps des magistrats, elle représente également 28.2% de l'ensemble des postes fonctionnels de chef de service à la fonction publique, 24.6% des postes de sous directeur et 21% des postes de directeur.

Dans le cadre du soutien à la femme à besoins spécifiques, 94 mille femmes ont été libérées de l'analphabétisme. La femme a bénéficié également de 29% des crédits accordés par les associations et 30% des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité.

Concernant le secteur de la jeunesse, et dans l'objectif d'ancrer la concertation avec les jeunes s'est poursuivie la diversification des canaux de communication avec cette catégorie de la population. En effet, une consultation nationale et globale avec les jeunes, a été organisée en 2008, sous le signe «Tunisie d'abord» pour exprimer leur vision de l'avenir de la Tunisie. Cette consultation a abouti à l'élaboration d'un pacte national de la jeunesse, qui a été signé par plus d'un million et 300 mille jeunes et a porté sur les principes et les grandes orientations des jeunes.

Par ailleurs, une commission nationale a été créée, constituée par les différentes parties nationales concernées par le secteur de la jeunesse, en vue de mieux connaître les préoccupations des jeunes et d'élaborer le document final de la stratégie de la politique sur la jeunesse pour la période 2009-2014 et la préparation des plans d'action pour la concrétisation de cette politique.

Le dispositif de soutien aux jeunes, s'est consolidé, durant la période 2007-2009. Les mécanismes d'aide à l'insertion des jeunes dans la société du savoir et de l'information se sont renforcés par le démarrage de l'exploitation de nouveaux espaces d'informatique créés au sein des maisons de jeunes, le soutien aux jeunes dans le milieu rural et la couverture des zones rurales dépourvues d'espaces spécifiques aux jeunes par l'acquisition de 7 bus d'informatique et d'internet pour atteindre un nombre global de 11 bus et le renouvellement des maisons de jeunes itinérantes.

Le réseau des institutions de jeunesse s'est, également, amélioré par la création de 14 nouvelles maisons de jeunes dans les délégations dépourvues de ce type d'institutions pour voir leur nombre atteindre 307 maisons de jeunes en 2009 contre 293 en 2006, le démarrage de l'exploitation de 4 nouveaux complexes de jeunesse à Sidi bouzid, sfax, sidi hassin et Tataouine, parallèlement à l'achèvement de l'exécution des complexes programmés.

Une attention particulière a été accordée aux programmes de tourisme et des loisirs destinés aux jeunes, durant cette période, par la création de 26 espaces de loisirs dans les maisons de jeunes, l'acquisition de 30 unités itinérantes de distraction et d'animation des jeunes pour couvrir 370 cités les plus peuplées outre les programmes de partenariat avec les associations des jeunes. Au niveau de l'infrastructure de loisirs destinée aux jeunes, l'exécution du plan national de mise à niveau des centres d'hébergement et des camping s'est poursuivie en ciblant 17

unités, la création d'un centre d'hébergement à chaambi et le démarrage des études relatives à la création d'un centre international d'accueil des jeunes.

Concernant le secteur de l'enfance, la politique mise en œuvre s'est axée durant les trois premières années du XI^{ème} Plan sur le soutien à la première enfance et à l'enfance précoce sur l'initiation des enfants à s'adapter à l'utilisation des nouvelles technologies de communication, le développement de l'animation éducative, sociale et de loisirs destinée aux enfants ainsi que sur le renforcement des programmes de soutien et d'encadrement et des programmes de santé.

Les efforts déployés en faveur des enfants âgés de moins de cinq ans se sont poursuivis comme l'illustre le nombre de crèches qui est passé à 200 unités et le nombre de jardins d'enfants ayant atteint 3562 unités ce qui a permis d'améliorer le taux de couverture par les jardins d'enfants qui a atteint 31% en 2009 contre 24% en 2006.

L'action s'est intensifiée également pour donner un nouvel élan aux classes préparatoires surtout que les statistiques de l'éducation montrent que seulement 77.5% des nouveaux inscrits à la première année de l'enseignement de base de l'année scolaire 2009-2010 ont reçu un enseignement préscolaire.

Le dispositif d'animation des institutions de l'enfance s'est également consolidé par l'amélioration de ses activités et la mise en place au sein de ces institutions d'espaces diversifiés se rapportant à l'informatique, l'environnement, les sciences et les langues ainsi que par l'élargissement de leur réseau par la création de 4 nouveaux clubs et 7 clubs itinérants en faveur des enfants résidant dans les zones rurales.

Dans le domaine des loisirs et pour rapprocher davantage les outils de loisirs des enfants qui en ont besoin, 202 espaces ont été mis en place et comprenant des jeux diversifiés installés en plein air.

Toutes ces politiques sociales ajoutées aux politiques économiques ont permis à la Tunisie d'améliorer ses indicateurs de développement humain comme l'ont montré les rapports onusiens spécialisés en la matière. L'indicateur de développement humain en Tunisie a en effet évolué pour passer de 0.763 en 2006 à 0.780 en 2009 se rapprochant ainsi du niveau des pays ayant des indicateurs de développement humain élevés.

Indicateurs de développement humain et social

	2006	2007	2008	2009
Indicateur de développement humain	0.763	0.769	0.774	0.780
Revenu par tête d'habitant (dinars)	4517.6	4855.5	5312.0	5641.0
Volume des transferts sociaux (MD)	7836	8597	9846	10566
Espérance de vie à la naissance	73.9	74.2	74.3	74.4
Taux de couverture sociale	90.4	91.6	93.0	95
Taux de scolarisation 6-23 ans	74.5	75	75.7	76.2
Taux d'analphabétisme	21.0	20.6	20.2	19.4

Les infrastructures

La période 2007-2009 a été caractérisée par l'attention particulière accordée aux infrastructures et ce eu égard au rôle central et important qu'elles jouent dans l'amélioration du niveau de vie, le renforcement du développement régional, le développement de la compétitivité de l'économie nationale et la consolidation des piliers de l'économie du savoir outre la facilitation de l'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale.

Dans le domaine des infrastructures liées aux transports, il a été procédé à la réhabilitation de près de 936 km de routes, la construction de 12 ouvrages d'art, l'aménagement de 315 km de pistes rurales en plus de la construction de l'autoroute Msaken-Sfax qui a permis d'augmenter la longueur du réseau autoroutier à 359 km contre 261 km en 2006, outre la réalisation des études d'avant projet détaillées de l'autoroute Sfax-Gabes pour une longueur de 152 km et de l'autoroute Oued Zergua –Boussalem s'étalant sur un linéaire de 70 km ainsi que les bretelles reliant Béja et Boussalem.

Par ailleurs, les infrastructures liées au transport aérien et maritime ont été renforcés par la construction de l'aéroport du Centre-Ouest à Enfidha pour une capacité d'absorption de 5 millions de passagers par an. Une nouvelle station aéroportuaire de passagers a été aussi construite à l'aéroport de Sfax pour une capacité d'absorption de 500 milles passagers. Ceci en plus de l'aménagement de la station aéroportuaire interne de l'aéroport Gabes-Matmata et l'entrée en exploitation de la station de croisière au port de la goulette réalisée en BOT ainsi que, la préparation des procédures d'octroi de la concession du port en eaux profondes d'Enfidha.

Au niveau de l'aménagement des périmètres irrigués et des zones industrielles et de l'offre des espaces d'accueil et d'installation des entreprises, il a été procédé à la réalisation de 7 mille ha de périmètres irrigués ce qui a permis d'atteindre 407 mille ha en 2009 contre 400 mille ha en 2006, et ce en plus de l'engagement des travaux d'aménagement de plusieurs zones industrielles s'étendant sur une superficie totale de 180 ha.

Dans le domaine du développement de l'infrastructure de communication, il a été procédé au renforcement des liaisons de la Tunisie au réseau international de communication en vue d'agrandir la capacité du réseau national et d'assurer une meilleure fluidité du trafic de communication téléphonique et internet, et ce à travers la réalisation d'un troisième câble sous marin « Hannibal » reliant la Tunisie aux pays de l'Europe et l'engagement de la mise en œuvre d'un programme de développement de très haute capacité destinée aux établissements économiques et administratifs. Ceci dans l'objectif d'offrir une meilleure infiltration par les fibres optiques. Une nouvelle licence a été attribuée à un troisième opérateur qui sera en mesure d'offrir des services de communication fixe et mobile de 2^{ème} et 3^{ème} génération et des services d'Internet et ce en plus de l'installation de toutes les applications du plan directeur informatique commun dans l'administration et l'engagement de la réalisation du réseau de la télé-numérique.

Les infrastructures : Principaux Indicateurs

	2006	2007	2008	2009
Superficie des zones irriguées (1000 ha)	400	402	405	407
Superficie des zones industrielles (ha)	4052	4052	4052	4159
Linéaire des autoroutes (Km)	261	261	359	359
Taux d'approvisionnement en eau potable (%)				
Total	96.7	97.3	97.8	98.3
Zone rurale	90.3	92.1	93.5	95.0
Taux d'électrification				
Total	99.4	99.5	99.5	99.6
Zone rurale	98.5	98.6	98.8	98.9
Taux de densité téléphonique (ligne pour chaque 100 habitants)				
Fixe	(12.5)	(12.4)	(11.9)	(12.2)
Mobile	(72.1)	(76.3)	(82.9)	(93.0)

Le Développement Durable

Les années 2007-2009 se sont distinguées par l'impulsion du rythme d'exécution des programmes visant le renforcement des capacités du pays dans la concrétisation du développement global et durable. Ainsi, une attention particulière a été accordée à l'amélioration, dans toutes les régions du pays, des conditions de vie notamment dans les domaines de la promotion de la qualité de vie, de la conservation des ressources naturelles et de la rationalisation de leur utilisation outre la réalisation de plusieurs études sectorielles d'adaptation aux changements climatiques.

Les domaines de la qualité de vie et de l'environnement urbain ont connu un saut qualitatif à travers la réalisation de plusieurs programmes et projets visant l'amélioration de la qualité de la vie en milieu urbain, et ce, dans le cadre des programmes nationaux des parcs urbains, des boulevards de l'environnement et de la terre outre la création et l'entretien des espaces verts, la mise en place de parcours touristiques et le renforcement des espaces récréatifs. Ces programmes ont ainsi contribué à la promotion du cadre de vie du citoyen et à l'élévation des indicateurs relatifs à la promotion de la qualité de vie par la réalisation en moyenne de 16.23 m² d'espaces verts par citoyen, et de 36 parcs urbains à la fin 2009 et par l'aménagement de plusieurs espaces dans les quartiers populaires et de parcours touristiques et espaces d'animation et jeux ludiques au sein des parcs urbains.

Dans le domaine de l'assainissement, divers programmes et projets se sont poursuivis, visant le développement dans plusieurs villes du pays de l'infrastructure de base de l'assainissement tels que les réseaux, les stations de pompage et les stations d'épuration, ceci à côté de la poursuite d'exécution des programmes présidentiels d'assainissement des quartiers populaires et des zones rurales, ce qui a contribué à la généralisation des services de l'assainissement et

au renforcement de la capacité actuelle de traitement des eaux usées ainsi qu'à l'amélioration de l'état environnemental du pays et par suite, l'élévation du taux de raccordement au réseau public d'assainissement à 83.3% à la fin de l'année 2009.

Dans le domaine de la gestion des déchets, la création des décharges contrôlées dans les conglomérats urbains s'est poursuivie à côté de la fermeture progressive et la restauration des dépotoirs sauvages dans les gouvernorats concernés par le programme de décharges contrôlées. Par ailleurs, une attention particulière a été accordée aux déchets industriels et spéciaux notamment à travers la réalisation de l'unité de traitement à Jradou et le renforcement des systèmes de gestion des déchets solides se prêtant à la valorisation et au recyclage.

Dans le domaine de la lutte contre la pollution et de l'intérêt accordé à l'environnement industriel, la période 2007-2009 a connu une nette évolution au niveau de l'exécution des programmes et projets en relation, notamment à travers la dynamisation du rythme d'exécution des projets de dépollution dans les grandes zones industrielles à l'instar du projet de dépollution et de l'aménagement des côtes nord de la ville de Sfax et du projet de gestion des boues des laveries de phosphate dans le bassin minier de Gafsa à côté de la réalisation de plusieurs programmes et projets visant l'amélioration de l'état environnemental et l'amélioration de l'enceinte des grandes entreprises industrielles.

Par ailleurs, les opérations de contrôle environnemental des entreprises et unités industrielles et des activités polluantes se sont poursuivies outre l'initiation de l'évaluation stratégique de plusieurs grands projets programmés dans différentes régions à l'instar du golfe de Tunis, de la région du centre-est Enfidha-Hergla, de la Skhira, le golfe de Gabès et Sfax-sud, dans le but de l'harmonisation entre les divers projets de développement et les écosystèmes et afin de garantir un développement durable.

Et compte tenu de l'intérêt accordé à la qualité de l'air en milieu urbain et industriel, une loi sur la qualité de l'air a été promulguée tandis qu'ont été initiés la préparation des textes d'application et l'amélioration des normes actuelles y relatives, ceci à côté de la mise en place d'un réseau national de suivi de la qualité de l'air et son renforcement par les outils et équipements fixes et mobiles de contrôle permanent afin de garantir un environnement sain et salubre dans les grands conglomérats d'habitation et dans les zones industrielles.

Eu égard à l'importance de la sauvegarde des ressources naturelles et de la lutte contre la désertification dans la concrétisation du développement durable, les efforts ont été consentis pour accélérer le rythme de réalisation des stratégies nationales de mobilisation des ressources hydrauliques traditionnelles et non traditionnelles et pour la mise en place d'un programme d'utilisation des eaux usées traitées dans divers domaines outre le renforcement des efforts dans le domaine de développement des forêts et parcours et la conservation du patrimoine national en ressources génétiques locales ou acclimatées notamment celles rares

ou menacées d'extinction grâce à l'entrée en exploitation au cours de l'année 2007 de la Banque Nationale des Gênes.

Les multiples efforts déployés dans ce domaine ont permis d'atteindre un taux de 88% de mobilisation de ressources hydrauliques et un taux de 12.8% de couverture forestière et pastorale à la fin de l'année 2009.

Dans le domaine de la préservation du littoral, les études relatives à la protection des plages contre l'érosion marine se sont poursuivies de même que les travaux relatifs à l'aménagement des Sebkhat par la réalisation de la première phase de l'aménagement de Sebkhat Ben Ghayadha à Mahdia ainsi que la poursuite des études de restauration de certaines Sebkhat, de mise à niveau des plages et leur nettoyage et le renforcement de programmes de contrôle in situ du domaine public maritime.

Dans le domaine de la consommation de l'énergie et de l'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables, s'est poursuivie l'exécution de programmes relatifs à la rationalisation de l'utilisation de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique et la substitution énergétique dans les secteurs de l'industrie, du transport et des services, à travers l'orientation des entreprises grandes consommatrices d'énergie vers l'utilisation d'équipements et de moyens de production économes en énergie et par la généralisation de l'installation de stations de diagnostic des moteurs des véhicules chez les chefs d'ateliers outre la promotion de l'utilisation de la cogénération électrique dans les entreprises dotées de moyens adéquats et par la promotion de l'utilisation de l'énergie propre dans le secteur du transport et la promotion de l'utilisation des équipements électroménagers à efficacité énergétique outre l'élévation du pourcentage des énergies renouvelables dans le total des ressources énergétiques à l'instar de l'énergie éolienne pour la production de l'électricité et le chauffage de l'eau par l'énergie solaire, ceci à côté de la poursuite de l'action pour l'ancrage d'une culture de maîtrise de l'énergie chez les diverses franges de la société à travers l'intensification de programmes de sensibilisation et de recherche scientifique notamment en rapport avec les énergies de substitution.

Dans le cadre du renforcement de la participation des outils d'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans la stimulation de l'action économique et de l'investissement, le cadre juridique a été développé dans ce domaine à travers l'amendement du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme pour une simplification des procédures et le raccourcissement des délais et afin de disposer d'un cadre juridique organisant l'espace territorial en dehors des zones couvertes par les schémas d'aménagement urbain notamment pour ce qui concerne les lotissements consacrés à la réalisation de projets industriels et touristiques. Par ailleurs, il est à noter que l'étude du schéma directeur d'aménagement du territoire national a été achevée.

Dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation, les programmes et les activités de sensibilisation se sont intensifiées afin de renforcer la mobilisation pour la sauvegarde de l'environnement et la rationalisation de l'exploitation des

ressources naturelles à travers notamment les programmes d'éducation environnementale dans les institutions d'éducation, de l'enfance et de la jeunesse et par le renforcement du réseau de clubs de l'environnement dans ces institutions et des capacités des superviseurs de ces clubs.

Le Développement Durable : Principaux Indicateurs

	2006	2007	2008	2009
Taux de mobilisation des ressources en eau (%)	85	87	87	88
Taux de couverture forestière et pastorale (%)	12.4	12.6	12.7	12.8
Taux de branchement au réseau d'assainissement (%)	80.9	81.6	82.4	83.3
Volume des eaux traitées dans les stations d'épuration (mm ³)	216	226	230	234
Nombre de parcs urbains	20	22	27	36
Taux d'espaces verts (m ² /habitant)	13.85	14.65	15.37	16.23
Efficacité énergétique (kg EP/1000 DT du Produit)	-	319	313	309

Le développement administratif

La période écoulée du XI^{ème} Plan, a été caractérisée par l'introduction de plusieurs réformes importantes visant à moderniser les mécanismes d'intervention des services publics, à enraciner les principes de la gestion rationnelle, à consacrer les valeurs de la transparence et à garantir la qualité et l'efficacité. Ces différentes réformes ont permis la réalisation de plusieurs performances qualitatives touchant tous les domaines de la gestion administrative et notamment les domaines suivants :

- L'octroi d'une attention aux préoccupations des citoyens perceptible essentiellement à travers l'activation du rôle des bureaux des relations avec le citoyen et la valorisation de la fonction d'accueil, d'information, de renseignements et de communication, outre l'intensification et la diversification des mécanismes d'écoute entre l'administration et ses usagers. À côté de la facilitation des services rendus aux citoyens par la réduction des délais d'octroi des prestations et leur rapprochement des usagers suite à la généralisation des points de l'administration rapide, des guichets unifiés et de l'interlocuteur unique ainsi que l'ouverture de quelques services publics en dehors des horaires administratifs (postes, municipalités, caisses sociales, recettes des finances ...)
- La contribution à l'amélioration du climat des affaires à travers la simplification des procédures administratives et la poursuite du remplacement ou de la suppression des autorisations administratives par des cahiers de charges ainsi que l'adoption d'une procédure unique et un document unifié concernant les prestations administratives relatives à la création des entreprises et la diminution des coûts de ces procédures et l'accélération de leur rythme outre la mise en place des nouvelles réformes relatives aux systèmes de marchés publics à savoir la soumission des achats des produits importés à prix variable et l'achat des produits pour la revente au contrôle à

priori de la commission supérieure des marchés lorsque leur valeur dépasse 5 MD, en plus de l'institution d'une nouvelle commission spéciale au sein de la commission supérieure des marchés qui se charge de l'étude des dossiers selon des procédures adéquates à ces catégories d'achats. A côté de la publication par le décret 2007-1330 du 4 juin 2007 d'une liste des établissements publics dont les achats dépassant 5 MD seront soumis à l'avis préalable de la commission des marchés de l'entreprise qui a été renforcée par un représentant du ministre des finances et d'un contrôleur d'Etat.

- Les réformes administratives comprennent également l'instauration d'un mécanisme de suivi de l'amélioration du climat des affaires et la création des cellules d'encadrement des investisseurs assurant le rôle d'interlocuteur unique des investisseurs pour les activités qui relèvent de chaque ministère et ce en vue de les aider à surmonter les difficultés qui les rencontrent à l'occasion de la réalisation de leurs projets d'investissement. Ainsi que la création d'une cellule centrale d'encadrement au premier ministère chargée des dossiers qui demeurent non résolus après avoir épuisé toutes les tentatives auprès des cellules relevant des ministères pour éviter les obstacles survenus.
- La modernisation de l'administration et l'amélioration des mécanismes et des outils de travail, soit à travers l'activation des différentes applications informatiques nationales communes et sectorielles et l'élargissement de leur champ d'intervention, outre l'amélioration des services administratifs en ligne dans le cadre du renforcement de l'administration électronique ou à travers l'exécution du premier niveau du programme national de la qualité et la mise en place du label « marhaba » selon les normes internationales en plus de l'entrée d'un site web interactif spécifique à ce programme en phase d'expérimentation.
- La promotion des ressources humaines à travers l'amélioration des programmes de formation et l'intensification des participations à des stages à l'étranger ainsi que la création de l'institut du développement des capacités des hauts fonctionnaires et l'ouverture des horizons de la promotion devant les agents des différents corps administratifs à côté du renforcement, de la transparence et l'enracinement des principes d'égalité des chances pour les recrutements dans la fonction publique. Ces derniers représentent 15% des demandes additionnelles annuelles d'emplois dont 70% sont titulaires d'un diplôme supérieur ainsi que l'augmentation des salaires pour les agents administratifs au sein du programme triennal 2008-2010 et l'augmentation de l'indemnité de fonction pour les cadres supérieurs nantis d'emploi fonctionnel.

Le développement régional

Le développement régional a connu au cours de la période 2007-2009 la poursuite de l'exécution du point neuf (9) du programme présidentiel « La Tunisie de Demain » dont l'objectif est de faire de la région un pôle actif de développement permettant aux régions d'accéder à un seuil de développement meilleur.

Les programmes et les projets réalisés ont permis le renforcement du cadre institutionnel des régions ; la diversification de leur base économique, la

consolidation de la compétitivité de l'économie régionale et la poursuite de la consécration de la solidarité et de la complémentarité entre les régions.

Ainsi, au niveau institutionnel, la période écoulée a vu la révision de la structure des commissions sectorielles du conseil régional par la création de deux commissions permanentes au sein du conseil régional l'une s'occupe du développement durable et veille à la préparation et l'exécution des programmes régionaux et locaux du développement durable, et l'autre s'occupe de l'emploi et de l'investissement, outre la recomposition du conseil local de développement en vue d'associer des représentants de la société civile et des compétences dans l'action de développement local et la création de quatre commissions sectorielles au sein du conseil local de développement chargées de l'assainissement et de l'aménagement du territoire, de la propreté et de la protection de l'environnement, de l'emploi et des affaires sociales, de la planification et de l'investissement, en plus du renforcement du rôle des conseils ruraux par la recomposition de leur structure en y associant des représentants de la société civile.

Les investissements réalisés au cours de la période 2007-2009 ont atteint 21203 MD ce qui représente environ 62% des investissements programmés.

Investissements dans les régions

	Régions de l'Est	Régions de l'Ouest	Total
Investissement public	5226	2234	7460
Investissement privé	11077	2666	13743
Total	16303	4900	21203

Les réalisations au profit des régions ont été renforcées par l'adoption de projets présidentiels complémentaires au profit de 11 gouvernorats avec un cout global atteignent 2800 MD permettant la consolidation de l'infrastructure de base, le renforcement du secteur agricole, le développement du secteur industriel technologique, la mise en place des équipements collectifs et l'amélioration des conditions de vie

En vue d'accroître la compétitivité et l'intégration de l'économie régionale la période 2007-2009 a vu la poursuite de la consolidation et de la modernisation du réseau routier par l'achèvement des travaux de l'autoroute Msaken-Sfax sur 97.8 km et la bretelle de la ville de Sfax sur 6 km, la réfection de 936 km de routes et le démarrage de la rénovation de 374 km outre la consolidation du réseau sur 1229 km et l'aménagement de 315 km de pistes agricoles.

Par ailleurs plusieurs mesures ont été adoptées pour promouvoir le secteur agricole et améliorer sa compétitivité par la réalisation de 3 grands périmètres irrigués autour des barrages sur 4167 ha et la création de 36 périmètres irrigués autour des forages profonds sur 2559 ha

Pour renforcer l'investissement industriel la période 2007-2009 a également connu le démarrage de l'aménagement de 5 zones industrielles sur 180 ha à Zriba 3, Sahline, Monastir, Mhamdia et El Agba.

Les réalisations sur le plan de la promotion des ressources humaines durant cette période se traduisent par l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et l'ouverture de l'université sur son environnement à travers la généralisation des instituts supérieurs des études technologiques et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement de la formation professionnelle par la création de nouveaux centres sectoriels avec une capacité additionnelle de 2800 postes de formation et la restructuration de 16 centres de formation professionnelle ce qui a permis d'augmenter la capacité d'accueil de 3900 postes de formation.

Les réalisations ont été consolidées permettant ainsi la mise en place des équipements collectifs à travers la modernisation des établissements sanitaires, sportifs et culturels. A cet effet le secteur de la santé a été renforcé par l'aménagement et l'équipement des centres hospitalo-universitaires de Tunis, Sousse et Sfax et l'aménagement et l'équipement des hôpitaux régionaux du Kef, Beja, Jendouba, Kairouan et Sidi Bouzid et l'achèvement de la construction du centre de réadaptation et d'urgence de Ben Arous, l'achèvement de l'aménagement de l'hôpital de circonscription de Meknassi et le démarrage des travaux d'aménagement de l'hôpital de Cherarda.

Par ailleurs les secteurs de la jeunesse, du sport et de la culture ont été renforcés par la construction de salles de sport à Monastir et Oueslatia et de centres intégrés de jeunesse et d'enfance à Sakiel Sidi Youssef et Béja et l'achèvement des travaux du complexe de jeunesse et de culture de Sidi Bouzid

Afin de consolider davantage la solidarité et la complémentarité entre les régions la période 2007-2009 a connu la réalisation de projets de développement agricole intégré du sud du gouvernorat du Kef, de Gabès, de Kasserine de Gafsa et du projet de développement agricole intégré de Zaghuan et la poursuite des projets de Siliana et les collines de Kairouan, Ghezala-Joumine et le démarrage de la consolidation des projets de développement agricole de Gabès, Kasserine et Gafsa outre le démarrage du projet de développement intégré de Sidi Bouzid.

Par ailleurs, en vue de favoriser l'environnement des affaires et afin d'attirer les promoteurs et impulser l'initiative privée, plusieurs mesures ont été prises et concernent en particulier la promulgation de la loi 2007-69 relative à l'impulsion de l'initiative économique, la révision de la classification des zones de développement régional en trois groupes pour inciter à investir dans les zones prioritaires et promouvoir l'investissement étranger et inclure des activités à haute valeur ajoutée dans la liste des activités susceptibles de bénéficier des avantages du code d'incitation à l'investissement et des avantages spécifiques au titre des nouveaux promoteurs et des petites et moyennes entreprises en plus de l'assouplissement des procédures administratives relatives à la création des projets et des entreprises.

La période 2007-2009 a également connu la révision de la législation relative aux sociétés d'investissement et des fonds communs de placement en capital développement en vue d'affecter 65% de leurs ressources afin de consolider les fonds propres des entreprises et élargir ses interventions pour couvrir les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, l'investissement dans le domaine du développement agricole et les opérations de rétrocession des entreprises, outre la participation de l'Etat à hauteur de 30% à l'augmentation du capital de la banque de financement des petites et moyennes entreprises et l'octroi d'avantages au profit des entreprises de promotion immobilière au titre de la construction de locaux pour l'implantation d'entreprises industrielles dans les zones de développement régional.

Par ailleurs, 38 journées de promotion de l'investissement ont été organisées dont 23 dans les gouvernorats de l'intérieur ayant abouti à l'approbation de 1246 projets totalisant des investissements de l'ordre de 1824 MD et permettant la création de 14480 postes d'emploi.

L'ensemble de ces réformes ont permis d'impulser l'investissement privé dans les régions, atteignant ainsi 13473 MD avec un taux de réalisation de 62.4%, en particulier les régions de l'intérieur ont bénéficié de 2660 MD et de l'implantation de 65 entreprises étrangères dans les zones de développement régional.

Systeme d'informations statistiques

La réforme du système national de la statistique a permis la rénovation du cadre législatif et institutionnel de l'activité statistique et la mise en place des outils permettant de promouvoir les activités de développement au niveau de la production de l'information statistique, de sa diffusion et de son utilisation optimale. L'élaboration des programmes statistiques quinquennaux dans le cadre des plans du développement a aussi permis d'orienter les activités statistiques, de coordonner les programmes des différentes structures statistiques publiques et d'assurer la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique en vue de déterminer les besoins et les priorités dans ce domaine.

L'évaluation à mi-parcours des réalisations du Programme National de la Statistique 2007-2011 qui a été élaboré par le Conseil National de la Statistique a permis de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs et des projets de ce programme au cours de la période 2007-2009 et de dégager les conclusions qui permettraient d'aider à la définition des axes du programme statistique qui est intégré dans le XII^{ème} plan de développement.

Les plus importantes orientations du XI^{ème} plan de développement dans le domaine statistique ont concerné l'élargissement du champ de la production statistique et l'enrichissement de ses sources dont notamment les sources administratives, et aussi la mise en œuvre des activités et des travaux de développement de la diffusion de l'information statistique afin de la rendre accessible à tous et utilisable d'une façon optimale. Ces orientations ont également mis l'accent sur l'importance du renforcement des activités liées à la

coordination statistique et sur la mise à niveau des structures statistiques publiques afin d'assurer une plus grande cohérence et efficacité aux différentes composantes du système national de la statistique. Les priorités statistiques ont ainsi couvert des domaines qui sont en relation avec les objectifs du plan. Les priorités les plus importantes ont touché les statistiques de l'emploi et des salaires, celles relatives au secteur de la santé, ainsi que les statistiques d'entreprises et particulièrement les statistiques des secteurs de l'agriculture et du commerce et les statistiques relatives à l'économie du savoir.

L'évaluation des réalisations des structures publiques dans le domaine de la production statistique a montré que la plupart des opérations programmées au cours de la période considérée ont été réalisées. Ces résultats confirment le renforcement de l'expérience qu'avait commencé à acquérir les diverses structures statistiques publiques dans le domaine de la programmation et de l'exécution des opérations statistiques. Ces actions se sont distinguées par l'accélération de leurs périodicités. En effet, les opérations dont la périodicité est inférieure à l'année ont représenté près de 51% de l'ensemble des opérations réalisées, révélant ainsi l'importance croissante du suivi de la conjoncture économique et de la nécessité de disposer de systèmes d'informations capables de suivre instantanément les changements économiques et de préparer les stratégies permettant d'y faire face. D'autre part, l'évaluation a souligné l'insuffisance constatée dans l'utilisation des sources administratives dans la production statistique, tout en soulignant que les enquêtes directes demeurent une source nécessaire dans plusieurs domaines pour répondre aux nouveaux besoins statistiques à l'instar de l'endettement des ménages, la répartition des revenus, les micros-crédits, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises et les dépenses dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Concernant les domaines couverts par les opérations statistiques réalisées au cours de la période 2007-2009, il a été constaté que ces domaines ont touché les statistiques démographiques et sociales pour près du tiers de l'ensemble des opérations statistiques, alors que les opérations restantes ont porté sur les domaines des statistiques économiques, financières et sectorielles. Ceci montre l'intérêt croissant pour la production d'une information périodique qui exprime les besoins du marché, du climat d'investissement et du marché de travail.

Au niveau des domaines relatifs aux statistiques démographiques et sociales, l'intérêt s'est focalisé sur le suivi de la situation démographique au vu de l'importance des étapes atteintes par la Tunisie dans la transition démographique et ses conséquences au niveau des changements de la structure par âge de la population et de sa répartition géographique et au niveau des besoins spécifiques des différentes catégories de population. Les enquêtes auprès des ménages et les données de l'état civil ont ainsi permis de fournir des indicateurs annuels sur la population. De même, l'enquête quinquennale sur la population de 2009 a permis d'actualiser les données globales du recensement de la population de 2004. Ces données ont été utilisées dans le cadre de l'élaboration des projections de la population pour la période 2009-2049. Ces projections ont été essentielles dans le

cadre de l'élaboration des prévisions dans les divers domaines économiques et sociaux.

Concernant le secteur d'emploi qui constitue une priorité du programme statistique, en plus des enquêtes annuelles, une enquête trimestrielle sur l'emploi a été développée afin d'observer l'évolution des caractéristiques de l'emploi et du chômage durant l'année et de tenir compte des variations saisonnières de l'activité économique et de leurs effets sur le marché du travail. De même, les normes du Bureau International de Travail relatives à la définition du concept de chômage et au calcul de son taux ont été adoptées en totalité dans le cadre de la révision de la méthodologie des enquêtes sur l'emploi, et ce en intégrant le principe de la nécessité d'entreprendre des actions effectives pour la recherche d'un l'emploi dans le cadre de l'identification des chômeurs.

Quant au domaine économique, une révision totale du système de comptabilité nationale a été entreprise pour l'adapter au système de comptabilité nationale des Nations Unies actuellement en vigueur. Cette révision a concerné particulièrement l'intégration de plusieurs modifications méthodologiques en cohérence avec les normes internationales et la mobilisation de plusieurs sources statistiques actualisées. Cette révision a permis l'élaboration d'une nouvelle série de comptes qui couvrent la période 1997-2008 et a ainsi induit des changements au niveau de plusieurs agrégats et indicateurs économiques, dont particulièrement l'augmentation de l'évaluation du Produit Intérieur Brut. Ces nouveaux comptes ont été intégrés dans l'élaboration du XII^{ème} plan de développement et seront utilisés dans l'élaboration du budget économique annuel et dans les différents travaux d'analyse et d'étude. Parallèlement à la révision des comptes annuels, les comptes trimestriels ont été développés en tant qu'instruments périodiques de suivi de la conjoncture économique, enrichissant ainsi la batterie des indicateurs de conjoncture mensuels qui sont élaborés dans les domaines de la production, des prix et du commerce extérieur.

L'accent a été aussi mis dans le domaine économique sur la mise en place des bases d'un système des statistiques d'entreprises en tant que source essentielle d'informations sur le tissu économique et sur les caractéristiques du système productif. Ce système comprend un noyau central représenté par le répertoire national d'entreprises qui constitue une base pour le tirage des échantillons des enquêtes et un instrument pour la coordination entre les différentes composantes de ce système statistique. Dans ce même cadre, l'enquête annuelle sur les activités économiques des entreprises du secteur structuré employant six salariés et plus a été révisée. D'autre part, l'enquête quinquennale sur les activités des micro entreprises employant moins de six salariés a été réalisée au cours de l'année 2007. Les autres travaux liés à la mise en place de ce système ont porté sur la réalisation d'enquêtes sectorielles à l'instar de l'enquête sur l'emploi et les salaires auprès des entreprises et l'enquête sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises. De même, le programme de développement des statistiques sur les entreprises s'est orienté vers l'intégration progressive d'autres enquêtes sectorielles dans le cadre du système relatif à ces statistiques.

En ce qui concerne la diffusion des données statistiques par les structures statistiques publiques, l'évaluation a montré les progrès accomplis dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans ce domaine. En effet, la plupart de ces structures disposent de leur propre site web ou de site appartenant à leur administration de tutelle. Néanmoins, les publications sous format papier restent un outil de base dans la diffusion des informations pour plusieurs structures. L'évaluation a également montré la nécessité d'adopter les normes internationales dans le domaine de la diffusion des statistiques disponibles, en particulier l'élaboration d'un calendrier préétabli pour prévoir les échéances de diffusion. Par ailleurs et afin d'offrir davantage de possibilités d'exploitation des données collectées dans le cadre des enquêtes, l'évaluation a mis l'accent sur le besoin de certains utilisateurs d'accéder aux données individuelles des fichiers des enquêtes statistiques.

Par ailleurs, et dans le but d'assurer une meilleure coordination des systèmes statistiques sectoriels, une révision des nomenclatures statistiques relatives aux activités économiques et aux produits a été menée au cours de l'année 2009. Cette révision a été cohérente avec les révisions récentes des nomenclatures internationales similaires et a été réalisée en concertation avec les différentes structures intervenantes dans ce domaine. Les deux nouvelles nomenclatures ont été homologuées comme normes officielles par l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle afin qu'elles soient adoptées par les différentes structures statistiques publiques.

Concernant la coordination institutionnelle, en plus de l'instauration des activités périodiques de programmation statistique dans le cadre des travaux du Conseil National de la Statistique, la procédure pour l'obtention d'une autorisation pour la réalisation des enquêtes par les structures statistiques publiques a été généralisée, permettant ainsi d'éviter le double emploi dans la réalisation de ces opérations et d'améliorer la coordination entre ces structures.

De même, l'harmonisation avec les normes et les méthodologies internationales dans plusieurs domaines statistiques a représenté une orientation essentielle pour les différentes structures statistiques publiques. Les programmes de coopération internationale ont contribué aussi à la concrétisation de cette orientation, à l'échange des expériences et des connaissances et au renforcement des capacités des structures statistiques nationales. Ainsi, les programmes de coopération bilatérale avec des pays voisins comme la France et l'Italie ont pu concourir au développement de plusieurs domaines statistiques dont particulièrement les statistiques de l'emploi, la comptabilité nationale et les statistiques d'entreprises. Les programmes régionaux de coopération, particulièrement aux niveaux maghrébin, euro-méditerranéen et africain, ont représenté aussi un cadre adéquat pour une meilleure intégration du système national statistique dans son environnement régional et international.

Par ailleurs, au niveau des moyens, certaines structures statistiques sont parvenues à un renforcement relatif de leurs ressources humaines spécialisées dans le domaine statistique. Cependant, l'évaluation à mi-parcours du programme

statistique a montré que ces structures et particulièrement les structures sectorielles ne disposent pas encore de l'effectif suffisant en personnels, notamment au niveau des cadres supérieurs en statistique dont le taux ne dépasse pas 15% de la totalité des agents exerçant dans ces structures.

Au vu de ces évaluations, il y a lieu de noter que les structures du système national de la statistique sont parvenues à réaliser plusieurs travaux de développement dans différents domaines pour s'adapter aux révisions des méthodologies et des normes internationales dans le domaine statistique. Ces travaux ont permis d'assurer la disponibilité d'une information statistique plus actualisée dans le suivi des changements rapides de la conjoncture économique au niveau national et international. Néanmoins, il est impératif de poursuivre les efforts pour combler les lacunes dégagées par ces évaluations à mi-parcours tant au niveau de la production de l'information statistique, qu'au niveau de sa diffusion et de son utilisation. Ces efforts vont contribuer à assurer une plus large promotion de l'information statistique et à améliorer sa qualité et sa pertinence. Cette orientation nécessite la mise à niveau des structures statistiques en vue d'accroître leurs capacités et leurs performances.

Etudes et travaux d'analyse

Au cours de la première phase (2007-2009) du XI^{ème} plan, les études programmées sur l'évaluation de l'impact des mutations en cours à l'échelle nationale et internationale ont été réalisées au même titre que les analyses portant sur l'évaluation des sources de croissance, la création d'emploi et la libéralisation de l'économie en plus d'un ensemble de questions d'actualités ayant trait à l'énergie aux retombées de la crise financière et économique sur l'économie tunisienne.

Dans ce cadre, les travaux réalisés ont porté sur l'élaboration :

- D'un Rapport sur le développement
- D'une étude sur le secteur du tourisme
- D'une étude sur le service de la santé
- D'une étude sur les petites entreprises
- D'une étude sur l'intégration de l'économie tunisienne
- D'une étude sur la mise à niveau de l'économie
- De rapports annuels sur la compétitivité
- De rapports annuels sur l'économie de savoir

Parallèlement, plusieurs consultations nationales ont été organisées et ont débouché sur un ensemble de propositions et de recommandations dans les domaines suivants :

- La productivité
- L'emploi
- La jeunesse
- L'environnement et le développement durable

Chapitre II

Mutations externes et internes

L'action de développement fait face, aujourd'hui plus que jamais, à des défis majeurs dictés par l'ampleur des transformations structurelles au double plan interne et externe au vu, notamment, des retombées de la récente crise économique mondiale sur les perspectives de croissance, ce qui appelle la modernisation des politiques et des programmes et le redéploiement en profondeur des priorités de développement pour renforcer la capacité de l'économie nationale à faire face aux chocs, s'adapter aux différentes évolutions et atteindre les objectifs de développement escomptés.

la réalisation des objectifs et des orientations de la période à venir, sera axée sur la réalisation d'un saut qualitatif et d'un contenu nouveau du processus de développement pour atteindre le rang des pays développés, requiert une analyse des spécificités de cette période afin de déterminer les effets prévisibles des différentes évolutions sur la scène mondiale, notamment, le manque de visibilité et la poursuite de l'instabilité des marchés mondiaux ainsi que l'exacerbation de la concurrence mondiale. L'analyse doit porter, également, sur les transformations au plan national qui ont trait aux transitions démographiques et l'intensification des pressions sur les ressources disponibles et l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur.

Environnement international

L'élargissement de la mondialisation et la multiplication des interdépendances entre les différents pays du monde au cours de ces dernières années, ont ouvert des perspectives prometteuses pour la croissance économique et la prospérité en facilitant l'accès aux marchés, l'afflux des investissements étrangers et le transfert de technologie.

Cependant, ce phénomène a débouché sur une nouvelle réalité qui consiste en l'intensification de la concurrence à l'échelle mondiale et l'accroissement des regroupements économiques régionaux et des partenariats ainsi que la confirmation du rôle de plus en plus important d'un nombre de pays émergents dans l'économie mondiale tels que l'Inde et la Chine, et qui disposent d'une grande capacité à l'exportation et l'attraction des investissements étrangers.

La mondialisation a, également, entraîné l'émergence de nouveaux modes de production et de commercialisation et l'insertion des entreprises dans des réseaux mondiaux ainsi que la contraction de la demande sur les produits et services traditionnels au profit de produits à haut contenu technologique et à forte valeur ajoutée et l'érosion des avantages accordés à la Tunisie sur le marché européen en raison de l'élargissement de l'Union européenne vers les pays de l'est.

L'acuité des mutations à l'échelle mondiale se manifeste, également, au niveau des nouvelles tendances des mouvements de capitaux, qui se caractérisent, désormais, par le durcissement des conditions y afférentes et leur mobilisation conformément aux objectifs nationaux particulièrement de maîtrise de l'endettement extérieur.

Ces contraintes s'expliquent par l'orientation croissante des flux d'investissements directs étrangers vers les pays émergents, surtout asiatiques, et la concentration des fonds structurels de l'Union européenne sur les nouveaux pays nouvellement admis à l'Union ainsi que la faible capacité des pays en développement à mobiliser des ressources de financement externes à des conditions favorables dans le cadre bilatéral et multilatéral en plus du durcissement des conditions de financement sur les marchés mondiaux suite à la crise financière internationale.

Dans ce contexte, la Tunisie qui a réussi à mobiliser des financements extérieurs adéquats pour soutenir l'effort d'investissement national à travers la poursuite d'une politique d'endettement judicieuse et d'attraction des investissements directs étrangers, n'est plus éligible au financement concessionnel eu égard au niveau de développement atteint par le pays et en raison de l'orientation de l'aide publique au développement ainsi que la concentration des efforts de l'aide financière des pays donateurs aux pays pauvres et moins avancés.

L'expansion du phénomène de la mondialisation a accentué la volatilité et la propagation des crises dont la fréquence a augmenté au cours des dernières années, à l'instar de la crise énergétique et la crise alimentaire en raison de la hausse sans précédent des prix du pétrole et des produits de base ainsi que l'élargissement de la crise financière mondiale qui a eu de graves répercussions sur les différentes économies dans le monde sans exception.

En effet, malgré l'apparition de signes de reprise de l'économie mondiale, la situation économique globale demeure instable en raison de la fragilité de la croissance dans les pays développés et la poursuite de l'accroissement du taux de chômage dans les pays industrialisés, malgré l'importance des plans de sauvetage et en raison de la persistance de l'instabilité des marchés financiers en relation avec la hausse de la dette publique dans certains pays développés en plus de la reprise attendue de la demande adressée par les pays émergents pour les produits de base.

L'ampleur des changements dans l'environnement international est accentuée par l'impact du changement climatique sur l'ensemble des pays et les effets environnementaux prévisibles sur la santé humaine, la production agricole, les ressources en eau, la faune et la flore et les flux migratoires.

Ces effets imposent une sensibilisation accrue quant aux changements climatiques, et une assistance aux pays en développement pour faire face à ces changements et renforcer les efforts pour soutenir les infrastructures de santé et la recherche d'énergies renouvelables, outre l'intensification de la recherche dans ce

domaine pour le suivi des indicateurs du changement climatique dans un cadre concerté favorisant la coopération entre les États pour l'harmonisation des politiques favorables à la protection de l'humanité contre les risques pouvant affecter l'environnement et l'économie mondiale.

Le progrès technique et la capacité d'acquérir la technologie sont de plus en plus considérés comme des facteurs économiques stratégiques complétant les ressources naturelles nécessaires pour la production et la création de richesses. Les développements prodigieux dans les nouvelles technologies de l'information a impulsé un changement majeur du processus de développement mondial et ont engendré des mutations qui ont touché les divers domaines.

Le fossé technologique est devenu, également, un facteur explicatif de premier plan du différentiel de développement entre les pays du monde dans la mesure où le progrès scientifique et technique ainsi que l'appropriation des connaissances sont devenus des déterminants majeurs pour la compétitivité, la croissance et le développement.

Sur cette base, l'économie du savoir est devenue une condition préalable pour le développement et constitue un défi majeur à relever par les différents pays, ce qui nécessite une plus grande attention aux ressources humaines en veillant à la qualité des systèmes d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle, au soutien des activités de recherche et développement, ainsi que l'intégration à l'économie mondiale afin de faciliter le transfert de technologie et créer des liens de partenariat permettant de maîtriser davantage le progrès technique et assurer son insertion dans les systèmes de production.

Dans ce contexte, la mondialisation et l'ouverture à l'économie mondiale offrent des possibilités pour l'accélération du rythme de croissance et l'amélioration de la productivité en dépit des pressions croissantes liées à l'exacerbation de la concurrence mondiale avec l'avancement des négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et la tendance à la réduction des restrictions sur les échanges des produits agricoles et des services.

Ces évolutions débouchent sur une série de défis pour les économies en développement, notamment, l'amélioration de la compétitivité, l'adaptation continue à la demande mondiale, le développement des activités économiques basées sur l'intelligence, l'innovation et l'utilisation intensive de la technologie ainsi que le développement des politiques commerciales via la promotion des services liés au commerce extérieur en particulier la logistique, le transport, le développement des compétences, la modernisation du cadre législatif et le financement du commerce.

L'objectif fixé pour la prochaine période est de sortir de la phase des interventions publiques exceptionnelles et l'instauration d'un système financier mondial plus transparent, tout en favorisant la dynamique nécessaire pour soutenir la croissance et adoptant les réformes nécessaires pour faire face aux fragilités qui ont émergé sous la crise.

Sur cette base, l'économie mondiale croîtra au taux de 4,2% en 2010 contre une baisse de 0,6% en 2009, selon la dernière mise à jour du Fonds monétaire international et ce compte tenu de la reprise économique dans toutes les régions du monde ; soit respectivement une croissance prévisible de 2,3% dans les pays développés et 6,3% dans les pays émergents, contre une baisse respective de 3,2% et 2,4% en 2009.

Plus précisément, l'économie américaine augmentera de 3,1% en 2010 grâce à la demande interne et en particulier la consommation privée, (2,4% en 2010 contre - 0,6% en 2009), et l'investissement (1,8% en 2010 contre -14.5% en 2009). L'année 2010 sera également marquée par une inflation élevée de 2,1% contre une baisse de 0,3% en 2009.

En revanche, les économies de la zone euro enregistrent des taux de croissance relativement modestes au regard des programmes de sauvetage financier et ce en raison de la faiblesse de la demande intérieure, en particulier la baisse de la consommation privée en Allemagne (- 1,1%) et la diminution des investissements en France (-0,8%). Ainsi, la croissance dans la zone euro sera de 1% en 2010 par rapport à la forte baisse de 4,1% en 2009.

La reprise de l'activité économique mondiale au cours des années à venir permettra d'atteindre une croissance de 4,5% en 2014 sur la base du rétablissement du rythme normal de croissance dans les pays développés (2,4%) et surtout de la croissance soutenue dans les pays émergents (6,6%) et en particulier les pays d'Asie (8,5%).

La croissance attendue dans les pays développés repose sur l'évolution respective de la production aux États-Unis et dans la zone euro de 2,4% et 1,7% en 2014. En revanche la croissance soutenue de l'économie chinoise se poursuivra au taux de 9,5% alors que l'économie indienne croîtra d'environ 8,1% en 2014.

Le maintien d'un rythme de croissance élevé sur le moyen terme demeure tributaire au rééquilibrage de la demande mondiale, la réforme du secteur financier et la poursuite de politiques structurelles en faveur de la croissance.

Dans le contexte de la crise actuelle qui appelle un renforcement des relations entre les pays européens et les pays des rives est et sud de la méditerranée, l'Union pour la Méditerranée constitue une chance pour une intégration régionale efficace et représente une source de croissance durable pour l'économie mondiale.

Evolution des indicateurs de l'activité économique mondiale

	2009	2010	2014
Croissance	-0.6	4.2	4.6
Pays développés	-3.2	2.3	2.3
Etats Unis d'Amérique	-2.4	3.1	2.4
Zone Euro	-4.1	1.0	1.7
France	-2.2	1.5	2.2
Allemagne	-5.0	1.2	1.2
Pays émergents	2.4	6.3	6.7
Chine	8.7	10.0	9.5
Inde	5.7	8.8	8.1
Volume du commerce mondial	-10.7	7.0	

Environnement interne

L'économie nationale traverse actuellement l'une des étapes les plus décisives de son processus de développement compte tenu de l'ampleur des mutations en cours dont, notamment, l'achèvement de la phase finale de la transition démographique, l'accroissement et la multiplication des besoins au titre de la couverture sanitaire, la fourniture des services sociaux, le soutien des différentes couches sociales ainsi que la hausse continue de la population en âge d'activité qui représente plus de deux tiers de la population totale.

Les mutations internes concernent, également, l'augmentation du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur, la pression croissante sur le marché du travail outre l'augmentation des pressions sur les ressources financières et les ressources naturelles disponibles et l'intensification de la concurrence sur le marché intérieur en raison du degré de l'intégration à l'économie mondiale et l'ouverture sur l'extérieur, ainsi que les retombées de la crise économique mondiale.

Evolutions démographiques et sociales

La politique de population initiée par la Tunisie constitue l'une des composantes essentielles de la stratégie de développement compte tenu de l'étroite relation qui prévaut entre le croît démographique, la croissance économique et le développement humain. L'importance d'une telle politique de population se confirme encore plus avec l'entrée de la Tunisie dans sa dernière phase de transition démographique, avec ce que cela apporte comme changements au niveau des facteurs démographiques, et produit comme incidence sur de nombreux secteurs, dont principalement, les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de la sécurité sociale ainsi que sur les ressources naturelles et l'espace géographique et laisse apparaître comme comportements sociaux nouveaux.

La population tunisienne a augmenté au cours de la période 2004-2009 à une moyenne de l'ordre de 1.14% par an contre 1.27% pendant la décennie 1994-2004

et 2.15% pendant la décennie l'ayant précédé. Le fléchissement du taux d'accroissement naturel de la population est le résultat de la baisse enregistrée au niveau des différents facteurs démographiques dont essentiellement les taux de mortalité et de naissance, et l'indice synthétique de fécondité.

La baisse remarquable du taux de natalité (17.8% en 2009 contre 22.7% en 1994) et de l'indice synthétique de fécondité (2.05 en 2009 contre 2.90 en 1994) s'explique par plusieurs facteurs dont essentiellement l'amélioration continue du niveau d'instruction de la femme et son intégration dans le marché de l'emploi, l'élargissement de la couverture sanitaire et sociale et le renforcement des prestations relatives à la santé reproductive. La baisse du taux de mortalité et confiné aux alentours de 6‰ actuellement, est due, pour sa part, au recul continu du taux de mortalité infantile ainsi qu'à l'amélioration des prestations sanitaires préventives et curatives et de la qualité de vie.

Ces différents facteurs ont permis à l'espérance de vie à la naissance d'évoluer pour atteindre 74.4 années en 2009 contre 71.2 en 1994 et 73.4 en 2004.

Concernant l'estimation de l'évolution future de la population et de sa structure d'âge, s'est faite pour ce qui est de l'indice de fécondité, sur la base d'une hypothèse moyenne qui projette de porter cet indice à 2.04 en 2014 et à 2.03 en 2019 contre 2.05 en 2009.

Par ailleurs, L'espérance de vie à la naissance quant à elle devrait, selon les estimations, atteindre les 75.2 années en 2014 et 75.8 années en 2019

Conformément aux hypothèses susmentionnées les indicateurs relatifs à la population devraient enregistrer une nette évolution qui se manifestera à travers :

- l'évolution du taux d'accroissement démographique naturel qui passera de 1.19% en 2009 à 1.17% en 2014 et à 1.04 en 2019, soit une augmentation de 519 milles habitants au cours de la période du XII^{ème} plan.
- la modification de la structure de la population notamment au niveau des groupes d'âges inférieurs à 15 ans et celui des 60 ans et plus. Concernant le groupe d'âge 60 ans et plus, l'on prévoit que le rythme d'accroissement sera poursuivie à la même cadence pour atteindre 10.8% du total de la population à l'horizon 2014 et 12.5% en 2019. La tranche d'âge de moins de 15 ans, doit, pour sa part, se stabiliser aux alentours de 23.8% du total de la population pendant la période 2009-2019. La population en âge d'activité qui constitue la tranche d'âge la plus large (15-59 ans), connaîtra un léger recul pendant les prochaines années en formant 63.7% de la population en 2019 contre 66.4% en 2009.
- l'accroissement du nombre de naissances qui passera de 185.7 mille en 2009 à 196.4 mille en 2019, et à 194.4 en 2019 et ce, contrairement au nombre de décès qui, lui atteindra 73.4 mille en 2019 contre 61.7 mille en 2009.

**Evolution des principaux indicateurs démographiques
(Hypothèse moyenne)**

	2004	2009	2014	2019
Nombre d'habitants (en milliers) ⁽¹⁾	9932	10434	11025	11601
Accroissement démographique (%)	1.08	1.19	1.17	1.04
Nombre de naissances (en milliers)	166.4	185.7	196.4	194.4
Taux de natalité (en ‰)	16.8	17.8	17.8	16.8
Indice synthétique de fécondité	2.02	2.05	2.04	2.03
Nombre de décès (en milliers)	59.2	61.7	67.3	73.4
Taux de la mortalité (en ‰)	6.0	5.9	6.1	6.3

(1) au premier juillet

L'évolution de la structure par âge de la population évoluera selon l'hypothèse moyenne adoptée comme suit :

Evolution de la structure de la population selon la tranche d'âge

Groupe d'âge	2004	2009	2014	2019
0-4 ans	8.2	8.0	8.6	8.4
5-14 ans	18.6	15.8	15.0	15.4
15-59 ans	63.8	66.4	65.6	63.7
60 ans et plus	9.4	9.8	10.8	12.5

Trois caractéristiques essentielles se dégagent de cette évolution démographique. La première concerne la réduction ou la stabilisation de la demande sur l'éducation. La seconde a trait à l'élargissement de la part de la population âgée de 60 ans et plus avec ce que cela implique comme pressions supplémentaires sur les secteurs de la santé et de la sécurité sociale. La troisième caractéristique, quant à elle se rapporte à l'accroissement de la part de la population en âge d'activité qui se traduit par une nette augmentation de la demande additionnelle d'emploi.

L'accroissement de la population active a été estimé sur la base de l'évolution du taux d'activité masculin qui passerait de 68.7% en 2009 à 71% en 2014 et celui féminin qui atteindrait 24.8% contre 27.1% pendant la même période.

Partant des hypothèses susmentionnées, la population active devrait atteindre 4089 mille actifs en 2014 contre 3689 milles actifs en 2009 ; soit une augmentation de 400 mille personnes actives.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation attendue des effectifs étudiants et celui des diplômés du supérieur, il est prévu que la structure de la population active selon le niveau d'instruction évolue comme suit :

Structure de la population active selon le niveau d'instruction (%)

	2009	2011	2014
Primaire et avant	45.0	42.2	38.0
Second cycle de l'enseignement de base et secondaire	37.8	38.7	40.0
Cycle supérieur	17.2	19.1	22.0

Pressions sur les ressources

Les cinq prochaines années connaîtront un déficit croissant des ressources disponibles, compte tenu de l'accroissement des besoins requis de financement et en ressources naturelles pour la durabilité du sentier de croissance et aussi de la forte demande pour les services sociaux au vu des aspirations nationales consistant à atteindre un revenu plus élevé et des conditions de vie et de bien-être meilleures.

Les ressources financières

Les pressions les plus importantes sur la mobilisation des ressources financières ont trait aux besoins croissants de financement par rapport aux ressources disponibles, notamment l'épargne à long terme qui demeure en deçà des objectifs fixés en dépit de l'amélioration du niveau de revenu, des incitations fiscales et de la qualité des services financiers.

Cette situation exige plus d'efficacité dans l'utilisation des ressources, notamment, à travers la consolidation du solde des finances publiques par une plus grande rationalisation des dépenses et une allocation efficace des investissements publics ainsi que l'amélioration de la situation financière des entreprises publiques. La situation requiert, également, le renforcement de l'effort de mobilisation de l'épargne institutionnelle par la dynamisation du marché financier.

En parallèle, les ressources financières extérieures subiront une pression accrue quant à l'accès aux marchés à des conditions favorables au regard des changements défavorables survenus suite à la crise économique mondiale qui a débouché sur une baisse du volume des flux de capitaux vers les pays émergents et le durcissement des conditions d'emprunt.

Les ressources naturelles et l'aménagement du territoire

La prochaine étape sera caractérisée par l'accentuation des pressions sur les ressources naturelles ce qui requiert la réalisation d'un saut qualitatif dans l'exploitation de ces ressources et la garantie de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le cadre d'une vision globale qui prend en considération les changements climatiques, l'instabilité des facteurs naturels et la garantie de la réalisation des objectifs stratégiques de la sécurité alimentaire durable ainsi que la prolifération des besoins en croissance économique et sociale.

Eu égard aux conséquences multipliées du changement climatique et de ses effets sur les ressources naturelles et les activités économiques et la santé et suite aux constatations émises par la commission internationale sur les changements climatiques qui a classé la zone de la méditerranée et de l'Afrique parmi les zones géographiques les plus vulnérables aux changements climatiques. De même l'ont démontré des études à l'échelle nationale sur la probabilité de l'élévation des degrés de températures de 0.8 à 1.3°C à l'horizon de l'an 2020 comparée à la période de référence 1960-1990 et la probabilité de la réduction de la moyenne des précipitations de 5 à 10% à l'horizon 2020. Les efforts seront poursuivis, durant la prochaine étape, en vue d'intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies sectorielles du développement.

Dans ce domaine, il est prévu la préparation d'un programme d'actions pour l'appui de l'adaptation des écosystèmes naturels et sectoriels et l'exploitation de tous les potentiels disponibles pour réduire les émissions des gaz à effet de serre et de mobilisation des ressources dans le cadre du mécanisme du développement propre issu du protocole de Kyoto, outre la préparation des stratégies d'actions dans le secteur touristique et du système précoce de prévention contre les phénomènes climatiques extrêmes et l'étude de la consolidation du cadre juridique afférent à l'adaptation aux changements climatiques en plus de la concrétisation des études qui englobent le renforcement de l'adaptation du secteur agricole, des écosystèmes naturels, du secteur de la santé et l'appui à l'adaptation du littoral aux changements climatiques.

Dans ce cadre, les efforts seront poursuivis pour la mobilisation des ressources en eau disponible et l'amélioration de leur exploitation et de leur allocation dans le but d'atteindre un taux de mobilisation de l'ordre de 95% en 2016, outre le développement de l'exploitation des ressources en eau non conventionnelles à travers le démarrage du dessalement de l'eau de mer et l'extension du domaine de réutilisation des eaux traitées selon les normes internationales dans les secteurs d'irrigation, de l'industrie et du tourisme et ce dans le but d'atteindre un taux de 50% en l'an 2014 contre un taux actuel de 30%, ceci en plus, de l'adoption d'une vision prospective dans la planification des secteurs de l'eau au moyen de la réalisation de l'étude stratégique à l'horizon 2050 et qui a pour objectif l'analyse de l'impact des mutations économiques, sociales et climatiques sur l'offre de l'eau.

En partant des défis assignés à la prochaine étape et des pressions accentuées sur l'exploitation des ressources naturelles et ce que pose la problématique du changement climatique comme défis. Les efforts seront intensifiés en vue de développer les programmes de préservation de l'eau, du sol ainsi que la réalisation d'une meilleure efficacité dans la lutte contre l'érosion, la désertification et la réduction des effets potentiels du changement climatiques sur les activités économiques vitales et en particulier le secteur de l'agriculture, de l'appui aux programmes de préservation de la biodiversité et son enrichissement et l'entretien des milieux naturels, maritimes et terrestres, et l'intensification du couvert végétal, forestier et pastoral.

Eu égard à la vulnérabilité du littoral et des pressions qui y pèsent et suite à l'évolution continue des activités économiques, humaines et de changement climatique, il est prévu le démarrage de la concrétisation du programme de protection du littoral contre l'érosion maritime et le traitement de certaines zones sensibles.

En considération de l'évolution des besoins en ressources énergétiques, l'accent sera mis sur l'intensification des efforts en vue d'atteindre la sécurité énergétique, la maîtrise de l'exploitation des ressources nationales et la consolidation des programmes de rationalisation de la consommation en énergie outre le développement des énergies nouvelles et renouvelables, ainsi que l'adoption des normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments. A cet égard, il est prévu d'atteindre un niveau d'efficacité énergétique aux alentours de 275 kg / éq pétrole pour 1000 D de PIB.

Ceci en plus de la consolidation des programmes d'exploitation des énergies renouvelables et la multiplication de leur consommation par cinq, outre le développement des projets d'énergies propres et substituables et l'incitation à la mise en place des projets dans le cadre de la cogénération.

Egalement, les efforts seront intensifiés en vue de maîtriser l'exploitation et l'allocation des espaces territoriaux et l'amélioration de la programmation des extensions urbaines en particulier par la création des zones industrielles et résidentielles en vue de satisfaire les besoins futurs d'une part, et la préservation des terrains agricoles d'autre part, et ce dans le cadre d'une vision globale et complémentaire pour la gestion du domaine territorial. Ceci en plus de l'optimisation de la coordination entre les différents intervenants en vue de concrétiser les choix des schémas directeurs d'aménagement plus spécifiquement dans les zones qui connaissent des défis majeurs à l'instar des zones qui accueillent les grands projets et les zones qui connaissent une évolution démographique rapide.

Chapitre III

Orientations et objectifs nationaux

Les pressions résultantes de l'ensemble des mutations enregistrées au double plan interne et externe, sont de nature à faire preuve de la capacité de l'économie nationale à surmonter les crises et absorber les chocs externes et réduire leurs effets. Ces pressions favorisent, également, la réflexion aux possibilités de tirer parti de la nouvelle situation de l'après crise afin, de redynamiser l'économie nationale, de relever l'ensemble des défis et de réaliser les objectifs nationaux retenus pour la période à venir.

Les principaux défis actuels et futurs consistent, en premier lieu, à maintenir, les acquis de développement enregistrés qui se manifestent par l'existence d'une plateforme adéquate pour la continuité du processus de développement à l'instar de la stabilité politique, la prospérité économique, le consensus social, la claire visibilité et la crédibilité internationale et, en deuxième lieu, à s'orienter vers la restauration et l'augmentation du rythme de croissance par le développement de la structure de l'économie nationale, l'élargissement du processus d'intégration, l'amélioration de la compétitivité de l'économie et l'optimisation des potentialités existantes.

Les défis consistent aussi à intensifier les créations d'emploi et réduire le chômage, notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur, promouvoir le développement humain, améliorer le niveau et de la qualité de vie, assurer la soutenabilité du processus de développement et garantir une redistribution équitable des fruits du développement entre toutes les catégories sociales et les régions du pays.

Les efforts s'intensifieront pendant les cinq ans à venir pour fournir les conditions optimales permettant de relever les divers défis posés en se basant sur les dimensions prospectives et les orientations prometteuses du programme présidentiel.

Dans ce cadre, s'inscrivent toutes les politiques et les réformes favorables à la poursuite du processus de développement et d'édification pour réaliser les objectifs nationaux et faire accéder la Tunisie au rang des pays avancés et ce sur la base d'une vision stratégique et moderne de l'économie, qui consiste en l'édification d'une économie à haut contenu technologique, amie de l'environnement, économisante l'énergie et innovante.

Sur cette base, le XII^{ème} plan de développement prévoit une nouvelle génération de réformes reposant sur l'approfondissement du contenu des politiques et programmes susceptibles de renforcer le processus démocratique, de consacrer le pluralisme, d'instaurer un nouveau mode de croissance, de développer les ressources humaines et d'édifier l'économie de savoir.

Dans le domaine politique, l'importance des acquis enregistrés ouvre de nouvelles perspectives conformément aux aspirations du peuple, et sera consolidée davantage dans le cadre du programme présidentiel «ensemble relevons les défis», dans sa première disposition qui prévoit «de nouvelles avancées sur la voie de la démocratie et la consécration du pluralisme». Ce programme témoigne de la persévérance sur la voie de la réforme et vise à hisser le paysage politique à un niveau plus élevé.

Dans ce cadre, la vie politique sera consolidée davantage dans le sens de la démocratie et du pluralisme et ce à travers le renforcement de l'appui aux partis politiques et à la presse d'opposition ainsi que le raffermissement de la concertation comme une condition sine qua non à la bonne gouvernance et à la consolidation de la démocratie locale.

Ces réformes seront soutenues par la consécration du pluralisme sur la scène médiatique à travers l'octroi de plus de liberté d'expression et de publication outre le développement des métiers de la presse, la création d'un fonds de développement de la presse, l'élargissement des attributions du Conseil supérieur de la communication, la consolidation du partenariat entre l'Etat et la société civile, la promotion des droits de l'homme dans son acception la plus large, le soutien des jeunes et leur incitation à la participation dans tous les domaines, notamment dans la vie politique.

A cet égard, la création du parlement des jeunes constitue un nouveau acquis qui s'ajoute à l'ensemble des acquis dans le domaine de la jeunesse en Tunisie ; ceci sans perdre de vue les autres franges de la société afin de garantir la justice et l'équilibre social et ancrer les droits de l'homme.

Comme le dévouement à l'intérêt public est une responsabilité nationale assumée par l'État et l'ensemble des forces nationales, l'action se poursuivra durant la période à venir pour soutenir le tissu associatif et la société civile et élargir avec eux les espaces de dialogue et les domaines de bénévolat dans l'objectif d'apprendre davantage et enrichir les connaissances dans les différents domaines.

L'action portera, en particulier, sur l'aménagement des conditions requises pour promouvoir le tissu associatif, à travers notamment le renforcement du partenariat entre l'Etat et la société civile en intensifiant les contrats objectifs entre les services publics et les associations actives dans les divers domaines liés à l'intérêt public, en faisant participer davantage le tissu associatif dans toutes les consultations aux plans national et régional et en renforçant la coopération et la complémentarité entre les collectivités locales et les établissements éducatifs culturels et de jeunesse et le tissu associatif.

Les actions de réforme se poursuivront durant la période à venir pour développer un nouveau cadre législatif pour organiser le travail bénévole, permettant une participation plus large des jeunes et des spécialistes ainsi que l'implication des retraités dans le domaine social et encourageant le tissu associatif actif dans les

programmes de loisir destinés aux familles. Ce processus sera soutenu par la création de nouvelles associations pour promouvoir l'emploi et aider à l'insertion à la vie professionnelle.

Dans le domaine économique et social, la Tunisie aspire durant la période à venir à créer une dynamique de développement susceptible de réaliser un saut qualitatif dans la stratégie de développement permettant d'aménager les meilleures conditions à la modernisation de l'économie nationale, la diversification des sources de croissance, l'ancrage de la culture de l'innovation et la maîtrise du savoir et des nouvelles technologies. Les axes de cette stratégie s'articulent autour :

- Du développement de la structure de l'économie ;
- Du renforcement de la compétitivité et de l'amélioration de la productivité;
- Du renforcement de l'intégration à l'économie mondiale ;
- De la préservation des équilibres financiers ;
- De l'investissement dans le capital humain ;
- De l'instauration de l'économie environnementale ;
- De la consolidation du développement régional.

Développement de la structure de l'économie

L'accroissement et la soutenabilité du rythme de production et la création de nouvelles sources de croissance exigent le développement de la structure de l'économie dans le sens de l'édification d'une économie innovante, à contenu technologique élevé et préservant l'environnement. Cette orientation suppose le renforcement du rôle du savoir et le gain du pari de l'intelligence et de l'innovation en se concentrant sur les domaines liés à la science, aux nouvelles technologies, à la recherche scientifique, à l'économie de l'environnement et aux services à haute valeur ajoutée.

Dans ce cadre, l'action portera sur l'exploitation de toutes les potentialités et les capacités de production disponibles dans les domaines susmentionnés et ce à travers la poursuite des programmes de mise à niveau et de modernisation ainsi que l'identification des nouvelles activités qui ont un grand potentiel d'exportation et s'adaptent continuellement à la demande mondiale.

Cette orientation suppose, également, le renforcement de la capacité d'innovation de l'entreprise, au développement et à la maîtrise des nouvelles technologies ainsi que le développement des technologies existantes à travers l'encouragement des entreprises au renouvellement de leurs moyens de production, à la modernisation des procédés de fabrication, à l'intensification des programmes de formation professionnelle et à l'adaptation aux évolutions enregistrées.

Le développement du secteur des services est l'une des grandes priorités de la prochaine étape compte tenu de l'importance du potentiel dans ce secteur et les

opportunités qu'il offre pour la création de nouvelles sources de croissance afin de faire de la Tunisie, un centre régional d'affaires et une place financière régionale.

A cet égard, l'effort sera axé sur la mise en œuvre d'un programme exhaustif pour la mise à niveau du secteur des services par le développement du cadre législatif et réglementaire, la mise en place d'un système d'information spécifique au secteur ainsi que l'exécution d'un programme pilote pour la mise à niveau de 100 unités de services notamment au plan de l'instauration d'une approche innovation.

Les réformes concerneront, également, l'avancement sur la voie de la libéralisation des activités de service et la promotion des activités prometteuses à l'instar des technologies de communication, les services de santé, les services logistiques, les services orientés à l'entreprise et l'offshoring.

En parallèle, la nouvelle approche de croissance nécessite la poursuite du développement des politiques sectorielles à travers l'adoption de stratégies sectorielles assorties de plans d'action pour la promotion des secteurs traditionnels et la valorisation des avantages comparatifs s'y rattachant.

A cet égard, l'action sera orientée principalement vers le développement du secteur agricole pour l'établissement d'une agriculture ayant la capacité de s'adapter aux évolutions, reposant sur la recherche scientifique, répondant aux exigences qualitatives et technologique du secteur, étant en mesure de fournir l'autosuffisance et créant une marque tunisienne pour les produits agricoles sur les marchés étrangers.

Renforcement de la compétitivité et amélioration de la productivité

La période à venir connaîtra la poursuite de l'approfondissement des réformes visant à renforcer davantage la compétitivité de l'économie et l'amélioration du climat des affaires. Ces orientations seront concrétisées par l'adoption d'une nouvelle approche d'investissement et de création d'entreprises basée sur une refonte du système d'incitation à investissement qui sera centré, en particulier, sur les secteurs prometteurs, le développement régional et l'appui à toutes les phases d'activité de l'entreprise ainsi que le soutien du rythme d'exécution des projets et programmes d'investissement public dans les équipements collectifs et les domaines favorisant la croissance et l'emploi.

En parallèle, les réformes seront axées sur l'encadrement des promoteurs, la mise en place de pôles de compétitivité associant les entreprises, les centres de recherche et les établissements de formation pour créer des relations de coopération, de partenariat et de complémentarité entre ces différentes structures, outre l'exécution de projets innovants à fort contenu technologique.

Les réformes porteront, également, sur l'établissement de zones logistiques conformément aux normes internationales afin de rapprocher les services aux

entreprises et de créer de nouveaux espaces spécialisés dans de nombreux domaines ayant trait aux services financiers, technologiques et commerciaux, tout en veillant au développement et à l'aménagement des zones industrielles et touristiques.

Les efforts s'intensifieront pour continuer l'harmonisation de la réglementation économique avec les législations modernes dans les pays développés et accroître l'efficacité de la politique financière et la restructuration du système de financement tout en améliorant la qualité des services financiers. Les actions de réforme seront axées, aussi, sur l'instauration d'une fiscalité juste et la création d'une infrastructure et d'un système de communication modernes conformément aux standards internationaux.

Les réformes porteront, également, sur la mise en place d'une administration au service du citoyen et la facilitation de l'exercice de l'activité économique à travers la réduction des monopoles publics, la modernisation du commerce et la promotion du partenariat public-privé pour créer des entreprises de référence dans des secteurs stratégiques.

Par ailleurs, l'action se poursuivra pour la consolidation des équilibres financiers afin de soutenir les fondamentaux de l'économie et améliorer sa compétitivité et ce à travers une plus grande maîtrise de l'inflation, une réduction des déficits budgétaires et de la balance des paiements, ainsi qu'une réduction de la dette publique.

L'accélération du rythme de croissance, le renforcement de l'effort d'investissement et la promotion des exportations dans la période à venir requièrent l'augmentation de la productivité afin de porter sa contribution à la croissance à plus de 50%.

L'amélioration de la productivité exige, en premier lieu, la promotion de la culture de la productivité dans la communauté éducative et les entreprises afin d'ancrer cette dimension dans le comportement quotidien des différents acteurs et de contribuer avec abnégation à la réussite des politiques et des programmes visant le renforcement de l'efficacité économique et l'amélioration du rendement des entreprises. Elle nécessite, en second lieu, la valorisation du facteur humain à travers le développement des compétences, l'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et d'enseignement, la promotion de la recherche et développement pour la création de l'économie de savoir, le développement des mécanismes d'incitation, l'amélioration du climat de travail et du consensus social au sein de l'entreprise et l'intensification des programmes de mise à niveau et de formation continue ainsi que l'amélioration du taux d'encadrement.

La promotion de la productivité suppose, également, le développement de ses différents déterminants en mettant l'accent sur la création d'une infrastructure de communication selon les normes internationales, l'intensification de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de communication et la consécration de l'innovation comme pilier de la nouvelle économie et catalyseur de la productivité,

et ce à travers le développement de la capacité technologique des entreprises et l'adoption de nouvelles technologies. Elle suppose également, la promotion de l'investissement dans la maintenance pour en faire une constante de l'activité de l'entreprise, le développement des infrastructures et l'adaptation du système de financement aux besoins de l'entreprise ainsi que la poursuite de la modernisation de l'administration.

En parallèle, l'approfondissement des réformes structurelles se poursuivra dans le sens de l'amélioration de l'environnement extérieur de l'entreprise à travers l'élargissement de l'intégration de l'économie tunisienne moyennant la poursuite de la libéralisation des secteurs productifs, notamment les services compte tenu du potentiel disponible ainsi que la promotion des secteurs prometteurs et le soutien des services logistiques et les infrastructures connexes.

Renforcement de l'intégration à l'économie mondiale

Le processus de l'intégration à l'économie mondiale sera renforcé au cours de la prochaine période à travers l'achèvement de la libéralisation du commerce extérieur et la poursuite de la libéralisation des opérations en capital.

Dans ce cadre, les réformes seront axées sur l'approfondissement du partenariat avec l'Union européenne pour accéder au statut de partenaire avancé et poursuivre les négociations avec ce partenaire concernant l'agriculture et les de services et l'orientation vers le renforcement de la coopération dans le cadre d'accords de libre échange avec de nouveaux pays de l'Amérique, l'Asie et l'Afrique.

En parallèle, l'action se poursuivra pour la libéralisation progressive du secteur des services pour améliorer la productivité et accroître les exportations, et ce à travers l'adoption d'une stratégie exhaustive pour le développement de ce secteur, outre la poursuite de la libéralisation du commerce des biens via l'harmonisation des taux et du nombre des tarifs avec les pratiques mondiales, ce qui favorisera la compétitivité, empêcher le détournement des importations et faciliter les procédures en adoptant le même régime tarifaire hormis l'origine des importations.

Les efforts s'intensifieront, par ailleurs, pour simplifier davantage les procédures du commerce extérieur, la réduction du coût des transactions et des délais, soutenir les entreprises à l'accès aux marchés extérieurs, adopter une structure sectorielle et géographique plus équilibrée des exportations, s'intégrer dans les réseaux mondiaux et développer l'approche de promotion du produit tunisien.

Dans le cadre de l'orientation vers la convertibilité totale du dinar, l'action de réforme se poursuivra afin de libéraliser les opérations en capital, faciliter l'accès aux sources de financement extérieures aux conditions plus favorables, enrichir la place financière nationale par de nouveaux produits financiers, en particulier avec le lancement du port financier de Tunis, tout en ciblant les investisseurs de renommée mondiale pour consolider la confiance dans l'économie nationale et accroître son rayonnement dans les milieux internationaux tout en poursuivant les

efforts visant à attirer davantage d'investissements directs étrangers dans les divers domaines.

Préservation des équilibres financiers

La préservation des équilibres financiers est une condition indispensable pour assurer la soutenabilité de la croissance et le développement de la structure de l'économie nationale et améliorer sa compétitivité à la lumière de l'accroissement des besoins de financement des agents économiques et la nécessité de s'adapter aux exigences de l'économie mondiale tout en assurant en même temps la crédibilité du pays.

Le défi de la période à venir réside dans la mobilisation des ressources de financement adéquates pour soutenir l'activité économique, stimuler le rythme d'investissement et améliorer les indicateurs financiers conformément aux objectifs fixés dans le schéma de développement.

Dans ce cadre, les efforts seront axés au cours de la prochaine étape sur la mobilisation des ressources d'épargne, notamment, l'épargne institutionnelle, au vu de l'évolution de la situation financière des caisses de sécurité sociale et l'accroissement des dépenses publiques d'une part, et des évolutions liées à la récente crise financière mondiale, notamment le durcissement des conditions d'accès aux marchés financiers mondiaux et les mutations enregistrées au niveau des flux d'investissements étrangers.

Sur cette base, les efforts se multiplieront, pour la concrétisation des orientations du programme présidentiel en ce qui concerne le renforcement de l'efficacité des politiques financières, la consolidation des équilibres financiers et la mobilisation des financements appropriés pour réaliser les objectifs du schéma de développement des cinq ans à venir.

Dans ce cadre, l'action se poursuivra pour maîtriser davantage le déficit budgétaire et améliorer les indicateurs de la dette publique, ce qui favorisera la compétitivité de l'économie nationale et la notation du pays. Par conséquent, les efforts s'intensifieront pour renforcer les ressources propres du budget compte tenu des effets prévisibles de la réforme fiscale, ce qui nécessite l'adoption d'un programme exhaustif pour la modernisation de l'administration fiscale, l'harmonisation des impôts et taxes et la réconciliation entre le contribuable et l'administration.

La période à venir suppose l'allocation efficiente des ressources publiques, notamment, une optimisation des dépenses publiques à travers l'adoption de la gestion budgétaire par objectif ainsi que le renforcement du partenariat public privé dans le domaine de l'infrastructure et l'externalisation d'un certain nombre d'activités à la charge de l'Etat.

L'action de réforme portera, également, sur la rationalisation des dépenses de subvention afin de réduire progressivement leur volume à 1,6% du PIB d'ici la fin du plan tout en veillant au ciblage de ces interventions.

En parallèle, l'action se poursuivra dans le sens d'accorder plus de souplesse à la politique monétaire dans l'objectif d'assurer une régulation adéquate de la liquidité dans l'économie. En outre, il sera procédé au renforcement du secteur financier pour faire de la Tunisie une place financière régionale. Cette orientation repose sur le renforcement de l'assise financière des établissements bancaires, la réduction de la part des créances compromises et la création de deux pôles publics, permettant de raffermir la capacité financière de la place et améliorer la qualité de prestations financières.

La consolidation des équilibres financiers reposent, également, sur le renforcement des équilibres des caisses de sécurité sociale à long terme et la poursuite de la modernisation des compagnies d'assurance, notamment, le développement des branches ayant un potentiel d'épargne et l'amélioration des résultats techniques du secteur.

En parallèle, la capacité de l'économie nationale sera renforcée pour faire face aux chocs extérieurs et limiter l'impact des fluctuations conjoncturelles et ce à travers l'intensification des efforts visant à promouvoir les exportations, renforcer les mécanismes de financement extérieur et accroître l'attractivité des investissements directs étrangers.

Ces orientations et politiques favoriseront la consolidation des équilibres financiers extérieurs, notamment, la limitation du déficit courant de la balance des paiements à un niveau acceptable afin d'améliorer les indicateurs d'endettement extérieur et renforcer sa structure.

Investissement dans le capital humain

La période du XII^{ème} plan se distinguera par l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'instauration de l'école de la société du savoir, la consolidation des spécialités techniques et technologiques, la lutte contre l'échec scolaire ainsi que par la diversification des cursus d'enseignement et l'amélioration de la compétence du corps enseignant et des formateurs.

L'action dans le domaine de l'éducation portera en particulier sur la généralisation de l'année préparatoire, l'amélioration des programmes préscolaires et le développement de l'enseignement technique au double plan quantitatif et qualitatif à travers l'orientation de 50% des élèves de la septième année de base vers cette filière.

Cette action visera également à mettre au mieux à profit les technologies de l'information et de la communication dans les programmes scolaires à travers notamment la création de laboratoires de langues, l'instauration d'un réseau de

bibliothèques numériques et la généralisation à tous les élèves des opportunités d'accès au réseau éducatif électronique.

Il est prévu pour ce qui est de la formation professionnelle initiale de s'employer à donner à ce type de formation l'opportunité de réaliser un bond qualitatif et d'agir pour en faire un soutien aux politiques d'emploi et un moyen pour améliorer le rendement du travail.

Sur cette base, des efforts soutenus seront déployés pour moderniser et mettre à niveau le dispositif de formation et assurer son adaptation aux besoins, garantir l'employabilité des effectifs formés et renforcer le partenariat avec la profession.

L'action s'attellera de façon parallèle à conférer plus d'efficacité à la complémentarité entre les systèmes de formation et d'enseignement supérieur, à renforcer la capacité de formation dans les spécialités nouvelles prometteuses, à valoriser les qualifications et les acquis de l'expérience pratique et à moderniser la filière de l'apprentissage professionnel.

L'action consistera par ailleurs à stimuler le secteur privé pour qu'il investisse dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et apporte un soutien aux efforts consentis par l'Etat dans ce domaine.

Dans le domaine de la santé, un surcroît d'intérêt sera accordé aux prestations sanitaires à travers notamment la mise à niveau des équipements sanitaires, le développement des mécanismes de veille sanitaire, la généralisation de la couverture sanitaire à toutes les régions ainsi qu'à travers le renforcement des programmes de médecine préventive, la lutte contre les maladies non transmissibles et chroniques, la consolidation de la capacité nationale de production des médicaments et de transfert de sang et une meilleure prise en charge de la santé de la mère, de l'enfant et des personnes âgées.

Parallèlement à ces actions, il est également prévu de renforcer davantage le système de sécurité sociale et de promouvoir la qualité des prestations servies tout en veillant à préserver les équilibres financiers des caisses de sécurité sociale et à améliorer le rendement du nouveau régime d'assurance maladie.

La prochaine période assistera par ailleurs à la poursuite des efforts tendant à renforcer la participation des forces vives et agissantes au développement en s'employant à conforter la position de la femme au sein de la société et à améliorer ses capacités et ses qualifications et à susciter une participation plus agissante de la part des jeunes et en accordant un intérêt plus grand aux tunisiens à l'étranger, et en polarisant les élites et les compétences tunisiennes et en stimulant leur contribution à la dynamisation du processus de développement.

Compte tenu de la position privilégiée occupée actuellement par la culture et les sports dans la stratégie de développement, et en confirmation du rôle important qu'ils assument dans la consécration de l'identité nationale et l'enracinement des

nobles valeurs que sont la créativité, la tolérance et le juste milieu, ces secteurs bénéficieront au cours de la prochaine quinquennie d'une attention des plus particulières.

L'action portera au cours des prochaines années également sur la consolidation et l'élargissement de la base de la classe moyenne eu égard au rôle qui lui incombe dans l'instauration de la stabilité et de la paix sociale d'un côté et à sa participation en tant que facteur qui intervient, d'un autre côté, pour accroître et assurer la durabilité de la croissance à travers notamment la stimulation, en cas de difficultés extérieures surtout, de la demande intérieure.

Instauration de l'économie environnementale

Dans le cadre de la nouvelle approche de l'environnement et la protection des ressources naturelles, les réformes s'orienteront vers l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et la conservation de l'équilibre écologique moyennant l'allocation de 1,25% du PIB pour les programmes destinés à la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles.

Dans ce cadre, les efforts s'intensifieront pour la préservation des ressources nationales en eau, en énergie, en mines et en forêts et la rationalisation de leur utilisation, la protection de la biodiversité et la poursuite des programmes de lutte contre l'érosion et la désertification, en plus du développement des énergies renouvelables tout en optant pour la création d'entreprises écologiques et une activité économique en faveur du développement durable.

Les efforts se multiplieront, par ailleurs, pour l'instauration d'un modèle économique « propre », la maîtrise de l'énergie, l'utilisation des technologies les plus avancées dans le domaine des énergies renouvelables et ce à travers l'augmentation du taux d'exploitation des capacités disponibles, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des découvertes, la consécration de l'indépendance et la sécurité énergétique ainsi que la mise à niveau environnementale des entreprises et l'adoption du diagnostic environnemental obligatoire pour les entreprises les plus polluantes.

L'impulsion du développement régional

La politique de développement régional pour la prochaine étape sera fondée sur une vision renouvelée de l'action de développement axée sur le renforcement de la compétitivité des régions, la diversifications de leur base économique à travers la consolidation de l'intégration et de la complémentarité entre les différentes zones et le renforcement du rôle de chaque région dans la conception de projets et de programmes de développement compte tenu de leurs potentialités et les avantages comparatifs qu'elles procurent.

Afin de diversifier la base économique, renforcer la compétitivité des régions et créer une nouvelle dynamique pour l'investissement, la prochaine étape verra

l'intensification des études stratégiques, la création de réseau d'autoroutes, la modernisation des routes structurantes, la consolidation de l'infrastructure agricole pour promouvoir le secteur irrigué et accroître sa participation dans la production agricole à travers la création de 23 mille ha de périmètres irrigués et la consolidation du secteur de la pêche.

Pour accroître le rythme de création d'entreprises et des projets industriels dans les secteurs prometteurs, l'effort sera axé sur le développement et l'amélioration de l'infrastructure industrielle à travers la mise en place d'espaces modernes pour attirer l'investissement et ce par la création de 49 zones industrielles sur 1183 ha dont 27 dans les zones de développement régional outre la création de complexes industriels et technologiques qui seront le prolongement des pôles technologiques ce qui permettra la création de projets dans les activités à haute valeur ajoutée pour garantir l'emploi aux diplômés du supérieur en particulier dans les régions de l'intérieur.

Afin d'impulser le développement dans les zones prioritaires la prochaine étape verra la poursuite de l'exécution du programme de développement intégré qui vise la création d'une dynamique économique locale, la consolidation de l'emploi dans les régions et l'amélioration des indicateurs de développement humain, outre l'exécution des projets de développement agricole intégré qui visent le développement local, l'augmentation de la production agricole, la consolidation des sources de revenus et l'amélioration des conditions de vie ; en plus du démarrage de l'exécution du programme de développement urbain intégral dans les quartiers périphériques des grandes villes et qui vise l'amélioration de l'exploitation de l'espace urbain à travers l'aménagement et la rénovation du tissu urbain existant, la création d'espaces urbains homogènes et équilibrés tout en respectant l'environnement, la mise à niveau des villes et la consolidation de leur compétitivité dans le domaine de l'investissement et de la création de postes d'emploi durables.

De plus, la période 2010-2014 verra l'élaboration d'un plan d'action pour le développement des gouvernorats frontaliers afin de limiter le phénomène d'exode et du chômage et ce par l'incitation à l'implantation pour son propre compte ainsi que la mise en place d'un plan d'action pour développer les régions sahariennes à travers l'exploitation des ressources hydrauliques profondes pour développer les oasis et les parcours et une meilleure diversification les produits agricoles des oasis et la valorisation des spécificités environnementales et culturelles de ces zones.

Afin de garantir une qualité de vie meilleure l'effort sera axé sur l'amélioration du taux de desserte en eau potable en milieu rural pour atteindre 98.5% en 2014 et l'élévation du taux d'électrification rurale pour atteindre 99.1% en 2014 en plus de l'augmentation du taux d'assainissement à 88.4% à l'horizon 2014.

Deuxième Partie
Schéma du XII^{ème} Plan de Développement

Chapitre I

Schéma de développement du XII^{ème} Plan

Le schéma de développement pour la période 2010-2014 vise la concrétisation du programme présidentiel «ensemble relevons les défis» qui aspire à faire progresser la Tunisie vers une étape avancée de son processus de rattrapage des pays développés et ce, moyennant l'amélioration du revenu moyen par habitant pour atteindre 7000 dinars en 2014, la réduction du taux de pauvreté au niveau le plus bas et la création de 425 mille emplois pour couvrir la totalité de la demande additionnelle d'emploi et baisser le taux de chômage d'un point et demi en 2014.

Ce programme permettra, également, de hisser l'indicateur de développement humain au niveau des pays à indicateur élevé, de valoriser les ressources humaines, d'instituer la société du savoir et de l'intelligence, de garantir la sécurité alimentaire et d'optimiser l'exploitation des ressources nationales tout en préservant les équilibres financiers.

Le schéma de développement pour le XII^{ème} Plan a, de ce fait, été élaboré sur la base de la reprise du rythme habituel de croissance puis son accélération afin de concrétiser l'objectif d'amélioration du revenu et l'impulsion des créations d'emploi notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

La consolidation de ces orientations suppose l'accélération du rythme des réformes pour garantir une transformation structurelle de l'économie et le renforcement de son intégration dans les économies les plus avancées. Elle nécessite, également, la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires grâce à une meilleure adaptation du cadre institutionnel et juridique, la mise en place d'un système d'encadrement efficace, le renforcement du rôle du secteur financier dans le financement du développement, le renforcement des politiques à caractère social contribuant à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie ainsi que l'exploitation optimale des ressources et des richesses disponibles pour garantir une croissance durable.

Les objectifs et les priorités du schéma de développement

L'objectif primordial pour le prochain quinquennat se fonde sur la réalisation d'un surcroît de bien être et de prospérité et la progression pour accéder au rang des pays développés.

A cet effet, le schéma de développement du XII^{ème} Plan préconise, essentiellement, une reprise du rythme habituel de croissance après le fléchissement enregistré en 2008 et 2009 résultant des répercussions de la crise économique mondiale et son accélération de nouveau favorisant la concrétisation de l'objectif d'augmentation du revenu par habitant et l'accélération du rythme de création d'emploi notamment au profit des jeunes diplômés de l'enseignement

supérieur afin de réduire les pressions exercées sur le marché de l'emploi et de baisser le taux de chômage d'un point et demi en 2014, autant d'objectifs qui consacrent la volonté politique affichée de relever le défi de l'emploi qui demeure une priorité absolue.

Partant de l'indissociabilité des dimensions économique et sociale du développement, le schéma de développement pour le prochain quinquennat repose, également, sur la nécessité de consolider les acquis sociaux, poursuivre l'amélioration des indicateurs de développement humain, garantir l'égalité des chances pour toutes les catégories, accroître l'efficacité de la politique de distribution de revenu et favoriser un meilleur ciblage des interventions à caractère social.

Par ailleurs, et eu égard à l'amplification des pressions exercées sur les ressources naturelles disponibles suite à l'apparition de besoins additionnels liés à l'émergence de nouveaux modes de consommation ainsi qu'aux exigences d'amélioration continue des conditions et de la qualité de vie, les efforts se déploieront durant le prochain quinquennat afin d'asseoir les fondements d'une économie verte et de garantir l'exploitation optimale des ressources naturelles tout en diversifiant davantage la base productive notamment au niveau des régions et ce, à travers une intégration plus poussée et une complémentarité renforcée des diverses régions.

Le XII^{ème} Plan de développement connaîtra, également, la poursuite des efforts en matière de préservation des équilibres financiers et la réduction du taux d'endettement extérieur en vue de conférer davantage d'efficacité à la politique financière tout en mobilisant les ressources financières adéquates pour la concrétisation des objectifs du schéma de développement durant le prochain quinquennat.

Reprise graduelle du rythme de croissance et son accélération de nouveau

Les objectifs de la stratégie de développement du XII^{ème} Plan reposent sur la reprise graduelle de l'activité économique et la réalisation de taux de croissance incluant une contribution plus importante des exportations et de la productivité. Cet objectif ci suppose la mise en œuvre d'une nouvelle approche de croissance basée sur l'orientation vers les activités intégrant un niveau élevé de savoir et de connaissances et les secteurs à fort contenu technologique, économes en énergie et préservant l'environnement ainsi que l'amélioration de la compétitivité basée sur l'innovation et la créativité.

Cette approche est basée sur l'amélioration de l'efficacité du système d'innovation ainsi que le renforcement de la capacité de l'entreprise à innover, à développer et à s'approprier des nouvelles technologies et à adopter les technologies de pointe notamment dans les domaines des énergies nouvelles et renouvelables.

Par ailleurs, l'accélération du rythme de croissance permettra l'accroissement du revenu par habitant et le rattrapage du peloton des pays à revenu intermédiaire élevé et, par conséquent, l'amélioration de l'indice de rattrapage des pays développés.

La concrétisation de ces objectifs requiert une amélioration de l'environnement des affaires notamment à travers une révision radicale du système d'investissement en renforçant l'orientation actuelle en matière d'incitation à l'investissements vers les régions de l'intérieur et l'incitation à l'investissement dans les secteurs prometteurs à fort contenu en savoir et de technologie et préservant l'environnement.

Cette orientation suppose, également, l'adaptation du cadre institutionnel et juridique pour promouvoir les connaissances et les technologies dans les secteurs à forte productivité et à compétitivité élevée.

Par ailleurs, la réalisation de ce niveau de croissance nécessite la mise en place de stratégies sectorielles intégrées de nature à concrétiser la transformation structurelle de l'économie à travers la modernisation des secteurs traditionnels, l'exploitation de toutes les potentialités et l'orientation vers les secteurs nouveaux à contenu technologique élevé et à forte employabilité surtout pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Le prochain quinquennat connaîtra, outre l'accélération des programmes de mise à niveau et de modernisation, l'avancement sur la voie de la libéralisation pour englober le secteur des services, la promotion des domaines de recherche, d'innovation et de développement technologique, l'amélioration des normes de qualité et l'adoption des standards internationaux.

La couverture totale des demandes additionnelles d'emploi

Le modèle de développement est destiné à la couverture complète des demandes additionnelles d'emploi et à la réduction du taux de chômage d'au moins un point et demi au cours du quinquennat. Réaliser cet objectif est un pari à relever, d'autant plus que la couverture de la demande additionnelle d'emploi n'a pas dépassé 77% au cours des trois dernières années. L'action portera surtout pendant le deuxième scénario à couvrir la demande supplémentaire pour l'emploi des diplômés universitaires ou de ceux ayant un niveau d'enseignement supérieur, notamment à travers la création du plus grand nombre possible d'emplois destinés à cette catégorie de demandeurs d'emploi. De ce point de vue, la politique de développement à adopter prendra en compte les spécificités de la structure des demandeurs d'emploi à forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur et la promotion des interventions de la politique active afin de rapprocher les caractéristiques des demandeurs d'emploi aux besoins de l'économie.

Cette orientation se confirme au sein du modèle de développement qui vise à accroître le nombre d'emplois destinés aux diplômés universitaires et à développer

la structure de l'économie afin de tenir compte, le plus possible, des caractéristiques des demandes d'emploi.

Globalement, le schéma de développement de la période 2010-2014 portera sur la couverture de 103,7% des demandes additionnelles d'emploi, contre 81,5% prévue pour la période 2007-2011 et actualisée à la lumière des réalisations de la période 2007-2009. Il serait également possible, grâce à ces créations d'emploi et surtout grâce à leur structure, d'assurer la réduction du taux de chômage global à 11,6% en 2014 contre 13,3% en 2009 et la réduction du chômage de ceux ayant le niveau de l'enseignement supérieur de 21,7% en 2009 à 13,6% en 2014.

Le relèvement de l'indice de développement humain au niveau des pays à développement humain élevé

Le plan de développement pour la période 2010-2014 vise à réaliser de nouveaux progrès sur le plan du développement humain et à promouvoir les indicateurs y afférents au rang des pays à développement humain élevé. Il est prévu que cet indicateur franchira le niveau de 0.810 en 2014, ce qui permettra à la Tunisie d'entrer dans la constellation de ces pays. Pour atteindre cet objectif, l'action veillera à développer la performance du système d'éducation, de formation et de l'enseignement supérieur, à continuer à améliorer les taux de scolarisation de tous les groupes d'âge et dans tous les stades de l'éducation et à réduire l'analphabétisme. L'action portera également sur la mise en place d'un système de santé moderne permettant à toutes les couches sociales de la population de bénéficier des services et des interventions de santé. Un soutien particulier sera assuré aux catégories à problèmes spécifiques de santé et un intérêt particulier sera porté à la santé maternelle et infantile, le vieillissement et les maladies chroniques, et les maladies non transmissibles, en mettant l'accent sur le développement de mécanismes de vigilance de la santé et l'établissement de la capacité de contrer le risque de nouvelles maladies et les épidémies qui feront leur apparition.

Le prochain quinquennat à venir sera aussi une nouvelle étape pour la consolidation des droits de la femme, l'amélioration de ses conditions de vie et la promotion de sa contribution aux divers aspects de la vie publique, active et civile, en particulier après les succès et les progrès accomplis dans les domaines de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, la recherche scientifique, dans le contexte d'une démarche qui vise la participation de toutes les catégories de la population et toutes les forces vives dans l'œuvre de développement. Et c'est dans ce même contexte que s'articule l'intérêt renouvelé accordé aux jeunes, au développement de leurs qualifications, à leur préparation à relever les défis et à chercher à leur ancrer les valeurs nationales et l'amour de la Tunisie, ainsi qu'à promouvoir un sens de la société civile et une culture de volontariat tout en prenant soin de les protéger contre les risques de détournement et de glissement dans l'intolérance et l'extrémisme. Sur la base de l'exhaustivité de l'œuvre du développement, l'attention particulière se poursuivra au profit des secteurs du sport et de la culture en raison de leur rôle dans la promotion des valeurs de créativité et d'innovation, de tolérance et d'ouverture à l'autrui et de leur

appui aux fondements de l'identité nationale et à la promotion de l'image de la Tunisie dans les instances et les événements internationaux.

Les efforts se poursuivront au cours de la prochaine période afin de soutenir davantage la catégorie vulnérable et à ressources limitées et d'assurer son intégration dans un cycle de production et un processus de développement dans le cadre d'une approche visant à réduire le taux de pauvreté au niveau minimal internationalement reconnu. Dans ce contexte, les transferts sociaux, qui continueront à jouer un rôle fondamental, bénéficieront d'environ un cinquième du produit intérieur brut. L'action se poursuivra pour la promotion des quartiers populaires et à haute densité de population, pour l'intensification des réseaux de la sécurité sociale et pour assurer une source de subsistance ou un emploi pour au moins un des membres de chaque famille, parallèlement à la généralisation de la couverture sociale, afin de s'assurer qu'aucune profession ne reste en dehors de la sécurité sociale

Atteindre la sécurité alimentaire et Rationaliser l'exploitation des ressources naturelles

Les efforts seront axés durant le prochain quinquennat sur la bonne exécution des stratégies sectorielles visant essentiellement le développement davantage de la production et l'amélioration de la productivité et la compétitivité des produits et ce à travers notamment le renforcement du soutien aux agriculteurs, la mise à disposition des intrants nécessaires à la production pour garantir la réussite des saisons agricoles, l'œuvre pour davantage de complémentarité entre la recherche scientifique agricole et le secteur productif afin de valoriser les résultats de la recherche et d'intégrer les nouvelles techniques dans le secteur de production.

En vue d'assurer le développement escompté et de réduire le taux de fluctuation du niveau de production d'une année à l'autre, il sera poursuivi l'exécution d'un plan d'action cohérent pour développer la participation de la production en irrigué dans la production totale tout en identifiant des programmes spécifiques pour développer l'agriculture pluviale par la réflexion sur les techniques adéquates et la mise en place des mécanismes susceptibles à baisser le degré des risques caractérisant ce mode de production outre la mise en place d'une stratégie cohérente pour la réaction au phénomène de changement climatique et la réduction du taux des pertes et de destruction de la production en assurant les capacités de stockage et de transport nécessaires et en renforçant l'adoption des stocks de régulation.

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux principales activités d'appui à la sécurité alimentaire nationale à l'instar des grandes cultures permettant d'atteindre l'autosuffisance en blé dur, d'étendre les superficies des fourrages pour répondre aux besoins du cheptel et d'atteindre un taux de 10% de la production de pêche provenant essentiellement de l'activité de l'aquaculture en 2014 et ce en plus de la promotion des produits à avantages comparatifs et à haute valeur ajoutée qui permettront de renforcer la compétitivité du secteur agricole à

L'instar des produits biologiques dont la superficie y consacrée atteindra environ 500 mille ha en 2014.

Vu l'importance des ressources naturelles tels que les terres agricoles, les ressources hydrauliques et les systèmes écologiques, et pour la préservation de leur capacité de production, de leur fertilité et la maîtrise de leur exploitation pour atteindre la sécurité alimentaire durable, les efforts durant la prochaine période porteront sur la protection du patrimoine national en terres cultivables face à l'avancement urbain, l'érosion et la désertification à travers l'adoption d'un programme de consolidation du rythme de plantation et l'augmentation du taux du couvert forestier et végétal de 12,8% en 2009 à 16% à l'horizon 2020, rationaliser la gestion durable des systèmes forestier et végétale, consolider les efforts dans le domaine de préservation des eaux et des terres et l'augmentation de 30% du rythme d'intervention dans le cadre d'une stratégie cohérente et harmonieuse et ce outre la maîtrise de gestion des terres à travers la généralisation des modes de plantations durables et l'appui technique aux systèmes de production qui tiennent compte de leurs spécificités dans le domaine de culture et l'élevage.

Les efforts seront consentis également pour améliorer l'exploitation des ressources hydrauliques disponibles et leur allocation à travers l'appui aux projets relatifs à la connexion des barrages et au transfert de leurs surplus, à l'amélioration de la rentabilité de quelques ouvrages hydrauliques et la généralisation des techniques d'économie d'eau notamment dans le domaine de l'arboriculture et ce outre l'accélération du rythme de réalisation du programme des grands barrages et la mise en place des scénarios pour affronter la montée des besoins futurs en eau des différents secteurs ce qui permettra l'augmentation du taux de mobilisation des ressources hydrauliques à 95 % à l'horizon 2016.

Les efforts porteront également sur la préservation et le développement de la richesse halieutique et la rationalisation de son exploitation par la consolidation des mesures protectionnistes contre l'exploitation excessive, la promotion de la pêche en haute mer, la maîtrise de l'organisation et du suivi des campagnes de pêche pour protéger les richesses halieutiques nationales de toute forme de désertification et l'élargissement des domaines de l'aquaculture.

La préservation des équilibres financiers

La préservation des équilibres financiers demeure une condition primordiale afin de garantir la soutenabilité de la croissance, la restructuration de l'économie nationale et l'amélioration de la compétitivité à la lumière des besoins croissants de financement des agents économiques et la nécessité de répondre aux exigences de l'économie mondialisée tout en préservant la crédibilité acquise par la Tunisie dans les forums internationaux.

En effet, le prochain quinquennat sera marqué par l'acuité des pressions exercées sur les ressources d'épargne nationale notamment l'épargne institutionnelle eu égard à la situation financière des caisses de sécurité sociale et les besoins croissants en dépenses publiques d'une part, et les répercussions de la crise

économique mondiale, en particulier, pour ce qui est de l'exacerbation des conditions d'accès aux marchés financiers internationaux et les bouleversements au niveau des mouvements des investissements étrangers, d'autre part.

Sur cette base, et conformément aux choix contenus dans le programme présidentiel «ensemble relevons les défis» visant une meilleure efficacité des politiques financières et la maîtrise des équilibres financiers, une attention particulière sera accordée à la mobilisation des ressources de financement adéquates pour la concrétisation des objectifs du schéma de développement pour le prochain quinquennat.

De ce fait, l'effort se poursuivra pour maîtriser le déficit budgétaire et baisser l'endettement public à travers la consolidation des ressources propres du Budget de l'Etat. Cela nécessite l'amélioration de l'efficacité de la politique financière, la garantie d'une fiscalité équitable, l'adoption d'un programme cohérent de modernisation de l'Administration fiscale, la garantie d'une meilleure cohérence des taxes et des redevances exigées et une plus grande efficacité des interventions publiques.

Par ailleurs, la maîtrise du déficit budgétaire requiert une meilleure affectation des ressources en vue d'accroître le rendement des dépenses publiques. En effet, le prochain quinquennat se caractérisera par l'orientation soutenue vers l'adoption de la budgétisation par objectifs et le renforcement du partenariat privé-public dans le domaine de l'investissement en infrastructure. Ceci requiert, également, la maîtrise des dépenses récurrentes et, plus particulièrement, la rémunération dans le secteur public ainsi que la limitation des crédits, alloués aux subventions, à des niveaux acceptables.

Parallèlement, la concrétisation de l'objectif de faire de la Tunisie un pôle régional de services financiers requiert une plus grande flexibilité de la politique monétaire et un meilleur rendement du secteur financier. Cette orientation nécessite le renforcement des assises financières du secteur financier, la convergence des normes applicables au secteur financier vers les standards internationaux, la réduction de la part des créances classées, ce qui contribuera au renforcement des interventions des banques dans le financement de l'économie.

De surcroît, la maîtrise des équilibres financiers suppose également le renforcement des équilibres des caisses de sécurité sociale à long terme et la poursuite de la modernisation du secteur des assurances en visant davantage le développement de produits d'assurance-épargne et l'amélioration des résultats techniques du secteur.

La préservation des équilibres financiers extérieurs requiert la promotion des exportations et le renforcement de la part des exportations de services afin de contenir le déficit courant à des niveaux tolérables. Ceci outre la poursuite de l'amélioration des indicateurs d'endettement extérieur permettant ainsi le renforcement de la confiance des investisseurs et l'amélioration de la notation souveraine de la Tunisie. La concrétisation de cet objectif requiert le renforcement

de la capacité de l'économie à drainer des investissements étrangers tout en leur assurant une meilleure affectation afin d'intensifier les créations d'emploi et de favoriser le financement adéquat de l'économie.

Concomitamment, les efforts se poursuivront en matière de gestion dynamique de la dette extérieure et d'exploitation optimale des mécanismes disponibles au niveau de couverture des risques de change et du taux d'intérêt tout en veillant à l'amélioration de la structure de la dette extérieure pour se prémunir des effets des chocs extérieurs.

A ce stade, il importe de souligner que la création de l'Agence Tunisienne du Trésor conformément aux objectifs du programme présidentiel «ensemble relevons les défis» est de nature à répondre aux exigences d'une gestion financière prudente et la mobilisation de ressources d'emprunt pour le Budget de l'Etat selon les meilleures conditions.

Les objectifs quantifiés du schéma de développement

Partant des acquis et des réalisations enregistrées et des aspirations qui en ont découlés et eu égard aux développements conjoncturels et leurs répercussions mitigées sur l'activité économique nationale, la reprise du niveau habituel de croissance constitue l'un des défis majeurs qu'il convient de relever durant le début de la prochaine période concrétisant ainsi l'objectif présidentiel qui consiste à accélérer le rythme de rattrapage des pays développés et baisser le taux de chômage d'environ deux points pour atteindre 11.6% en 2014.

La concrétisation de cet objectif suppose le relèvement de la contribution de l'investissement à la croissance à des niveaux plus élevés et la consolidation de la part du secteur privé ainsi que l'incitation des entreprises à investir dans le savoir et dans les nouvelles technologies.

Le schéma de développement repose, également, sur la poursuite de la préservation des équilibres financiers et, plus particulièrement, la réduction du niveau d'endettement et la maîtrise de l'évolution des prix tout en assurant une affectation optimale des ressources.

De surcroît, et dans le cadre de la concrétisation de l'indissociabilité des dimensions économique et sociale du développement, le prochain quinquennat connaîtra la poursuite de l'amélioration des indicateurs de développement humain afin de renforcer la stabilité économique et sociale et valoriser davantage les ressources humaines disponibles.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la préservation des ressources naturelles et leur exploitation optimale au service du développement et, plus particulièrement, la mobilisation optimale des ressources hydrauliques, l'aménagement du territoire et la promotion des énergies renouvelables.

Croissance et emploi

Le schéma de développement du XII^{ème} Plan repose sur la réalisation d'une croissance équilibrée basée sur une contribution substantielle des exportations à la croissance du Produit Intérieur Brut à hauteur de 40.2% après la baisse enregistrée en 2009 en raison du fléchissement de la demande extérieure adressée à la Tunisie ainsi qu'une contribution importante de l'investissement.

Sur cette base, le schéma de développement table sur la réalisation d'une croissance moyenne du Produit Intérieur Brut de 5.5% permettant de hisser le revenu par habitant à 8371.5 dinars en 2014 et concrétiser, par là même, l'objectif présidentiel d'atteindre 7000 dinars et, partant, d'augmenter l'indicateur de rattrapage à 36.2% en 2014 contre 30.1% en 2009. Sur cette base, les créations d'emploi s'intensifieront notamment auprès des diplômés de l'enseignement supérieur permettant de la sorte de baisser le taux de chômage.

L'emploi

Le modèle de croissance est conçu pour un objectif de créer 415 000 emplois afin de répondre à la totalité des demandes additionnelles d'emploi et s'adapter au mieux aux spécificités du marché du travail caractérisé par un nombre croissant de demandeurs d'emploi diplômés ou ayant un niveau d'enseignement supérieur. Sur cette base, le modèle du développement est fondé sur des politiques sectorielles incitatives du rythme de l'emploi, et permettant de soutenir les secteurs innovants à fort contenu technologique et à forte valeur ajoutée et polarisant les diplômés de l'enseignement supérieur d'une manière intensive.

Considérant l'évolution prévisible des différentes activités et secteurs de l'économie au cours des cinq prochaines années, en particulier le secteur des services, les créations d'emplois seront comme suit:

Prévisions des créations d'emploi selon les secteurs d'activités pour la période 2010-2014

Secteur d'activité	Créations en milliers	Part (%)
Agriculture et pêche	15.5	3.7
Industries manufacturières	60.8	14.7
Mines et énergie	6.3	1.5
BTP	68.8	16.6
Services	263.6	63.5
Commerce et autres services	144.9	34.9
Transport et télécommunications	40.0	9.6
Tourisme	25.2	6.1
Administration	53.5	12.9
Total	415	100

Ces créations seront principalement orientées aux demandeurs d'emploi des diplômés universitaires ou qui ont un niveau d'enseignement supérieur. En effet, il est attendu que la part des occupés qui ont un niveau d'enseignement supérieur sera de 21,5% du total des travailleurs de 2014 contre 15,5% en 2009 et 13,5% en 2006. Cela confirme l'augmentation du rythme des créations d'emplois axés sur les diplômés d'une part, et soutient la tendance à la promotion de la couverture des demandes additionnelles d'emploi pour ceux qui ont le niveau d'enseignement supérieur.

Structure de la population active occupée selon le niveau d'instruction au cours de la période 2010-2014 (%)

	2006	2009	2014
Niveau d'instruction			
Primaire et moins	50.2	45.7	39.4
Préparatoire et secondaire	36.3	37.9	39.1
Supérieur	13.5	16.4	21.5

En consécration de cette approche de soutien à la création d'emplois en faveur des diplômés, le taux de chômage de cette catégorie de demandeurs d'emploi baissera à un rythme plus important et d'une façon plus nuancée que pour les autres niveaux d'instruction.

Prévisions de l'évolution du taux de chômage selon le niveau d'instruction au cours de la période 2010-2014 (%)

	2009	2011	2014
Niveau d'instruction			
Primaire et moins	9.0	9.1	8.4
Préparatoire et secondaire	14.5	13.9	13.6
Supérieur	21.7	21.0	13.6
Taux de chômage global	13.3	13.2	11.6

La croissance

Le schéma de développement pour le prochain quinquennat suppose une contribution plus importante des exportations eu égard aux efforts déployés pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie et le renforcement de l'intégration dans l'économie mondiale. Il préconise, en outre, le renforcement de la contribution de l'investissement et l'orientation vers les secteurs et les activités à contenu technologique élevé et à forte valeur ajoutée.

De surcroît, l'accélération du rythme de croissance requiert l'amélioration de la productivité globale des facteurs et le renforcement de sa contribution à la croissance. Ceci est d'autant plus vrai que la productivité constitue un déterminant essentiel de la compétitivité et contribue, dans une large mesure, à l'amélioration du revenu et le relèvement du défi de l'emploi.

Les sources de croissance

	2007-2009	XI ^{ème} Plan actualisation	XII ^{ème} Plan
Demande intérieure			
consommation	71.4	57.7	42.0
Investissement	18.3	20.0	17.8
Exportation	10.3	22.3	40.2
PGF	30.0	34.7	48.6

La demande intérieure

Les années passées ont été caractérisées par l'évolution de la consommation privée et publique à un rythme supérieur à celui du Produit Intérieur Brut aux prix constants, ce qui a entraîné le renforcement de sa contribution à la croissance et, par conséquent, la limitation des répercussions du fléchissement de la demande extérieure adressée à la Tunisie.

Pour le prochain quinquennat, la consommation évoluera à des niveaux tolérables. En effet, la consommation privée croîtra d'une moyenne de 5.4% durant la période du XII^{ème} Plan alors que la consommation publique sera maîtrisée aux environs de 4.8%.

Parallèlement, les efforts se déploieront davantage durant la période à venir afin de hisser l'effort d'investissement à des niveaux supérieurs répondant aux exigences de l'étape décisive que connaît l'économie nationale. Cela nécessite d'insuffler une dynamique nouvelle à l'approche d'investissement à travers l'accélération du rythme des réformes et la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires afin de renforcer de résistance de l'économie tunisienne aux mutations structurelles, relever le défi de l'emploi, élargir le processus d'intégration, améliorer la productivité et promouvoir l'équilibre entre les régions.

Cette nouvelle approche de l'investissement consacre l'émergence d'une nouvelle génération d'investisseurs dotés d'audace et d'initiative afin d'explorer les sources d'investissement productif et rentable, outre l'exploitation des opportunités favorisées par la nouvelle économie et les activités à forte valeur ajoutée. L'accent sera mis sur la création de projets dans les domaines prometteurs qui reposent sur l'intelligence, l'innovation et la créativité aussi bien au niveau des secteurs traditionnels que dans les nouveaux secteurs.

Sur cette base, l'investissement global évoluera d'une moyenne de 11.2% aux prix courants pour atteindre 98321 MD durant la période du XII^{ème} Plan, contre respectivement 9.5% et 67779 MD contenus dans le XI^{ème} Plan. Cet accroissement contribuerait à l'amélioration du taux d'investissement de plus de deux points pour atteindre 26% du Produit Intérieur Brut en 2014 contre 23.9% en 2009.

Cette amélioration sera soutenue par la consolidation du rôle du secteur privé dans l'effort d'investissement après le fléchissement enregistré en 2009 qui a été compensé par la relance de l'investissement public pour dynamiser l'activité économique. Etant signalé que les investissements privés seront principalement orientés vers les secteurs porteurs et à contenu technologique élevé.

Evolution des indicateurs relatifs à l'investissement

	XI^{ème} Plan prévision	XI^{ème} Plan actualisation	XII^{ème} Plan
Accroissement moyen			
Investissement global	9.5	11.0	11.2
Investissement privé	13.0	14.8	13.8
Taux d'investissement/PIB	23.1	24.1	25.5
Part de l'investissement privé	60.6	60.3	60.8

Au niveau sectoriel, les investissements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche évolueront d'une moyenne de 8% durant le prochain quinquennat en relation avec la poursuite des programmes nationaux pour atteindre un taux de mobilisation des ressources en eau de 95% fin 2016 conformément au programme présidentiel « ensemble relevons les défis ». En effet, la période du XII^{ème} Plan sera caractérisée par l'achèvement des travaux relatifs à la première stratégie décennale, la poursuite du programme de raccordement des barrages, l'avancement dans la mise en œuvre des programmes nationaux des forêts, de la protection des ressources nationales en eau et en sols afin d'améliorer le taux de couverture forestière pour le porter à 16% à l'horizon 2020 contre 13% en 2009.

Par ailleurs, les efforts se déploieront durant le prochain quinquennat afin d'accélérer le rythme de création d'entreprises et de projets dans le secteur industriel en instituant une nouvelle catégorie de promoteurs de petits projets sous l'appellation de « promoteur individuel », en élargissant le réseau des pépinières d'entreprises et en renforçant le groupement des pépinières en réseaux aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Ceci outre l'élargissement de la liste des entreprises publiques adoptant ces pépinières et le doublement des projets créés par l'essaimage.

Sur cette base, les investissements dans le secteur industriel évolueront d'une moyenne de 16.7% aux prix courants durant le prochain quinquennat pour atteindre 12.9% des investissements globaux, contre 10.8% prévu dans le XI^{ème} Plan. Cette augmentation serait essentiellement imputable à la hausse considérable des investissements dans le secteur du raffinage d'une moyenne de 76.4%, eu égard à l'implantation d'une unité de raffinage à Esskhira d'une capacité de 4.5 millions de tonne.

De surcroît, les investissements dans le secteur des industries mécaniques et électriques croîtront d'une moyenne de 11.5% durant la période du XII^{ème} Plan pour atteindre 535 MD à fin 2014, contre 310 MD enregistré en 2009 et ce, grâce

au renforcement des domaines de partenariat et l'entrée en activité de quelques entreprises étrangères.

Par ailleurs, les investissements dans le secteur des industries non manufacturières évolueront d'une moyenne de 5.4% durant la période du XII^{ème} Plan, contre 4.3% contenu dans le XI^{ème} Plan. Cet accroissement est essentiellement dû à la hausse considérable des investissements dans le secteur de l'électricité d'une moyenne de 19.4% durant le prochain quinquennat pour atteindre 7180 MD dont 37.6% seront réalisés par le secteur privé, à l'instar de la station de production d'électricité et la station hybride de Bizerte. Concernant le secteur des hydrocarbures, il importe de noter que ses investissements augmenteront de 1.5% durant la période du XII^{ème} Plan.

Le prochain quinquennat connaîtra, également, une évolution appréciable de l'investissement dans le secteur des services marchands, plus particulièrement, dans le commerce, les technologies de communication et le transport. Ceci est de nature à renforcer l'orientation vers l'amélioration de la part des secteurs à contenu technologique élevé et à forte valeur ajoutée dans le PIB.

En effet, et au niveau du secteur du transport, la période du XII^{ème} Plan de développement sera caractérisée par le démarrage de l'exécution de la tranche prioritaire du réseau ferroviaire rapide du Grand Tunis et par la réalisation de la première phase du projet du port en eau profonde à Enfidha outre la création de zones logistiques à proximité des ports, des aéroports et des stations ferroviaires d'une enveloppe de 700 MD; soit 7.2% des investissements du secteur.

Pour ce qui est du secteur des technologies de communication, il y a lieu de souligner que l'entrée en activité du troisième opérateur du téléphone portable et fixe qui coïncide avec le démarrage du XII^{ème} Plan de développement contribuera à l'évolution des investissements du secteur avec un renforcement de la part du secteur privé.

Parallèlement et dans le but de soutenir les pôles technologiques, d'encadrer les promoteurs et de développer les activités numériques du réseau des centres de télétravail, il sera procédé durant le prochain quinquennat à la création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements dans l'Economie Numérique ainsi qu'à l'implantation de bassins technologiques qui soient le prolongement des technopôles existants en vue d'attirer les investissements dans les activités à forte valeur technologique.

Par ailleurs, les investissements au titre des équipements collectifs évolueront d'une moyenne de 1.4% durant la période du XII^{ème} Plan et ce, suite à la hausse considérable enregistrée en 2008 et 2009 pour booster les investissements publics.

**Evolution de l'investissement
par secteur**

	XI^{ème} Plan prévision	XI^{ème} Plan actualisation	XII^{ème} Plan
Agriculture et Pêche	4.0	4.4	8.0
Industries manufacturières	9.8	14.6	16.7
Industries non manufacturières	4.3	16.8	5.4
Services	10.7	9.1	14.4
Equipements collectifs	16.3	10.2	1.4
Investissement global	9.5	11.0	11.2

Concernant les investissements directs étrangers, il est prévu d'attirer près de 17200 MD durant la période du XII^{ème} Plan, contre 8445.5 MD enregistrés durant la période du X^{ème} Plan.

La répartition sectorielle des IDE est la suivante :

Evolution de l'investissement par secteur

	XII^{ème} Plan
Investissements directs	16295
Energie	9780
Ind. Manufacturières	3330
Tourisme	1030
Services	2030
Agriculture	125
Inv. en portefeuille	905
Total	17200

Par ailleurs, les prévisions élaborées au titre des investissements directs étrangers pour la prochaine période se basent particulièrement sur :

- L'enregistrement de prémices de reprise de l'activité économique mondiale notamment dans les pays avancés et l'afflux considérable des investissements directs étrangers à l'échelle mondiale par rapport à 2009 et ce, d'après la dernière enquête de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement auprès des multinationales.
- L'amélioration continue de l'environnement des affaires en Tunisie par rapport à d'autres pays concurrents de la zone confirmée par le classement de la Tunisie par les agences internationales spécialisées dans ce domaine. Ceci outre l'importance des avantages comparatifs dans de nombreux secteurs à forte valeur ajoutée comme le secteur de l'aéronautique, le secteur des technologies de communication et de l'information, l'offshoring ainsi que dans d'autres secteurs qui ont su résister à la crise économique mondiale.
- La poursuite de l'amélioration de l'infrastructure de base dans le secteur des communications notamment grâce à la création de nouvelles zones

industrielles et de pôles et bassins technologiques conformément aux standards internationaux.

- Le démarrage de l'exécution de grands projets financés par des capitaux étrangers à l'instar de la création de complexes touristiques et la réalisation de plusieurs projets dans le secteur de l'immobilier aussi bien dans la capitale que dans d'autres gouvernorats.
- L'importance des investissements directs étrangers dans le secteur de l'énergie ainsi que des projets réalisés dans le cadre de la concession.

Les échanges extérieurs

Le schéma de développement du XII^{ème} Plan a été élaboré sur la base de la promotion des exportations et le renforcement de leur contribution à la croissance.

La concrétisation de cet objectif suppose la diversification des produits et leur adaptation aux exigences des marchés extérieurs en misant sur les secteurs à haute valeur ajoutée et ce, aussi bien au niveau des secteurs traditionnels qu'au niveau des secteurs prometteurs, notamment dans les activités des services. Ceci outre la diversification des marchés extérieurs à travers l'orientation vers les marchés de l'Asie, l'Amérique et l'Afrique sub-saharienne et l'exploitation optimale des accords de libre échange notamment avec les pays de l'AELE et les pays arabes.

A ce titre, les prévisions du schéma de développement du XII^{ème} Plan tablent sur l'évolution des exportations de biens et services d'une moyenne de 6.6% aux prix constants, contre 2.1% durant la période 2007-2009 en relation avec l'évolution de la demande extérieure adressée à la Tunisie notamment pour les produits industriels après la baisse relevée en 2008 et 2009. Ainsi, la contribution des exportations à la croissance s'améliorera pour atteindre 40.2% durant le prochain quinquennat, contre 10.3% durant la période 2007-2009.

Plus particulièrement, cet objectif repose sur le renforcement de la part des exportations des industries mécaniques et électriques dans les exportations totales pour atteindre 35.4% durant la période du XII^{ème} Plan, contre 28% enregistrés durant les trois premières années d'exécution du XI^{ème} Plan. A cet effet, les efforts convergeront vers la promotion de la Tunisie en tant que destination industrielle pour les investissements dans les industries mécaniques et électriques et le développement de la recherche et l'innovation technologique au sein des entreprises industrielles afin de suivre les évolutions rapides des marchés extérieurs.

Par ailleurs, les exportations des produits agricoles et des industries alimentaires augmenteront d'une moyenne de 6.3% aux prix courants, contre un fléchissement de 0.7% enregistré durant la période 2007-2009. A ce titre, les efforts se déploieront davantage afin de valoriser les exportations traditionnelles comme l'huile d'olive en instaurant un « label tunisien » pour les produits agricoles destinés aux marchés extérieurs et en diversifiant les produits agricoles exportés notamment, les produits biologiques en relation avec l'intérêt grandissant que connaît ces produits sur les marchés extérieurs grâce à ses bienfaits sanitaires et

environnementales. Ceci outre l'importance de diversifier davantage les marchés extérieurs face à une concurrence de plus en plus accrue suite à la libéralisation des produits agricoles dans les années à venir.

Pour ce qui est du secteur du textile, habillement et cuir, il importe de souligner que les exportations évolueront d'une moyenne de 5.9% aux prix courants contre 2.3% durant la période 2007-2009. Ceci suppose l'adoption d'une stratégie globale de promotion de la compétitivité et de mise à niveau du secteur basée sur l'amélioration de la qualité, le développement de l'innovation et de la créativité, le positionnement dans le domaine de la mode et de la création et la promotion de la stratégie industrielle à l'horizon 2016.

Les prévisions du XII^{ème} Plan tablent également sur l'augmentation des exportations de services d'une moyenne de 9% contre 8.3% durant la période 2007-2009 conformément à l'objectif tracé dans le programme présidentiel de hisser la part des exportations des services à 30%. La réalisation de cet objectif nécessite la concrétisation du programme spécifique de mise à niveau des unités hôtelières et la diversification du produit touristique tout en œuvrant à faire de la Tunisie un pôle de tourisme de santé à l'horizon 2016. La réalisation, de cet objectif suppose aussi l'accélération du programme de mise à niveau du secteur des services afin de développer les capacités exportatrices des secteurs aussi importants que les études, l'ingénierie, les technologies de communication et les services rendus à l'entreprise.

Evolution des exportations par secteur aux prix courants (%)

	Période 2007-2009	XII^{ème} Plan 2010-2014
Exportations de biens	7.8	10.9
Agriculture & Pêche	-0.7	6.3
Phosphate & chimie	11.7	8.1
Energie	10.1	14.2
Textile	2.3	5.9
IME	14.2	15.7
Exportations diverses	10.7	8.9

Au niveau des importations, les objectifs du XII^{ème} Plan reposent sur l'évolution des importations de biens et services d'une moyenne de 10.4% aux prix courants et de 6.9% aux prix constants, contre respectivement 8.7% et 2.3% durant la période 2007-2009, afin d'accompagner l'effort d'investissement et répondre aux exigences de la reprise du rythme de croissance et son accélération de nouveau, tout en préservant l'équilibre des paiements extérieurs.

De ce fait, les importations énergétiques augmenteront d'une moyenne de 13.5% contre une baisse de 0.8% durant la période 2007-2009. Cette hausse serait essentiellement imputable à l'importation de quantités supplémentaires de produits pétroliers raffinés durant la prochaine période suite à l'arrêt prévu de l'activité de la station de raffinage de Bizerte.

Les prévisions en matière de commerce extérieur tablent également sur l'évolution des importations des biens d'équipement d'une moyenne de 11.5% contre 16.8% durant la période 2007-2009 en relation avec l'exécution des programmes d'investissement prévus dans le XII^{ème} Plan. Quant aux importations des matières premières et demi produits, et dans un souci de répondre aux exigences des secteurs productifs et eu égard à l'augmentation des prix de ces produits sur les marchés mondiaux, l'évolution sera de l'ordre de 10.2% contre 9.4% durant la période 2007-2009.

Parallèlement, les importations des biens de consommation non alimentaires augmenteront d'une moyenne de 9.2% dans le prochain quinquennat, contre 7.4% durant la période 2007-2009 en relation avec la reprise des secteurs orientés vers l'exportation et l'évolution de la consommation. Les importations des produits alimentaires augmenteront de 11% contre 6.4% durant la période 2007-2009, à la lumière de l'accélération du rythme de libéralisation des produits agricoles et ce, en dépit de la contraction des importations du blé dur en relation avec la concrétisation de l'objectif de réaliser l'autosuffisance à l'horizon 2014.

Sur la base de ces évolutions, le déficit commercial atteindra 45965.3 MD et le taux de couverture s'élèvera à 74.5% durant la période 2010-2014.

La productivité et la compétitivité

Les efforts se poursuivront durant le prochain quinquennat afin d'approfondir les réformes structurelles et garantir une meilleure efficacité aux rouages de l'économie tout en renforçant la compétitivité des entreprises notamment en améliorant la productivité aussi bien globale que sectorielle.

Sur cette base, la contribution de la productivité globale des facteurs à la croissance s'élèvera à une moyenne de 48.6% durant la période du XII^{ème} Plan et atteindra 53.3% en 2014, conformément au programme présidentiel, contre 41.4% prévu dans le XI^{ème} Plan.

La concrétisation de cet objectif requiert l'adoption d'un ensemble de mesures relatives aux réformes structurelles et sectorielles et l'enracinement de la culture de productivité, des mesures pour la promotion de l'entreprise et la valorisation du capital humain ainsi que d'autres mesures se rapportant aux déterminants de la productivité.

Concernant les réformes structurelles et sectorielles, le prochain quinquennat se caractérisera par l'approfondissement de l'intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale à travers le parachèvement de la libéralisation du commerce extérieur et la facilitation de l'accès des entreprises aux marchés extérieurs. Ceci, outre le rapprochement des régimes on shore et offshore, la libéralisation de l'investissement dans les secteurs des services et l'amélioration de la qualité et l'adoption des normes internationales et la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires.

Les réformes toucheront, également, le développement des secteurs prometteurs à travers la promotion des activités de l'offshoring, des services de santé et des services liés à l'aéronautique et la biotechnologie. Ceci outre le renforcement de la productivité du secteur agricole, l'amélioration des services de logistique et d'infrastructure y afférents, le développement du système de formation professionnelle et la promotion de la Tunisie en tant que site industriel et technologique qui respecte les standards environnementaux.

Concernant l'enracinement de la culture de productivité, les efforts s'intensifieront pour inculquer cette mentalité au niveau des manuels de scolarité et rendre le dialogue sur la productivité un dialogue permanent au sein d'espaces et de cadres appropriés ; A ce titre, il importe de souligner l'importance d'organiser la semaine de la productivité à l'image de la semaine de la qualité.

De surcroît, et pour promouvoir le rôle de l'entreprise au niveau de l'amélioration de la productivité, l'accent sera mis sur l'amélioration du taux d'encadrement, l'exploitation optimale des nouvelles technologies, la mise en place de mécanismes appropriés pour l'encouragement des entreprises comme l'institution de prix nationaux et régionaux au profit des entreprises pour l'amélioration de leur productivité, l'insertion de normes sociales dans les entreprises basées sur la productivité à l'instar des mesures adoptées au niveau de la qualité.

Pour ce qui est de la valorisation du capital humain, l'attention s'orientera vers l'amélioration du climat du travail au sein de l'entreprise et le développement du consensus social relatif à la réglementation du travail et son adaptation aux exigences de l'amélioration de la productivité et l'orientation vers la corrélation d'une partie de l'augmentation des salaires à l'amélioration de la productivité au sein de l'entreprise.

L'amélioration des déterminants de la productivité requiert le développement des aspects relatifs aux technologies de communication et d'information, l'incitation des entreprises à accorder davantage d'attention aux activités de recherche et développement et la promotion de l'innovation. Ceci outre le renforcement de l'entretien au sein de l'entreprise, le développement des mécanismes de financement et la simplification des procédures administratives.

Par ailleurs, l'amélioration de la productivité contribuerait dans une large mesure à la poursuite de la promotion de la compétitivité des entreprises et de l'économie en général. Dans ce cadre, et afin de concrétiser les objectifs du XII^{ème} Plan en matière d'accélération du rythme de croissance, de relèvement du revenu par habitant et d'amélioration de l'indicateur de rattrapage des pays de l'Union européenne aux environ de 36.2% à fin 2014, les réformes se poursuivront afin de diversifier davantage la base productive en améliorant la part des services marchands pour atteindre 50.3% en 2014 contre 47.4% en 2009 notamment au niveau des secteurs prometteurs à contenu en savoir et en technologie élevé. Parallèlement, les efforts s'intensifieront en vue d'élargir le processus d'intégration dans l'économie mondiale et ce, en développant les exportations, en drainant les investissements directs étrangers et en renforçant le positionnement

concurrentiel dans les marchés extérieurs ; A ce titre, il y a lieu de noter que la part de marché dans l'espace européen s'élèvera d'une moyenne de 0.6% aux prix constants durant la période 2010-2014.

De surcroît, les efforts se poursuivront afin de préserver les équilibres financiers notamment à travers la réduction du déficit courant et la maîtrise de l'endettement extérieur aux environs de 29.5% du revenu disponible brut en 2014 contre 38.1% en 2009.

Parallèlement, la compétitivité potentielle évoluera positivement en relation avec la poursuite des réformes, la valorisation des ressources humaines, l'amélioration de l'infrastructure technologique et le développement de la capacité créative. A ce titre, le prochain quinquennat se caractérisera par l'évolution de l'indicateur de développement humain au niveau des pays à développement humain élevé pour atteindre 0.8 en 2014, le relèvement des dépenses de recherche scientifique à près de 1.5% du Produit Intérieur Brut en 2014, la réalisation de 17500 normes accréditées en 2014, le doublement du nombre de nouveaux brevets d'invention, l'amélioration de la capacité d'accueil des centres de formation professionnelle et l'augmentation du nombre d'ingénieurs.

Concomitamment, l'amélioration de la compétitivité hors prix se base sur l'accélération des réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires à travers le développement des services de communication et d'information, l'élargissement des domaines de commerce électronique, l'impulsion de l'initiative privée dans les domaines de l'économie immatérielle et la promotion du secteur financier. Ceci outre l'incitation des entreprises à intégrer les réseaux, l'encouragement à l'implantation directe sur les marchés extérieurs, l'amélioration de l'efficacité de l'administration, le renforcement des règles de concurrence sur le marché et l'allègement de la charge fiscale pour les entreprises.

Contribution des secteurs à la croissance

Le schéma de développement du XII^{ème} Plan repose sur une nouvelle approche du modèle de croissance basée sur des choix sectoriels permettant l'absorption des nouveaux demandeurs d'emploi notamment les diplômés de l'enseignement supérieur. Cette approche nécessitera une transformation structurelle de l'économie en s'orientant vers les activités nouvelles à contenu technologique élevé, à haute valeur ajoutée et à forte employabilité en main d'œuvre qualifiée.

Sur cette base, les prévisions du schéma de développement tablent sur une contribution plus importante des services à la croissance dont la part s'élève à 66% du Produit Intérieur Brut en 2014 notamment avec l'avancement du programme de mise à niveau du secteur des services.

Evolution de la croissance par secteur

	XI ^{ème} Plan prévision	XI ^{ème} Plan actualisation	XII ^{ème} Plan
Agriculture et Pêche	3.5	1.5	2.7
Industries manufacturières	4.7	1.6	4.2
Industries non manufacturières	3.8	7.2	6.1
Services			
Services marchands	7.6	5.8	6.8
Services non marchands	5.0	5.0	4.8
Produit Intérieur Brut	5.5	4.6	5.5

Le schéma de croissance du XII^{ème} Plan prévoit l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche d'une moyenne de 2.7% aux prix constants sur la base d'une production céréalière moyenne de 22.3 millions de tonne pour le prochain quinquennat et d'une production de 200 milles tonnes d'huile d'olive.

La part du secteur agricole atteindra 8.2% du Produit Intérieur Brut en 2014 contre 9.5% en 2009 et la contribution du secteur à la croissance se limitera à 4.9% en 2014 contre 18.9% en 2009. Etant signalé que l'année 2009 a été caractérisée par l'enregistrement d'une récolte agricole record notamment au niveau de la production céréalière.

Par ailleurs, les efforts se poursuivront afin de réaliser l'autosuffisance en blé dur au cours du prochain quinquennat, le relèvement de la part de l'aquaculture à environ 10% de la production de la pêche en 2014 et le doublement des surfaces réservées à l'agriculture biologique pour atteindre 500 mille hectares avec la fin de la période du programme présidentiel «ensemble relevons les défis».

Parallèlement, le prochain quinquennat connaîtra l'augmentation de la valeur ajoutée des industries manufacturières d'une moyenne de 4.2% aux prix constants sur la base de l'accroissement de la valeur ajoutée des industries mécaniques et électriques d'une moyenne de 6.4% et le développement du secteur du textile, habillement et cuir de près de 2% en relation avec la reprise des exportations de ces deux secteurs ; Etant signalé que la demande extérieure adressée à la Tunisie augmentera de 5.8% durant la période 2011-2014 et ce après la baisse enregistrée en 2009 (-12.9%).

Par ailleurs, la concrétisation des mesures du programmes présidentiel «ensemble relevons les défis» contribuerait à asseoir une dynamique importante au niveau des activités à haute valeur ajoutée et à renforcer la compétitivité du tissu industriel national. S'insère dans ce cadre la promotion de la Tunisie comme site industriel et technologique qui respecte les normes environnementales internationales ainsi que l'élargissement des pépinières autour des institutions de l'enseignement supérieur et leur généralisation aux écoles d'ingénieurs et des instituts technologiques. Ceci, outre la modernisation de l'infrastructure industrielle au niveau des normes internationales, la mise en place de bassins

technologiques et la poursuite de la promotion de l'étude stratégique du secteur industriel à l'horizon 2016.

Sur cette base, la contribution du secteur des industries manufacturières à la croissance atteindra 18.6% en 2014, contre une contribution négative de 19.2% en 2009.

Le prochain quinquennat connaîtra, également, une augmentation progressive de la valeur ajoutée du secteur de l'électricité pour atteindre 6% en 2014 en relation avec l'évolution de la demande et la reprise des différents secteurs productifs. Aussi, la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures augmentera de 7.2% durant la période du XII^{ème} Plan eu égard à l'augmentation de la capacité de production suite à l'entrée en activité de nouveaux gisements comme Hasdrubal, Maamoura, El Baraka, et Cosmos et le développement de l'activité de raffinage et de la capacité de stockage notamment à travers la réalisation du projet de raffinerie d'Eskira.

De surcroît, les efforts se déploieront afin d'augmenter la part du gaz naturel dans les ressources nationales en hydrocarbures à travers l'exploitation optimale des ressources nationales énergétiques et la réalisation d'une économie de près de 20% de la consommation globale en énergie. En effet, l'indicateur d'efficacité énergétique atteindra 275 Kg équivalent pour mille dinars du Produit Intérieur Brut aux prix constants en 2014, contre 305 Kg en 2009 outre le doublement de la part des énergies renouvelables par rapport à la consommation globale d'énergie de près de cinq fois à l'horizon 2014.

Sur cette base, la valeur ajoutée du secteur des industries non manufacturières évoluera de 6.1% aux prix constants durant la période du XII^{ème} Plan ce qui permettrait une amélioration de la contribution à la croissance pour atteindre 6.5% en 2014 contre 3.1% en 2009.

Par ailleurs, l'évolution notable du secteur des services se poursuivra durant le prochain quinquennat contribuant au renforcement du rôle du secteur dans l'accélération du rythme de croissance du Produit Intérieur Brut. En effet, la valeur ajoutée du secteur des services augmentera d'une moyenne de 6.8% aux prix constants durant la période 2010-2014.

Concernant le secteur des technologies de communication et de l'information, il importe de souligner que l'avancement dans la mise en place d'une infrastructure de communication moderne et la dissémination de la culture numérique contribueront à l'amélioration des indicateurs du secteur ; Le nombre des nouveaux abonnés aux réseaux d'internet à haut débit atteindra un million d'abonnés. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur évoluera à un rythme élevé de 13% durant le prochain quinquennat ce qui contribuerait à l'amélioration de la part du secteur dans le PIB pour atteindre 8.7% en 2014 contre 6.3% en 2009.

Pour ce qui est du secteur touristique, les principaux objectifs du prochain quinquennat consistent à doubler les nuitées des résidents et d'atteindre une

capacité d'accueil de 10 millions de touristes annuellement avec la fin du XII^{ème} Plan ce qui permettrait l'accroissement de la valeur ajoutée d'une moyenne de 5.1%. Aussi, les résultats de l'étude stratégique du secteur touristique contribuerait dans une large mesure à élaborer des recommandations importantes afin de développer davantage le secteur durant la prochaine étape.

Partant du rôle important du secteur du transport dans la dynamisation de l'activité économique, les efforts se poursuivront durant le prochain quinquennat afin de promouvoir la qualité des services, de développer le transport multimodal, de consacrer la politique de libéralisation progressive du transport aérien et adopter les nouvelles technologies. Ceci outre l'importance de hisser le rendement de la logistique à des niveaux permettant la réduction de leurs couts jugés élevés par rapport à d'autres pays concurrents. A ce stade, il importe de souligner l'importance d'élaborer un plan d'action cohérent et global basé sur l'adaptation de l'infrastructure de base aux exigences du transport et de la logistique et l'organisation de métiers de logistique tout en développant les compétences dans ce domaine.

Ainsi, la valeur ajoutée du secteur du transport évoluerait d'une moyenne de 5.8% durant la période du XII^{ème} Plan ce qui contribuerait au maintien de sa part dans le PIB aux alentours de 8.4%.

Par ailleurs, la période du XII^{ème} Plan se caractérisera, également, par le renforcement de la part des secteurs à contenu en savoir élevé dans le PIB grâce à l'ensemble des mesures contenues dans le programme présidentiel «ensemble relevons les défis» pour la promotion de la formation, l'éducation, l'accès aux connaissances et le développement de la recherche et de l'innovation technologique.

Les équilibres financiers

La soutenabilité de la croissance dans une économie mondialisée requiert la préservation des équilibres financiers et la consolidation de la capacité de l'économie à faire face aux chocs externes tout en améliorant davantage l'environnement des affaires et en garantissant une exploitation optimale des opportunités et des potentialités offertes.

A cet effet, le schéma de développement du XII^{ème} Plan repose sur le l'amélioration de l'épargne nationale pour atteindre 23.7% du Revenu National Disponible Brut en 2014, contre 22% en 2009. Ainsi, l'épargne nationale couvrira près de 73.4% de l'ensemble des besoins de financement durant le prochain quinquennat, contre 69.7% durant la période 2007-2009.

Concernant les équilibres intérieurs, l'action se poursuivra pour maîtriser davantage le déficit budgétaire aux environs de 2.7% du PIB en 2014. En effet, le prochain quinquennat sera marqué par l'acuité des pressions sur les dépenses publiques en relation avec l'accélération du rythme des projets et des programmes indispensables à la restructuration de l'économie, le renforcement des

équipements collectifs et la valorisation des ressources humaines pour asseoir les fondements de l'économie du savoir.

D'un autre côté, la maîtrise du déficit budgétaire repose, également, sur la consolidation des ressources propres de l'Etat qui augmenteront de 6.4% durant la période du XII^{ème} Plan ce qui limiterait la pression fiscale à 17.4% du PIB en 2014. Parallèlement, les efforts se poursuivront pour renforcer l'efficacité de la gestion budgétaire et développer davantage la gestion budgétaire par objectifs.

De surcroît, il importe de noter que la création de la Caisse Générale de Dépôt et de Consignation et l'Agence Tunisienne du Trésor contribueront à une meilleure affectation des ressources financières disponibles ainsi qu'au renforcement de la gestion dynamique de la dette publique.

Par ailleurs, la préservation des équilibres financiers, à la lumière de l'ouverture de plus en plus accrue de l'économie sur l'extérieur, et la réalisation de l'objectif de faire de la Tunisie un pôle financier régional nécessite une politique monétaire rigoureuse pour maîtriser davantage l'évolution des prix. Dans le même sillage, les efforts s'intensifieront pour renforcer les assises financières des banques notamment à travers l'augmentation du capital minimum et la réduction de la part des créances classées de 13.2% en 2009 à 7% en 2014. Ceci outre la poursuite des réformes visant la restructuration du secteur financier, la promotion de la bancarisation de l'économie, l'amélioration de la qualité des services bancaires et leur diversification ; L'objectif étant la mobilisation de l'épargne nationale et la préservation des équilibres financiers en général.

La préservation des équilibres globaux suppose, également, la maîtrise de l'évolution des prix aux environs de 3.3% en 2014 dans le but de préserver le pouvoir d'achat du citoyen et renforcer la compétitivité du produit tunisien à la lumière de l'exacerbation de la concurrence et l'ouverture sur l'extérieur.

Dans ce cadre, les réformes toucheront principalement l'efficacité de la politique monétaire au niveau de la maîtrise de la liquidité, la réduction des coûts des services publics outre l'approvisionnement régulier du marché et l'abondance de l'offre. Ceci outre l'ajustement progressif des prix des produits administrés tout en veillant à introduire des ajustements et des augmentations pendant des périodes régulières et dans des proportions qui tiennent compte de l'objectif du ciblage d'inflation et de la préservation du pouvoir d'achat.

Concernant les équilibres extérieurs, la période du XII^{ème} Plan sera caractérisée par la maîtrise du déficit courant à environ 2.8% du PIB en 2014 et ce, en dépit des pressions dues à l'avancement sur la voie de la libéralisation de l'économie et les exigences de réalisation des grands projets.

Le financement de ce déficit requiert, outre les exigences de remboursement du principal de la dette et la préservation d'un matelas confortable de devise couvrant près de 5 mois d'importation au moins pour accompagner la libéralisation des opérations en capital, davantage d'efforts afin de drainer des investissements

directs étrangers représentant 4.7% du PIB en 2014 contre 4% en 2009. Ceci outre la consolidation de la coopération bilatérale et multilatérale pour la mobilisation de ressources au titre de dons et de prêts publics et à long terme de l'ordre de 7850 MD durant le prochain quinquennat. Par ailleurs, le financement des acquisitions de quelques entreprises publiques suppose la mobilisation d'environ 6224.9 MD au titre de prêts privés durant la période du XII^{ème} Plan.

Sur cette base et eu égard à la structure du financement extérieur, les indicateurs d'endettement extérieur s'amélioreront davantage durant le prochain quinquennat et le taux d'endettement extérieur sera ramené à 29.5% du RNDB en 2014 contre 38.1% en 2009.

Les équilibres sociaux

Le modèle de développement relatif à la prochaine quinquennie 2010-2014 se fonde sur un ensemble de constantes et de principes au premier rang desquels figure, la solidarité, la globalité, la concertation, l'indissociabilité des dimensions économiques et sociale. Il se fonde également sur cette quête d'un meilleur équilibre et d'une plus grande complémentarité entre les différentes régions et couches sociales.

Ce modèle de développement a pour objectifs de porter le revenu annuel par habitant de 5641.0 dinars en 2009 à 8371.5 dinars en 2014 et à lui assurer la distribution la plus judicieuse et en s'employant à réduire le taux de pauvreté au niveau le plus bas reconnu sur le plan international et à conforter la position de la classe moyenne au sein de la société pour le rôle important qui lui incombe dans la préservation de la stabilité sociale et la consolidation du processus de développement.

L'action portera lors de la période avenir sur l'accélération du rythme de création des postes d'emplois de telle sorte qu'il soit possible de couvrir l'ensemble des demandes additionnelles d'emploi et de réduire le taux de chômage de 1.7 point étant donné que l'emploi constitue d'un côté un des principaux facteurs pouvant conduire à une meilleure maîtrise du phénomène de la pauvreté et à une réduction de son intensité, et étant donné que l'emploi contribue d'un autre côté à consolider le revenu et à améliorer les niveaux de vie.

Parallèlement à la consolidation des créations d'emplois, l'on veillera au cours de la prochaine période à consolider davantage le pouvoir d'achat des ménages en continuant d'une part d'accorder, dans le cadre d'une politique basée sur le dialogue et la contractualisation entre les partenaires sociaux, aux salaires et plus particulièrement aux salaires minimum tout l'intérêt requis et en continuant d'autre part, de maîtriser l'évolution du niveau des prix.

La prochaine période se concentrera également sur l'amélioration de l'effet redistributif des dépenses et des transferts sociaux, auxquels il est prévu de consacrer le cinquième du produit intérieur brut, à travers notamment une utilisation autrement plus efficiente de ces dépenses et transferts qui permettrait

d'assurer un meilleur encadrement aux catégories vulnérables et d'empêcher qu'elles ne régressent ou retombent dans la sphère de pauvreté et favoriserait d'un autre côté l'élargissement et la consolidation de la classe moyenne, considérée comme la colonne vertébrale dans toute société, de par ce qu'elle recèle comme concepts et valeurs de nature à préserver l'équilibre de la société et de par ce qu'elle procure comme sources de croissance en cas de difficultés ou de pressions économiques.

A partir de ce principe, la période du XII^{ème} Plan se caractérisera par la consolidation des efforts orientés vers l'intensification des programmes d'encadrement, de soutien et d'intégration à l'adresse des catégories vulnérables et vers la consolidation du réseau de protection sociale et la multiplication des sources de revenus. La prochaine période se caractérisera également par l'élargissement de la couverture sanitaire à travers notamment la consolidation de la médecine préventive, l'amélioration des prestations sanitaires et la quasi généralisation de la couverture sociale à toutes les catégories et à toutes les couches de la société.

Il est ainsi prévu de porter l'espérance de vie à la naissance à 75.2 années en 2014 et de réduire au cours de la même période le taux de mortalité infantile à 12.5 pour mille naissances vivantes et celui de la mortalité maternelle à 20 pour 100 mille naissances vivantes. Il est également prévu de hisser le taux de couverture par les régimes de sécurité sociale à 98% en 2014 et de généraliser cette couverture pour qu'aucune profession ne reste en dehors du régime de sécurité sociale.

Les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique continueront de bénéficier d'une attention particulière au cours de la prochaine période compte tenu du rôle dévolu à ces secteurs dans la concrétisation des objectifs de développement, l'adaptation aux exigences de la croissance et le relèvement des défis futurs. L'action portera dans ce cadre, sur l'amélioration de la prestation à la fois qualitative et quantitative de ces secteurs. Il est attendu à ce titre que les taux d'abandon à tous les niveaux d'enseignement régressent et que le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle progresse avec à la fois un renforcement de la part des diplômés des spécialités porteuses et techniques.

Concernant le taux d'abandon scolaire, il est prévu de s'employer que ce taux reste confiné aux alentours de 0.74% dans l'enseignement primaire et aux environs de 5.5% dans le second cycle de l'enseignement de base contre respectivement 1.5% et 11.3% en 2009. L'amélioration du rendement des systèmes précités, qui doit rendre possible les différents programmes et les diverses mesures qu'il est prévu d'initier lors de la prochaine quinquennie, permettra de porter la moyenne annuelle des diplômés du supérieur à près de 78 mille diplômés. Des efforts soutenus seront également déployés dans le but de réduire le taux d'analphabétisme à moins de 15% en 2014 tout en veillant en même temps à ce que ce taux ne dépasse pas 2.5% pour la tranche d'âge de moins de 30 ans contre 3.5% en 2009.

Par ailleurs, il est également prévu de continuer à consolider le secteur de la recherche scientifique et du développement technologique, en portant essentiellement en 2014 à 1.5% la part réservée du produit intérieur brut à ce secteur contre 1.25% en 2009 et de promouvoir les différentes composantes du système national de la recherche et de la technologie. La prochaine période doit enregistrer la création de trois pôles régionaux de recherche scientifique et d'innovation technologique, l'implantation de trois réseaux sectoriels d'innovation et la mise en place d'un portail national d'innovation.

Cette période s'étalera également à valoriser les résultats de la recherche scientifique au plan d'innovation et à développer la production en veillant à la fois à établir des relations de partenariat entre les centres de recherches et les entreprises économiques, à instaurer des programmes de recherche multifibres en parfaite cohérence avec la stratégie de développement et à consolider l'adhésion de la Tunisie aux réseaux locaux et internationaux de recherche scientifique et d'innovation technologique.

Ces programmes et mécanismes visent dans leur ensemble à promouvoir d'avantage le développement humain et à hisser son indice à 0.810 en 2014 contre 0.780 en 2009 et 0.769 en 2007 et à assurer le passage de la Tunisie du groupe des pays à développement humain moyen à celui de pays à développement humain élevé.

Les efforts tendant à promouvoir les secteurs des sports de la culture et de la sauvegarde du patrimoine seront intensifiés. Ils seront orientés vers la consolidation du réseau de structures sportives et culturelles ainsi que vers sa mise à niveau et l'amélioration de sa prestation et son rapprochement du citoyen. Ces efforts s'orienteront également vers la valorisation des monuments historiques et des sites archéologiques et l'élargissement de la carte muséographique.

Dans la perspective d'accroître leur participation à l'œuvre de développement et de consolider le rôle qu'ils se doivent d'assumer dans ce domaine, la femme et la jeunesse bénéficieront aux cours de la quinquennie 2010-2014 d'un surcroît d'intérêt. C'est dans ce cadre que s'inscrivent d'ailleurs les objectifs tendant à porter le taux de présence des femmes dans la sphère décisionnelle à 35% au moins contre 30% actuellement, à promouvoir la femme rurale, à développer les aptitudes de la jeunesse et à la préparer à relever les défis qui se posent.

Vient également s'inscrire dans ce cadre, la décision prise de créer un parlement de jeunesse qui fera office de structure consultative contribuant à enraciner les attributs de la citoyenneté chez les jeunes et à stimuler leur contribution aux questions générales et à la vie politique.

Le XII^{ème} Plan accordera à la catégorie des personnes âgées et à l'enfance, considérée comme une partie indissociable de la société, un intérêt sans cesse croissant. Cet intérêt se manifeste à travers une série de programmes et de mesures ayant pour but d'assurer un meilleur encadrement à l'enfance et de

mobiliser les moyens susceptibles de garantir une vieillesse active dans des conditions sanitaires et sociales adéquates.

Les ressources naturelles

La stratégie planifiée dans le secteur de l'eau se base sur la garantie de l'alimentation des secteurs agricoles et non agricoles à travers la poursuite des efforts de mobilisation des ressources en eau et le renforcement de l'exploitation des eaux non conventionnelles tel-que le dessalement de l'eau de la mer et la réutilisation des eaux usées, ainsi que l'entretien et la maintenance des grands ouvrages hydrauliques. Toutes ces actions permettront d'atteindre un taux de mobilisation des ressources en eau aux alentours de 16% en 2016.

Dans ce cadre et dans l'objectif d'atteindre un taux de couverture forestière et pastorale de l'ordre de 16% en 2020, des efforts seront déployés pour le développement des forêts et parcours via le renforcement du reboisement des arbres forestiers et semi-forestiers, la promotion des conditions de vie des populations forestières, le développement des pépinières et l'exploitation rationnelle des ressources disponibles tel-que le bois et les produits forestiers secondaires.

En plus, des efforts seront renforcés pour la lutte contre l'érosion, la conservation de la fertilité des terres et l'amélioration de leur production, et ce, à travers l'adoption de l'approche de gestion des bassins hydrauliques, la protection des barrages, la recharge artificielle des nappes, la protection des villes contre l'inondation ainsi que le renforcement de la recherche scientifique dans le domaine du sol, et ce en tenant compte des conséquences du phénomène des changements climatiques dans la planification du secteur agricole.

De même, durant la période quinquennale, il est prévu la poursuite de la stratégie de lutte contre la désertification et la protection de la biodiversité et les divers animaux et plantes rares et ce moyennant la création des aires protégées.

En ce qui concerne la protection du littoral et la préservation des ressources maritimes, une attention particulière sera accordée à la gestion rationnelle du domaine public hydraulique, la protection du littoral contre l'érosion via l'aménagement de 55 km, la protection des écosystèmes maritimes et littoraux et les zones sensibles, l'adoption de la pose biologique et la promotion de l'aquaculture dans le but d'alléger la pression sur les ressources maritimes, ainsi que la mise en place d'un système de contrôle des navires par satellite pour assurer la sécurité de navigation et diminuer la pêche marginale (hors saison).

Dans le domaine de l'énergie, l'action sera poursuivie en vue d'améliorer la sécurité énergétique et de proliférer ses sources, et ce à travers la maîtrise de la demande en vue de hisser l'indicateur d'efficacité énergétique à 275 kg / éq pétrole pour 1000 D/PIB en l'an 2014 ainsi que par la généralisation de la substitution énergétique à tous les secteurs concernés, l'orientation de la consommation vers les énergies locales et à moindre coût en particulier le gaz

naturel, ce qui permettra de multiplier par 5 le taux de consommation des énergies renouvelables.

Egalement, l'action sera poursuivie en vue d'inciter à l'utilisation de l'énergie renouvelable et la promotion des énergies de substitution à travers le renforcement de l'utilisation de l'énergie solaire, la production de l'électricité de l'énergie thermo-solaire concentrée, le réchauffement des eaux dans les secteurs de l'habitat, des services et de l'industrie, outre l'utilisation de l'énergie éolienne à travers la mise en place de stations éoliennes de production de l'électricité.

Schéma de développement du XII^{ème} Plan 2010-2014		
	2007-2009	2010-2014
Croissance		
Accr. du PIB aux prix du marché	4.6	5.5
Accr. du PIB aux coûts des facteurs	4.7	5.6
Consommation		
Accr. consommation publique	4.9	4.8
Accr. consommation privée	4.7	5.4
Accr. de l'investissement (FBCF)	5.0	7.3
Accr. exportations biens et services	2.1	6.6
Accr. importations biens et services	2.3	6.9
Emploi et Chômage		
Population active (1000 p)*	3689.2	4089.2
Population occupée (1000 p)*	3198.9	3613.9
Taux de chômage global *	13.3	11.6
Taux d'encadrement*	15.5	21.5

* Chiffres de fin de période

Schéma de développement du XII^{ème} Plan 2010-2014 (Suite)				
	2007-2009		2010-2014	
Revenu				
Revenu national disponible brut * (MD)	58863.1		92299.6	
RNDP par habitant * (D)	5641.0		8371.5	
Sources de croissance	Acc	%	Acc	%
Productivité				
Travail	1.2	26.0	1.2	23.0
Capital	2.1	44.0	1.6	28.4
PGF	1.4	30.0	2.8	48.6
PIB aux coûts des facteurs	4.7	100.0	5.6	100.0
Demande nette d'importation				
Demande intérieure	3.5	89.7	3.3	59.8
Consommation	2.7	71.4	2.4	42.0
Investissement (y compris variation de stock)	0.8	18.3	0.9	17.8
Exportation	1.1	10.3	2.2	40.2
Produit intérieur brut				
Contribution des secteurs*				
Agriculture	0.6	18.9	0.3	4.9
Industries manufacturières	-0.6	-19.2	1.3	18.6
Industries non manufacturières	0.1	3.1	0.4	6.5
Services	2.9	97.2	4.7	70.0
Services marchands	2.4	78.9	4.0	59.4
PIB aux coûts des facteurs	3.0	100.0	6.7	100.0

*Chiffres de fin de période

Schéma de développement du XII^{ème} Plan 2010-2014 (Suite)		
	2007-2009	2010-2014
Epargne et investissement		
Taux d'endettement en % du RNDB *	38.1**	29.5
Taux d'épargne en % du RNDB*	22.0	23.7
Taux d'investissement en % du PIB *	23.9	26.0
Financement de l'économie		
Besoins de financement (MD)	51494.7	120574.1
Epargne (MD)	35878.4	88534.2
Financement extérieur (MD)	15616.3	32039.9
Participations et IDE (MD)	8120.8	17200.0
Dons et prêts publics (MD)	5746.3**	8615.0
Prêts privés (MD)	1749.2	6224.9
Balance des paiements		
Déficit courant (MD)	1613.5	2563.4
en % du PIB	2.7	2.8
Budget de l'Etat		
Recettes fiscales en % du PIB	19.9	17.4
Déficit (hors privatisation) * (MD)	1785.0	2477.0
en % du PIB	3.0	2.7
Inflation		
Indice implicite du PIB	3.1	3.1
Indice des prix à la consommation	3.7	3.3

* Chiffres de fin de période

** Dont 502 MD au titre d'allocations DTS par le FMI pour l'année 2009.

Chapitre II

Financement du développement

Le financement du schéma de développement du XII^{ème} Plan revêt une importance particulière en raison de la consistance des objectifs et des programmes fixés pour atteindre un rythme de croissance élevé, stimuler l'investissement et renforcer la solidité des équilibres financiers intérieur et extérieur outre les impératifs liés au développement de la structure de l'économie, l'amélioration de sa compétitivité et le renforcement de son intégration dans l'économie mondiale.

Dans ce contexte, le financement de l'économie pour la période à venir se fonde en premier lieu, sur les ressources internes considérées comme étant le moyen le plus efficace pour financer l'effort de développement et préserver les équilibres financiers globaux à la lumière de la volatilité qui caractérise la scène financière internationale. L'approche adoptée table, ainsi, sur la consolidation de la contribution de l'épargne nationale et ce en conférant plus d'efficacité à la politique financière et en améliorant l'épargne institutionnelle, notamment, grâce à la maîtrise du déficit budgétaire et la consolidation des équilibres des compagnies d'assurance et des caisses de sécurité sociale tout en continuant à améliorer les services bancaires destinés à mobiliser l'épargne.

En parallèle, les efforts seront intensifiés en vue de mobiliser les sources de financement extérieur nécessaires tout en améliorant sa structure, et ce, grâce à la multiplication des actions pour attirer davantage d'investissements directs étrangers permettant, ainsi, d'améliorer les indicateurs de la dette extérieure, conformément aux exigences de la consolidation de la compétitivité de l'économie et aux conditions requises pour instaurer la convertibilité totale du dinar.

A cet égard, le schéma de développement prévoit une évolution des besoins de financement pour atteindre 120574.1 MD durant la période (2010-2014) à la lumière de la reprise de l'activité économique, l'accroissement du rythme des investissements ainsi que la consolidation des réserves en devises allant de pair avec l'objectif d'intégration dans l'économie mondiale et de mobilisation des fonds nécessaires pour couvrir les besoins de remboursement du principal de la dette.

Les besoins de financement

(%)	2007-2009	2010-2014
Total des besoins	100.0	100.0
Investissement	74.8	81.5
Variation de stocks	4.4	3.1
Principal de la dette et autres dépenses	10.8	11.3
Accroissement des réserves de change	10.0	4.1
Total des ressources	100.0	100.0
Epargne nationale	69.7	73.4
Financement extérieur*	30.3	26.6

* Dont 502 MD au titre des droits de tirages spéciaux du FMI pour l'année 2009.

Financement intérieur

Le schéma de développement tracé pour la période (2010-2014) se base sur la poursuite de la consolidation de la contribution des ressources internes au financement de l'œuvre de développement. Cet objectif exige l'intensification des efforts pour mobiliser les ressources financières disponibles et l'optimisation de leur affectation pour stimuler l'activité économique, accélérer le rythme des investissements en conformité avec les priorités requises. Les prévisions tablent, également, sur l'accroissement du volume de l'épargne nationale à des niveaux plus élevés tout en préservant l'intégrité de l'équilibre financier à travers l'intensification du rythme des réformes de la politique des finances publiques et la poursuite du développement du système monétaire et financier afin d'assurer le financement adéquat de l'activité économique.

L'épargne

Le schéma de développement du XII^{ème} Plan suppose la consolidation de l'épargne nationale pour atteindre 88534.2 MD soit l'équivalent de 23.7% du revenu disponible à fin 2014 contre 22.0% en 2009. De ce fait, la contribution des ressources d'épargne nationale permettra de couvrir environ 73.4% des besoins de financement durant le prochain quinquennat, contre 69.7% durant la période 2007-2009.

La consolidation de l'épargne nationale requiert, ainsi, la poursuite de la maîtrise des équilibres financiers de l'Etat à travers l'intensification des efforts visant une plus grande efficacité des politiques des finances publiques en maîtrisant davantage les dépenses publiques au titre de la compensation et l'affectation optimale des dotations budgétaires dans les domaines économiques et sociaux conformément aux objectifs du schéma de développement pour le prochain quinquennat.

La mobilisation des ressources de l'épargne notamment celles à long terme requiert l'intensification des efforts pour renforcer l'épargne institutionnelle et préserver les équilibres financiers des caisses de sécurité sociale et le renforcement des capacités financières du secteur bancaire et des compagnies d'assurance. Les efforts s'intensifieront, également, pour mobiliser davantage de ressources d'épargne public à travers le développement des produits d'épargne bancaire ainsi que la mise en place d'un nouveau système de garantie des dépôts bancaires et la création de la Caisse des dépôts et de consignation conformément aux normes internationales qui aura pour mission de superviser les régimes d'épargne, notamment, l'épargne postale et les régimes bénéficiant d'avantages fiscaux particuliers.

Finances publiques

La politique des finances publiques s'insère dans le cadre des objectifs du XII^{ème} Plan de développement, notamment, la mise en œuvre des réformes économiques et financières et la réalisation des programmes et projets retenus qui visent l'accélération du rythme de croissance, la consolidation de l'investissement, le renforcement des fondements du développement social et l'amélioration des conditions de vie en général outre la préservation de la pérennité des équilibres financiers globaux.

Les équilibres des finances publiques sont fixés sur la base d'une analyse profonde des évolutions conjoncturelles liées particulièrement aux perturbations des marchés internationaux, notamment, l'évolution prévisible des prix du pétrole. A ce titre, l'hypothèse retenue table sur un prix moyen du baril de pétrole de 83.6 dollar ce qui nécessitera la poursuite de la politique de subvention des hydrocarbures afin de garantir la compétitivité des entreprises tout en veillant à la rationalisation de la consommation des produits énergétiques et l'encouragement des énergies renouvelables.

Les prévisions budgétaires tablent sur la consolidation du rôle de l'Etat en matière de développement à travers sa contribution effective à l'appui de l'activité économique et la consolidation de l'effort d'investissement outre le renforcement des acquis sociaux. Dans ce contexte, les dépenses d'investissement s'élèveront à 26500 MD au titre de la période du XII^{ème} Plan. Ces fonds seront alloués au financement direct des projets d'investissement publics programmés dans les domaines d'infrastructure de base et des équipements collectifs et la mise en œuvre des programmes de développement régional. Ces prévisions visent, également, l'augmentation des dotations destinées à l'encouragement de l'initiative et de l'investissement privé dans le cadre des objectifs visant l'accélération du rythme de création des nouvelles entreprises notamment dans les domaines porteurs. Parallèlement des dotations au titre du financement public serviront principalement à appuyer l'investissement des entreprises publiques dans les secteurs stratégiques tels que le transport et les services logistiques.

Les interventions du budget de l'Etat seront marquées également par, l'importance des transferts sociaux qui s'élèveront, conformément aux objectifs

du programme présidentiel, à environ le cinquième du PIB pour couvrir les différents domaines du développement social et l'amélioration des conditions de vie à toutes les catégories sociales. A cet effet, il est prévu la préservation des dépenses de compensation à la limite de 1500 MD, soit 1.6% du PIB en 2014 contre 2.4% en 2009. Ces dépenses couvrent à la fois les subventions des produits de base et celles au titre des hydrocarbures et du transport, et ce, à la lumière de l'évolution prévue des prix du pétrole sur les marchés internationaux.

Parallèlement, les prévisions des finances publiques supposent la poursuite de la maîtrise des indicateurs de la dette publique en visant la réduction du taux d'endettement public à 40.4% du PIB en 2014. La concrétisation de cet objectif repose sur la nouvelle dynamique de la gestion de la dette publique en relation avec la création de la « Caisse des dépôts et de consignation » et de « l'Agence tunisienne du trésor ». Ces deux institutions vont contribuer aux efforts consentis pour optimiser l'exploitation des ressources financières disponibles, dynamiser le marché des bons de trésor et utiliser au mieux les nouvelles techniques de couverture des risques de change et d'intérêts.

En outre, les prévisions tablent sur une évolution modérée des dépenses de gestion, et ce, en relation avec l'accroissement des dotations de rémunération, suite à l'effort de recrutement dans la fonction publique, et les charges tributaires à l'exécution des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires, notamment, l'introduction des normes de qualité des prestations administratives, l'allègement des procédures, l'instauration de l'administration électronique et des prestations administratives à distance.

Par ailleurs, la préservation des équilibres du budget au cours de la période du XII^{ème} Plan nécessitera la limitation du déficit budgétaire aux alentours de 2.7% du PIB en 2014. Cet objectif suppose l'intensification des efforts pour concrétiser les réformes fiscales et améliorer davantage le rendement de l'impôt tout en maintenant la pression fiscale au niveau de 17.4% du PIB en 2014.

	2007-2009			XII ^{ème} Plan		
	MD	Part %	Acc. %	MD	Part %	Acc. %
Recettes propres	38881	80.1	9.2	80284	76.3	5.7
fiscales Recettes	32541	(83.7)	11.4	69843	(87.0)	6.4
Recettes non fiscales	6339	(16.3)	-1.0	10441	(13.0)	1.0
Ressources d'emprunt	9661	19.9	3.2	24867	23.7	8.7
Total Ressources	48542	100.0	10.8	105151	100.0	6.3

Le système financier

L'équilibre du système financier pour la période du XII^{ème} Plan se base sur l'évolution des besoins de financement des différents agents économiques particulièrement les entreprises tout en assurant une adéquation optimale entre

l'évolution de la masse monétaire et l'objectif de maîtrise des prix à des niveaux acceptables.

Ainsi, les prévisions des ressources du système financier tablent sur l'évolution de la masse monétaire (M3) au taux moyen de 10.7% ce qui contribuera à la maîtrise de l'inflation et la consolidation de la compétitivité des produits nationaux.

Les ressources du système financier seront marquées par l'amélioration des ressources de dépôt et d'épargne bancaire en relation avec les nouvelles mesures du programme présidentiel notamment l'encouragement des comptes d'épargne logement et de l'épargne affectée pour la création des projets outre l'évolution des ressources propres des établissements de crédits en relation avec les efforts visant le renforcement de l'assise financière du secteur bancaire et le relèvement du capital minimum des banques et la restructuration du secteur en général.

En parallèle, les emplois du système financier prévus pour la prochaine période visent l'affectation du financement approprié aux entités économiques et la consolidation des réserves en devises conformément aux objectifs du schéma de développement. A ce titre, les prévisions retenues pour la période du XII^{ème} Plan tablent sur une évolution des concours à l'économie au taux moyen de 9.5% ce qui permettra de couvrir les besoins de financement de l'investissement et des opérations d'exploitation outre le soutien du programme de mise à niveau des entreprises et des différentes opérations liés à leurs activités.

Parallèlement, les prévisions tablent, d'une part, sur l'accroissement des créances nettes sur l'Etat en relation avec le rythme des émissions des bons du Trésor et de l'évolution positive de l'épargne postale et de l'autre part sur l'augmentation des créances nettes sur l'extérieur avec un rythme qui reflète l'évolution positive du niveau des réserves en devises en relation avec l'amélioration du solde général de la balance des paiements.

Le financement extérieur

Les efforts se poursuivront durant le XII^{ème} plan de développement pour fournir les financements extérieurs appropriés afin de répondre aux besoins de l'économie eu égard aux mutations qui caractérisent la scène internationale en prenant soin d'attirer davantage d'investissements directs étrangers et d'exploiter les possibilités offertes pour mobiliser des ressources du marché financier international aux meilleures conditions.

Sur cette base, la période à venir sera caractérisée par un retour modérée au marché financier international selon l'évolution de la situation sur ce marché tant pour le bénéfice de l'État ou pour certaines banques et institutions qui possèdent une notation et la mobilisation de crédits financiers pour financer les acquisitions de certaines établissements, en particulier dans le secteur du transport, outre la mobilisation d'importantes ressources sous forme d'investissements étrangers, qui restent la meilleure source de financement extérieur en raison de sa contribution au financement de l'économie sans alourdir le fardeau de la dette ainsi que la

mobilisation de prêts d'origine publique dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

Financement extérieur

	2007-2009	2010-2014
Déficit courant	31.4	42.1
Remboursement du principal de la dette et autres dépenses	35.7	42.5
Accroissement des réserves de change*	32.9	15.4
Total des besoins	100.0	100.0
Dons	2.9	2.4
Investissements Etrangers et participations	52.0	53.7
Emprunts publics*	33.9	24.5
Crédits privés	11.2	19.4
Total des ressources	100.0	100.0

*Dont 502 MD au titre des droits de tirages spéciaux (DTS) du FMI pour l'année 2009.

Sur cette base, les besoins de financement extérieur pour le XII^{ème} plan ont été fixés dans la limite de 32039.9 MD ce qui représente environ 26,6% des besoins de financement total de l'économie contre 30.3% au cours de la période (2007-2009) en raison de la politique de financement de l'œuvre de développement fondée sur la consolidation des ressources internes grâce à l'intensification des efforts pour mobiliser autant que possible des ressources de l'épargne.

L'investissement étranger

La couverture des besoins de financement extérieur sera assurée par la poursuite de la consolidation des investissements étrangers et des participations qui devraient atteindre au cours du XII^{ème} Plan 17200 MD soit une part de 53,7% du total des flux de capitaux étrangers contre 52.0% au cours de la période (2007-2009) et ce, grâce aux efforts déployés pour améliorer davantage le climat d'investissement, diversifier les domaines de l'investissement étranger et renforcer les politiques de soutien et d'accompagnement des investisseurs.

Ces objectifs sont basés sur une évolution importante des investissements dans le secteur de l'énergie qui devraient atteindre 9780,0 MD soit environ 56,8% du total des investissements directs étrangers au cours du prochain quinquennat, et ce compte tenu des investissements étrangers qui seront mis en œuvre dans ce secteur. Il est prévue, également, la préservation du rythme croissant des investissements qu'a connu le secteur des industries manufacturières au cours de la période précédente pour atteindre une part d'environ 21% du total des investissements directs étrangers durant la période du XII^{ème} plan.

Il est prévu, également, que le secteur du tourisme réalise des résultats positifs avec un volume d'investissements prévu aux alentours de 1030 MD grâce au démarrage de la réalisation de certains grands projets touristiques et immobiliers.

Afin d'atteindre les objectifs tracés et compte tenu des évolutions et des défis qui caractérisent la scène internationale, le plan de travail futur vise à attirer davantage d'investissements étrangers, à continuer d'améliorer le climat d'investissement en général, et à renforcer les activités de promotion dans les secteurs prometteurs tels que les composants aéronautiques, l'électronique, les techno plastiques, les technologies de la communication, les industries agroalimentaires, les services à forte valeur ajoutée, en particulier ceux liés aux technologies de l'information et de communication et le secteur financier ainsi que les secteurs traditionnels.

Les efforts continueront pour libéraliser davantage les investissements étrangers dans de nombreux domaines, notamment dans le secteur des services et des activités prometteuses à fort contenu technologique outre la stimulation de l'introduction de la franchise, ce qui contribuerait à fournir des postes d'emploi pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Les ressources d'emprunt

Il est prévu, au cours du XII^{ème} plan, que les tirages au titre des prêts commerciaux et financiers atteindront 6224.9 MD ce qui représente 19.4% du total des besoins de financement extérieur et ce, en raison du retour progressif et modéré au marché financier international après les fortes mutations qui ont caractérisé ce marché suite à la crise financière internationale. Cette orientation suppose la préparation des institutions qui possèdent une notation financière à exploiter les possibilités qui peuvent être offertes par les marchés financiers internationaux dans la période à venir.

Le travail sera axé, également, sur l'amélioration de la notation souveraine qu'a obtenu la Tunisie par les institutions et les organisations internationales compétentes en vue d'améliorer encore les conditions attachées aux prêts qui peuvent être obtenus et de renforcer la crédibilité du pays dans les forums internationaux, et ainsi attirer davantage d'investissements étrangers.

Le schéma de financement extérieur du XII^{ème} plan prévoit, également, la mobilisation de ressources de financement sous forme de dons d'un montant de 765 MD provenant, essentiellement, de l'Union européenne dans le cadre du renforcement de la coopération et de le partenariat avec ce groupe de pays à travers le financement du programme d'appui à la compétitivité de l'économie et le programme d'appui à l'intégration économique outre le financement des programmes de réformes structurelles et de certains projets sectoriels. Des dons seront, également, mobilisés auprès de la Banque africaine de développement pour financer des études et des programmes dans les domaines du dessalement d'eau de mer et de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable dans les

zones rurales et de la protection des villes contre les inondations ainsi que des projets liés au secteur de la santé.

Le schéma de financement extérieur pour le prochain quinquennat se fonde, également, sur la mobilisation des ressources sous forme de crédits d'origine publique dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale d'un montant estimé à 7850 MD qui comprend des prêts liés à des programmes visant à soutenir les réformes structurelles, en particulier le programme d'appui à l'intégration économique et le programme d'appui à la politique de l'emploi outre des fonds associés à la mise en œuvre d'importants projets dans de nombreux secteurs tels que l'infrastructure, le transport, l'environnement et le soutien aux secteurs prometteurs à contenu en savoir élevé.

La réalisation de ces objectifs exige l'utilisation efficace des crédits disponibles, ainsi que le développement des mécanismes de coopération internationale et de les adapter avec les exigences de la prochaine étape à travers le développement et le bon diagnostic des méthodes de programmation des projets en conformité avec les exigences et les priorités de développement et les objectifs fixés. Il est impératif, également, de renforcer la coordination et le suivi ce qui permettra de bien préparer les projets programmés et de contribuer à réduire les délais de négociation et de l'évaluation et assurer le lancement des projets et des programmes en temps opportun et achevés dans les délais.

Et compte tenu de cette structure du financement extérieur les indicateurs de la dette extérieure enregistreront une amélioration significative. Ainsi le taux d'endettement extérieur se stabilisera dans les limites de 29,5% du RNDB en 2014 contre 38,1%¹ en 2009, et ce grâce à la gestion active de la dette extérieure ce qui contribuera à consolider la crédibilité du pays auprès de la communauté financière internationale et à améliorer sa notation souveraine accordée par les organismes internationaux compétents afin de renforcer sa capacité à mobiliser des ressources d'emprunts à un coût raisonnable.

¹ Dont 502 MD au titre des droits de tirages spéciaux (DTS) du FMI pour l'année 2009.

Troisième Partie
Politiques de développement

Chapitre I

L'emploi

L'emploi constitue une préoccupation nationale de premier ordre et représente un pari que toutes les parties prenantes s'activent à gagner.

Il incarne ce statut notable de par l'attention particulière qu'accorde Son Excellence le Président de la République à ce secteur, qui en fait une priorité absolue pour l'œuvre de développement. A cet effet, le rang de ce secteur a été confirmé par le programme présidentiel pour la période 2009-2014 "ensemble pour relever les défis" traduit par la plupart des 24 axes du programme et comprenant 209 décisions parmi les 355 constituant le programme présidentiel, dont 20 décisions directes relatives au sixième axe «l'emploi une priorité absolue», et 189 procédures indirectes contenues dans le restant des axes.

En effet, le programme présidentiel «ensemble pour relever les défis» a défini une série d'objectifs stratégiques du secteur de l'emploi qui s'articulent sur les axes suivants:

- Une couverture complète de l'ensemble des demandes additionnelles d'emploi, de manière à réduire le taux de chômage de 1,5 point au terme de l'année 2014
- Intensification des créations d'emplois au profit des effectifs croissants des diplômés de l'enseignement supérieur et rapprochement de la structure de l'économie à la structure des demandes additionnelles d'emploi.
- Traitement du chômage de longue durée
- Permettre à chaque famille de disposer d'une source de revenu ou d'un travail pour l'un de ses membres au moins.

Sur cette base, le modèle de développement s'est fondé sur une série d'équilibres économiques et financiers et une nouvelle approche d'encouragement à l'investissement et à la création des entreprises, en mesure de créer 415 000 emplois et de réduire le chômage de 1,7 points.

Afin d'atteindre tous ces objectifs et parallèlement à la valorisation du rôle du secteur privé de soutien aux efforts de l'État dans le domaine de l'emploi, le plan de promotion de l'emploi inclura les thèmes suivants:

- Développement du système de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur,
- Soutien de la prise en charge des demandeurs d'emploi,
- Consolidation de l'économie solidaire,
- Meilleur ciblage de la politique active de l'emploi,
- Renforcement du rôle de la région dans la promotion de l'emploi

- Soutien de l'auto-emploi et de la création de projets,
- Consolidation des services de soutien adaptés aux demandeurs d'emploi,
- Promotion d'une politique de l'emploi à l'étranger.

Développement du système de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur

Le quinquennat 2010-2014 verra le rythme des réformes des systèmes de l'éducation et la formation professionnelle et l'enseignement supérieur s'accroître de façon à développer leurs performances, améliorer la pertinence de leurs diplômés avec les besoins de l'économie et promouvoir leur employabilité tout en veillant au renforcement de leur capacité à innover et à la consolidation de la culture de l'initiative et l'innovation chez eux.

Dans ce cadre, et dans le domaine de la formation professionnelle, l'accent sera mis principalement sur la réhabilitation de ce secteur de manière à être au service des demandeurs d'emploi, de l'entreprise, des secteurs économiques et des régions, et de leurs besoins de développement. L'action portera sur la modernisation de la formation dans les secteurs nouveaux et la satisfaction des besoins du secteur productif à travers la création d'une nouvelle génération de centres de formation et d'apprentissage dans des secteurs prometteurs et la restructuration des centres de formation selon les priorités sectorielles ainsi que l'achèvement d'un programme national de modernisation des centres de formation et d'apprentissage dans les secteurs privé et public.

En plus, la capacité de la formation professionnelle normalisée sera portée à 150.000 contre 100.000 actuellement de par l'étroite relation entre la formation et l'emploi. Parallèlement, il sera procédé à la création d'un comité national de veille pour prospecter les nouveaux métiers et s'y préparer pour leur satisfaction par la formation adéquate.

Par ailleurs, la filière de l'apprentissage fera l'objet d'une modernisation à travers l'activation du rôle des centres de formation professionnelle afin de les rendre des centres de formation et d'apprentissage, la consolidation de l'apprentissage au sein de l'entreprise, la formation des encadreurs parmi les professionnels et la conception de plans régionaux de formation professionnelle visant à rapprocher les services de programmation de la formation et son suivi des régions..

En ce qui concerne le domaine de l'enseignement supérieur, l'action portera principalement sur l'adoption de contenus de formation adaptés au marché du travail et aux normes de qualité dans tous les diplômes ayant une dimension pratique et professionnelle, l'ouverture plus nuancée de l'université sur son environnement économique et sur le marché du travail, et sur l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur. Dans cet esprit, les deux tiers des étudiants seront orientés vers les licences appliquées tout en doublant le nombre de ces licences, élargissant les études des masters

professionnels et sa diversification en partenariat avec l'environnement économique et la réalisation d'une part plus importante de diplômés co-construits.

Le nombre d'ingénieurs parmi les diplômés sera également augmenté pour atteindre 9000 ingénieurs pendant l'année universitaire 2014-2015. Il est aussi projeté d'atteindre un taux de 18 pour mille de diplômés dans les disciplines scientifiques et d'ingénierie, pour la tranche d'âge 20 - 29 ans et d'accroître le pourcentage d'ingénieurs diplômés, titulaires de la certification, pour atteindre 50% à l'horizon de 2014.

Une attention particulière sera également accordée au cours de la période à venir à la préparation des étudiants et aux stagiaires de la formation professionnelle à faire face aux nouveaux types de travail comme le télétravail et à inciter les institutions économiques à parrainer les diplômés de l'enseignement supérieur et de soutenir leur formation sur le terrain..

Soutien de la prise en charge des demandeurs d'emploi

Les efforts se poursuivront durant la prochaine période 2010-2014 afin de soutenir l'accompagnement des demandeurs d'emploi, en particulier ceux qui éprouvent des difficultés à s'intégrer dans le marché du travail.

Dans cet esprit, les mesures relatives à l'accompagnement lors de la création des entreprises et des sources de revenu seront intensifiées et les actions de mise à niveau seront consolidées et les mécanismes de financement seront développés. Une attention particulière sera également accordée aux demandeurs d'emploi chômeurs de longue durée pour faciliter l'intégration de cette catégorie dans le marché du travail.

Dans ce cadre, des campagnes nationales seront organisées dans les différentes régions du pays dans lesquelles toutes les structures et institutions opérant dans les secteurs privé et public seront engagées, avec une priorité donnée à l'insertion de cette catégorie et son bénéfice des mécanismes et instruments du fonds national de l'emploi.

Au cours de la période à venir, de nouveaux programmes seront achevés pour accroître les opportunités d'insertion dans la vie professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi et d'assurer avant la fin du prochain quinquennat, qu'il n'y a pas d'attente de plus de deux ans pour obtenir un poste d'emploi ou de stage, ou de formation de réadaptation lors de l'obtention du diplôme.

L'action portera aussi sur l'activation du service civil volontaire, en attendant l'entrée dans la vie active, par l'adoption du principe du volontariat pour travailler pour une période limitée dans l'administration publique et les collectivités locales en particulier.

La méthodologie de traitement personnalisé des demandeurs d'emploi sera adoptée grâce à l'intensification des entretiens individuels avec le demandeur

d'emploi en vue de connaître ses préférences et ses compétences, ce qui permettra par ailleurs, d'orienter les interventions des programmes d'insertion selon les caractéristiques des catégories concernées.

En consécration de cette orientation, une première phase d'une expérience pilote ciblant 3000 diplômés de l'enseignement supérieur issus de familles nécessiteuses sera entamée au cours de l'année 2010. La généralisation de ce traitement s'étalera progressivement à tous les demandeurs d'emploi diplômés du supérieur au cours de la période 2010-2014.

Soutenir l'économie solidaire

En appuyant l'approche de développement visant à élever le niveau de vie de tous les Tunisiens et à fournir de l'emploi pour tous ses demandeurs et à maîtriser le phénomène de la pauvreté, une attention particulière sera accordée aux demandeurs d'emploi appartenant aux familles à faible revenu grâce à la mise à la disposition d'au moins un membre de chaque famille tunisienne d'ici la fin de 2014, une source de subsistance ou un emploi.

À cette fin, l'action portera sur le traitement spécifique et personnalisé basé sur les registres nationaux disponibles et donner à ces catégories la priorité dans les services fournis par les bureaux de l'emploi et du travail indépendant et l'intensification de l'assistance et de l'accompagnement gratuits pour ceux désirant créer des projets ou des entreprises, d'une part et l'élaboration d'un programme par l'intermédiaire du Fonds national pour l'emploi, et en coordination avec les associations œuvrant dans le domaine de l'emploi, pour la préparation des membres de ces famille en particulier pour les concours nationaux.

En plus, la période à venir permettra d'encourager la création des associations pour la promotion de l'emploi et d'aide à l'insertion dans la vie professionnelle, et à redoubler d'efforts pour établir les fondements de l'économie solidaire et le développement d'un nouveau domaine d'emploi dans les métiers de proximité traditionnels ou innovants.

Dans ce cadre, des conventions de partenariat entre la Banque Tunisienne de Solidarité et les structures concernées telles que les municipalités, seront signées, afin de financer les métiers de proximité et stimuler les diplômés de l'enseignement supérieur à y investir. Dans le même contexte, il sera aussi procédé à la conclusion de contrats programmes avec une association au moins dans chaque gouvernorat, pour un meilleur encadrement des demandeurs d'emploi par leur assistance à la préparation des CV le procédé de passages des épreuves de recrutement. Les associations engagées dans ce programme œuvreront pour assister les promoteurs dans l'exécution de la démarche de constitution de leurs entreprises et projets.

Elles veilleront également à améliorer la qualité de l'intervention du Fonds de Solidarité Nationale dans le domaine de création des sources de subsistance et à accroître leur rentabilité, notamment en prêtant une attention particulière aux

domaines de l'assistance, de l'encadrement, de la formation et du développement des circuits de distribution et du produit.

Ciblage de la politique active pour l'emploi

Il est attendu que la nouvelle structure des programmes de promotion de l'emploi avec la refonte fondamentale qu'elle vient de subir, permet une utilisation plus efficiente des mécanismes et des ressources financières disponibles vers les régions et les bénéficiaires, en fonction de leur caractéristiques et les besoins de leur propre développement.

Considérant que les pressions sur le marché de l'emploi se poursuivront et en vue de relever le défi continu de l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur, la période à venir verra le ciblage de plus d'un million de bénéficiaires par interventions de politique active de l'emploi, dont la part la plus importante sera réservée à la consécration de deux orientations principales à savoir:

- L'impulsion des opportunités d'insertion dans les régions par le développement des approches adoptées dans la conception des plans et programmes régionaux pour l'emploi.
- L'Orientation des interventions en ciblant les groupes prioritaires par l'implication de la société civile et l'impulsion de son rôle dans le système de l'emploi.

Les interventions conçues pour la durée du plan, selon les mécanismes et les programmes financés par le Fonds pour l'emploi national, se répartissent comme suit:

Instruments/programmes	Nombre des bénéficiaires
Prise en charge de 50% du salaire	11.000
Stage d'initiation à la vie professionnelle	190.000
Contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur	33.000
Contrat d'insertion et d'adaptation professionnelle	85.000
Contrat de réinsertion dans la vie active	3.000
Programme d'accompagnement des promoteurs de micro-entreprises	75.000
Service civil volontaire	50.000
Prise en charge de la part patronale dans le régime légal de la sécurité sociale, des programmes pour les grands projets et les secteurs porteurs et de l'Immigration	42.000
Création d'entreprises et micro-crédit (Lignes de crédit à la disposition de la Banque Tunisienne de Solidarité)	415.000
contrat emploi et solidarité	100.000
Total	1.004.000

L'accent sera mis durant la période à venir sur le renforcement de l'efficacité opérationnelle des mécanismes et des programmes de l'emploi et sur la durabilité des emplois créés tout en réduisant les emplois fragiles.

Renforcement du rôle de la région dans la promotion de l'emploi

Afin de renforcer le rôle de la région dans le domaine de l'emploi, une étude sera réalisée pour concevoir la méthodologie pouvant être adoptée par les conseils régionaux dans la perception des programmes régionaux pour l'emploi adaptés à leurs spécificités de développement et leurs tissus économiques.

La période à venir verra aussi une impulsion majeure dans le domaine du développement des initiatives locales et régionales dans le domaine de l'emploi et accroître la capacité institutionnelle des acteurs dans ce domaine.

Cette initiative s'articule dans le cadre du renforcement de l'approche locale pour l'emploi en vertu des contrats d'emploi et de solidarité pour soutenir les capacités institutionnelles de la région et la valorisation de ses avantages comparatifs, dans la conception et l'exécution de programmes qui assurent l'utilisation optimale des opportunités d'emploi et de promouvoir l'économie solidaire et le rôle des structures régionales, du secteur privé et du tissu associatif dans le domaine de l'emploi d'une manière plus approfondie.

Un séminaire national pour évaluer et développer les programmes régionaux, régis et exécutés par les gouvernorats dans le cadre des contrats-programme avec les régions, sera également organisé, afin d'améliorer le ciblage de leurs interventions, d'assurer une meilleure efficacité de ses interventions et de développer les approches adoptées dans la mise en œuvre des programmes pour correspondre à ce qui distingue la région en termes de spécificités.

Les travaux se poursuivront pour renforcer le rythme de création des zones industrielles et artisanales afin de stimuler la création de projets et assurer la pertinence des plans d'aménagement urbain d'une façon continue.

Soutenir l'auto-emploi et la création de projets

Le soutien du travail indépendant et l'encouragement à la création de projets et des entreprises reste l'une des principales composantes de la politique nationale de l'emploi. Durant les périodes précédentes, les décisions et les mécanismes destinés à stimuler l'initiative et à diffuser la culture de l'initiative, l'innovation et l'autonomie se sont diversifiés. C'est dans ce même contexte que cette approche sera soutenue pendant le prochain quinquennat, par l'adoption d'une série de mesures destinées à donner une nouvelle impulsion à l'initiative privée et à l'installation pour son propre compte.

A cet effet, un nouveau cadre juridique relatif à l'auto-promoteur des micro-projets sera mis en place. Il sera plus simplifié et libéral dans les domaines de la fiscalité et des cotisations de la sécurité sociale sur la base des revenus réalisés avec des modalités faciles et légères.

L'action portera également sur le développement de l'accompagnement à la création des sources de revenu et la consolidation des primes de soutien, d'autant plus que le système actuel fournit un coaching pour les promoteurs au cours de la phase de préparation du projet sans mettre l'accent sur le post-financement et le processus d'entrée en activité réelle. Dans ce domaine, un système d'accompagnement, après création du projet, sera mis en place dans chaque centre d'affaires et chaque espace entrepreneur, basé sur une équipe de coachs dans les domaines de la sécurité sociale, de la fiscalité, du financement etc...

Cette équipe assure des séances d'orientation et d'encadrement pour les nouveaux promoteurs, augmentant ainsi la viabilité des projets nouvellement créés et réduisant leur taux de décomposition.

Étant donné l'importance du financement dans la création de projets et la promotion du travail indépendant, le plafond des prêts octroyés par la Banque Tunisienne de Solidarité ont été majorés de 50%, en plus du relèvement du plafond des micro-crédits accordés par l'association de développement. L'action sera poursuivie également pour renforcer le rôle de la société civile dans la sensibilisation à l'importance de l'entreprise et l'incarnation des idées de projets pour faire de l'Initiative privée une source de l'auto-emploi et de création de nouveaux postes d'emplois. A cette fin, les initiatives de création des associations pour la promotion de l'emploi et d'aide à l'insertion dans la vie professionnelle seront encouragées tout en exhortant les retraités hautement qualifiés et expérimentés à créer des associations régionales dans le domaine. Une première étape d'ici la fin de l'année 2011 sera consacrée à la création d'une association dans chaque gouvernorat, tout en veillant à accroître le rythme de ces associations avant la fin de 2014.

Par ailleurs, des réseaux de services pour les entreprises et les personnes seront installés sous le label de la franchise de manière à fournir de nouvelles possibilités d'emploi pour les diplômés du système de l'éducation et de la formation. La nomenclature nationale actualisée des professions et des qualifications fournira les métiers qui ont des perspectives prometteuses dans le domaine du travail indépendant et permettra aux promoteurs potentiels d'acquérir les qualifications nécessaires via l'instrument du chèque formation qui leur sera servi.

Soutien des services destinés aux demandeurs d'emploi

Dans le souci de faciliter les voies d'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail, l'action portera sur l'achèvement de la mise à niveau des bureaux de l'emploi et l'activation de leur rôle dans le rapprochement de l'offre et la demande sur le marché du travail et la dynamisation du rôle du secteur privé dans le développement de la performance du marché du travail par

l'encouragement de la création d'établissements spécialisés d'insertion professionnelle.

L'action consistera également, dans le cadre de la mise à niveau des bureaux de l'emploi et du travail indépendant, en la généralisation d'un programme de qualité pour obtenir la marque nationale «MARHBA» pour les services d'accueil dans les bureaux de l'emploi.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mobilisation des technologies d'information et de communication dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour la recherche d'un emploi, il sera procédé à l'aménagement d'un point d'accès gratuit au réseau Internet dans chaque délégation ainsi que dans chaque municipalité ou maison de jeunes ou de culture et dans les établissements d'enseignement supérieur et les centres sectoriels de la formation professionnelle.

L'action portera aussi sur la mise en place d'une nomenclature actualisée des professions et des qualifications dans le but d'offrir aussi bien aux bureaux de l'emploi qu'aux centres de formation professionnelle, des normes standardisées pour les demandes d'emploi, pour servir de référentiel à tous les intervenants, afin d'améliorer la performance des services de l'emploi et de garantir une réponse fiable de la formation aux besoins des entreprises.

En plus, il est projeté d'ajuster l'approche méthodologique de mise à jour de la nomenclature actualisée des professions et des qualifications au cours de l'année 2010, en partenariat avec les fédérations professionnelles, afin de soumettre un projet de nomenclature avant 2012.

Promotion de la politique de placement à l'étranger

En vue de promouvoir l'ouverture de l'économie nationale sur son environnement extérieur et dans le but d'exploiter les débouchés du marché mondial comme opportunités de placement, de recrutement et d'exportation de l'expertise, la période à venir verra l'adoption d'une politique active de coopération technique qui permettra, d'une part d'ouvrir des perspectives plus large pour l'emploi des compétences et des qualifications tunisiennes à l'étranger et d'autre part, leur donner plus d'expérience et de professionnalisme dans leurs domaines de compétence, tout en assurant le soutien de ces compétences dans le domaine de la maîtrise des langues étrangères. Dans ce cadre, l'action portera sur l'implication des représentations, des consulats et des structures diplomatiques à l'étranger et l'orientation vers un contact direct avec les fédérations professionnelles et les structures intervenantes dans les marchés du travail dans les pays d'accueil et le tissage de liens plus étroits avec les réseaux de recrutement à l'étranger afin de tirer profit des opportunités d'emploi offertes par le marché mondial.

Dans le même domaine, la période à venir verra l'activation des accords signés avec un certain nombre de pays de l'UE dans tous les domaines et de pousser leurs vulgarisation afin d'assurer les meilleures conditions pour l'achèvement du quota

attribué à la Tunisie et offrir des possibilités de réadaptation et de préparation pour garantir l'aptitude des candidats à travailler à l'étranger.

Seront également intensifiées les campagnes d'exploration des possibilités d'emploi dans le cadre du travail saisonnier et la migration circulaire dans les secteurs offrant une grande demande de main-d'œuvre qualifiée, comme le tourisme et hôtellerie, l'agriculture, les industries mécaniques et électriques et les domaines des services aux personnes.

Dans un autre aspect, l'action portera sur l'identification des possibilités offertes aux compétences tunisiennes en matière de placement et d'exportation de l'expérience tunisienne à travers l'accès et le contact direct avec les pays qui offrent de grands potentiels jusqu'à maintenant exploités d'une façon non optimale.

Crédits financiers alloués

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir l'emploi et appuyer les interventions d'adaptation et d'insertion, l'Etat réservera 1130 M.D durant le quinquennat 2010-2014, dont 1010 M.D destinés à financer les programmes de l'emploi, et 75 M.D comme contribution de l'État aux ressources du Fonds national pour la promotion de l'artisanat et des petits métiers.

Chapitre II

Investissement et création d'entreprises

L'investissement privé a bénéficié, en tant qu'axe majeur de l'approche de développement du pays, d'une plus grande attention au cours de la première période du XI^{ème} plan. Ainsi, les réformes y afférentes ont touché les différents aspects liés au renforcement de l'investissement allant des législations, au système de financement, à l'infrastructure, aux ressources humaines, à l'appui et l'assistance ainsi qu'aux procédures administratives.

Concernant le développement du climat des affaires, un intérêt particulier a été accordé à la mise en place des espaces modernes pour l'implantation des entreprises économiques, à la simplification des procédures de création d'entreprises en réduisant leur nombre et les documents requis ainsi qu'à la généralisation à tous les gouvernorats du réseau des pépinières, des guichets uniques et des centres d'affaires.

En parallèle, les mesures adoptées au profit des entreprises économiques connaissant des difficultés dues à la crise mondiale, ont été consolidées en adoptant un programme exceptionnel pour soutenir l'activité économique et ce notamment dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour l'année 2009 et de la révision de la loi portant mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques pour poursuivre leurs activités.

En dépit des retombées de cette crise sur l'évolution des investissements directs étrangers dans le monde, la première période de mise en œuvre du XI^{ème} plan a été marquée, au niveau national, d'un dynamisme significatif notamment en terme d'attraction des grands projets et des entreprises étrangères de renommée internationale et exerçant dans des secteurs à fort contenu technologique ainsi que l'orientation des investissements étrangers vers les régions intérieures comme en témoignent les données enregistrées au cours de la période 2007-2009 avec l'entrée en production de 95 nouvelles entreprises permettant de créer plus que 17 mille nouveaux emplois.

Au niveau du renforcement de la compétitivité de l'entreprise, l'accent a été mis sur l'accélération du rythme des programmes de mise à niveau, que ce soit dans le cadre de la mise à niveau et la modernisation de l'industrie ou dans le cadre du programme de modernisation du tourisme, ainsi que le lancement d'un nouveau programme de mise à niveau des services prometteurs et l'ouverture davantage des secteurs à la concurrence extérieure, en particulier par l'attribution d'une troisième licence pour la fourniture des services de télécommunications fixe et mobile de deuxième et troisième génération en plus de l'Internet.

Ces différentes réformes ont permis de concrétiser les orientations tracées pour l'économie nationale en termes de rapprochement davantage des normes et

exigences internationales dans plusieurs domaines, et en particulier aux niveaux législatif, fiscal et financier.

Par ailleurs, le climat des affaires s'est manifestement amélioré durant la période écoulée, comme en témoigne les évaluations récentes élaborées par les différents organismes internationaux compétents ; la Tunisie s'est ainsi classée 69^{ème} sur 183 pays selon l'indice « Facilité de faire des affaires » du rapport Doing Business en 2010 de la Banque mondiale progressant ainsi de 4 rangs en comparaison avec le rapport précédent. La Tunisie a également obtenu la première position en Afrique et 40^{ème} au niveau mondial sur 133 pays selon le dernier rapport sur la compétitivité du Forum économique mondial de Davos (2008-2009).

La prochaine période constitue une étape cruciale pour l'économie nationale, pleine de défis et des enjeux et dans laquelle la priorité accordée à l'emploi et l'amélioration du revenu par habitant sera consacrée et l'intérêt accordé au renforcement de l'investissement, à la consécration de l'économie du savoir et à la consolidation de l'intégration efficiente dans la sphère mondiale sera renforcé.

En effet, le modèle de développement pour le prochain quinquennat 2010-2014 comprend des objectifs prometteurs pour passer de la contribution de l'investissement dans la croissance à 18.6% et accroître l'investissement privé de 13.8% par an en vue d'augmenter sa part dans l'effort global d'investissement à 60.8% au cours de la période 2010-2014, contre 60.6% selon le XI^{ème} plan de développement.

La concrétisation des objectifs précités repose notamment sur le renforcement de la contribution de l'Etat en faveur de l'investissement par l'affectation de 27 milliards de dinars au titre des investissements directs et l'appui aux entreprises tout en veillant à la maîtrise de la répartition des fonds de l'Etat pour soutenir le développement conformément aux priorités fixées. En parallèle, un nouvel élan sera amorcé en faveur de l'investissement privé pour contribuer davantage dans le processus de développement du pays à même de permettre de se rapprocher des niveaux enregistrés dans les pays développés.

Partant de ce qui précède, le plan d'action sera basé sur les principaux thèmes suivants:

- Renforcer la confiance dans le climat des affaires et simplifier les procédures d'investissement
- Promouvoir l'investissement dans les domaines à fort contenu en savoir et en technologie
- Améliorer la qualité des ressources humaines
- Instaurer une infrastructure développée
- Améliorer le système de financement et d'accompagnement.

Renforcer la confiance dans le climat des affaires et simplifier les procédures d'investissement

Les exigences de la prochaine période dans le domaine de l'incitation à l'investissement et le développement de la compétitivité des entreprises, nécessitent le renforcement de la confiance dans le climat des affaires chez les opérateurs économiques et la libéralisation de l'initiative privée notamment dans les domaines porteurs et ce, à travers l'accélération du rythme des réformes législatives et organisationnelles et leur adaptation aux normes appliquées dans les pays développés ainsi que l'amélioration de la qualité des services administratifs au profit des entreprises et la simplification des procédures y afférentes et la réduction de leurs délais.

Dans ce cadre, l'effort sera concentré sur la poursuite de la modernisation des législations relatives aux aspects économiques et financiers et leur adaptation aux législations modernes appliquées dans les pays développés, le renforcement de la protection des investisseurs, la consécration des fondements de la gestion saine et de la transparence dans les entreprises ainsi que la consolidation des mécanismes du marché et de la concurrence tout en garantissant la protection nécessaire pour les opérateurs économiques à travers le renforcement du rôle des instances de régulation, la protection de la propriété intellectuelle ainsi que le développement du système fiscal en vue d'alléger l'impôt sur les sociétés et se rapprocher davantage de ce qui est pratiqué au niveau des pays développés.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au système d'arbitrage en garantissant plus de souplesse au règlement à l'amiable des différends à travers la révision du code de l'arbitrage dans le sens de la réduction des étapes et des délais des différends et la maîtrise de son délai et promouvoir la culture de l'arbitrage tout en incitant les investisseurs à avoir recours à ce mécanisme afin de gagner du temps et réduire les coûts.

Aussi, et dans le cadre de la modernisation du système de registre du commerce et afin de répondre aux exigences du développement économique, notamment en termes de fourniture d'informations actualisées et correctes sur les investisseurs et les entreprises, l'action portera sur la consécration des nouvelles dispositions de la Loi sur le registre du commerce, qui visent notamment à renforcer les mécanismes de mise à jour des informations sur les assujettis à l'enregistrement et le renforcement des garanties judiciaires et la transparence des données sur ces derniers.

Afin de consacrer l'orientation à la libéralisation de l'initiative et à une plus grande ouverture à l'économie mondiale, l'action portera sur la poursuite de la libéralisation des investissements étrangers dans les divers secteurs productifs, en particulier les services et la poursuite de la réduction de la protection douanière en vers les pays en dehors de l'Union Européenne et ce, en conformité avec ce qui se passe au niveau des pays développés. L'action portera également sur l'amélioration des normes de qualité et la facilitation des procédures du commerce

extérieur ainsi que le renforcement de l'utilisation de nouvelles technologies du marketing, l'intégration dans les réseaux mondiaux de distribution et la consolidation de la culture du commerce électronique en tant que facteurs clés pour favoriser l'intégration de l'entreprise nationale dans l'économie mondiale et de soutenir sa compétitivité.

Au niveau de la simplification des procédures d'investissement, un intérêt particulier sera accordé à l'amélioration de la qualité des services administratifs et le développement des performances de l'administration électronique à travers la généralisation des prestations administratives à distance au profit des investisseurs et la réduction du coût des procédures administratives destinées à l'entreprise et l'augmentation de sa célérité et ce, en plus de la mise en place d'un système permettant à l'entreprise de suivre en ligne les différents dossiers soumis à l'administration et l'adoption d'une procédure unique et un document unifié pour les prestations administratives relatives à la création d'entreprises avant la fin de 2014.

Dans le même sens, L'adoption d'un identifiant commun pour les entreprises au cours de la prochaine période, constituera une étape importante dans le chemin de la facilitation des procédures d'investissement, en particulier au niveau de l'échange d'informations et des répertoires de données entre les différentes structures publiques concernées.

D'un autre coté, les mesures prises au début de la première année de mise en œuvre du plan auront un impact positif sur les affaires en Tunisie telles que notamment, la création de l'interlocuteur unique qui a pour mission d'assister les promoteurs dans l'obtention des autorisations et des prestations de services pour la réalisation de leurs projets dans les meilleures conditions et la réduction des délais et du nombre de documents exigés à la création des projets individuels et des différentes catégories d'entreprises.

Promouvoir l'investissement dans les domaines à fort contenu en savoir et en technologie

La modernisation du tissu économique et le renforcement de l'appropriation du savoir et la maîtrise des technologies développées constituent les principales exigences pour relever le défi de la compétitivité sur la sphère mondiale et renforcer le positionnement de la Tunisie dans les marchés extérieurs. L'accent sera mis dans ce domaine sur le renforcement de la part des activités prometteuses et innovantes surtout dans le secteur des services à l'instar des services de santé, les services financiers et les services liés à l'offshoring ce qui permettra de développer la structure de l'économie et de la préparer à la prochaine période afin de se rapprocher des structures des économies avancées.

En vue de réaliser ses objectifs, l'action visera à accélérer le rythme des réformes dans divers domaines liés à l'incitation de l'investissement notamment par l'adoption d'une nouvelle approche pour encourager les investissements et créer

des nouvelles entreprises se basant sur l'instauration d'un système d'incitations développé encourageant l'investissement dans les secteurs porteurs à fort contenu en savoir, incitant les entreprises à investir dans le contenu en savoir et les nouvelles technologies afin de développer leurs systèmes de productivité et de services et renforcer le travail indépendant et l'initiative privée outre le renforcement des orientations actuelles en matière d'incitation de l'investissement dans les régions de l'intérieur.

Parallèlement, des efforts seront consentis pour promouvoir la capacité des entreprises à la création et à l'innovation, moderniser les systèmes de production, améliorer la qualité, augmenter le nombre d'entreprises ayant des certificats de conformité aux normes internationales et atteindre 17 500 normes accréditées en 2014 et le doublement du nombre de nouveaux brevets d'invention, en vue d'atteindre 200 brevets au cours de la période 2010-2014, contre 90 pour la période 2005-2009.

Les entreprises seront également encouragées à exploiter les énergies alternatives et renouvelables et les modes de production économisant l'énergie tout en réduisant au maximum les investissements qui causent la détérioration de l'environnement afin de réaliser l'objectif de la mise en place de l'entreprise amie de l'environnement, et d'une activité économique qui consolide le développement durable.

Aussi, la réalisation des programmes de mise à niveau dans l'agriculture, le tourisme et la modernisation des secteurs traditionnels se poursuivront pour exploiter leurs capacités de production dont ils recèlent, et ce outre le démarrage effectif du programme de mise à niveau des services dans ses différentes spécialités.

Le programme de mise à niveau industrielle connaîtra lui aussi une nouvelle phase qui associera les recherches appliquées dans les secteurs porteurs à forte valeur ajoutée notamment par la réalisation de l'objectif visant à se rapprocher du tiers des crédits de la recherche scientifique alloué aux domaines de l'innovation et du développement technologique, afin d'aider les entreprises à réaliser des projets d'innovation dans le cadre du programme de mise à niveau industrielle.

Améliorer la qualité des ressources humaines

Le développement des ressources humaines et l'augmentation du taux d'encadrement constituent des facteurs essentiels pour améliorer la productivité et atteindre l'objectif de sa participation à hauteur de 50% du PIB. Dans ce cadre, l'attention se focalisera principalement sur l'amélioration du système d'éducation, de l'enseignement et de la formation en le hissant au niveau des normes mondiales afin de satisfaire les besoins essentiels de l'entreprise en compétences capables d'appliquer les nouvelles technologies et les modes de production et d'organisation développés au sein d'elle-même.

De même, un plan global sera réalisé sur la période du plan afin de développer et mettre à niveau le système de formation pour répondre aux exigences de l'économie de savoir, et ce à travers le développement de la formation dans les nouveaux secteurs porteurs et la modernisation des centres de formation pour les adapter aux besoins des activités innovantes, outre l'impulsion du rôle du secteur privé dans ce domaine en adoptant un programme spécifique pour la mise à niveau des entreprises de formation privée et l'intensification des programmes de formation à la demande pour répondre aux besoins des grandes entreprises et des investisseurs.

L'action portera également sur le renforcement du partenariat entre les systèmes de formation et de production à travers la mise en place de contrats-programmes et l'institution d'un cadre spécifique pour les formateurs experts, issus du secteur productif ainsi que l'augmentation de la capacité d'accueil des centres de formation, pour atteindre 150 mille places au courant de 2014, contre 100 mille actuellement.

Parallèlement, le système de l'enseignement supérieur enregistrera durant le prochain quinquennat un saut qualitatif pour s'adapter aux meilleurs systèmes universitaires dans les divers domaines scientifiques et technologiques ce qui permettra de répondre aux besoins des entreprises.

Dans ce cadre, l'action portera sur l'élargissement et la diversification des masters professionnels en partenariat avec l'environnement économique ainsi que l'adoption de contenus de formation répondant au marché du travail, et des normes de qualité dans les divers diplômes à caractère pratique et professionnel.

L'action portera également sur l'intensification de la création des écoles d'ingénieurs tout en renforçant la dimension pratique de la formation en partenariat avec le secteur productif afin de réaliser l'objectif visant à porter le nombre d'ingénieurs à 9 mille à la fin du plan contre 4773 en 2009 et accroître le pourcentage d'ingénieurs diplômés, titulaires de la certification, pour atteindre 50%, à l'horizon de 2014, contre 12% en 2009.

Instaurer une infrastructure développée

La prochaine période verra le développement des infrastructures de base, logistique et technologique destinées à l'entreprise pour permettre l'impulsion de la dynamique de l'investissement dans les différentes régions et l'interconnexion entre les différentes zones de production.

Dans ce cadre, les efforts seront consentis pour développer les réseaux routiers classés et les réseaux routiers régionaux, renforcer l'interconnexion entre les régions de l'intérieur et les régions côtières et élargir le réseau des autoroutes notamment par l'étude et la conception d'un réseau connectant toutes les régions à l'horizon 2030 et atteindre l'objectif de 1500 km d'autoroutes au terme de la prochaine décennie.

L'attention accordée au transport maritime se poursuivra, également, à travers la réalisation du projet de port aux eaux profondes à Ennfidha dans le cadre d'une concession, le développement de la logistique en réalisant des zones logistiques à Ennfidha et le pôle économique à Zarzis et Radès pour soutenir l'activité portuaire et fournir les espaces nécessaires à l'implantation des entreprises économiques opérantes dans le domaine des services de soutien et notamment dans le domaine de chargement, de transport et d'assemblage.

Les efforts seront aussi consentis pour développer l'infrastructure de communication dans les différentes régions en se basant sur les réseaux modernes offrant l'internet à haut débit, l'augmentation de la capacité de connexion à 100 Gb/s en 2014, l'aménagement des espaces technologiques modernes et sécurisés pour accueillir les entreprises internationales opérantes dans les domaines à forte valeur ajoutée et notamment dans le domaine de l'offshoring des services basés sur les réseaux destinés à l'étranger et la poursuite de l'équipement des zones des services, des zones industrielles, des complexes universitaires, des centres hospitaliers, par des réseaux de communication à haut débit et ce, en plus du renforcement du réseau des espaces technologiques.

Afin de promouvoir l'initiative privée et fournir les espaces d'implantation, les efforts s'intensifieront pour mettre l'infrastructure industrielle au niveau des normes internationales à travers la réalisation de 49 zones industrielles de 1213 hect dont 28 zones dans les zones de développement régional, la mise en place des terrains industriels aménagés, répondant aux attentes des investisseurs, comportant des équipements modernes et répondant aux exigences environnementales et également en entament la réalisation d'un projet national pour l'aménagement des zones industrielles existantes en plus de la poursuite des efforts consacrés à la constitution d'un approvisionnement foncier industriel de 10 mille hectares à la fin de la décennie.

Et afin de drainer les investissements à haute valeur technologique, les efforts s'intensifieront pour créer et mettre en place des zones technologiques pour atteindre l'objectif du pôle de compétitivité ou centre industriel et technologique par gouvernorat.

Améliorer le système de financement et d'accompagnement

Le plan d'action conçu dans ce domaine est basé sur un ensemble d'orientations visant la mise en place des financements adéquats aux différentes étapes de l'investissement et la diversification de leurs sources tout en répondant aux besoins des investissements innovants et à fort contenu en technologie et en savoir, et ce en plus du renforcement des fonds propres des projets et les doter d'une structure de financement équilibrée.

Le plan d'action vise également la promotion de la qualité des prestations d'accompagnement et d'assistance destinées aux promoteurs et investisseurs et leur adéquation avec les spécificités des activités à forte dimension technologique et à haute valeur ajoutée.

Au niveau de l'amélioration du système de financement, des efforts seront consentis en vue de renforcer la capacité des banques à financer les projets et hisser la qualité de leurs services et ce à travers le renforcement des bases financières des banques et l'instauration d'une structure développée du secteur bancaire en créant un pôle bancaire public « Tunisie Holding » tout en encourageant les banques privées à suivre ce modèle. Il sera créé également une nouvelle institution bancaire « Tunisian Foreign-Bank » tout en veillant à attirer les institutions de renommée internationale pour réaliser une présence plus importante des banques tunisiennes sur la scène régionale et internationale ce qui offrira le soutien nécessaire aux entreprises nationales dans le contexte de l'ouverture croissante sur les marchés internationaux.

Les efforts seront consacrés pour développer la qualité des services bancaires et améliorer les capacités des banques à évaluer les projets surtout dans les secteurs prometteurs et maîtriser la gestion des risques et activer les cellules créées au sein des banques et destinées à soutenir les petites et moyennes entreprises.

L'attention sera accordée au soutien de financement des petites et moyennes entreprises et à l'amélioration des services qui lui sont octroyés et ce à travers la création d'un pôle financier spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises sous forme d'une société holding comportant la banque de financement des petites et moyennes entreprises et la société tunisienne de garantie et ce, pour offrir une panoplie des services englobant le financement, la garantie, le conseil au profit de ce type d'entreprises. Le système de micro crédits sera développé davantage et la banque tunisienne de solidarité verra également l'extension de ses interventions pour couvrir le développement de l'épargne investissement ce qui permettra aux familles de se doter de l'autofinancement sollicité pour créer des petits projets au profit de leurs fils qui ont achevé leur formation.

Dans le but du renforcement de la structure financière des entreprises et de la facilitation de leur accès aux domaines prometteurs et innovants, des fonds d'investissement seront créés pour financer les entreprises qui ont besoin de renforcer ses ressources financières et ce en plus de la facilitation de l'accès au financement non bancaire ce qui contribuera dans la réduction de l'endettement des entreprises et augmenter ses propres financements, en plus de l'augmentation (doublement) du capital des sociétés régionales d'investissement à capital risque. Une plus grande efficacité caractérisera les interventions du fonds d'innovation et du développement technologique et du fonds de soutien de la structure financière des petites et moyennes entreprises créés récemment et des fonds destinés à la promotion de l'investissement.

En parallèle, l'action portera sur la diversification des sources de financement et l'encouragement des entreprises à recourir au financement direct et ce à travers le développement du marché financier et le renforcement de son rôle dans le financement de l'entreprise économique en encourageant davantage l'introduction des entreprises en bourse et en dynamisant le marché alternatif par l'attraction des entreprises à satisfaire leurs besoins par le financement direct.

L'action portera aussi sur l'ouverture du champ devant les institutions internationales afin de drainer des bons de trésor en dinar et dont les recettes seront allouées au financement de l'investissement, ainsi que la création de la caisse de dépôts et consignations aux normes reconnues sur le plan international pour servir notamment à réaliser des investissements stratégiques de long terme dans le domaine des nouvelles technologies, de l'infrastructure et des grands projets, et à participer au développement du capital risque et au renforcement des mécanismes de financement des petites et moyennes entreprises.

Concernant l'amélioration de système d'accompagnement, l'attention sera accordée durant la période du plan au renforcement du réseau national et régional d'accompagnement et le développement de ses attributions surtout à travers la création d'espace de d'entreprise dans toutes les régions du pays et ce en parachevant les opérations relatives au regroupement des structures d'appui et d'accompagnement régionales dans un espace unique. L'action portera également sur le renforcement des mécanismes d'accompagnement des promoteurs dans les pépinières d'entreprises et les centres d'affaires pour suivre les nouveaux projets et encadrer les opérations de mise à niveau et de développement technologique et organisationnel et ce selon les normes et exigences adoptées par les pays les plus avancés.

En parallèle, les efforts seront poursuivis pour renforcer l'accompagnement des promoteurs et investisseurs dans les différentes régions dans le cadre du programme de développement de l'essaimage pour atteindre l'objectif de 200 projets par an créés dans le cadre de ce mécanisme contre 100 projets actuellement et ce, en plus de la diffusion davantage des idées des projets issus des études réalisées, l'intensification des conférences régionales sur l'investissement et le partenariat et la valorisation de ses travaux, ainsi que la redynamisation des comités régionaux de création d'entreprises et de développement des projets innovants.

L'action portera également sur le renforcement du système des petits projets en instaurant le régime de « l'auto entrepreneur » caractérisé par un régime simplifié et libéral en matière fiscale et des cotisations sociales calculées sur la base des revenus réalisés et selon des procédures souples.

Vu l'importance de doter les différentes catégories sociales de sources de revenu stables, l'intérêt portera sur le renforcement des facteurs de réussite des petits projets et des initiatives individuelles surtout à travers l'instauration d'un partenariat efficace et développé entre les associations de développement et les différents intervenants à l'instar de la banque tunisienne de solidarité et le fonds national de solidarité.

De ce fait, l'action portera sur l'élaboration de nouveaux procédés et des différentes modalités d'intervention partant des possibilités et compétences locales disponibles et répondant aux besoins de la région et des spécificités de la population cible tout en renforçant le rôle des associations de développement. Les efforts seront concentrés également sur l'identification de nouvelles activités à

forte rentabilité selon les spécificités régionales à l'instar des métiers de proximité, la mise en place d'une banque de données y afférente, tout en facilitant l'obtention des financements adéquats, en plus du suivi minutieux des projets réalisés afin de garantir leur pérennité et améliorer leur rentabilité.

D'autre part, une attention particulière sera accordée aux autres facteurs contribuant à la réussite de ces projets à travers la mise en place des mécanismes adéquats pour améliorer la qualité du produits via les nouvelles techniques de production et de marketing, le développement des circuits de distribution et le renforcement de la formation au profit des promoteurs des petits projets tout en se concentrant sur la formation technique et économique.

Chapitre III

Politique de commerce extérieur

La politique du commerce extérieur a connu, durant la période écoulée du XI^{ème} Plan (2007-2009), la mise en œuvre d'une panoplie de mesures visant l'amélioration du rythme des échanges extérieurs, la consolidation de la compétitivité de l'économie et le renforcement de l'intégration dans l'économie mondiale, et ce de manière à réduire les répercussions de la crise économique mondiale sur les activités orientées vers l'exportation, en particulier, le secteur du textile, habillement et cuir, le secteur des industries mécaniques et électriques et celui du tourisme.

A cet égard, les efforts seront intensifiés, durant la prochaine période pour redynamiser les exportations et renforcer leur contribution à la croissance moyennant la consolidation de la compétitivité du produit national et un meilleur positionnement sur les marchés extérieurs. Ceci requiert davantage d'efforts pour s'adapter aux diverses mutations nationales et internationales, notamment dans le domaine de la facilitation des procédures de commerce extérieur, la poursuite de la libéralisation du commerce extérieur et la diversification des produits et des marchés. Ceci outre le développement de la coopération et du partenariat avec les différents partenaires et l'exploitation optimale des opportunités offertes dans ce domaine à travers la consolidation des relations de la Tunisie avec les pays maghrébins, arabes et africains ainsi que l'établissement d'un partenariat privilégié avec l'Union européenne.

La concrétisation de cet objectif requiert la mise en place d'une stratégie globale s'articulant autour des axes suivants :

- Le parachèvement de la libéralisation du commerce extérieur
- La facilitation des procédures du commerce extérieur
- Le renforcement du partenariat économique et commercial
- La poursuite de la promotion des exportations

Le parachèvement de la libéralisation du commerce extérieur

Les efforts se poursuivront pour parachever la libéralisation du commerce extérieur notamment après les étapes importantes d'ores et déjà franchies dans ce domaine et ce à travers la poursuite de la réduction des taux et du nombre des tarifs douaniers appliqués de 6 actuellement à 4, tout en veillant à ce que ces taux ne dépassent pas 15% afin de renforcer la compétitivité de l'économie nationale et éviter le phénomène de détournement des importations ainsi que le développement du cadre juridique et réglementaire du commerce extérieur.

Dans ce cadre, le prochain quinquennat connaîtra la révision du cadre juridique et réglementaire du commerce extérieur qui a été mis en place depuis 1994 en consacrant le principe de la liberté des échanges commerciaux et en réduisant les obstacles non tarifaires. Cette révision comprendra, également, la suppression des textes relatifs au contrôle technique de la loi relative au commerce extérieur et leur insertion au niveau des lois et textes réglementaires relatifs à la sécurité des produits alimentaires et industriels. Concernant la révision du texte concernant la loi sur les mesures de sauvegarde à l'importation, les modifications se limiteront à l'adaptation de la loi avec l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce, moyennant, entre autres la possibilité de prendre toute forme de mesures de sauvegarde qui peut prévenir tous les préjudices que peuvent subir les entreprises nationales et d'y remédier.

La facilitation des procédures du commerce extérieur

Des efforts seront, également, consentis pour simplifier davantage les procédures de commerce extérieur en réduisant les coûts des transactions et en améliorant l'efficacité des services logistiques. Ces objectifs seront atteints grâce à la généralisation de l'utilisation de la liasse de transport, la mise à niveau des transitaires et des agents maritimes ainsi que la dématérialisation de l'octroi de la règle d'origine de la part des chambres de commerce et sa connexion à Tunisie Trade Net. Ceci outre, la réduction des délais de dépôt dans les ports de marchandises destinées à la transformation pour l'exportation pour atteindre l'objectif de 3 jours à fin 2013.

Par ailleurs, le prochain quinquennat connaîtra la poursuite des travaux de connexion des structures et des ministères concernés par le contrôle technique au réseau Tunisie Trade Net et l'accélération de la mise en œuvre de la nouvelle application de sélectivité des déclarations douanières relatives à l'importation orientées vers le couloir vert afin de hisser le taux à 80%. Des efforts seront déployés, également pour surmonter les difficultés d'attribution du statut d'opérateur économique agréé et de le consolider en tant que mécanisme important pour faciliter les échanges commerciaux. En effet, ce mécanisme jouera un rôle important dans la maîtrise des coûts, le renforcement de la compétitivité des produits nationaux, l'amélioration du climat des affaires et l'attraction des investissements étrangers.

De surcroît, et afin de consolider davantage la compétitivité des institutions économiques, un plan d'action sera mis en œuvre pour le développement du commerce électronique et l'exploitation des opportunités qui en découlent pour stimuler davantage les échanges commerciaux, surtout après avoir mis en place une infrastructure suffisamment développée apte à accompagner ce modèle de commerce et qui contribuerait aussi à la modernisation et à la valorisation des échanges. Les efforts seront, également, intensifiés pour généraliser et inculquer la culture des échanges numériques à travers la réalisation d'un guide relatif au commerce électronique qui comprend, notamment, les procédures d'octroi des certificats de reconnaissance électronique. L'objectif étant d'encourager et d'aider les entreprises exportatrices à adhérer au système de commerce électronique tout

en bénéficiant des avantages relatifs à l'utilisation des technologies d'information et de communication favorisant ainsi l'émergence de la Tunisie en tant que pôle régional de commerce et de services.

Le renforcement du partenariat économique et commercial

La période du XII^{ème} plan connaîtra, également, la consolidation du partenariat économique et commercial en renforçant la coopération bilatérale et multilatérale notamment, dans le cadre de groupements régionaux et du partenariat avec les pays frères et amis afin d'ouvrir de plus larges perspectives pour les échanges commerciaux, d'attirer davantage les investissements étrangers et promouvoir la Tunisie comme destination privilégiée pour l'investissement.

Plus précisément, les efforts s'intensifieront pour appuyer l'action maghrébine commune au niveau bilatéral et régional, qui constitue, désormais, un choix stratégique qui pourrait avoir un poids économique et politique dans les relations régionales et internationales, et offrir des opportunités d'exportation, d'investissement et de partenariat dans différents secteurs. A cet égard, une attention particulière sera accordée à la finalisation de la structure institutionnelle de l'Union du Maghreb Arabe tout en activant le cadre juridique régissant les relations de coopération bilatérale. La consécration de ce choix requiert l'accélération du rythme de réalisation des projets maghrébins communs d'ores et déjà retenus notamment dans le domaine de l'infrastructure et des échanges commerciaux.

Par ailleurs, le démarrage des activités de la banque maghrébine d'investissement et du Commerce extérieur basée à Tunis contribuerait largement à dynamiser l'investissement et développer le volume des échanges commerciaux entre les pays de la région de manière à favoriser les conditions adéquates pour réaliser l'intégration maghrébine souhaitée.

De surcroît, les efforts s'intensifieront en vue d'accélérer la complémentarité économique arabe à travers notamment la finalisation des procédures d'établissement d'une grande zone arabe de libre échange qui sera l'un des principaux piliers pour l'édification d'un groupement économique arabe jouissant d'un rôle important dans la sphère économique internationale favorisant l'instauration d'un marché arabe commun ainsi que l'établissement d'une union douanière arabe à fin 2015.

Concomitamment, les efforts se poursuivront durant la période du XII^{ème} Plan pour accéder au rang du « statut avancé » avec l'Union Européenne favorisant le développement du partenariat entre les deux parties pour atteindre une coopération stratégique et équilibrée. Ceci outre la poursuite des négociations avec l'Union Européenne dans le domaine de l'agriculture et des services.

Parallèlement, et afin de renforcer l'intégration économique et impulser le commerce et l'investissement dans l'espace euro-méditerranéen, l'action portera sur l'achèvement des accords de libre échange euro-méditerranéens et ce outre la

mise en œuvre de l'Accord d'Agadir sous ses différents aspects, notamment les règles d'origine euro-méditerranéenne, la libéralisation des échanges des produits agricoles, des produits agricoles transformés et des produits de la pêche ainsi que l'élargissement de l'accord en question pour qu'il couvre d'autres pays arabo-méditerranéens.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends commerciaux outre la mise en œuvre de la convention régionale des règles d'origines euro-méditerranéenne et des accords de reconnaissance mutuelle relatifs aux produits industriels dans des secteurs spécifiques. L'effort sera axé, également, sur la mise en œuvre des accords de partenariat avec la Turquie et l'Association européenne de libre-échange ainsi que sur la consolidation des échanges avec les pays qui ont adhéré récemment à l'Union européenne en vue d'établir des zones de libre-échange avec chacun d'eux.

La prochaine période connaîtra, également, le renforcement du partenariat avec l'Afrique à travers l'accélération du rythme des négociations avec les pays africains pour développer les accords existants en vue d'établir des zones de libre échange grâce au développement du cadre juridique régissant les relations commerciales avec les groupements africains. Ceci outre l'intensification des efforts pour faciliter l'accès aux nouveaux marchés prometteurs, l'élargissement du cadre législatif préférentiel avec les Etats Unies d'Amérique pour l'établissement d'une éventuelle zone de libre échange et le conclusion d'accords commerciaux préférentiels avec l'Indonésie, le Canada et le Brésil.

Promouvoir davantage les exportations

La stratégie de développement des exportations retenue pour la période du XII^{ème} Plan est basée essentiellement sur le renforcement de la présence du produit tunisien dans les circuits de distribution tout en valorisant les avantages comparatifs de la Tunisie et en optimisant l'exploitation des capacités d'exportation disponibles dans de nombreux secteurs traditionnels, en l'occurrence les produits agricoles et de pêche et les produits industriels ainsi que dans les secteurs prometteurs et à haute valeur ajoutée qui ont des potentialités importantes pour l'exportation notamment dans le domaine des services.

Dans ce cadre, il importe de souligner que l'étude sur la stratégie industrielle à l'horizon 2016 a conclu à l'adoption d'un plan d'action intégral favorisant un meilleur positionnement des secteurs traditionnels ainsi que des nouveaux secteurs prometteurs tels que les composants automobiles et aéronautiques et les services.

Sur cette base, les efforts se poursuivront pour relancer davantage les exportations des secteurs traditionnels à l'instar du secteur des industries électriques, mécaniques et électroniques compte tenu de leurs perspectives prometteuses au niveau de l'exportation et de l'investissement dans les années à venir et ce outre la

préservation des acquis enregistrés au niveau du secteur du textile et habillement et leur consolidation pour faire face à l'acuité de la concurrence extérieure.

Les efforts se poursuivront, également pour développer davantage les exportations de produits agricoles en doublant le volume des exportations de produits biologiques et en les valorisant davantage à travers l'amélioration de la transformation, le conditionnement et l'emballage, et le développement du partenariat avec des marques internationales.

Par ailleurs, le secteur de l'industrie pharmaceutique et des produits y afférents bénéficiera durant la prochaine période d'une attention particulière pour consolider sa part dans le tissu industriel tunisien et renforcer sa contribution dans l'effort d'exportation à travers la relance de la coopération industrielle et le partenariat entre les laboratoires tunisiens et étrangers.

Parallèlement, l'attention portera, durant la période à venir, sur la mise en place d'une stratégie pour la promotion du secteur des services qui bénéficie d'un intérêt particulier eu égard à l'importance de sa contribution à la croissance, l'investissement et la création d'emplois en particulier au profit des diplômés de l'enseignement supérieur.

Cette stratégie qui vise la consolidation des différentes composantes du secteur des services et l'exploitation optimale des avantages comparatifs requiert le développement du cadre juridique et institutionnel et la mise en place d'un plan d'action pour la mise à niveau du secteur afin de concrétiser les orientations du programme présidentiel pour la prochaine période dont l'objectif est d'augmenter la part des exportations des services dans les exportations totales. A cet effet, un programme de mise à niveau du secteur des services a été initié pour le développement des capacités exportatrices et qui s'articule autour des axes suivants :

- Le développement de l'environnement des entreprises dans le secteur des services à travers le développement du cadre juridique et la mise en place d'un système d'informations relatif à ce secteur. A ce titre, il y a lieu de noter que cette composante horizontale englobe l'ensemble des secteurs de services en mettant l'accent sur huit secteurs (technologies de l'information et des communications, les services de santé, le tourisme, le transport, les services logistiques, les services orientés vers l'entreprise, les services financiers et les services liés au commerce de distribution). Ces travaux contribueront à identifier les réformes nécessaires à la législation actuelle allant de pair avec l'évolution économique et en conformité avec la législation internationale et surtout européenne.
- La mise en place d'une opération pilote pour le diagnostic d'un échantillon de 100 entreprises dans cinq secteurs à savoir : la santé, les services fournis à l'entreprise, les services professionnels, la technologie de la communication et de l'information, le transport et la logistique.

Les efforts seront, également, intensifiés au cours des cinq prochaines années pour accélérer la mise en œuvre d'un troisième programme de développement des exportations afin d'assurer une transition qualitative et quantitative de l'appareil exportateur Tunisien. En effet ce programme contribuera, en plus de la facilitation des procédures du commerce extérieur, à aider les entreprises à adapter leurs produits aux exigences des marchés extérieurs, diversifier les marchés et cibler de nouveaux marchés notamment dans les pays de l'Afrique subsaharienne, les pays arabes, la Russie, les pays qui ont adhéré récemment à l'Union européenne ainsi que les pays de l'Asie tout en mettant l'accent sur les secteurs innovants et à haute valeur d'exportation à l'instar du secteur des services.

Parallèlement et dans le cadre de l'appui aux entreprises exportatrices confrontées à des difficultés imputables à la crise économique mondiale, l'attention portera, également, sur le développement des interventions du fonds de promotion des exportations pour garantir davantage de complémentarité avec l'intervention du Fonds d'accès aux marchés extérieurs et améliorer, de la sorte, l'efficacité de ses interventions notamment au niveau des fonds alloués pour renforcer l'accès des produits nationaux aux marchés extérieurs.

Par ailleurs, et afin de consolider la compétitivité de l'entreprise exportatrice et compte tenu de la relation entre le système de transport et le système d'exportation, les efforts se poursuivront au cours de la période à venir pour accroître davantage l'efficacité des services de transport et bénéficier des avantages offerts par le transport multimodal au niveau de la maîtrise des coûts et la réduction des délais. L'action portera, également, sur la préparation et la mise en œuvre de programmes de formation au profit des entreprises exportatrices et des jeunes promoteurs comprenant la formation d'experts dans le domaine de la compétitivité pour développer les activités des petites et moyennes entreprises exportatrices et les orienter conformément aux exigences des mécanismes modernes du commerce international au niveau aussi bien de la production que de la promotion et de l'exportation.

De surcroît, la prochaine période connaîtra la poursuite de l'adoption d'une politique active de promotion de la Tunisie et de ses spécificités de développement ainsi que de son potentiel d'exportation. Ceci requiert l'exploitation de toutes les opportunités d'exportation disponibles ainsi que la diversification des marchés et l'amélioration de l'offre exportable. A cet effet, les efforts se déploieront en matière d'impulsion de la participation tunisienne aux manifestations commerciales à l'étranger, de soutien aux exportateurs tout en encourageant le secteur privé à organiser des foires et des manifestations à l'étranger. Les efforts se poursuivront, également, pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'Afrique, notamment, en organisant des missions officielles élargies aux investisseurs et aux exportateurs, orientées vers les pays cibles, outre l'organisation d'un rendez-vous annuel pour faire connaître davantage les capacités nationales en matière de services orientés vers le marché africain. Par ailleurs, une étude relative à l'intégration Tuniso-Africaine sera réalisée en collaboration avec la Banque africaine de développement ayant pour objectif de consolider la présence du produit tunisien sur les marchés africains.

Parallèlement, les efforts s'intensifieront pour conférer plus d'efficacité au réseau de représentations commerciales du centre de promotion des exportations à l'étranger à travers, notamment, le renforcement de ces représentations à l'étranger et l'amélioration de son rôle et ce en faisant appel à des consultants et experts indépendants dans les régions et les sites qui ne sont pas couverts par le réseau en question, afin de réaliser des missions exploratoires dans les marchés qui offrent d'importantes opportunités pour les produits nationaux. Ceci outre l'élargissement et le renforcement du réseau des représentations commerciales à l'intérieur du pays pour optimiser l'exploitation des capacités régionales et s'approcher davantage des exportateurs.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à l'information commerciale en développant davantage l'information orientée aux opérateurs économiques tunisiens et étrangers, et ce à travers la mise en place d'une base de données actualisée d'une façon périodique relative à l'évolution de la demande mondiale et à l'accès aux marchés ainsi que la réalisation d'un réseau de points de contact dans le domaine du marketing et du commerce électronique. Ceci outre la possibilité offerte aux entreprises pour l'enregistrement instantané et à distance dans les bases de données relatives à la participation aux foires et manifestations à l'étranger figurant dans le portail du centre de promotion des exportations dans sa nouvelle version.

Dans le même sillage, les chambres de commerce et d'industrie seront, désormais, reliées à distance au réseau "tasdir net " et ce, en plus de l'intensification des services fournis en ligne aux exportateurs et la création d'un réseau national de veille et d'intelligence commerciale en collaboration avec le Centre du Commerce International qui contribuera à améliorer la qualité de l'information offerte à l'entreprise, soutenir la prospection de nouveaux marchés ainsi que la commercialisation du produit tout en renforçant la capacité de l'entreprise dans l'identification des opportunités d'investissement et d'exportation.

Chapitre IV

Politique du commerce intérieur et de la concurrence

La politique du commerce intérieur prévue pour la période du XII^{ème} plan de développement vise la poursuite de la modernisation des différentes structures et mécanismes de l'activité commerciale et la mise en place des mesures organisationnelles adéquates pour la modernisation du secteur du commerce et l'amélioration de son rendement afin d'être au diapason des évolutions de l'économie tunisienne et contribuer à la préservation des équilibres sociaux du pays. Ces derniers concernent, notamment, la préservation du pouvoir d'achat du consommateur à la lumière de l'intensification de la concurrence sur le marché intérieur et l'apparition de nouveaux modes de commerce qui peuvent influencer sur le petit commerce, outre l'évolution du comportement du consommateur et la prise en compte des questions de santé et de sécurité.

Par ailleurs, l'attention portera sur la garantie de l'approvisionnement et de la stabilité du marché qui constituent l'une des priorités de la politique commerciale et des préoccupations de la prochaine période dans le cadre de la consécration des mécanismes de marché et le renforcement du rôle de l'Etat dans la régulation de l'économie nationale.

Dans cet esprit, les principales réformes tracées pour la prochaine période, en vue d'instaurer un commerce moderne conformément aux orientations du programme présidentiel, s'articulent autour:

- Du renforcement de la concurrence
- De la préservation de la stabilité des prix et la rationalisation de la subvention
- De la modernisation des circuits de distribution
- De l'amélioration de la qualité et la protection du consommateur.

Renforcement de la concurrence

Le développement de la concurrence constitue l'un des principaux axes de la politique du commerce intérieur pour le prochain quinquennat compte tenu de son importance pour la consolidation de la compétitivité de l'économie, l'amélioration de l'environnement des affaires et la protection du consommateur dans le cadre d'une ouverture accrue sur l'économie internationale, laquelle ouverture induit de fortes pressions et de contraintes sur les différentes structures de production et de distribution.

Les futures réformes visent le renforcement de la liberté et la transparence de la concurrence et le renforcement des structures responsables de son exécution à travers la consolidation du cadre juridique et opérationnel de la concurrence.

En ce qui concerne le cadre législatif, l'action portera sur le renforcement des attributions du Conseil de la concurrence dans le domaine de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, l'amendement de la loi de concurrence pour l'adapter aux modes et aux contrats modernes de distribution et l'harmoniser avec le reste des lois commerciales ainsi que les législations régissant les autres organismes de régulation.

De surcroît, l'action de réforme portera sur le développement de certains aspects procéduraires, l'étude des autres aspects liés au règlement des litiges, notamment, l'arbitrage concernant les recours relatifs à la concurrence et la réconciliation administrative.

De plus, il sera procédé au renforcement des règles de la concurrence concernant certaines activités encadrées, à la consolidation des libertés économiques dans le marché intérieur à travers la réduction des monopoles, l'allègement des autorisations administratives, en plus de la dynamisation des mécanismes en vigueur afin de garantir la liberté de la concurrence et la transparence des transactions ainsi que l'équilibre des relations commerciales.

Sur le plan opérationnel, l'effort sera axé sur la lutte contre la concurrence illégale à travers la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour lutter contre la contrefaçon, le commerce parallèle, l'établissement anarchique ainsi que le renforcement des capacités financières et humaines des organismes spécialisés dans le domaine de la concurrence. Une attention particulière sera accordée à l'ancrage de la culture de concurrence dans le comportement des acteurs économiques à travers la vulgarisation, la coopération et la coordination entre les parties concernées, le développement des systèmes de suivi et de couverture sur le terrain de la situation de la concurrence dans toutes les composantes du tissu commercial.

Préservation de la stabilité des prix et rationalisation de la subvention

La maîtrise du niveau général des prix et son rapprochement aux niveaux enregistrés auprès des partenaires commerciaux et des concurrents est l'un des principaux objectifs tracés dans le schéma de développement pour le prochain quinquennat.

Les équilibres financiers prévus pour le XII^{ème} plan consistent à contenir le taux d'inflation dans les limites de 3.6%. L'objectif étant de préserver le pouvoir d'achat du citoyen et de renforcer la compétitivité du produit national sur les marchés externe et interne compte tenu de l'exacerbation de la concurrence et l'ouverture grandissante sur l'extérieur.

Dans ce cadre, les réformes seront axées sur la maîtrise des coûts des services publics, la garantie du bon fonctionnement et de l'équilibre du marché à travers la régularité de l'approvisionnement et l'abondance de l'offre des produits de base

par le biais de la fixation minutieuse des programmes de production et d'importation conformément à l'évolution de la consommation. Les réformes porteront aussi sur la maîtrise des circuits de distribution, la constitution des stocks régulateurs adéquats, l'exonération temporaire ou la réduction des droits de douanes et de la TVA sur certains produits importés pour éviter l'inflation de leurs prix.

L'action s'orientera, également, vers la poursuite du processus de libéralisation des prix et le rapprochement à leur vérité à travers l'ajustement graduel des prix des produits subventionnés tout en assurant en même temps la répartition des ajustements nécessaires ainsi que l'augmentation des tarifs publics sur des périodes régulières et en tenant compte du taux d'inflation ciblé et du pouvoir d'achat du citoyen, notamment, les catégories sociales à revenu limité.

En parallèle, la sensibilisation sur la rationalisation de la consommation privée et publique et l'adaptation à la conjoncture économique interne et externe se poursuivra à travers le renforcement de l'information en coordination et concertation avec les organisations de la société civile, le renforcement du contrôle et le suivi quotidien du fonctionnement du marché, la lutte contre les pratiques monopolistiques et le dépassement de la réglementation en vigueur à côté des indispensables arrangements que nécessitent les grandes saisons de consommation, ainsi que les précautions nécessaires pour satisfaire les besoins et garantir l'abondance des divers produits.

De plus, la politique de subvention se poursuivra avec davantage d'efficacité et d'équilibre pour libérer plus de ressources à l'Etat pour mettre en œuvre ses programmes d'investissement et réaliser les objectifs retenus notamment dans le domaine de l'emploi.

De ce point de vue, il sera procédé à la maîtrise des dépenses publiques au titre de subvention et la garantie de son ciblage adéquat pour la protection du pouvoir d'achat et la conciliation entre les dimensions économiques et sociales de la stratégie nationale de développement.

Les réformes prévues dans le domaine de la subvention pour la prochaine période visent la rationalisation des charges de subvention aux alentours de 1.6% du PIB à l'horizon 2014, contre 2.4% pour l'année 2009, et ce à travers la maîtrise des circuits de distribution des produits subventionnés, le suivi régulier desdits circuits, le renforcement du contrôle des structures intervenantes dans ce domaine, la maîtrise des achats des produits de base, le développement des capacités de stockage disponibles, la poursuite du système d'ajustement régulier des prix des produits subventionnés et l'orientation vers l'exclusion du cadre de la subvention les produits dont le prix s'approche du coût de revient.

Modernisation des circuits de distribution

La politique du commerce intérieur pour le prochain quinquennat vise à maîtriser davantage l'approvisionnement du pays et veiller au bon fonctionnement du

marché intérieur en se basant, principalement, sur la production nationale et la poursuite du renforcement de la politique de stockage moyennant l'organisation des stocks stratégiques et régulateurs adéquats ainsi que l'instauration de mécanismes flexibles pour leur financement en plus de l'encouragement du secteur privé pour l'investissement dans les domaines de stockage, de conditionnement, de normalisation et d'emballage.

Cette politique vise une transition graduelle de la phase de gestion de l'offre et d'approvisionnement à la phase d'intervention régulatrice du marché et le recours à l'importation en cas de pénurie sur le marché intérieur. Cette politique nécessite le renforcement des secteurs productifs pour satisfaire les besoins en produits et couvrir la demande du marché durant toute l'année et le renforcement de l'infrastructure et la capacité de stockage pour répondre à la demande additionnelle et croissante en périodes d'insuffisance structurelle ou conjoncturelle de production qui coïncident avec les périodes de hausse de la consommation.

A cet égard, un plan de stockage sera arrêté pour les différents produits et denrées dans toutes les régions du pays, ce qui permet de maîtriser les coûts de transport et assurer un approvisionnement approprié des zones lointaines en particulier.

Généralement, les réformes dans ce domaine s'orienteront vers la mise en place d'un système d'information pour le suivi quotidien et la prospection de l'activité commerciale afin de suivre les différentes évolutions du marché et l'approvisionnement du pays en produits de base et de grande consommation. Elles seront axées, aussi, sur la promulgation d'un cadre réglementaire concernant la gestion de stocks et les moyens de leur financement, l'approfondissement de la réflexion sur le système de stocks stratégiques et régulateurs en coordination avec les structures concernées par la production et la distribution ainsi que le renforcement du contrôle pour couvrir l'ensemble des circuits, les opérations et les activités et mettre en œuvre le principe de traçabilité.

En ce qui concerne le commerce de détail, l'action portera sur la poursuite de la promotion de l'investissement dans le secteur et son développement, la consolidation de la compétitivité du secteur pour améliorer la qualité, réduire le coût de distribution et maîtriser les prix ainsi que l'adaptation aux exigences modernes du commerce, tout en préservant en même temps le rythme de croissance du secteur et garantissant l'équilibre entre les différentes catégories du commerce.

A cet effet, un cadre juridique plus approprié sera établi pour protéger le nom commercial et la marque industrielle, outre l'achèvement des textes d'application de la loi concernant le commerce de distribution, la poursuite de la promulgation et la révision de certains cahiers de charges organisant les différentes activités commerciales en vigueur dans le sens de la simplification et l'allègement des conditions requises qui ne coïncident pas avec la réalité de ces activités. Les réformes prévoient, par ailleurs, l'octroi d'incitations et d'encouragements au secteur commercial, notamment, au titre de la franchise et des centres d'achat

ainsi que davantage d'incitations du code d'investissement aux diplômés de l'enseignement supérieur qui investissent dans le secteur commercial et la création d'un fonds de mise à niveau et d'appui au petit commerce. En outre, les réformes porteront sur le renforcement de la formation professionnelle, notamment, au niveau des chambres de commerce et de l'industrie et en coordination et coopération avec les structures de formation spécialisées afin de relever le rendement du secteur commercial et créer une main d'œuvre spécialisée dans les techniques de ventes, de marketing et d'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication.

Dans le même esprit, les réformes se poursuivront dans le secteur du commerce dans le but de créer un saut qualitatif dans le grand commerce à travers l'octroi de l'autorisation pour l'établissement de nouvelles unités dans les régions intérieures du pays, la mise en place d'une grande base commerciale pour les produits agricoles et les produits agro-alimentaires au Grand Tunis et autres régions du pays ainsi que la poursuite de l'exécution du programme national de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche. De même, les réformes porteront sur la modernisation des modes de gestion des circuits de distribution régis par les municipalités à travers la généralisation de l'application des dispositions de la loi de concession et des cahiers de charges prototypes pour l'exploitation des marchés municipaux, ainsi que la dynamisation du rôle des chambres de commerce et de l'industrie pour appuyer le développement dans leurs circonscriptions territoriales et renforcer leur attributions.

Amélioration de la qualité et protection du consommateur

La réconciliation de la relation avec le consommateur constitue un défi majeur pour le développement du secteur commercial. En effet, le droit du consommateur à un minimum de qualité, de garantie et de protection est devenu, aujourd'hui une condition primordiale pour un cadre commercial moderne et efficace qui s'adapte au développement économique et aux exigences d'ouverture sur l'extérieur ainsi qu'à l'intégration aux normes et standards internationaux.

Sur cette base, les réformes se poursuivront durant la période à venir pour achever les actions relatives à la consolidation de l'infrastructure de la qualité à travers la dynamisation du rôle des différentes structures d'appui, de consultation, de contrôle et d'étude, dont notamment l'Institut national de consommation et l'Agence nationale de métrologie, en plus du renforcement de l'adhésion des services publics chargés du contrôle de qualité et de la protection du consommateur aux différents systèmes de gestion de qualité pour être au diapason des normes internationales et rapprocher l'administration au citoyen.

Pour l'essentiel, l'application du nouveau cadre juridique concernant la sécurité des produits agricoles et industriels permettra le renforcement de la protection sanitaire et matérielle du consommateur et l'harmonisation entre les mesures de normes de sécurité sanitaire nationales et les normes internationales.

Les efforts seront axés, par ailleurs, sur la consécration de la culture de qualité dans les entreprises et l'élargissement du contrôle aux différentes activités économiques et la consolidation des services de contrôle par les moyens humains et techniques nécessaires ainsi que l'intensification du contrôle sur le terrain dans les différentes phases d'assemblage, de fabrication et de distribution pour le suivi de la qualité des produits et leur conformité aux normes de qualité.

Une attention particulière sera accordée à la bonne exécution du programme de mise à niveau des services, notamment, en ce qui concerne l'instauration du système de qualité dans les entreprises de services.

Dans le domaine de la protection des droits du consommateur, les efforts se poursuivront pour raffermir les droits du consommateur à la garantie, à la compensation et à l'indemnisation pour tous les produits et les services, ainsi que la protection du consommateur contre les conditions excessives de certains contrats de consommation et la mise à disposition de toutes les informations nécessaires sur le produit, ses caractéristiques, ses modes de vente, de paiement et de garantie ainsi que les services après vente. Les actions porteront, également, sur le renforcement du rôle du consommateur dans l'autoprotection, la consolidation du rôle de la société civile dans l'encadrement du consommateur à l'instar du Conseil national de la protection du consommateur et l'Organisation de la protection du consommateur à travers le développement des outils d'information destinée au consommateur pour le sensibiliser aux principes de la culture de qualité et de consommation.

Chapitre V

Politique financière

Les politiques financières ont bénéficié d'un intérêt grandissant au cours de la période écoulée du XI^{ème} Plan, et ce, compte tenu de l'importance de la mobilisation du financement approprié aux différents agents économiques afin de soutenir un rythme de croissance, développer de la structure de l'économie nationale et préserver la pérennité des équilibres financiers globaux.

Les réformes financières retenues dans le XI^{ème} Plan ont porté sur l'amélioration des performances du secteur financier et la modernisation de prestations pour répondre au mieux aux exigences du climat des affaires et aux conditions requises pour faire de la Tunisie une place financière régionale, des services et des affaires. L'action a porté sur le développement du cadre juridique et institutionnel du secteur bancaire et financier, le renforcement des capacités financières en conformité aux normes prudentielles, l'amélioration de la profondeur du marché financier et la consécration de la cohérence et la complémentarité entre les différents compartiments du secteur.

En outre, la première période du XI^{ème} plan a été marqué par la rigueur et la prudence des politiques financières eu égard au besoin de garantir la pérennité financière des institutions bancaires et financières suite aux perturbations conjoncturelles causées par la crise financière internationale.

Cette même période a connu, également, la poursuite de la réforme fiscale et budgétaire en s'orientant vers l'allègement de l'impôt sur les sociétés, la modernisation de l'administration fiscale et le progrès de la mise en place graduelle de l'approche de gestion budgétaire par objectifs. De manière similaire, les réformes ont visé, également, la modernisation de la politique monétaire et de change avec l'adoption d'instruments et de moyens d'action plus adaptés au processus de libéralisation financière externe visant l'assouplissement des transferts et des transactions financières avec l'extérieur.

Par ailleurs, les services financiers ont connu une nette amélioration suite à la mise en œuvre des mesures destinées à l'amélioration de la qualité, la diversification des produits et des instruments de financement, l'élargissement de l'éventail de la monétique et le meilleur encadrement de la clientèle.

La modernisation du secteur des assurances s'est poursuivie à travers l'adoption d'un nouveau cadre institutionnel et juridique, la consolidation des structures de contrôle et des normes spécifiques de gestion prudentielle en plus de la restructuration financière de certaines compagnies et la promotion des branches d'assurances insuffisamment exploitées.

Partant des objectifs du schéma du développement du XII^{ème} Plan, les efforts seront intensifiés pour concrétiser les priorités du programme présidentiel « ensemble relevons les défis » qui visent la réalisation d'une nouvelle mutation qualitative au niveau de la conduite de l'œuvre de développement, la modernisation de la structure de l'économie nationale à la lumière l'accroissement de l'ouverture sur les marchés internationaux. A cet effet, les efforts seront focalisés sur l'approfondissement des réformes financières et fiscales, consacrer la Tunisie en tant qu'un pôle de service bancaires et une place financière régionale.

La démarche préconisée pour la prochaine étape portera sur la consolidation de l'assise financière des banques, la restructuration du secteur bancaire à travers la création de pôles publics disposant d'importantes capacités financières et techniques, la consécration de l'ouverture de la place avec une plus grande présence des banques tunisiennes à l'échelle régionale, l'adoption des normes de qualité et la diversification des prestations bancaires.

Egalement, les performances du secteur des assurances seront davantage améliorées et ce, à travers l'optimisation de la couverture des risques et l'instauration des systèmes de qualité. L'activité du marché financier sera dynamisée davantage afin de consolider la part du financement direct et de mieux contribuer à la mobilisation de l'investissement extérieur. A ce titre, la modernisation de l'organisation financière des entreprises se poursuivra en conformité aux besoins d'une intégration plus importante dans l'économie mondiale.

Ainsi, les réformes financières retenues pour le prochain quinquennat s'articuleront autour des principaux axes suivants :

- Améliorer l'efficience de la politique des finances publiques et renforcer le rôle du budget en matière du développement ;
- Moderniser le système fiscale en s'orientant vers l'allègement des charges fiscales et la consolidation de l'équité fiscale ;
- Moderniser les instruments de la politique monétaire ;
- Conférer davantage de flexibilité à la politique de change et instaurer la convertibilité totale du dinar ;
- Poursuivre le développement du secteur bancaire et améliorer la qualité des prestations offertes ;
- Consolider la contribution du marché financier dans le financement de l'économie et dynamiser davantage les transactions en Bourse ;
- Améliorer la compétitivité du secteur des assurances et consolider sa capacité de rétention ;
- Développer l'organisation financière des entreprises.

La politique des finances publiques

La politique des finances publiques a contribué d'une manière effective au soutien du processus de développement durant la première période du XI^{ème} Plan à travers les allocations budgétaires destinées à l'accomplissement des stratégies sectorielles et la mise en œuvre des mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires. Les interventions budgétaires se sont focalisées sur, notamment, l'appui des programmes de modernisation de l'Administration et l'amélioration de ses prestations, la réalisation des projets d'infrastructure, l'encouragement des initiatives et de l'investissement, la mise à niveau des entreprises et la promotion des exportations ainsi que le renforcement des actions de développement social et la valorisation des ressources humaines.

La bonne conduite de la politique des finances publiques a permis d'assurer la pérennité des équilibres financiers en dépit des pressions decoulantes de la forte hausse des prix du carburant et des produits de base sur les marchés internationaux et les répercussions de la crise mondiale sur l'économie nationale. A cet effet, une importante enveloppe budgétaire a été réservée au programme spécial destiné à la relance de l'activité économique et au soutien des entreprises touchées par cette crise en plus de l'accroissement manifeste des dotations au titre des charges de la compensation.

Dans cet ordre d'idées, la concrétisation des objectifs du schéma de développement pour la prochaine période suppose le renforcement, notamment, de l'efficacité de la politique des finances publiques, et ce, compte tenu du rôle primordial des programmes et projets publics dans l'amélioration du climat des affaires et la consolidation des services et infrastructures collectifs, constituant la pierre angulaire de la modernisation de la structure de l'économie nationale.

Parallèlement, les interventions budgétaires relatives au développement social et humain seront intensifiées davantage. En l'occurrence, la politique de finances publiques comportera les principaux axes suivants :

- Consolider le rôle du budget en matière de développement ;
- Moderniser les modes de gestion budgétaire ;
- Préserver la pérennité de l'équilibre budgétaire.

L'affectation optimale des ressources financières disponibles constituera un pilier principal de la mise en œuvre du schéma de développement du XII^{ème} Plan, et ce, compte tenu de l'accroissement des besoins de financement des domaines prioritaires du développement économique et social. La consécration de la portée stratégique des interventions du budget dans le plan de développement sera mise en exergue à travers l'éventail des investissements publics visant l'instauration des conditions requises à la dynamisation de l'activité économique et l'amélioration du climat des affaires.

Ces interventions porteront, notamment, sur l'encouragement des initiatives, la création de nouvelles entreprises dans le cadre de l'édification de la nouvelle

économie axée sur le savoir et l'innovation technologique en plus de l'impulsion des actions relatives au développement global, équilibré et durable.

De ce fait, les prévisions du budget de l'Etat pour le prochain quinquennat seront marquées par l'importance des dotations affectées à la réalisation des projets d'infrastructure de base et de portée technologique et la mise en œuvre des stratégies sectorielles. Il s'agit, également, de créer une nouvelle dynamique de développement basée sur la promotion des activités prometteuses, ayant un fort contenu technologique et innovantes outre l'exploitation optimale des avantages comparatifs, des potentialités disponibles et des synergies inhérentes aux projets de partenariat public-privé.

Dans ce même cadre, des allocations budgétaires appropriées seront affectées au titre de la modernisation de l'Administration, de l'amélioration de la qualité des services en plus de la valorisation des ressources humaines à travers le développement des systèmes d'éducation, d'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Un intérêt plus accru sera accordé à la qualité des prestations de santé, de la culture, de prévoyance et de la sécurité sociale.

En outre, la répartition des dotations budgétaires seront marquée par le maintien des transferts sociaux au même niveau, la maîtrise des dépenses de compensation, la diversification des programmes et projets d'amélioration du niveau de vie et la promotion de la dynamique de développement dans toutes les régions.

Il est clair cependant que la modernisation des modes de gestion budgétaire et le relèvement des performances des structures publiques en conformité avec les exigences de l'efficacité constitueront un fondement principal de la bonne gouvernance de l'économie nationale et un atout majeur pour améliorer davantage les indicateurs de la compétitivité globale. Dans ce sens, il est prévu la mise en place progressive de l'approche de gestion budgétaire par objectifs qui vise l'amélioration des performances des structures publiques tout en maîtrisant les dépenses budgétaires.

Spécifiquement, la réforme se poursuivra selon une ligne directrice comportant l'élargissement des expériences pilotes au niveau de certains ministères tout en procédant à l'évaluation des actions déjà entreprises, la préparation de supports méthodologiques, l'élaboration de la nouvelle nomenclature et des normes comptables appropriées, la modernisation des systèmes informatiques et le développement des modalités de contrôle.

Aussi, la politique des finances publiques pour la période du XII^{ème} Plan (2010-2014) table sur la préservation de la pérennité des équilibres budgétaires globaux, notamment la maîtrise du déficit budgétaire à des niveaux raisonnables, la rationalisation des dépenses de compensation, l'amélioration des indicateurs de la dette publique et une meilleure affectation des dépenses de gestion et de développement. La concrétisation de ces objectifs requiert à la fois la consolidation des ressources propres du budget de l'Etat et la maîtrise des dépenses stables, notamment, au titre de la rémunération et des dépenses de

compensation à côté de l'optimisation de la programmation et d'exécution des dépenses de développement.

En outre, la gestion dynamique de la dette publique sera davantage consolidée en vue d'améliorer les indicateurs de la dette notamment l'allègement des charges de la dette extérieure, la bonne couverture des risques de change et d'intérêts et l'exploitation des opportunités de remboursement anticipé de certains crédits. De la même manière, la gestion de la dette publique connaîtra un développement radical avec la création de «l'Agence Tunisienne du Trésor» et «la Caisse des Dépôts et Consignations» en plus du développement du marché des bons de Trésor en relation avec la diversification des émissions, l'amélioration de la transparence et la dynamisation du marché secondaire.

Politique fiscale

Durant les trois premières années du XI^{ème} Plan, les réformes du système fiscal ont porté sur l'allègement de l'impôt sur les sociétés, l'amélioration des procédures de restitution de la taxe sur la valeur ajoutée et la réduction des tarifs douaniers. Les nouvelles mesures ont concerné, également, le système d'incitation à l'investissement dans le but d'encourager le développement régional, la promotion des projets innovants et des activités à haut contenu technologique, outre, la modernisation des prestations de l'administration fiscale en instaurant le système de déclaration à distance, l'adoption des normes de qualité et la mise en place des procédures de conciliation en matière fiscale.

Les orientations du XII^{ème} Plan de développement tablent sur l'approfondissement de la réforme fiscale conformément aux objectifs du programme présidentiel visant l'amélioration de l'efficacité du système fiscal, sa modernisation et l'instauration de l'équité fiscale, et ce, en conformité aux exigences du développement qualitatif escompté. Ainsi, les nouvelles mesures s'articuleront autour des principaux axes suivants :

- Alléger davantage l'impôt sur les sociétés ;
- Contribuer à la consolidation des fondements du développement social et durable ;
- Moderniser l'administration fiscale et affiner la relation avec les contribuables.

L'orientation retenue en matière d'allègement des charges fiscales des entreprises s'insère dans le cadre des objectifs retenus pour consolider davantage la compétitivité des produits nationaux compte tenu de l'exacerbation des conditions de la concurrence sur les marchés extérieurs. Tout indique que cette réforme contribuera à l'amélioration du climat des affaires en vue de dynamiser l'activité des entreprises, d'inciter les promoteurs à investir dans les activités prometteuses et innovantes et d'accélérer la création de nouvelles entreprises.

Pour l'essentiel, les orientations de la réforme fiscale doivent porter sur la réduction des impôts au titre des bénéficiaires et des certains éléments de coût de

production, outre, la mise en place d'un même régime douanier pour toutes les importations indépendamment de leur provenance, avec la réduction du nombre des taxes douanières de 6 actuellement à 4 en 2014 tout en veillant à ce que le taux le plus élevé n'excède pas 15%.

Dans la période à venir, les nouvelles mesures permettront de clarifier et simplifier les modalités de restitution de la T.V.A et accélérer le rythme de traitement des dossiers tout en activant le système de restitution de la T.V.A au titre des achats effectués par les touristes étrangers. Elles porteront aussi sur l'instauration d'un nouveau régime fiscal spécifique pour les petites et moyennes entreprises qui sera axé notamment sur l'encouragement de celles-ci à adhérer aux centres de gestion intégrés, la révision du régime forfaitaire pour qu'il s'adopte au mieux au niveau du développement économique.

Les réformes tablent en outre sur la consolidation de l'équité fiscale entre les différentes catégories sociales, et ce, à travers l'allègement du barème d'imposition des personnes à besoins spécifiques et à revenu limité, à côté de l'encouragement de l'épargne familiale, notamment, celui affectée au logement social et la création de petit projets ainsi que l'appui aux politiques et programmes environnementaux.

La prochaine période connaîtra, également, la poursuite des actions de modernisation de l'administration fiscale, l'amélioration de la qualité ses prestations et renforcer la réconciliation avec les contribuables. Les efforts seront focalisés sur la généralisation du système de qualité au niveau des services fiscaux et la mise en place de la fiscalité électronique en créant un centre d'information fiscale à distance, le regroupement de l'ensemble des textes fiscaux dans le cadre d'un recueil ou un code unique en vue de faciliter son usage, l'accroissement du nombre de sociétés inscrites au système de déclaration et de paiement de l'impôt à distance, la création de la fonction de médiateur fiscal pour faciliter la réconciliation entre le citoyen et l'administration fiscale ainsi que le renforcement des actions de conseil et d'information au profit des assujettis.

Politique monétaire

La politique monétaire suivie durant la première période du XI^{ème} Plan a contribué à la préservation des équilibres financiers et ce grâce aux mesures prises pour maîtriser la liquidité et faire face judicieusement aux évolutions de la conjoncture économique. Les mesures introduites dans ce cadre ont visé l'assouplissement des modalités de refinancement, l'activation des instruments disponibles tels que la réduction du taux de référence, le relèvement de la réserve obligatoire, l'instauration des facilités permanentes au titre des crédits et des dépôts et la libéralisation des intérêts de l'épargne.

A la lumière des spécificités de la période des exigences d'approfondissement des réformes financières, la politique monétaire bénéficiera d'une attention particulière durant le prochain quinquennat. Cette politique reposera principalement sur les axes suivants :

- Conférer davantage d'efficacité à la politique monétaire ;
- Poursuivre les réformes relatives à la mise en place de la politique du ciblage d'inflation.

La politique monétaire retenue pour la période du XII^{ème} Plan suppose, compte tenu des particularités de la conjoncture économique nationale et internationale, d'une part, la préparation d'un cadre approprié à la reprise de l'activité économique, la consolidation de la compétitivité et le renforcement des équilibres financiers, et d'autre part, l'amélioration de l'efficacité de la conduite de la politique monétaire en cohérence avec la mise en œuvre des réformes relatives au ciblage de l'inflation.

Dans ce cadre, les efforts seront intensifiés afin d'éponger la surliquidité monétaire, consacrer le taux d'intérêt comme étant l'instrument de pilotage de la politique monétaire et dynamiser le marché interbancaire en améliorant davantage sa profondeur.

Le passage à moyen terme au nouveau cadre de la politique de ciblage d'inflation suppose des pré-requis, notamment, le développement de nouveaux instruments de la politique monétaire. Les réformes retenues tablent sur le renforcement des capacités de la Banque Centrale de Tunisie en matière d'analyse économique et financière et de recours aux nouvelles techniques relatives en matière de prévision d'inflation.

A ce titre, un programme de jumelage est mis en œuvre dans le cadre de la coopération avec certaines banques centrales européennes. Ce programme vise la maîtrise des compétences techniques relatives à la politique de ciblage d'inflation, le développement des bases de données et des modèles nécessaires pour l'analyse économique et financière. Egalement, la création de l'Institut de recherche et des études monétaires et financières contribuera à l'élaboration des études et travaux de référence appropriés. Cet institut est censé d'approfondir la réflexion nécessaire pour éclairer la conduite de la politique monétaire.

De même, cette réforme vise une meilleure cohérence entre la politique monétaire et la politique des finances publiques et de change, l'intégration des différentes composantes du marché des capitaux en vue de dynamiser le marché financier, et une ouverture des nouvelles perspectives aux investisseurs étrangers, et ce conformément aux orientations relatives à l'instauration de la convertibilité totale du dinar et l'adoption d'une politique de change plus flexible.

Politique de change et libéralisation financière externe

La première période du XI^{ème} Plan a été marquée par l'assouplissement de la politique de change conformément aux exigences d'amélioration de la compétitivité des produits nationaux et de la préservation des équilibres financiers compte tenu des pressions accrues causées par les perturbations des places financières internationales.

Ainsi, un progrès notable a été réalisé sur la voie de la libéralisation financière externe. Les mesures introduites ont concerné surtout l'assouplissement des conditions des transactions courantes des entreprises, le relèvement des plafonds de transfert au profit des personnes. La libéralisation des opérations du capital a été davantage renforcé en vue de faciliter la mobilisation des ressources extérieures par les entreprises résidentes, encourager l'investissement direct étranger et accroître le plafond des investissements des entreprises exportatrices sur les marchés externes.

De toute évidence, le passage à la convertibilité totale et la transformation de la place de Tunis à un pôle financier régional et l'achèvement du processus de libéralisation financière externe nécessitera l'adoption d'un programme d'action graduel et cohérent pour établir un ensemble de préalables relatifs au renforcement de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de l'efficacité des politiques financières et la consolidation des assises financières du secteur bancaire et financier.

A cet égard, l'action portera sur l'assouplissement de la politique de changes en relation avec la dynamisation du marché de change conformément à l'évolution des paiements extérieures, la maîtrise des risques inhérents à l'instabilité des marchés mondiaux ainsi que le recours aux différents instruments et modalités de couverture mis à la disposition des agents économiques. Egalement, les plafonds au titre de transferts seront révisés progressivement pour faciliter davantage les transactions des entreprises résidentes avec l'extérieur et drainer davantage des ressources financières externes.

Dans ce cadre, les mesures préconisées pour la prochaine période s'articulent autour des axes suivants :

- Dynamiser le marché de change;
- Activer et diversifier les instruments de couverture de change et d'intérêt et leur diversification ;
- Approfondir de la libéralisation des opérations en capital.

Une plus grande intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale suppose un rythme plus important de transactions commerciales et financières des entreprises tunisiennes avec l'extérieur et le renforcement de la flexibilité de la politique de change, et ce, conformément aux exigences de la préservation de la compétitivité des produits nationaux et la garantie de la stabilité financière externe.

L'action portera aussi sur la dynamisation du marché de change et l'amélioration de sa liquidité, à côté de la diversification des produits offerts par les banques résidentes à sa clientèle résidente et non résidente. Celles-ci seront autorisées à commercialiser des options de couverture à terme de monnaies étrangères au profit des non résidents, en plus de la consolidation du rôle du marché de change interbancaire en ce qui concerne la détermination du taux de change de monnaies étrangères contre le dinar.

Par ailleurs, l'évolution des paiements extérieurs nécessitera la diversification des instruments de couverture de change, des taux d'intérêt et des prix des matières premières et des produits énergétiques. Les banques résidentes seront autorisées à recourir aux swaps d'intérêts au titre des crédits en devise convertible ou sur la base d'une autorisation. Ces banques peuvent aussi commercialiser des options de changes relatives aux monnaies étrangères avec leurs correspondants étrangers et entreprises non résidentes. Ces actions seront de nature à renforcer la flexibilité de la gestion de portefeuille d'options de change des monnaies étrangères contre le dinar tunisien.

Pour ce qui est de l'approfondissement de la libéralisation financière des opérations du compte capital, les nouvelles mesures viseront l'assouplissement des conditions de mobilisation de ressources financières externes, le relèvement progressif des plafonds au titre des souscriptions des non résidents étrangers en bons du trésor et titres des entreprises résidentes cotées en Bourse, ou celles ayant obtenus un rating équivalent au rating souverain.

Dans le cadre du processus d'ouverture financière externe, il est prévu aussi la libéralisation des crédits extérieurs dont la durée dépasse 24 mois pour les entreprises financières et non financières bénéficiant d'un rating équivalent au rating souverain auprès des agences spécialisées. La libéralisation progressive de l'investissement des résidents à l'étranger se poursuivra en vue de soutenir l'effort d'exportation des entreprises résidentes à côté de l'assouplissement des conditions de placement des institutions financières sur les marchés financiers internationaux en conformité avec les exigences de la sécurité et la liquidité.

Le processus de libéralisation financière externe arrêté pour le prochain quinquennat suppose la révision du code de change afin de consacrer le principe de liberté des transactions financières, le renforcement des mesures de protection en matière de change et la modernisation du système des comptes en devise ou en dinar convertible pour répondre aux besoins des entreprises résidentes et non résidentes en plus de la facilitation des transferts des personnes au titre des voyages à l'étranger.

Secteur bancaire

Le secteur bancaire a bénéficié d'un intérêt particulier durant la dernière période en optant pour le renforcement des capacités financières des banques, la réduction du niveau des créances classées conformément aux normes internationales. L'action portera aussi sur la modernisation des services bancaires en développant les systèmes d'information et l'instauration des nouveaux modes de gestion ainsi que la diversification des prestations notamment la monétique et l'introduction des normes de qualité.

Les réformes ont touché, également, la transformation des banques mixtes en banques universelles, l'ouverture du capital de certaines banques à des banques de renommées internationales et la promotion du financement bancaire

particulièrement au profit des projets d'investissement et des petites et moyennes entreprises.

Les orientations retenues par le XII^{ème} Plan s'insèrent dans le cadre des objectifs annoncés par le programme présidentiel du prochain quinquennat. Il s'agit d'instaurer un système bancaire dynamique au service du développement et ce grâce au renforcement de capacités de financement, à la diversification des prestations offertes et la consécration de la place nationale en tant que pôle régional des services bancaires et financiers. A ce titre, Les réformes et les nouvelles mesures programmées toucheront les principaux domaines suivants :

- Poursuivre le renforcement de l'assise financière du secteur bancaire et garantir sa conformité aux normes internationales ;
- Développer la structure du secteur bancaire ;
- Renforcer le niveau de bancarisation l'économie nationale et améliorer de la qualité des services bancaires.

Le développement qualitatif de l'activité économique et l'avancement du processus d'intégration dans l'économie mondiale préconisent le renforcement davantage de l'assise financière du secteur bancaire et la consolidation de ses capacités. Cette réforme a pour objectif d'accompagner les nouveaux projets d'investissement, de consacrer les normes internationales de gestion prudentielle ayant pris davantage d'importance à la lumière de la dernière crise financière internationale et d'améliorer la compétitivité des banques de la place dans la perspective d'une ouverture plus accrue aux plans régional et international.

Dans ce cadre, l'action portera sur le renforcement des ressources propres des banques de la place en s'orientant vers le relèvement du niveau de capital minimum à 100 MD et l'incitation des établissements de crédit à diversifier leurs ressources propres via la mobilisation de ressources complémentaires.

En outre, les efforts seront concentrés sur l'amélioration de la qualité du crédit à travers la réduction de la part des créances classées à 10% en 2011 et 7% en 2014. Cette réduction repose sur la maîtrise de la politique de crédit, la constitution des provisions adéquates, l'intensification des actions de recouvrement, le traitement automatique des créances classées ainsi que l'activation du rôle des sociétés de recouvrement des crédits. L'objectif retenu table sur l'amélioration progressive du taux de recouvrement des créances classées pour atteindre 70% en 2014 et ce en relation avec les mesures relatives à la rationalisation de la distribution des bénéfices et l'exonération fiscale totale et sans limite dans le temps des provisions bancaires.

Dans ce même cadre, l'action portera sur le renforcement des attributions des autorités du contrôle, la modernisation des systèmes de contrôle des risques et l'incitation des banques à obtenir du rating. Aussi les normes « Bâle II » seront introduites progressivement afin de maîtriser davantage les risques de consolider les systèmes de contrôle, d'audit interne et de l'inspection bancaire et de consacrer

la transparence de l'information financière conformément aux normes internationales.

Parallèlement, les nouvelles mesures comporteront l'instauration d'un fonds de garantie des dépôts bancaires en remplacement de l'instrument actuel en vue de mobiliser et redynamiser des ressources d'épargne, d'assurer la solidité du secteur bancaire vis-à-vis des risques systématiques et d'offrir une meilleure protection des dépositaires.

Le développement de la structure du secteur bancaire tunisien constituera un déterminant majeur pour améliorer les performances des banques durant la prochaine période. La réforme vise le renforcement des capacités des banques à accompagner l'évolution des besoins de financement et fournir des prestations bancaires qui cadrent avec les stratégies nationales l'instauration d'une mutation qualitative du tissu économique, notamment, la promotion des activités prometteuses.

Concrètement, cette importante réforme repose sur la création d'un pôle bancaire public « Tunisie holding » qui assurera la mise en place d'une stratégie intégrée, une meilleure coordination de la gestion des ressources financières techniques et humaines, le développement des fonctions communes relatives à la consolidation des capacités de financement, à l'amélioration des prestations, à la réalisation d'un rendement et une efficacité meilleure à côté de la maîtrise des risques.

Dans ce même ordre d'idées, il est prévu la création d'un pôle financier spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises sous la forme d'un holding regroupant la banque de financement des petites et moyennes entreprises, la société tunisienne de garantie, les sociétés régionales d'investissement à capital développement et les fonds d'amorçage. Egalement, le champ d'intervention de la banque tunisienne de solidarité sera élargi via le développement de l'épargne investissement et la diversification de l'éventail de ses crédits.

En revanche, la notoriété de la place de Tunis en tant que place bancaire régionale sera consolidée davantage en s'orientant vers l'attraction des banques de renommées internationales et le développement des relations de partenariat. En outre, une nouvelle banque « Tunisien Foreign Bank » sera créée pour développer les services bancaires au profit des entreprises et des tunisiens résidents dans des pays européens.

Par ailleurs, l'activité bancaire off shore connaîtra un nouvel élan suite à la promulgation du code des services financiers au profit des non résidents et l'instauration du port financier de Tunis qui sera le premier pôle off shore de la région.

De plus, les efforts seront intensifiés en vue de consolider la bancarisation de l'économie nationale et la promotion des services bancaires à travers l'élargissement du réseau bancaire pour atteindre le ratio d'une agence pour 7 milles habitants à l'horizon 2014 avec l'amélioration des prestations à travers la

modernisation des systèmes d'information, en particulier la mise en place des nouveaux systèmes d'information intégrée des banques publiques et mixtes.

La promotion de nouveaux métiers bancaires sera axée sur l'innovation financière ayant une valeur ajoutée élevée à l'instar de la gestion des biens et actifs des clients, la banque assurance, les instruments du marché monétaire et options de couverture des risques, la consultation et l'engineering en plus des prestations relatives à l'évaluation des projets et l'introduction des systèmes de scoring.

Au même titre, l'amélioration de la qualité des services bancaires et la modernisation des systèmes informatiques favorisant la réduction des délais de la télécommunication à 24 heures en 2010. Il est attendu, également, la mise en place des systèmes de « work flow » des dossiers de financement, l'adoption d'une charte de qualité des prestations bancaires et d'une charte de déontologie, à côté de la généralisation de la fonction du chargé de clientèle, de l'activation du rôle du médiateur bancaire et l'encouragement de la spécialisation des agences.

Il est prévu, en outre la généralisation des services bancaire à distance se fera grâce à l'accès à un palier avancé dans le domaine de la monétique et l'élargissement du champ des services via les téléphones portables. Le progrès escompté nécessitera, par ailleurs,, la révision du cadre législatif relatif aux opérations de transfert électronique des fonds et le système de paiement en plus de la modernisation du cadre juridique et réglementaire des activités d'externalisation. Aussi un meilleur suivi de la qualité des prestations bancaires sera assuré par la consolidation du rôle de l'observatoire nationale. Celui-ci publiera un indice annuel du coût des prestations bancaires de base en plus des efforts de formation et de développement des compétences bancaires.

Marché financier

L'activité du marché financier c'est caractérisée durant la dernière période par la nette amélioration de ses indicateurs, et ce, grâce à l'introduction de réformes multiples visant l'encouragement du financement direct, la cotation en bourse et l'amélioration du fonctionnement du marché suite à la création du marché alternatif destiné aux petites et moyennes entreprises.

A ce titre, la dynamisation de l'activité du marché financier et l'amélioration davantage de ces indicateurs au diapason des normes internationales. Il constitue un choix fondamental pour maîtriser le financement de l'économie nationale, de contribuer à la mobilisation des ressources d'investissement étranger et concrétiser l'édification d'une place financière d'envergure régionale.

Ainsi, les efforts porteront sur l'impulsion des réformes au niveau des axes suivants :

- Dynamiser davantage les transactions et consolider la profondeur de la place tunisienne

- Améliorer le fonctionnement du marché financier en conformité aux standards et normes internationales.

Les réformes retenues pour le prochain quinquennat comporteront notamment l'intensification des efforts destinés à orienter les entreprises et les investisseurs vers le financement direct et l'approfondissement du marché financier en favorisant l'introduction en Bourse de 30 entreprises supplémentaires.

La concrétisation de ces objectifs repose sur les incitations et les efforts de sensibilisation et de soutien au profit des entreprises et investisseurs dans le cadre du programme national en faveur des entreprises adhérentes au programme de mise à niveau et de modernisation industrielle pour les orienter vers le marché financier en vue de financer les projets d'investissement ou de restructuration financière. Egalement, il est prévu l'ouverture du capital en Bourse de certaines entreprises publiques en plus de la reconduction des incitations accordées au titre de l'ouverture du capital des entreprises et leur introduction en Bourse.

Parallèlement, les transactions au niveau du marché obligataire seront consolidées suite à l'intensification et la diversification des émissions obligataires des entreprises ainsi que la dynamisation du marché secondaire des bons de trésor en relation avec la création de la Caisse des dépôts et de consignation et de l'Agence tunisienne du trésor.

L'activité des organismes de placement collectif des valeurs mobilières connaîtra un nouvel élan en relation avec les mesures relatives au financement direct à mettre à la disposition des investisseurs dans les activités prometteuses et innovantes. En l'occurrence, l'activité du capital développement sera renforcée via le développement de ses modalités et des capacités financières des sociétés régionales d'investissement à capital développement régionales et les fonds à capital développement spécialisées dans la promotion des activités à fort contenu technologique.

L'intérêt se focalisera, en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement du marché financier tunisien, sur l'encadrement de l'activité des agences de rating, de conseil financier et des bureaux d'intermédiation en conformité aux normes internationales en plus du renforcement du rôle de la société tunisienne interprofessionnelle pour la compensation et le dépôt des valeurs mobilières. L'action visera, aussi la sécurité et la transparence des transactions au sein du marché financier grâce aux opérations de suivi et d'évaluation, le développement du système comptable des sociétés et l'incarnation des normes de bonne gouvernance des sociétés faisant appel à l'épargne public.

En outre, il est prévu dans le cadre de la promotion de la place nationale en tant que place financière régionale, la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la prestation des services financiers aux non résidents dans le but de garantir la sécurité des transactions financières à côté des efforts de mobilisation de l'investissement étranger en portefeuille. De ce fait, l'action portera sur le relèvement du plafond des souscriptions des étrangers dans les bons de Trésor et

l'autorisation des institutions financières internationales pour l'émission des emprunts obligataires en dinar sur le marché financier tunisien.

Secteur des assurances

Le secteur des assurances a enregistré durant la période écoulée une importante évolution, un saut qualitatif du cadre organisationnel suite à la création du comité générale des assurances, la consolidation des normes prudentielles et le renforcement du système de contrôle. Egalement, l'assise financière des compagnies d'assurance a été consolidée en plus du développement des régimes d'assurances particulièrement, l'assurance-auto, l'assurance agricole, l'assurance exportation et l'assurance vie ayant permis l'amélioration des résultats techniques du secteur et le rehaussement de la qualité des services d'assurances en général.

Le secteur des assurances bénéficiera d'un intérêt particulier au cours du prochain plan de développement, et ce, compte tenu de l'importance de son rôle en matière de soutien du processus de développement économique et social. Il importe ainsi de consolider davantage la compétitivité du secteur, la modernisation des branches importantes et ayant des capacités d'épargne, d'améliorer la qualité des prestations et de renforcer l'intégration dans l'économie mondiale. Les principaux axes retenus pour le prochain quinquennat consistent à :

- Consolider la compétitivité du secteur et moderniser les produits d'assurance ;
- Améliorer les performances des compagnies d'assurance et la qualité des prestations ;
- Renforcer la capacité de rétention du secteur des assurances et appuyer à l'intégration.

Pour ce qui est de la consolidation de la compétitivité du secteur des assurances, la modernisation du cadre légal et réglementaire se poursuivra à fin d'assurer son adaptation aux normes internationales. Les nouvelles mesures comporteront l'introduction au niveau du code des assurances du principe de la spécialisation dans les régimes d'assurances vie ou dans les régimes d'assurance non vie, le relèvement du capital minimum des compagnies d'assurance et de réassurance, la généralisation de l'obligation d'assurance de la responsabilité vis-à-vis des tiers, le contrôle du respect des obligations d'assurance incendie et la modernisation de règlements relatifs à l'activité des intermédiaires d'assurance et des actuaires ainsi que le développement de contrats d'assurances.

La consolidation des équilibres financiers du secteur se poursuivra à travers un meilleur encadrement des opérations de contrôle et le suivi minutieux de la situation financière des compagnies d'assurance tout en veillant au renforcement de leurs assises financières et le respect des normes de la gestion prudentielle.

Les améliorations qualitatives escomptées de l'activité économique et l'évolution probante de développement social nécessiteront, certes, la promotion davantage des produits d'assurance en vue d'améliorer la couverture d'assurance et leur adaptation aux besoins des agents économiques.

Les efforts seront axés sur l'amélioration des performances des branches importantes d'assurance notamment l'assurance auto, et ce, à travers la révision des conventions d'indemnisation des dégâts matériels causés par les accidents de la route, l'instauration du principe de la révision périodique des indemnités au profit des personnes et la convention de l'expertise ainsi que l'amélioration des services relatifs aux souscriptions et le traitement des dossiers des accidents de route. Aussi, l'intérêt accru à l'assurance exportation se poursuivra en vue d'améliorer le champ de couverture, et de développer des produits pour accompagner l'ouverture sur les marchés extérieurs. La promotion de l'assurance vie sera davantage renforcée en intensifiant les campagnes de sensibilisation et l'enracinement de la culture d'assurance auprès des populations concernées, en plus de la consolidation des programmes de commercialisation des contrats d'assurance-vie. La branche d'assurance mutuelle agricole connaîtra un nouvel élan avec la réalisation d'une étude relative à la mise en place d'un système de couverture des catastrophes naturelles pour cadrer avec les orientations destinées à améliorer les performances du secteur agricole.

Les compagnies d'assurance intensifieront leurs efforts afin de promouvoir davantage les branches ayant une capacité d'épargne et des régimes d'assurance facultatifs et ce dans le cadre de la commercialisation d'un bouquet de services répondant au mieux aux besoins des agents économiques, d'un côté et l'importance de ces branches dans l'amélioration des résultats techniques et financiers de l'autre côté.

Dans le même contexte, l'amélioration des performances des compagnies d'assurance et le rehaussement de la qualité des prestations fournis reposent sur la mise en place d'une base de données sectorielles accessibles aux opérateurs, l'amélioration du taux d'encadrement, le développement des compétences et des ressources humaines et l'élaboration de contrats objectifs pour moderniser la gestion des compagnies et améliorer les prestations du secteur en développant les agences d'assurances et en commercialisant les contrats d'assurance vie à travers le réseau postal et bancaire.

Au même titre, l'amélioration de la qualité des services d'assurance suppose l'instauration de la culture de traitement à l'amiable des dossiers d'indemnisation en créant la fonction de « médiateur en assurance » ce qui permettra la réduction des délais de traitement des litiges. La prochaine période verra aussi la création d'un centre d'étude et de recherche dans le domaine des assurances qui s'intéressera au développement des produits d'assurance répondant au mieux aux besoins des personnes et des entreprises.

La prochaine période exigera, compte tenu de l'évolution escomptée de l'activité économique et l'ouverture accentuée sur l'extérieur, le renforcement de la capacité de rétention du marché des assurances. L'action portera dans ce cadre sur l'incitation des compagnies à développer des rapprochements et des fusions, le relèvement du capital minimum et le développement de l'assurance obligatoire au plan national des risques survenus en Tunisie ainsi que l'amélioration du taux

d'intégration du secteur et le développement des prestations d'assurance d'une manière générale.

L'organisation financière des entreprises

L'intérêt accru accordé à l'organisation financière des entreprises fait partie des orientations visant l'amélioration du climat des affaires et la consolidation de la compétitivité des entreprises et particulièrement leur adaptation aux exigences de l'environnement international. Ainsi la première période du XI Plan a connu l'introduction de plusieurs mesures relatives à la modernisation des modalités de gestion à travers l'exploitation des nouvelles technologies, le développement du système comptable et le renforcement de la transparence financière des entreprises.

Les nouvelles mesures prévues pour la prochaine étape porteront sur la mise en place des conditions requises pour améliorer le climat des affaires et la consolidation davantage de la compétitivité de l'économie nationale. Ces mesures s'articuleront au tour des axes suivants :

- Consacrer la bonne gouvernance des entreprises
- Poursuivre le développement du système comptable
- Moderniser la législation économique et financière

La promotion de la bonne gouvernance des entreprises et le renforcement de la transparence constituent une condition déterminante pour améliorer la performance de l'économie nationale et réussir sa restructuration conformément aux priorités de la prochaine période.

Dans ce cadre, l'action portera sur l'introduction des mesures appropriées pour renforcer la protection des investisseurs et faciliter le suivi de la gestion au sein des entreprises, ainsi que la préparation d'un code de conduite reposant sur des principes reconnus à l'échelle internationale à fin de constituer une base solide pour instaurer la bonne gouvernance.

Les nouvelles mesures prévues pour la prochaine étape intéresseront également la mise en place des conditions requises pour améliorer le climat des affaires et la consolidation davantage de la compétitivité de l'économie nationale. Ces mesures s'articuleront au tour des axes suivants :

- Consacrer la bonne gouvernance des entreprises
- Poursuivre le développement du système comptable
- Moderniser la législation économique et financière

La consécration de la bonne gouvernance des entreprises et le renforcement des fondements de la transparence constituent une condition principale pour améliorer la performance de l'économie nationale et réussir sa restructuration conformément aux priorités de la prochaine période. Dans ce cadre, l'action portera sur

l'introduction des mesures appropriées pour renforcer la protection des investisseurs, faciliter le suivi de la gestion au sein des entreprises et préparer des guides comportant des normes facultatives comportant les principes répondus à l'échelle internationale à fin de constituer un socle pour la bonne gouvernance.

Egalement, la modernisation du système comptable se poursuivra en vue de conférer davantage de cohérence entre les dispositions fiscales et la réglementation comptable, d'adopter des normes internationales relatives à la transparence de l'information financière et d'assurer l'approbation des comptes, la sécurité des systèmes d'information et l'adoption des normes de contrôle et d'audit interne. Les efforts porteront sur l'étude des conditions requises pour l'introduction des normes internationales relatives aux petites et moyennes entreprises et l'élaboration d'une étude quant à l'adoption des normes comptables internationales relatives aux entreprises d'intérêt public.

De même, l'amélioration escomptée du climat des affaires suppose la modernisation davantage du cadre de la législation économique et financière en vue d'assurer le rapprochement avec la législation européenne et l'adéquation avec les standards internationaux. L'action portera essentiellement sur la libéralisation de certaines activités en procédant à la réduction des autorisations administratives, la révision des cahiers des charges relatives à l'exercice de plusieurs activités, en vue de les adapter aux évolutions enregistrées suite à l'adoption des technologies d'information et de communication modernes et la consécration des nouvelles normes et standards de qualité.

Chapitre VI

Politiques sectorielles

Le développement des politiques sectorielles et leur adéquation aux exigences de la prochaine étape, relèvent d'une importance cruciale pour renforcer la vitalité de l'économie nationale et concrétiser les choix arrêtés pour le prochain quinquennat et en premier lieu l'amélioration de la productivité et l'élévation de la place des activités à forte valeur ajoutée et à contenu élevé en savoir et en technologie ainsi que la maîtrise de la gestion des ressources naturelles disponibles.

En ce sens, la prochaine période verra l'élaboration des stratégies sectorielles intégrées qui répondent aux exigences fondamentales pour rapprocher la structure de l'économie nationale au niveau de ses homologues dans les pays développés. Ainsi, les stratégies sectorielles vont essentiellement reposer sur:

- La modernisation des secteurs traditionnels en exploitant pleinement tout leur potentiel à travers la consolidation du processus de mise à niveau dans ces secteurs
- La promotion des secteurs et activités prometteuses et dont le pays dispose d'avantages compétitifs notamment les services et ce en adoptant une politique volontariste englobant divers aspects liés au développement de la législation ainsi que le développement des stratégies en relation avec la formation, l'infrastructure, l'investissement et la commercialisation
- L'accord d'une attention particulière aux domaines vitaux et qui ont un impact positif sur la compétitivité de l'économie nationale en soutenant la recherche, l'innovation et le développement technologique et en adoptant les normes internationales.

Le secteur de l'Agriculture et de la pêche

La politique agricole durant la prochaine période s'articule autour des axes suivants:

- La consolidation de la sécurité alimentaire
- L'amélioration de la compétitivité du secteur
- Le développement des explorations des produits agricoles et agro-alimentaires
- La poursuite des efforts visant le développement des ressources naturelles, leur exploitation rationnelle et leur durabilité.

Au niveau de la sécurité alimentaire, les efforts seront axés sur la mise en œuvre des stratégies sectorielles qui permettent essentiellement l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité du secteur et la compétitivité des produits et ce à travers notamment un meilleur soutien des producteurs et l'assurance de la disponibilité des intrants nécessaires et une meilleure

complémentarité entre la recherche agricole et secteur productif afin de valoriser les acquis de la recherche et d'intégrer les techniques modernes de production.

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux principales activités agricoles contribuant à atteindre les objectifs de sécurité alimentaires du pays à l'instar des grandes cultures pour atteindre, notamment, l'autosuffisance en blé dur, et assurer le besoins du cheptel en fourrages ce par l'extension de leur superficie et des produits de la pêche a travers essentiellement le développement de l'aquaculture afin que sa production atteigne un niveau de contribution de 10 % de la production totale du secteur de la pêche, ainsi que des produits à haute valeur ajoutée ou à caractères spécifiques tel que les produits biologiques et géothermiques qui atteindront une superficie respective de 500 000 ha et 310 ha à l'horizon 2014.

Dans le but d'assurer une production plus élevée et de réduire le taux de fluctuation du niveau de production d'une année à l'autre, il est prévu au cours de la prochaine période la mise en œuvre d'une stratégie cohérente pour accroître le niveau de la participation de la production irriguée dans la production totale du secteur agricole tout en identifiant des programmes spécifiques pour le développement de l'agriculture pluviale à travers la recherche des techniques adéquates à cet culture et la mise en place des mesures susceptibles à réduire le niveau des risques spécifiques à ce mode de culture. Il est prévu de même, la mise en œuvre d'une stratégie cohérente permettant au secteur de s'adapter au phénomène du changement climatique et la réduction des pertes de production par l'augmentation des capacités de stockage et de transport tout en poursuivant les actions relatives aux stocks de régulation.

Sur le plan du développement de la compétitivité du secteur, il est attendu au cours de la prochaine période l'élaboration d'une nouvelle stratégie de recherche agricole visant une meilleure adaptation de ce secteur à ses besoins réels et ce par une restructuration efficace de la filière de la recherche. Celle-ci doit être adaptée à celle des pôles technologiques et des centres techniques ce qui permettra, d'une part la consolidation de la complémentarité entre la recherche et la vulgarisation et d'autre part, la valorisation des acquis de la recherche et leurs diffusions au près des agriculteurs ce qui assure la concrétisation du programme présidentiel 2009-2014 qui stipule à faire de la prochaine période «un quinquennat de complémentarité entre la recherche scientifique et le secteur de production agricole ».

De même, il est attendu l'amélioration de la vulgarisation agricole par le passage progressif de la vulgarisation globale à la vulgarisation ciblée et par objectif à travers le ciblage des exploitations et des unités de pêche susceptibles de se développer tout en accordant une priorité particulière aux secteurs stratégiques, et l'extension de son champ d'intervention à la gestion, la qualité et la traçabilité ainsi qu'au coût.

Aussi, une attention particulière sera accordée aux programmes et actions visant à faire des structures professionnelles un appui au développement de la production,

de son organisation et de l'amélioration de sa qualité ainsi que de la rationalisation de sa commercialisation conformément aux stratégies élaborées et les besoins réels du marché afin de tirer le maximum de profit des occasions offertes tant au niveau du marché local qu'au niveau des marchés extérieurs et par la mise à niveau de ces structures et la vulgarisation des agricultures quant à la rentabilité et l'efficacité des structures des services agricoles.

Par ailleurs, il est attendu dans le cadre de la réforme agraire, l'adoption d'une nouvelle approche d'acquisition et d'exploitation collective des ressources agricoles tout en poursuivant les actions de lutte contre le délaissement et la sous exploitation des terres agricoles dans ce contexte. Il est attendu aussi, la révision du code des droits réels en vue d'introduire des dispositions spécifiques à une exploitation agricole viable et de mettre en place des règles de protection de ce genre d'exploitation contre tout morcellement entravant sa rentabilité. Il est attendu de même, le démarrage effectif du programme de mise à niveau, conformément aux standards internationales, et ce par la mise à niveau d'un lot de 150 exploitations sur 3 ans. De ce fait, ces exploitations seront une référence et un exemple assurant la poursuite de la réalisation du programme à un rythme plus accéléré.

Spécifiquement, les efforts visant la consolidation de la complémentarité entre le secteur agricole et celui de la transformation seront poursuivis notamment à travers l'élargissement de la gamme des produits agricoles transformés conformément aux résultats des études et recherches scientifiques, qui ont déterminés les caractéristiques de la production agricole transformable tout en œuvrant à généraliser les contrats de culture. Parallèlement, il est prévu la révision des incitations aux investissements compte tenu des mutations qualitatives et technologiques ainsi que la recherche des solutions adéquates en matière de financement du secteur par la réalisation d'une étude sur les crédits et l'assurance agricole conformément au programme présidentiel.

Dans le cadre du développement des exportations du secteur, les efforts seront axés au cours de la prochaine période sur l'intensification de la production et sa diversification, la maîtrise de la qualité et le respect des normes internationales de façon à optimiser l'exploitation de toutes les opportunités d'exportation offertes, et le développement du partenariat avec les promoteurs étrangers afin de moderniser et de développer davantage le secteur et d'assurer la commercialisation de la production à l'étranger. De même, une attention particulière sera accordée au développement des secteurs prometteurs à l'instar des produits biologiques et les plantes médicinales, à la valorisation des produits d'origine contrôlée et des produits ayant des références d'origine, et à l'amélioration de la valeur ajoutée des différents produits agricoles exportés, notamment à travers l'amélioration de l'emballage, tout en profitant des privilèges accordés aux produits tunisiens dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux et en se préparant à une libéralisation plus large des produits agricoles à la lumière des résultats des négociations engagées avec l'Union Européenne et l'achèvement attendu du programme de Doha pour le développement dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce de

manière à assurer une meilleure intégration de notre agriculture dans l'économie mondiale et de faire en sorte que cette intégration soit un atout pour le développement du secteur.

Dans ce cadre, il est attendu l'instauration d'un label tunisien pour tous les produits agricoles, conformément au programme présidentiel, tout en accordant une attention particulière à l'aspect sanitaire des produits.

Au niveau des ressources naturelles, il est attendu au cours de la prochaine période la poursuite de la concrétisation des stratégies élaborées et leurs actualisations au diapason de l'évolution économique et social et ce par la rationalisation de l'exploitation de ces ressources, leurs préservations et l'accélération du rythme de réalisation des programmes et projets y afférent de manière à atteindre les objectifs inscrits dans le programme présidentiel ; ces objectifs se rapportent notamment à l'augmentation du taux de mobilisation des ressources hydrauliques à un niveau de 95 % à l'horizon 2016, du taux de couverture forestière pour atteindre un niveau de 16% à l'horizon 2020 par la réalisation 250 000 ha de plantations arboricoles et sylvo-pastorales, soit une moyenne annuelle de 27000 ha, et ce tout en rationalisant l'exploitation des forêts et des parcours. Par ailleurs, il est attendu aussi l'augmentation d'environ 30% du taux d'intervention dans le domaine de la préservation des ressources naturelles dans un cadre d'une stratégie tout en développant l'approche mutuelle conformément au programme présidentiel 2010-2014.

Il est prévu également, la poursuite des efforts relatifs à la préservation et la valorisation des ressources halieutiques et la rationalisation de leur exploitation par la consolidation des mesures de protection de la richesse maritime contre toute exploitation irrationnelle, l'encouragement pour la pêche en haute mer et d'organisation et de suivi des campagnes de pêche de manière à protéger les ressources nationales halieutiques contre toute action entraînant leur désertification.

Le secteur des Industries manufacturières

Le secteur des industries manufacturières connaîtra au cours du XII^{ème} Plan, un renforcement de la capacité compétitive et technologique du tissu industriel, une plus grande attention à l'égard de l'environnement de l'investissement afin d'accélérer le rythme de création des entreprises et particulièrement les entreprises innovatrices et promouvoir une infrastructure industrielle répondant aux normes internationales pour faciliter l'insertion et l'intégration du secteur dans l'économie mondiale conformément aux différentes orientations du Programme présidentiel 2009-2014.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité du tissu industriel, l'action de soutien du programme de mise à niveau se poursuivra au cours du XII^{ème} Plan, avec pour objectif d'atteindre l'adhésion de 1500 entreprises industrielles, la poursuite du programme national de la qualité qui visera la certification de conformité aux normes internationales de 700 nouvelles entreprises afin

d'atteindre 2000 entreprises certifiées à l'horizon 2014 ainsi que la poursuite des programmes de coaching, d'introduction en bourse, de restructuration financière, le regroupement des entreprises en consortium et l'adoption des TIC.

Par ailleurs, un nouveau programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilité d'accès aux marchés démarrera également. Il aura pour objectif, la poursuite des actions déjà entamées dans le cadre des programmes de la qualité et du coaching concomitamment à l'acquisition d'équipements nécessaires au profit des laboratoires existants et des structures de contrôle de marché en vue de parachever les conditions de conclusion des accords de reconnaissance mutuelle avec l'Union européenne et de renforcer la mise en place des laboratoires opérant dans le secteur industriel.

A cet effet, le programme national de la qualité fournira au cours du XII^{ème} Plan l'assistance technique nécessaire à 300 entreprises en vue de les doter des systèmes et techniques de gestion de la qualité, de l'environnement, de la santé et de la sécurité ainsi que les systèmes de gestion sectorielle intra-entreprises et ce dans le cadre de la certification de 700 entreprises supplémentaires. De même, ce programme contribuera à former des formateurs et des experts de qualité relevant des différentes structures d'appui industriel et responsables qualité au sein des entreprises industrielles et de services ainsi qu'à aider 40 entreprises à réaliser les démarches nécessaires en vue de l'obtention de la conformité aux normes européennes.

Parallèlement à ces programmes, il sera poursuivi au cours de ce Plan, la consolidation de la qualité de l'infrastructure conformément aux objectifs du Programme présidentiel 2009-2014 notamment à travers la modernisation de la gestion des centres techniques, en impliquant davantage la profession, dans le cadre des contrat-programmes conformes aux normes internationales. Ces contrats programmes seront basés sur un partenariat effectif entre les facteurs de production, la recherche et la formation. De même, cette action s'appuiera sur la mise en place d'un programme pilote pour l'instauration des mécanismes d'amélioration de la qualité et de la productivité au sein des entreprises, ainsi que le doublement du nombre de nouveaux brevets pour atteindre 200 au cours de la période 2010-2014 et l'accréditation des laboratoires d'analyse pour atteindre 70 laboratoires accrédités en 2014 et 80 laboratoires accrédités en 2016 parallèlement au démarrage des travaux de construction du groupement technique d' El Agba courant octobre 2010 avec pour composantes principales 60 laboratoires accrédités et des laboratoires et sièges sociaux à savoir le Laboratoire Central des Analyses et Essais, le Centre Technique de la Chimie et le Centre Technique de l'Agro-alimentaire.

Dans le cadre du renforcement du développement technologique, la diffusion de la technologie et la culture d'innovation au sein des entreprises industrielles, une attention particulière sera accordée au cours du XII^{ème} Plan aux programmes de promotion et d'innovation technologique auprès des entreprises industrielles par la mise en place des plans d'action de développement technologique ayant pour objectif l'appui à l'innovation à travers plusieurs mécanismes dont

l'encouragement de l'investissement dans le domaine de la recherche par l'octroi de primes aux entreprises adhérentes au programme au titre des investissements en R&d réalisés ainsi que par la création d'un fonds commun de placement en capital d'un capital de 50 MD qui assurera le financement de ces investissements technologiques.

Au titre du soutien au développement technologique des petites et moyennes entreprises et afin d'assurer les maillons manquants dans le processus technologique sectoriel, des centres de ressources technologiques seront érigés au sein des technopoles de Monastir-El Fejja, de Bizerte et de Sousse. Ces centres auront pour mission, notamment, d'aider les entreprises à la conception et à l'innovation technologique et à la valorisation de la recherche par la fabrication de prototypes au profit des PME ainsi que par le diagnostic et le conseil au développement technologique en se basant sur les besoins spécifiques des entreprises et l'accompagnement de ces dernières lors de l'amélioration de leur encadrement en compétences techniques.

Dans le cadre de la promotion de la création des entreprises industrielles, les efforts seront poursuivis pour l'amélioration de l'environnement des affaires et une plus grande sensibilisation aux mécanismes et avantages aidant à la création d'entreprises industrielles. De même, les efforts seront concentrés sur l'accompagnement des créateurs et investisseurs dans l'identification de projets innovants et prometteurs ainsi que, l'amélioration de l'environnement de l'investissement à travers les différents mécanismes de promotion de l'investissement, de formation, et d'accompagnement des créateurs notamment dans les secteurs à haut contenu technologique tout en renforçant la capacité d'absorption de l'économie par le renforcement des capacités des divers centres d'appui et de soutien en tant que partenaire actif dans le processus de dynamisation de l'investissement industriel dont, en particulier, l'investissement immatériel. En effet, des efforts seront consentis pour le développement de la composante laboratoire inhérente à ces centres et la multiplication des interventions de soutien et d'appui tant publics que privés notamment en matière de veille stratégique, de suivi des innovations et changements sur la scène nationale et internationale et de valorisation des avantages comparatifs des différentes régions.

Dans le cadre du renforcement de l'environnement de l'investissement, la réalisation de la stratégie des pôles technologiques se poursuivra afin de doter chaque gouvernorat d'un pôle de développement ou d'un centre technologique et industriel conformément aux objectifs du Programme présidentiel 2009-2014, permettant, la mise en place de réseaux de partenariat pour l'innovation entre le secteur de la recherche et le secteur productif et ce par la poursuite de réalisation du pôle technologique de Monastir-El Fejja de textile habillement, le pôle technologique de Bizerte de l'agro-alimentaire, le pôle technologique de Sousse de la mécanique, de l'électronique et de l'informatique, le pôle de développement du sud ouest à Gafsa et le pôle de développement de Gabès et le démarrage de l'installation des projets dans ces espaces.

Afin de promouvoir l'infrastructure industrielle aux standards internationaux, un programme a été mis en place portant sur l'aménagement de 49 zones industrielles couvrant environ 1213 ha et la réhabilitation des zones industrielles existantes en impliquant davantage le secteur privé dans la concrétisation de ce programme. Ce programme visera aussi la constitution de 10 mille ha de réserves foncières à l'horizon 2020 à exploiter, en cas de besoin, en zones industrielles.

Le secteur des industries non manufacturières

S'agissant du secteur des industries non manufacturières, il bénéficiera d'une attention particulière dans la stratégie de développement du pays durant le XII^{ème} plan et ce compte tenu de son rôle fondamental de satisfaire les besoins du développement.

Pour se faire, notre stratégie s'appuierait, essentiellement, aussi bien sur la préservation de nos ressources naturelles que sur la maîtrise de notre consommation et la diversification des sources d'énergie, tout en renforçant l'infrastructure énergétique. Par ailleurs, cette stratégie engendrerait la préservation des équilibres financiers du secteur, et par conséquent l'appui des finances publiques afin de concrétiser les orientations du programme présidentiel 2009-2014.

Quant au secteur des hydrocarbures, et compte tenu de sa forte corrélation avec la conjoncture économique internationale et par conséquent son impact sur les prix et la demande des hydrocarbures à l'échelle internationale d'une part et de l'impact de la hausse des prix sur le rythme de l'investissement dans les domaines de recherche et de développement d'autre part la prochaine période se caractériserait par la consolidation de l'investissement.

La prochaine période se caractériserait très probablement par la consolidation de l'infrastructure énergétique et ce à travers la réalisation de projets de transport et de distribution du gaz naturel. Ces projets permettront d'assurer l'approvisionnement du pays dans les meilleures conditions et de consolider davantage les fondements de la sécurité énergétique et ce tout en concrétisant les orientations du programme présidentiel 2009-2014.

Quant au secteur du raffinage, l'installation d'une nouvelle raffinerie est devenue indispensable à la garantie de la sécurité de l'approvisionnement du pays dans les meilleures conditions, à cet égard l'installation d'une raffinerie à Skhira d'une capacité de 4.5 millions de Tonnes est prévu au cours du XII^{ème} plan ce qui permettrait, également, le renforcement du secteur du raffinage. En outre, il est prévu de renforcer les capacités de stockage et de distribution des produits raffinés dans le pays durant cette période, et ce à travers le démarrage de la réalisation de nouveaux projets tels que le projet de stockage du GPL à Gabés et à Bizerte et l'installation du centre d'approvisionnement Tankej et TRAPSA à Skhira.

En ce qui concerne le secteur de l'électricité et du gaz, la stratégie adoptée vise le développement de la production d'électricité et le renforcement de l'infrastructure

de transport du gaz naturel afin d'intensifier son utilisation pour satisfaire les besoins du développement. Eu égard, la réussite de cette stratégie nécessite la mise en œuvre des mesures d'accompagnements qui assurent les équilibres financiers indispensables du secteur qui permettraient, par conséquent, la mobilisation des fonds nécessaires auprès du marché financier international pour le financement de son important programme d'investissement.

Quant à la production d'électricité, la période du XII^{ème} plan se caractériserait par la réalisation de nouvelles centrales de production d'électricité et ce afin de satisfaire le besoin croissant de la demande d'électricité. Dans ce sens, il est prévu que la capacité installée atteindrait 4025 MW en 2014 contre 3107 MW en 2010.

De plus, cette période sera caractérisée par l'utilisation de diverses sources d'énergie primaire à l'instar des énergies renouvelables, notamment, l'énergie éolienne, à cet égard, il est prévu la réalisation des centrales éoliennes d'une capacité globale de 280 MW. En parallèle, le secteur de la production d'électricité sera renforcé par la mise en production de la centrale éolienne privée de Bizerte et le démarrage de l'installation d'une centrale de cycle combiné d'une capacité de 1200 MW à Hawaria.

Concernant le secteur des mines, la stratégie de développement retenue pour le XII^{ème} plan s'appuierait essentiellement sur l'adaptation de l'évolution de ce secteur aux mutations qui caractérisent le marché international du phosphate et le développement des activités de la recherche géologique et minière.

En effet, la stratégie du développement du secteur du phosphate reposerait sur la poursuite de la recherche de nouveaux marchés tout en favorisant les marchés prometteurs, et ce à travers l'établissement de partenariat avec les grands pays consommateurs de phosphate et d'engrais chimique, tout en préservant et renforçant les marchés traditionnels. En outre, la prochaine période se distinguerait par l'accroissement de la production du phosphate extrait du bassin minier de Gafsa ce qui permettrait de sécuriser davantage l'approvisionnement des nouveaux projets de transformation de phosphate qui vont être réalisés dans le cadre du partenariat, à l'instar du projet Tuniso-Indien pour la production de l'acide phosphorique à Skhira 2.

Par ailleurs, la stratégie de développement du secteur des produits non phosphater s'articulerait autour de l'intensification de la recherche géologique, cartographique et minière et ce afin de valoriser des réserves additionnelles en fer, d'accélérer le rythme de réalisation de l'infrastructure géologique et de la numérisation cartographique, outre la diversification aussi bien des produits des salines à valeurs ajoutées que la préservation du niveau de commercialisation acquis dans ce secteur.

Le secteur du Transport

Vu l'importance qu'occupe le secteur des transports dans la relance économique et en tant qu'instrument essentiel pour assurer les mutations économiques mondiales

particulièrement dans le cadre de la mondialisation et la nouvelle économie numérique, le plan de développement du secteur des transports pour la période 2010-2014 constitue la période de déphasage de qualité eu égard aux décisions présidentielles prises en faveur du secteur, notamment dans le cadre du programme présidentiel 2009-2014 par l'amélioration de son taux de croissance et de sa contribution au PIB, par le renforcement de sa compétitivité et la consolidation des secteurs clés comme le tourisme et l'exportation.

La stratégie de développement du secteur des transports est fondée en particulier, sur la poursuite de concrétisation de la stratégie d'amélioration du transport en commun par la consolidation du transport ferroviaire via la programmation des projets de réseaux ferroviaires rapides et la réhabilitation des lignes intérieures à l'instar de la ligne Tunis-Kasserine, sur le renforcement du transport par bus, la poursuite de la mise à niveau des infrastructures portuaires maritimes et aériennes et ce dans le cadre de l'objectif de faire de la Tunisie un centre régional pour les services par la construction du port en eau profonde d'Enfidha et trois plates formes logistiques à Radés, Djebel Oust et à Enfidha en plus du développement du transport multimodal par la liaison du réseau ferroviaire aux différents ports et centres de production afin de fournir des services de porte à porte. Ceci permettra la réduction des coûts de production, des délais et la garantie de la sécurité. Également, les efforts se poursuivront dans la simplification des procédures de commerce extérieur en achevant l'intégration de la liasse unique de transport dans les ports et sa liaison aux ports étrangers dans le cadre du projet des autoroutes maritimes.

En préparation aux dates prévues pour la libéralisation des services, et en concrétisation du programme présidentiel 2009-2014, les efforts se poursuivront pour la consécration de la politique de libéralisation progressive du secteur du transport aérien avec les pays arabes et la conclusion d'un accord global pour un espace aérien conjoint tuniso-européen et des accords bilatéraux avec les États-Unis et le Canada ainsi que la mise à niveau des compagnies nationales de transport aérien pour renforcer leurs compétitivités. Également, les efforts se poursuivront dans le domaine du transport maritime dans la mise à niveau des infrastructures portuaires et des professions maritimes dans l'objectif d'adaptation aux exigences de développement de l'économie nationale et aux normes internationales de qualité et de sécurité.

Dans le cadre de l'objectif d'amélioration de la croissance du secteur des transports et de sa contribution au PIB, les efforts seront focalisés à améliorer le rendement de la logistique grâce à l'implantation d'un réseau de plateformes logistiques dans les ports maritimes et aéroportuaires et à l'intérieur du pays afin de permettre la maîtrise des coûts et la consolidation de la compétitivité des unités économiques, à la relance du rôle du transport ferroviaire dans la dynamique économique par l'augmentation de sa part dans le transport de marchandises de 3% à 6% en 2014, et à accroître la contribution de la flotte nationale de transport maritime dans le transport des échanges commerciaux de 9% à 18% en 2014 par la consolidation de la flotte nationale maritime grâce à la conclusion des contrats programmes des transports couvrant 5 ans entre les armateurs et les acconiers et à

l'encouragement des armateurs par des mesures incitatives dans l'objectif de renforcer la flotte.

Dans le cadre d'un système qui prend en considération les exigences du développement durable du secteur des transports, la stratégie de développement accorde une priorité au transport public collectif ferroviaire et par bus eu égard à l'amélioration de la fluidité du trafic dans les grandes villes, de la pollution de l'environnement, à l'adoption de programmes de maîtrise de l'énergie en assurant le suivi de la consommation de la flotte publique de transport, à l'utilisation d'énergies alternatives et l'encouragement à la conduite et à la consommation rationnelle de l'énergie par la création de centrales de frets.

Le secteur du Tourisme

La stratégie de développement du secteur du tourisme pour la période 2010-2014 repose sur la concrétisation des décisions et mesures prises en faveur de ce secteur dans le cadre du programme présidentiel 2009-2014, via l'objectif d'attirer près de 10 millions de touristes d'ici 2014 et de concevoir les régions touristiques en tant que destinations distinctes, ayants des politiques et circuits de commercialisation et marketing qui tiennent compte notamment des diversités des produits touristiques, des spécificités culturelles et environnementales. Pour l'essentiel, la stratégie repose sur la diversification du produit touristique et l'étalement de sa commercialisation tout au long de l'année.

Ainsi, les efforts se poursuivront pour consolider le rôle du secteur du tourisme dans l'économie nationale et lui assurer un développement durable et de relever sa compétitivité par la poursuite de développement d'une nouvelle politique de l'offre basée sur les nouveaux produits et modes d'hébergement en réponse aux besoins de la demande à l'instar du tourisme résidentiel, la consolidation du tourisme culturel, thermal et le golf eu égard aux opportunités qu'ils offrent pour promouvoir et diversifier l'investissement privé, pour assurer une meilleure performance du secteur et développement des régions. Par ailleurs, une grande importance est accordée aux activités de loisirs, source de bien-être des citoyens et d'amélioration de la qualité de vie de toutes les catégories sociales.

Également, se poursuivra l'exécution du programme de mise à établissements hôteliers dans l'objectif de relever leurs compétitivités ainsi que celui de mise à niveau de la formation touristique par l'accroissement des capacités de formation de 2650 maintenant à 3910 à partir de 2014 et ce en achevant la mise à niveau des centres de formation de Nabeul et Djerba, le projet de mise en cohérence des centres de formations Kerkouane Hammamet et la réhabilitation de l'école de tourisme à Monastir.

Au niveau de la consolidation de l'infrastructure, les efforts se poursuivront à soutenir la réhabilitation des infrastructures des stations classiques et à la création de nouvelles zones touristiques reflétant les exigences de développement des produits balnéaires, résidentiels, écologiques, thermaux et sahariens. Ainsi, le secteur privé est appelé dans une grande majorité à la réalisation de ces zones

(poursuite de réalisation des zones de Bekalta - Jinan el oust- Sidi Salem Bizerte et le démarrage des travaux des zones Lella Hadria à Djerba - Lella Meryem et Hassi Aljerbi à Zarzis - Chatt al Hamrouni et Khebayet à Gabès - Tataouine – Fej el atlel à AinDrahem).

Le secteur des Technologies de la Communication et de l'Informatique

Dans le cadre de la concrétisation des objectifs inscrits au sein du programme présidentiel 'Ensemble relevons les défis' et suites aux importantes réalisations du secteur, les principales orientations et stratégies pour le développement du secteur des Technologies de l'Informatique et de la Communication pour la période 2009-2014, prévoient la généralisation de la connexion internet à haut débit, afin d'atteindre un million de nouveaux abonnés au réseau internet à haut débit; l'assistance à l'accès au numérique au profit de la famille tunisienne y compris les élèves et les étudiants; et la réalisation d'un changement qualitatif dans les activités des publinets.

Ainsi que le développement des composantes numériques pour la promotion de la société du savoir notamment par l'édification de cette dernière par l'association de la société civile, la promotion des nouvelles technologies, et le développement davantage du domaine (.tn) sur internet.

En Outre l'accent sera tenu sur la mise en place de la télévision numérique terrestre, et le soutien du milieu d'investissement et d'innovation à travers la création d'une agence nationale pour la promotion des investissements dans l'économie numérique et la réservation de 0.5% du chiffre d'affaires des opérateurs des communications et des entreprises travaillant dans le secteur à la recherche et l'innovation contre 0.15% actuellement.

Egalement, la réalisation des extensions des pôles technologiques dans des variables zones pour l'attraction des investissements dans les activités à haute valeurs technologiques.

Le secteur du commerce

Au niveau du commerce intérieur, les efforts se poursuivront pour moderniser le commerce afin de garantir l'équilibre entre le petit commerce et les grandes et moyennes surfaces et pour adapter les législations adoptées avec celles des pays avancés dans les domaines de contrôle et de protection du consommateur tout en assurant un meilleur approvisionnement du marché notamment dans les périodes de pique de consommation et accélérant le rythme de réalisation des composantes du programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles ainsi que le démarrage de l'instauration d'une grande base commerciale des produits agricoles et agro-alimentaires dans le grand Tunis et dans d'autres régions du pays.

D'autre part, l'attention se focalisera sur l'encouragement de la franchise et l'attribution d'un rôle plus important à l'Institut National de la Consommation dans la réalisation des études et des recherches ainsi que le renforcement des prérogatives du Conseil de la Concurrence dans la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

Au niveau du commerce extérieur, la prochaine période verra la révision de la loi sur le commerce extérieur, la poursuite de la simplification des procédures de commerce extérieur, la réduction du coût des transactions, l'amélioration du rendement des services logistiques et l'élargissement des transactions électroniques dans ce domaine.

Dans ce même esprit, les efforts seront consentis pour impulser l'effort à l'exportation à travers la poursuite de la mise en œuvre du deuxième programme de développement des exportations et notamment l'achèvement des interventions du deuxième fonds d'accès aux marchés extérieurs et le démarrage de la réalisation du troisième programme de développement des exportations en coopération avec la Banque Mondiale notamment via l'intervention du troisième fonds d'accès aux marchés extérieurs qui visera 1000 entreprises et 80 structures professionnelles.

L'action portera également sur la diversification de la structure de l'exportation en améliorant la part du secteur des services. D'ailleurs, le programme de mise à niveau des services contribuera à l'amélioration du rendement des entreprises de services et le management de la qualité permettant l'accès aux marchés extérieurs.

Le secteur de l'artisanat

L'attention se focalisera au cours de la prochaine période à donner une nouvelle impulsion au secteur de l'artisanat et à valoriser les spécificités des régions notamment à travers la généralisation des «Villages des métiers de l'artisanat» dans tous les gouvernorats en vue d'inciter le lancement de projets nouveaux, en plus de la création d'un espace pour tout produit artisanal spécifique à une région et l'élaboration d'un programme spécial destiné à promouvoir l'écoulement de ces produits ainsi que la création de «La cité de l'artisanat et des métiers d'art», destinée à devenir un vaste complexe commercial, un pôle de créativité, d'innovation et de valorisation du patrimoine culturel national.

Par ailleurs, et en vue de développer les entreprises artisanales, un développement qualitatif sera réservé au programme de mise à niveau en visant 200 entreprises artisanales à l'horizon 2014 ainsi que la poursuite des efforts en vue de renforcer les systèmes de qualité et de l'innovation dans le secteur et de hisser le système de formation en l'adaptant aux évolutions des besoins des marchés et aux nouvelles techniques de production et de commercialisation.

Chapitre VII

Développement humain

Ayant pour finalité première la recherche d'un meilleur équilibre entre le développement économique et le partage juste et équitable de la richesse nationale entre toutes les couches de population et l'ensemble des régions. Le développement humain jouit de nos jours d'un intérêt sans cesse croissant de la part des pays et des organisations internationales. La Tunisie a anticipé ce courant international étant donné qu'elle a opté pour une approche de développement fondée pour l'essentiel sur les principes de solidarité et d'entraide et articulée autour de l'accélération du rythme de la croissance et de la recherche d'une plus juste redistribution des revenus, juste redistribution ayant pour but d'améliorer le revenu et la qualité de vie, de consolider les fondements d'une vie décente, de conforter la classe moyenne et d'endiguer les phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

Cette approche qui a tenu essentiellement compte de la valeur de l'élément humain en tant qu'acteur et bénéficiaire du développement a permis d'aboutir à des résultats probants dans le domaine du développement humain. Le revenu moyen par tête a ainsi évolué de 4856 D en 2007 à 5641 D en 2009. L'espérance de vie à la naissance a pour sa part connu une nette amélioration passant de 74.2 ans à 74.4 durant la même période, une période qui a également enregistré une quasi-stabilisation du taux de chômage malgré les difficultés liées à la crise économique mondiale.

De nombreux indicateurs se rapportant à différents domaines ont également enregistré une progression notable, en particulier, pour ce qui est de l'autonomisation de la femme et de la consolidation de sa participation à l'œuvre de développement et pour ce qui est de l'amélioration des niveaux et conditions de vie, de la réduction de la pauvreté et de la consolidation de la classe moyenne.

Les efforts se focaliseront durant la période future sur la consolidation des acquis réalisés dans le domaine de développement humain tout en initiant des politiques sectorielles et des programmes de développement qui permettraient à la Tunisie de se hisser au niveau des pays à développement humain élevé. Il est prévu en effet que l'indice de développement humain atteigne 0.810 en 2014 ce qui permettra à la Tunisie de rejoindre le peloton des pays à développement humain élevé. Pour ce faire, et dans le cadre d'une approche ciblant l'ensemble de la population et fondée sur l'intégralité, la justice et l'équité, des efforts soutenus seront déployés dans le but de promouvoir davantage les ressources humaines, d'améliorer le revenu et de maîtriser la politique de sa répartition, de diversifier les sources d'emploi et de revenu et d'étendre les couvertures sociale et de santé.

Promotion des ressources humaines

La Tunisie s'est employée sans relâche à développer les capacités de ses ressources humaines et à promouvoir ses compétences dans tous les domaines afin qu'il lui soit possible d'accompagner les mutations accélérées qui sont en train de se produire dans les domaines de la connaissance et des technologies et d'en maîtriser les outils.

Partant de ce choix, un intérêt incessant a été accordé aux systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur au profit desquels ont été mobilisés les moyens humains et matériels nécessaires à même de leur garantir une meilleure efficacité et de leur permettre de s'acquitter de leurs missions de la meilleure façon.

La prochaine période constituera une nouvelle étape pour approfondir les réformes introduites au niveau de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, améliorer leur qualité et stimuler leur contribution au relèvement des défis futurs et à l'édification de la société de l'intelligence et du savoir.

Les choix retenus ont pour objectif de rendre le dispositif national d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur apte à accompagner les mutations que connaît la scène internationale dans les meilleures conditions, à répondre au mieux aux exigences du développement économique et social et à permettre aux élèves, aux étudiants et aux effectifs formés de puiser dans les sources du savoir, d'innover et de maîtriser la technologie.

Dans cette perspective, l'action portera durant ce quinquennat sur l'amélioration de la qualité du dispositif, d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur tout en travaillant à la promotion au niveau des standards internationaux et s'employant à élargir son ouverture sur son environnement intérieur et extérieur, à dynamiser davantage le système de formation tout au long de la vie, à renforcer les relations intra-scolaires et à enrichir encore plus la vie scolaire et universitaire.

Assurer l'inter complémentarité des composantes du dispositif éducatif

Ce choix repose sur une série d'actions articulées autour d'un ensemble d'objectifs tendant à garantir un seuil de connaissance minimum à tous les tunisiens et tunisiennes, à réduire les taux de d'abandon scolaire, à assurer des choix d'orientation multiples à tous les niveaux d'enseignement qui tiennent compte des aptitudes et penchants de l'élève, de l'étudiant ou du bénéficiaire d'une formation, à assurer une plus large complémentarité entre les différents niveaux d'enseignement et de formation.

L'action consistera dans ce cadre à renforcer la complémentarité entre l'enseignement technique et technologique général et le dispositif de formation

professionnelle à travers notamment la consécration de la complémentarité des filières relevant des deux systèmes au niveau de l'enseignement secondaire, la consolidation de la phase de formation pouvant conduire à l'obtention du diplôme de technicien supérieur et dans une phase ultérieure au diplôme d'ingénieur professionnel. Elle portera également sur la promotion des programmes d'enseignement pré-scolaire, la mise à niveau des écoles primaires, la multiplication des activités scolaires parallèles et la mise au mieux à profit des technologies d'information et de communication dans l'amélioration de la prestation et du rendement de l'école et de l'élève.

Renforcer les fondements de la qualité des systèmes d'enseignement et de formation

Après les résultats appréciables enregistrés au niveau des taux d'accès aux différents niveaux d'enseignement, l'intervention se focalisera essentiellement durant la période à venir sur la consolidation des acquis réalisés d'une part et sur l'amélioration de la qualité du dispositif d'enseignement, de formation et d'enseignement supérieur et sa promotion au niveau des standards internationaux d'autre part.

Dans ce cadre, et tout en veillant à faire face aux causes de l'échec scolaire et de l'abandon précoce et tout en accordant à l'équipement des institutions scolaires en matériel informatique et à leur connexion au réseau internet pour un meilleur accès aux sources de la science et du savoir tout l'intérêt requis. L'action portera au niveau de l'enseignement de base et secondaire sur l'amélioration des indicateurs de la qualité, des acquis des élèves, de la formation et de l'encadrement

Au niveau de la formation professionnelle, l'action va essentiellement porter sur la mise en place d'un programme de mise à niveau globale au service à la fois des demandeurs d'emploi, de l'entreprise et de la région, la création d'une nouvelle filière pour valoriser les qualifications et l'expérience acquise sur le tas ainsi que sur la promotion de la formation dans les nouveaux créneaux porteurs.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, et tout en accordant à la filière sciences humaines la place qu'elle mérite pour qu'elle serve mieux le patrimoine intellectuel national, l'action consistera à parachever le système «LMD» par la réalisation de la phase doctorale, le développement de la certification et l'adoption de contenus de formation adaptés au marché de l'emploi et aux normes de la qualité pour l'ensemble des diplômes à caractère appliqué et professionnel

L'action portera aussi sur la généralisation de l'évaluation interne et externe des structures d'enseignement supérieur ainsi que sur la consolidation de l'autonomie de l'université de façon à lui permettre de renforcer son partenariat avec les universités étrangères et de s'ouvrir davantage sur son environnement.

Un plus grand intérêt sera accordé au cours de la période future aux langues et au personnel enseignant à travers notamment la mise en place d'un dispositif de mise

niveau ayant pour cible les enseignants et les formateurs dans les domaines des technologies de communication, l'élévation à un tiers du nombre de cercles de formation consacrés aux enseignants et aux formateurs à distance, l'amélioration de la compétence des formateurs relevant de la formation professionnelle et le déploiement d'efforts encore plus soutenus pour former les formateurs à tous les niveaux d'enseignement supérieur.

Créer et consolider les centres d'excellence au sein des institutions universitaires et scolaires

Conformément à l'option prise de renforcer les fondements de la qualité, l'action portera sur la création de centres d'excellence à tous les niveaux d'enseignement dans le but de moderniser davantage l'école et l'université et de les promouvoir au niveau de la société du savoir. Elle reposera également sur la formation d'une élite nationale capable de réussir ce saut vers la nouvelle économie et sur l'instauration d'un large partenariat scientifique entre ces institutions et leurs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Promouvoir l'école et l'université virtuelle

En favorisant le principe d'apprentissage tout au long de la vie et pour mieux consolider l'enseignement présentiel, il est question lors de ce quinquennat de parachever l'instauration des fondements de l'école et de l'université virtuelle et de procéder au développement de leurs dispositifs techniques conformément aux normes et standards internationaux appliqués en matière d'enseignement à distance et ce, concomitamment à la production et au développement des supports numériques qui doivent permettre de polariser le plus grand nombre possible de bénéficiaires.

Par ailleurs, au niveau de l'enseignement supérieur, il est prévu de réaliser à l'horizon 2014 par le biais de l'enseignement parallèle, 30% de l'ensemble des unités d'enseignement.

A un autre niveau, il est prévu lors de la période à venir de continuer à équiper les institutions scolaires et universitaires en matériel informatique et à les connecter à l'internet tout en s'employant à intégrer les technologies d'information et de communication dans l'enseignement au niveau des différentes filières. En concordance avec ces actions, il est également question d'éditer la version numérique d'un bon nombre de programmes, de développer les réseaux de communication, les applications et les systèmes d'information, et à créer des espaces pour les réseaux, les équipements et les laboratoires d'informatique.

Favoriser l'interaction des structures scolaires, de formation et universitaires avec leur environnement et leur adaptation aux préoccupations nationales

Le XII^{ème} plan accorde une importance capitale à l'interaction et à l'ouverture du dispositif d'enseignement, de formation et d'enseignement supérieur à son environnement intérieur et extérieur et au partenariat qui devrait s'opérer entre ce dispositif et l'appareil productif. Ce choix vise d'un côté à garantir un effectif formé doté de diplômes de tous les niveaux et dont le profil correspond aux besoins du marché de l'emploi et répond aux exigences du développement. Il tend d'un autre côté à impliquer l'ensemble des opérateurs dans la formation de ces diplômés et à optimiser l'efficacité du dispositif d'enseignement et de formation.

Des efforts encore plus fournis seront déployés durant la prochaine période dans le domaine de la formation professionnelle. Ces efforts s'orienteront vers l'instauration d'un partenariat innovant entre ce secteur et l'appareil productif et ce, à travers l'élaboration de contrats programmes de partenariat entre les systèmes d'apprentissage, de formation et de production et leurs structures professionnelles, la réalisation d'un référentiel des métiers pour les secteurs économiques, la création d'un cadre spécial pour les formateurs experts relevant des structures de production, la généralisation des unités d'appui à la formation et à l'apprentissage au sein des organisations professionnelles.

Au niveau de l'enseignement supérieur il est prévu de favoriser davantage l'ouverture de l'université sur son environnement intérieur et extérieur par la consolidation du partenariat et de la coopération avec ses homologues à l'étranger, la multiplication des spécialisations notamment dans les domaines porteurs et innovants, l'élargissement des études de licences appliquées et de master professionnel et leur diversification en partenariat avec l'environnement économique, l'amélioration de l'employabilité des diplômés du supérieur en signe d'adhésion de cette structure aux grandes orientations du plan de développement et de pleine conscience des préoccupations nationales focalisées sur l'instauration de la société du savoir et l'intégration, des demandeurs d'emploi et en particulier les diplômés du supérieur, dans la vie active.

Diversifier les filières et multiplier le nombre d'inscrits au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle dans les spécialités porteuses et à forte employabilité

Le passage attendu de l'économie nationale à une économie fondée sur le savoir et entièrement intégrée dans l'économie mondiale et compte tenu des effectifs étudiants qui continueront de croître durant la prochaine période et en conformité avec la réforme des systèmes d'études et de diplômes au niveau de l'enseignement supérieur, l'action portera sur l'élargissement des filières professionnelles à caractère appliqué dans les domaines porteurs et innovants dans la perspective de doter les étudiants de qualifications scientifiques de haut niveau et d'aptitudes susceptibles de faciliter leur insertion dans le marché de l'emploi.

Concrètement, l'action consistera à orienter environ un tiers des étudiants vers les licences appliquées et à doubler ce chiffre à l'horizon 2014. L'action consistera également à consolider la formation des ingénieurs en veillant à porter à 18 pour mille, le nombre d'étudiants de la tranche d'âge 20-29 ans titulaires d'un diplôme scientifique ou d'un diplôme d'ingénieur contre 11.7 pour mille en 2008 et à hisser, le nombre d'ingénieurs diplômés ayant obtenu la certification à 9 mille à l'horizon de l'année universitaire 2014-2015.

L'action consistera d'autre part à promouvoir la formation dans les nouveaux domaines porteurs, à moderniser les centres de formation et d'apprentissage par la création d'une nouvelle génération de centres et la conduite d'un programme national de modernisation des centres de formation et d'apprentissage.

Renforcer l'autonomie de l'université

La réalisation des objectifs dévolus à l'enseignement supérieur requiert que soit conféré à l'université de plus larges prérogatives et une plus grande autonomie à même de lui assurer une meilleure efficacité et davantage de flexibilité dans le fonctionnement et la gestion et de l'inciter à s'ouvrir davantage sur son environnement et à renforcer son partenariat avec les universités étrangères.

L'action portera dans ce domaine essentiellement sur l'établissement et la conduite de contrats programme entre l'université, les structures d'enseignement supérieur et le ministère de tutelle pour atteindre une série d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. L'action consistera également à conférer le caractère d'institution scientifique et technologique aux structures d'enseignement qui répondent à un certain nombre de critères en s'employant parallèlement à faciliter leur gestion administrative et financière et celle des universités et à en améliorer l'encadrement.

Promouvoir la recherche scientifique et l'innovation technologique

L'effort se concentrera durant la période 2010-2014 sur l'amélioration de la prestation du dispositif national de recherche à travers une meilleure coordination entre les différents intervenants. Pour ce faire, et tout en conférant un rôle plus agissant à la commission de haut niveau pour les sciences et la technologie, il sera procédé à la dynamisation des différents mécanismes de suivi, d'évaluation et de coordination et à la multiplication de la culture de la recherche et de l'innovation.

L'action consistera également à réunir les chercheurs au sein de laboratoires et de «groupements de recherche» pour mettre à profit au mieux les capacités de recherche qui devraient atteindre le nombre de 200 laboratoires et de 5 groupements de recherche à l'horizon 2014. Elle consistera également à instaurer, conformément aux normes internationales en vigueur, le système qualité au sein des centres de recherche continuant de privilégier la démarche contractuelle quand il s'agit d'entretenir des relations avec les autres centres de recherche et de mobiliser les moyens humains nécessaires qui permettent de porter le nombre de

chercheurs à 6 pour mille actifs à la fin de l'année 2014 et de hisser le nombre de publications scientifiques à 5000 titres contre 3413 en 2009.

Pour mieux valoriser les résultats de la recherche scientifique, une stratégie nationale ainsi que des plans d'action sectoriels seront mis en œuvre lors de la prochaine période, des conventions de partenariat seront également signées entre les structures de recherche, les écoles d'ingénieur, les centres techniques et les entreprises économiques.

Les incitations en faveur de la réalisation de thèses de doctorat avec les besoins de l'entreprise seront consenties dans le cadre du partenariat entre les structures de recherche et les entreprises économiques et pour soutenir davantage la mobilité des chercheurs auprès des entreprises économiques. Par ailleurs et outre la création de 3 pôles régionaux de recherche scientifique et l'implantation au sein des universités de bureaux chargés du transfert de la technologie et ayant pour mission de réaliser des programmes de recherche et d'innovation multidisciplinaires auxquels les structures de recherche relevant des universités et des centres de recherche sont appelés à adhérer. Un soutien accru sera accordé au cours de cette période également à la mobilité des chercheurs auprès des entreprises économiques.

De même, l'innovation technologique sera consolidée davantage durant le XII^{ème} Plan à travers la révision des incitations prévues pour encourager l'investissement dans ce domaine, la valorisation des résultats de recherche, la réservation du tiers des investissements prévus au titre des programmes de recherche scientifique au profit de l'innovation technologique, l'encouragement des entreprises nationales à réserver 1% de leurs chiffres d'affaires pour financer des activités de recherche ainsi qu'à travers la création de réseaux sectoriels d'innovation dans des spécialités à caractère stratégique à l'instar de l'énergie, l'eau, la biotechnologie, l'électronique et les technologies de communication, la poursuite de la création des pôles technologiques, l'élargissement du réseau de pépinières d'entreprise et leur généralisation aux écoles d'ingénieurs et aux instituts technologiques, la création d'un fonds commun à investir dans le développement d'un capital entièrement réservé au financement des projets innovants.

A la faveur de ces programmes, le nombre de demandes relatives aux brevets innovants au niveau national devraient s'accroître pour atteindre 650 demandes en 2014 contre 580 en 2009.

La prochaine période se distinguera par ailleurs par la polarisation des compétences tunisiennes à l'étranger et le renforcement de leur adhésion au système national de recherche scientifique et ce à travers notamment la création d'un mécanisme dénommé enseignant chercheur participant, la consolidation dans le cadre des écoles doctorales en particulier, de la formation des chercheurs dans les spécialités correspondantes aux priorités nationales de développement.

Ces programmes et projets réunis doivent contribuer à améliorer la prestation du secteur et à porter la part de la recherche scientifique et de l'innovation technologique dans le PIB à 1.5% en 2014 contre 1.25% en 2009.

Réduire le taux d'analphabétisme

Le modèle de développement initié par la Tunisie accorde à la lutte contre l'analphabétisme, notamment chez la population active et chez les femmes, un intérêt des plus particuliers. L'analphabétisme étant un facteur qui réduit sensiblement les chances de l'individu de s'intégrer dans la vie professionnelle et de bénéficier des fruits de la croissance.

La Tunisie s'est toujours employée à réduire ce phénomène que ce soit à travers la diffusion de l'enseignement ou à travers la conduite de programmes spécifiques tels que le programme national d'alphabetisation des adultes. Grâce à cette politique, il a été possible de réduire le taux global d'analphabétisme à 19.4% en 2009 et de ramener le taux d'analphabétisme chez les femmes à 26.6% durant la même année.

L'action portera durant ce quinquennat sur la réduction du taux global d'analphabétisme à moins de 14.4% et sur le ciblage des groupes et régions qui continuent d'enregistrer des taux d'analphabétisme supérieurs à la moyenne nationale. Elle portera également sur la réduction du taux d'analphabétisme chez la population âgée de moins de 60 ans à moins de 9% à l'horizon 2014 contre 12.6% en 2009.

Améliorer le revenu

Les trois premières années du XI^{ème} Plan ont enregistré des résultats fort appréciables au niveau du revenu par tête qui a atteint 5641.0 D en 2009 contre 4855.5 D en 2007.

Ces résultats ont été rendus possible grâce à l'initiation d'une politique se distinguant par la globalité et la cohérence et fondée sur l'accélération du rythme de la croissance et l'immunisation de l'économie contre les crises étrangères ainsi que grâce à l'action menée pour mieux maîtriser la redistribution des revenus et lui conférer davantage de justice et à l'effort fourni pour préserver les acquis sociaux au premier rang desquels vient la maîtrise du phénomène de la pauvreté, la consolidation de la classe moyenne et la conduite d'une politique de population équilibrée.

La politique d'emploi a contribué, à son tour dans une large mesure à améliorer le niveau du revenu à travers l'accélération du rythme de création des postes d'emploi nouveaux, la préservation des emplois existants et la consolidation des sources de revenu.

Il y a lieu de noter par ailleurs que malgré les difficultés qui ont entravé le processus de développement, un processus ayant connu une période caractérisée

par la récurrence des crises extérieures et le recul de certains secteurs économiques dû essentiellement à la crise économique mondiale, le rythme de croissance enregistré et la politique sociale initiée ont permis d'accélérer le rythme de rattrapage du niveau du revenu par tête enregistré par certains pays à développement humain élevé.

Ce quinquennat continuera de privilégier cette même approche de développement fondée sur l'indissociabilité des dimensions économiques et sociales. L'action s'orientera ainsi vers l'accélération du rythme de la croissance et la redistribution équitable du revenu de façon à permettre le ciblage de toutes les catégories sociales et de toutes les régions.

Le schéma de développement retenu pour la période du XII^{ème} Plan ainsi que les politiques sociales d'accompagnement ont pour objectifs de porter le revenu par tête à 8371.5 D en 2014.

Accélérer le rythme de croissance

Le schéma de développement tracé pour ce quinquennat vise à relancer la croissance pour atteindre la moyenne annuelle de 5.5% contre 4.6% enregistrée au cours de la période 2007-2009.

La réalisation d'un tel niveau de croissance, considéré au vu des spécificités qui caractérisent la période à venir, comme un défi à relever pour favoriser l'intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale, améliorer sa compétitivité, encourager l'initiative, développer les capacités d'innovation et promouvoir le statut des secteurs et d'activités à fort contenu technologique et à haute valeur ajoutée.

En revanche, la réalisation du taux de croissance défini pour la période du plan requiert une plus forte participation de l'Etat à la consolidation de l'investissement, un développement plus accentué de l'investissement privé, une contribution plus grande de l'exportation et une amélioration de la productivité.

Consolider le rythme de création des postes d'emploi et des sources de revenu

La création des postes d'emploi et la réduction du chômage comptent aussi parmi les principaux facteurs qui contribuent à l'amélioration de la redistribution du revenu, à la consolidation de la classe moyenne et à la réduction des phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

Malgré les contraintes exercées sur le marché de l'emploi, au premier rang desquelles figurent le volume sans cesse croissant des demandes additionnelles d'emploi et les spécificités de l'environnement mondial à forte incidence sur l'économie mondiale, le schéma de développement retenu pour ce quinquennat devrait permettre de créer 415 mille postes d'emploi ce qui permettra de couvrir 104% des demandes additionnelles et de réduire le taux de chômage à 11.6% en 2014 contre 13.3% en 2009.

Parallèlement aux créations d'emploi générées par la croissance économique, des efforts ininterrompus seront déployés au cours de ce quinquennat en vue de consolider les sources de revenu, cette consolidation se fera au moyen des programmes régionaux de développement, des programmes et mécanismes spécifiques orientés vers les catégories spécifiques à l'instar du système de micro-crédits, des programmes de développement rural et de toutes les autres composantes du Fonds National d'Emploi.

L'action portera également durant la même période sur la multiplication des filets de sécurité sociale, l'instauration des fondements de l'économie solidaire, et l'octroi d'un poste d'emploi ou d'une source de revenu à au moins un individu d'une même famille.

L'action portera aussi sur le renforcement de l'encadrement des régions concernées par les interventions du Fonds de Solidarité Nationale et l'amélioration du niveau de vie de ses habitants. Une attention particulière sera accordée par ailleurs aux catégories sociales vulnérables. Cette attention se manifestera à travers la stimulation des activités productives et la création des sources d'emploi, la consolidation des structures d'encadrement, l'élargissement du partenariat avec le tissu associatif et sa promotion dans le cadre d'une économie sociale solidaire.

Stimuler le développement régional

Le développement régional constitue une composante essentielle de la stratégie de développement intégral compte tenu du rôle qui lui incombe dans la préservation de la stabilité des groupements de population et la réduction de la migration négative et dans la garantie d'un développement juste et équilibré.

Partant de ce choix, l'action portera essentiellement sur la consolidation des acquis réalisés tout en veillant à imprimer un saut qualitatif de la politique de développement régional. Elle portera également sur le renforcement de la capacité des régions à stimuler la croissance, à créer des postes d'emploi supplémentaires et à améliorer davantage la qualité de vie. Cette action consistera par ailleurs à accorder une attention particulière aux régions prioritaires à travers notamment le parachèvement du programme de développement intégré au profit de 90 délégations prioritaires, la création d'une nouvelle génération de programmes de développement urbain intégré au profit des quartiers proches des villes et la mise en œuvre d'un plan d'action au profit des régions sahariennes.

Orienter les dépenses et transferts sociaux vers les ayants réellement besoin

La politique de dépenses et de transferts sociaux menée a permis de conférer une plus grande justice sociale à l'action de redistribution des revenus et d'aider les catégories à moyens limités à s'intégrer dans le circuit économique et à améliorer ses conditions de vie.

L'action se poursuivra au cours de la prochaine période en vue de renforcer cette politique. Outre qu'environ 1/5 du PIB sera réservé à ces dépenses et transferts, des efforts seront déployés pour maîtriser la redistribution et l'orienter vers les ayants réellement besoin.

Améliorer les indicateurs de santé

L'amélioration de la santé de l'Homme et la mobilisation des moyens devant y conduire a constitué une des composantes essentielles du développement humain. La Tunisie a accordé, dans le cadre de l'intérêt qu'elle porte au facteur humain, au secteur de la santé un intérêt sans cesse croissant qui trouve illustration dans l'amélioration de la plupart des indicateurs de santé.

La concrétisation des objectifs tracés a pu être réalisée grâce à la diversification des prestations sanitaires et leur rapprochement du citoyen en général et des catégories vulnérables sans soutien et à revenu limité en particulier.

En effet, l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance qui a atteint environ 74.4 ans en 2009, le recul du taux de mortalité infantile à 18 pour mille au cours de la même année constituent des indicateurs illustratifs de l'amélioration de la situation sanitaire en Tunisie.

L'action portera durant ce quinquennat sur la consolidation des efforts en vue de conforter ces acquis, garantir les attributs de la sécurité sanitaire et instaurer un système de santé évolué dans la perspective d'améliorer davantage l'ensemble des indicateurs de santé et de promouvoir les prestations qui leurs sont liées.

Améliorer l'espérance de vie à la naissance

Les composantes de la politique de santé ainsi que l'ensemble des politiques sociales, économiques et culturelles initiées ont contribué à hisser l'espérance de vie à la naissance, considérée comme un des principaux critères permettant de juger l'état de santé, à 74.4 ans en 2009 contre 73.9 ans en 2006.

Les politiques de développement conduites et en particulier la politique sanitaire et démographique, l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les régions ainsi que l'amélioration du niveau de vie et du niveau éducatif et notamment celui de la femme devraient avoir une incidence positive sur l'espérance de vie à la naissance qui se situerait aux alentours de 75.2 ans en 2014 se rapprochant ainsi de façon remarquable de la moyenne des pays développés.

L'action portera au cours des prochaines années, sur la réduction des cas d'handicaps et de morbidité à travers des programmes et des mécanismes multiples dont la finalité première consiste à allonger les années vécues en bonne santé et à réduire les charges et les dépenses de santé.

C'est dans ce même cadre que s'inscrit le plan d'action qu'il est prévu de mettre en œuvre pour réduire les comportements à risque, le dispositif qu'il est envisagé

d'instaurer dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ainsi que le plan national de prémunition des handicaps à la naissance ou des handicaps acquis qui doit être lancé.

Réduire davantage le taux de mortalité maternelle et infantile

La réduction du taux de mortalité maternelle et infantile constitue un des volets fondamentaux du développement humain. La Tunisie s'est en effet constamment employée à réduire ces taux et œuvré pour que ceux-ci traduisent l'ampleur des efforts consentis et les moyens mobilisés à cet effet.

Les programmes engagés et les mesures prises dans ce domaine ont, dans leur ensemble, permis de ramener le taux de mortalité infantile à 18 pour mille et les taux de mortalité maternelle à 35.7 pour 100 mille naissances vivantes.

L'action portera durant la quinquennie à venir sur la réduction du taux de mortalité maternelle et à 20 pour 100 mille naissances vivantes, l'abaissement du taux de mortalité infantile à 12.5 pour mille naissances vivantes et à moins de 10 pour mille avant l'année 2020 et celui de la mortalité néonatale à 8.5 pour mille en 2014.

Pour concrétiser ces objectifs, il est prévu pour ce qui est de la mortalité maternelle, de traiter les causes de cette mortalité et de renforcer les activités de contrôle périnatales par la fourniture de 4 consultations en cours de grossesse à au moins 80% des femmes enceintes dans toutes les régions, la couverture de 60% de ces régions par les services de planning familial ainsi que par la réalisation de 98% des accouchements dans un milieu sanitairement contrôlé.

Pour mieux identifier les raisons à l'origine des taux de mortalité maternelle enregistré, il est prévu, d'entreprendre une enquête nationale sur la question qui permettra de définir les mesures qu'il y a lieu d'entreprendre pour réduire ce taux et le ramener à des niveaux qui traduisent mieux le niveau de développement atteint par la société tunisienne.

Un intérêt sans cesse croissant sera accordé au cours du XII^{ème} Plan à la santé de l'enfant. Cet intérêt se manifestera à travers des actions proposant de garantir au niveau de toutes les circonscriptions sanitaires un taux de couverture par les 7 principaux vaccins supérieur à 98% et ne se situant guère en deca de 90% et de consolider les activités de contrôle des grossesse pour mieux préserver la santé de la mère et pour assurer une meilleure santé à la naissance pour l'enfant.

Chapitre VIII

Développement social

Le développement social occupe une position privilégiée dans le XII^{ème} Plan, position qui émane de la foi inébranlable que le Président de la République voue aux valeurs de solidarité et de justice sociale et de son attachement à faire prévaloir des choix fondés sur l'indissociabilité des dimensions économique et sociale et soucieux d'assurer à l'ensemble de la population sans exclusion ni marginalisation aucune et dans le cadre d'un esprit privilégiant le dialogue et l'entraide entre les catégories sociales et les générations, les attributs du progrès social.

Sur cette base, les secteurs sociaux dans leur sens le plus large ont, tout comme les catégories vulnérables et à problématique spécifique, bénéficié d'un intérêt ininterrompu, intérêt qui a permis de promouvoir ces secteurs, d'améliorer leurs différents indicateurs et de hisser le niveau de vie de toutes les classes sociales comme en témoigne le recul du taux de pauvreté à 3.8% et l'élévation du revenu par tête à 5641 D en 2009.

L'action portera durant le XII^{ème} Plan sur la consolidation de ces acquis en donnant la priorité aux solutions durables dans le traitement des situations de pauvreté et en s'employant à mieux maîtriser la politique de redistribution des revenus, à mettre à contribution toutes les forces vives du pays dans l'œuvre de développement et à étendre la couverture sanitaire et sociale.

Consolider la promotion sociale et améliorer la condition des catégories vulnérables

Des actions d'encadrement et de promotion continues ont bénéficié au cours de la période écoulée aux catégories à besoins spécifiques. Parallèlement à la revalorisation des salaires minimums et à la préservation du pouvoir d'achat, cette période a enregistré également un renforcement des programmes et des mécanismes d'appui à la création des sources de revenus.

La période à venir enregistrera par ailleurs une consolidation des politiques tendant à maîtriser et à traiter de façon durable et active le phénomène de pauvreté.

Pour ce faire, et parallèlement au renforcement du partenariat avec le tissu associatif, l'action portera essentiellement sur la consolidation des programmes et des mécanismes générateurs de sources de revenus, l'intégration des catégories vulnérables à moyens limités dans le circuit économique ainsi que sur l'orientation des programmes d'assistance et d'aides sociales aux catégories à moyens limités et inaptés au travail qui en ont réellement besoin

Ces mesures soutenues par cet élan solidaire qui caractérise la société tunisienne visent dans leur ensemble à réduire le taux de pauvreté au niveau le plus bas reconnu à l'échelle mondiale et à améliorer les conditions de vie des faibles catégories.

Et pour mieux protéger les catégories vulnérables et éviter qu'elle ne retombe dans la sphère de la pauvreté, l'action portera à l'avenir également sur la multiplication des filets de protection.

Il est ainsi prévu de procéder à l'évaluation des programmes mis à l'œuvre jusqu'ici afin de définir les ajouts à entreprendre pour optimiser l'efficacité de ces programmes.

Sur un autre plan, et tout en considérant les inscrits dans le registre national de pauvreté comme bénéficiaires prioritaires des programmes de développement et en s'employant à ce qu'un membre au moins d'une même famille ait un emploi ou une source de revenu et tout en veillant à actualiser le registre de pauvreté de manière à tenir compte des changements intervenus au niveau des conditions sociales des familles, il est également prévu de renforcer le suivi des projets générateurs de sources de revenus et de promouvoir le partenariat entre les structures d'assistance sociale et les associations de développement.

L'action consistera sur un autre plan à développer davantage le système de veille sociale pour que celui-ci aide à identifier de façon précoce les phénomènes sociaux et permettre d'analyser le contenu. Elle consistera également à élargir le réseau de structures opérant dans le domaine de l'assistance et de l'insertion sociale et à renforcer les actions d'encadrement profitant aux catégories à besoins spécifiques et plus particulièrement la catégorie des handicapés et ce, dans la perspective de mieux les protéger et d'assurer leur insertion dans la vie professionnelle et sociale.

Maîtriser la politique de redistribution des revenus

Les dépenses et transferts sociaux représentent, en tant que mécanisme efficace assurant une redistribution judicieuse des revenus et permettant aux catégories vulnérables et à moyens limités de s'intégrer dans la vie professionnelle et sociale, d'apporter une contribution à l'œuvre de développement et de bénéficier des fruits de la croissance, une composante essentielle de la stratégie nationale de développement.

Dans le cadre d'une démarche fondée sur l'égalité des chances, l'équité et la justice, des efforts continueront d'être fournis au cours de la prochaine quinquennie pour améliorer le revenu national et en maîtriser la politique de redistribution.

Outre l'élévation du revenu moyen par tête à 8371.5 D en 2014 contre 5641 D en 2009 et outre l'intérêt porté aux salaires minimums et à la maîtrise des prix, le schéma de développement pour la future quinquennie tend aussi à faire reculer le taux de pauvreté aux niveaux les plus bas enregistrés à l'échelle mondiale et à conforter la classe moyenne au sein de la société.

Pour concrétiser ces objectifs, le schéma de développement se focalisera sur un ensemble d'axes articulés autour de l'accélération du rythme de la croissance, la création de 415 mille postes d'emploi, la réduction du taux de chômage, la consolidation de l'investissement privé et l'abaissement de l'endettement des particuliers et des entreprises.

Par ailleurs, l'action portera sur l'amélioration de l'effet redistributif des dépenses et des transferts sociaux qui représenteront un cinquième du Produit Intérieur Brut et sur la consolidation des actions d'encadrement orientées vers les familles nécessiteuses et sans soutien. Il est question dans ce cadre, d'agir pour conférer davantage d'efficacité à l'utilisation de ces transferts dans la perspective d'optimiser leur contribution à la concrétisation des objectifs de développement et pour donner aux catégories vulnérables et à moyens réduits l'opportunité de s'intégrer dans la vie professionnelle et d'accéder à des niveaux supérieurs de progrès.

Elargir la couverture sanitaire et sociale

Compte tenu du rôle sans cesse croissant dévolu au capital humain et compte tenu du droit qui lui revient à bénéficier d'une bonne santé et à jouir d'une vie décente, un intérêt des plus particuliers est porté au secteur de la santé et à la protection de l'homme contre les dangers de la vie.

La période écoulée a enregistré dans ce cadre, l'engagement d'une série de programmes et de mesures touchant aux différents domaines sanitaires qui ont permis d'améliorer la couverture sanitaire et de consolider la médecine préventive et curative. Ainsi et outre que l'on dénombre aujourd'hui 1 médecin pour 850 habitants, on assiste également à un recul du taux de mortalité infantile estimé à 18 pour mille naissances vivantes, à un élargissement de la base des bénéficiaires des services de santé reproductive, à une meilleure maîtrise de la situation épidémiologique et à une propagation davantage maîtrisée des maladies transmissibles.

En outre, la période écoulée a connu un renforcement de l'infrastructure sanitaire et hospitalière et une consolidation des équipements médicaux et techniques et des services spécialisés.

La période du XII^{ème} Plan se distinguera par la consolidation de la médecine préventive, et par un surcroît d'efforts pour permettre à toutes les catégories sociales et sans exception aucune de bénéficier de services de soins d'un niveau appréciable. Elle se distinguera également par la consolidation des acquis réalisés dans le domaine de la sécurité sanitaire ainsi que par le renforcement des

mécanismes de veille et de lutte contre les dangers sanitaires et des mécanismes d'identification des fléaux sociaux et sanitaires que pourrait générer en général le passage de la Tunisie à l'ultime phase de sa transition démographique et que pourrait engendrer aussi et de façon plus particulière l'évolution censée se produire au niveau de la société et des modes de vie.

Dans le domaine de la santé, et outre l'amélioration de la qualité des services, les interventions se focaliseront principalement sur la garantie des fondements de la sécurité sanitaire et l'instauration d'un dispositif de santé évolué, par la consolidation des mécanismes et des programmes de prévention et des actions ayant pour but le dépistage d'un certain nombre de maladies et de fléaux dont particulièrement l'handicap, les maladies non transmissibles et chroniques, les maladies émergentes.

Sur un autre plan, l'action portera sur l'amélioration, moyennant un certain nombre d'interventions et de programmes, des indicateurs relatifs à la mère et à l'enfant, la réduction du taux de mortalité maternelle à moins de 20 pour 100 mille naissances vivantes en 2014 et l'abaissement du taux de mortalité infantile à 12.5 pour mille naissance vivantes en 2014 et à moins de 10 pour mille naissances vivantes avant 2020, amélioration d'autant plus nécessaire que ces indicateurs continuent d'afficher des niveaux en deçà de ceux escomptés et ne reflètent pas les efforts consentis en la matière.

La prochaine quinquennie connaîtra, par ailleurs, la consolidation et la mise à niveau du secteur de la santé à travers l'extension du réseau de structures sanitaires et hospitalières et la mobilisation des équipements nécessaires à l'amélioration de leur prestation. Elle portera également sur la consolidation de la médecine de spécialité dans les régions et sur le développement des pôles régionaux spécialisés dans les maladies non transmissibles et chroniques.

Concomitamment au renforcement des moyens de prévention et de traitement des maladies cancéreuses et à la promotion des comportements sanitaires sains et tout en cherchant à assurer un environnement sans risques sanitaires et à consolider l'éducation sanitaire et préventive dans le domaine de la santé reproductive et pour l'ensemble des maladies, un plan d'action ayant pour but de réduire les comportements à risques sanitaires chez les adolescents et les jeunes sera également mis en œuvre.

Il est également prévu de continuer à œuvrer pour développer davantage le renforcement, les capacités nationales en matière de production des médicaments, des vaccins et des sérums et sur l'amélioration de la gestion de ces produits.

Le plan d'action futur relatif au secteur de la santé doit pouvoir permettre d'améliorer l'ensemble des indicateurs sanitaires dont en premier lieu ceux relatifs à l'espérance de vie à la naissance et à la mortalité maternelle et infantile.

Comme il doit permettre à toutes les couches sociales de se couvrir des risques sociaux et de s'assurer un revenu stable qui leur permet de subvenir, au moins, à

leurs besoins quotidiens, il est prévu de s'employer à se rapprocher de la couverture sociale intégrale en portant le taux de couverture sociale à 98% de la population active et en la généralisant pour qu'aucun métier ne reste en dehors du système de couverture sociale.

De multiples campagnes de sensibilisation seront ainsi menées pour inciter les catégories professionnelles non affiliées à adhérer aux différents régimes de sécurité sociale et pour faciliter l'affiliation de certaines catégories professionnelles.

Parallèlement à ces politiques, il est également prévu d'entreprendre une réforme des régimes de retraite de façon à garantir les droits à toutes les parties et en particulier ceux des assurés sociaux et de leurs familles, et à préserver les équilibres financiers des caisses jusqu'à 2030.

Dynamiser le rôle de la femme dans la société

La femme occupe, en tant que partenaire essentiel au sein de la famille et de la société et en tant que facteur de changement intégral à tous les niveaux qu'ils soient politique, social, économique ou culturel, une position privilégiée dans l'échelle des priorités nationales.

La période écoulée s'est distinguée par la consécration du bond qualitatif réalisé par la condition de la femme dans tous les domaines et par une participation plus prononcée de la femme à la vie publique. Elle s'est distinguée également par cette tendance affirmée de l'accès des femmes aux domaines porteurs et l'évolution des politiques tendant à appuyer la position de la femme au sein de la famille et de la société et des programmes ayant pour but de la protéger contre toutes les formes de violence et d'exploitation.

Toutefois, et malgré les acquis réalisés, des écarts persistent au niveau de l'intégration économique de la femme ainsi qu'au niveau de l'initiative privée, de l'investissement et de la participation à la prise de décision.

L'action à venir s'orientera principalement vers le développement des programmes tendant à réduire les écarts enregistrés ainsi que vers la consécration des droits de la femme, l'amélioration de ses conditions et la stimulation de sa participation à tous les aspects de la vie.

Sur cette base, l'action sera focalisée sur la consolidation de la présence de la femme dans la sphère décisionnelle dans le but de porter son taux de présence à 35% contre 30 actuellement. Elle s'orientera également vers la dynamisation du rôle joué par la femme dans le domaine économique et dans le renforcement de l'encadrement bénéficiant à la femme opérant dans le secteur informel et vers l'amélioration de ses qualifications et de ses aptitudes ainsi que vers la promotion de la femme rurale et à favoriser son intégration dans le processus de développement.

Des efforts soutenus seront également déployés pour renforcer la protection de la femme à besoins spécifiques et améliorer l'efficacité et le rendement des programmes orientés vers cette catégorie pour assurer sa pleine intégration dans la vie sociale et économique.

Accorder un surcroît d'intérêt aux jeunes

Se situant à l'avant-garde des forces vives du pays, la jeunesse a bénéficié au cours de la période écoulée d'un intérêt particulier à travers l'écoute attentive prêtée à leurs préoccupations, la consolidation du dialogue avec les jeunes et l'engagement d'une série de mesures ayant trait au développement des espaces d'information réservés aux jeunes, à la mise à niveau des institutions de jeunesse et à la stimulation du tourisme et des loisirs destinés à cette frange de la population.

Dans le prolongement de cette politique ayant pour objectif de mettre à profit toutes les forces du pays et de permettre à chacun d'apporter une contribution à l'édification de la Tunisie de demain, et tout en œuvrant à promouvoir les aptitudes de la jeunesse et à la préparer au relèvement des défis, il est prévu de consolider, lors de la prochaine quinquennie, la position privilégiée qui échoit à cette catégorie de population.

En concrétisation de ces orientations, des efforts soutenus seront consentis pour améliorer davantage les taux de scolarisation, lutter contre l'échec scolaire et diversifier les filières d'enseignement et de formation de façon à pouvoir, d'un côté, satisfaire les ambitions de la jeunesse et pouvoir, d'un autre côté, répondre aux besoins de l'économie.

Des efforts fournis seront en outre déployés pour promouvoir davantage le secteur de l'emploi et faciliter l'insertion des demandeurs d'emplois, à majorité jeune, dans le marché de l'emploi.

Un intérêt particulier sera, par ailleurs, porté à la santé des jeunes et plus particulièrement à la santé reproductive et mentale. Outre le renforcement de l'encadrement apporté à la jeunesse vivant dans les régions intérieures, et outre les incitations qui seront consenties pour favoriser l'adhésion de ces derniers aux questions d'intérêt général, le volet animation, loisirs et tourisme de jeunesse bénéficiera à son tour, de par le rôle dévolu à ces activités dans la préparation d'une jeunesse équilibrée, tolérante et ouverte, d'un intérêt accru.

Et tout en continuant à prêter une oreille attentive aux préoccupations de la jeunesse et tout en œuvrant à élargir l'aire de participation des jeunes aux structures régionales et locales et à enraciner chez cette catégorie la culture de l'excellence, les valeurs de citoyenneté et le sentiment d'amour et de dévouement pour la Tunisie, l'action portera également sur la consolidation des programmes de lutte contre la délinquance et l'extrémisme.

Par ailleurs, et afin d'élargir la participation des y-è à la vie publique, il sera procédé à la création d'un parlement de jeunesse qui, en tant que structure consultative contribuera à consolider les attributs de la citoyenneté chez les jeunes et favorisera leur participation aux questions d'intérêt général.

Sur un autre plan, il est prévu d'organiser à la veille de la préparation du XII^{ème} Plan une quatrième consultation qui tiendra compte des ambitions de la jeunesse et dont les résultats seront mis à profit pour définir le contenu du plan en question.

Assurer l'encadrement de l'enfance et la préparer à la société du savoir

A la faveur des mécanismes et des programmes mis en place et axés pour l'essentiel sur les programmes de protection et d'assistance, les domaines de l'animation éducative orientée vers la préparation à la société du savoir, et sur l'extension du réseau de structures destinées à l'enfance et l'instauration de l'année préparatoire, des acquis multiples ont été réalisés au cours de la période écoulée au profit de l'enfance.

Les efforts se concentreront durant la période à venir sur la consolidation des acquis réalisés au profit de l'enfance et la consécration du principe d'égalité entre toutes les catégories d'enfants. Ils se concentreront également sur le renforcement de l'encadrement réservé à l'enfant et sur la préparation de celui-ci, à endosser les responsabilités qui doivent lui revenir dans le futur.

Pour ce faire, l'action consistera à fournir à l'enfant une éducation et un encadrement adéquats notamment lors des phases de la première enfance et de l'enfance précoce et lors de l'étape pré-scolaire en veillant en même temps à encadrer davantage l'enfance sans soutien et à besoins spécifiques, à rapprocher les services d'animation éducative et sociale des enfants résidant dans les quartiers à forte densité de population et dans les zones rurales et à consolider le partenariat avec les composantes de la société civile dans le domaine de l'enfance et tout particulièrement celui de l'assistance orientée vers l'enfance menacée.

L'action consistera également lors de la prochaine quinquennie à parachever la généralisation avant 2014 de l'année préparatoire et à consolider et mettre davantage à niveau le réseau de complexes et de clubs pour enfants.

Continuer de porter une attention particulière aux tunisiens à l'étranger et stimuler davantage leur contribution à l'effort de développement

Dans le but de protéger les droits de la colonie tunisienne à l'étranger et d'en faire de façon directe ou indirecte un soutien au développement, la colonie tunisienne à l'étranger a constamment fait l'objet d'un encadrement intégral qui touche à la fois à son vécu et à ses préoccupations.

L'intérêt porté au vécu et aux préoccupations des tunisiens à l'étranger, toutes catégories et toutes appartenances confondues, se poursuivra de façon ininterrompue lors de la période du XII^{ème} Plan afin de renforcer les liens qui les unissent à la patrie et de susciter leur participation au processus national de développement.

L'action portera dans ce cadre, sur le développement des canaux de communication sociale et culturelle établis avec cette catégorie en mettant à profit les réseaux sociaux sur internet, en consentant des encouragements au profit de la création d'associations et en offrant en ligne via toutes les prestations qui leur sont destinées.

L'action portera également sur le développement et le renforcement de la complémentarité du dispositif d'encadrement mis en place au profit de la colonie par la mise à niveau des espaces réservés à la famille, la consolidation de l'attention portée aux nouvelles générations issues de l'émigration, la création sous la dénomination de «maison de Tunisie» d'un réseau de centres culturels dans les principales capitales étrangères. Elle portera aussi et de façon parallèle sur le renforcement des efforts consentis pour favoriser l'intégration des tunisiens à l'étranger au sein des pays d'accueil et approfondir leurs liens avec la patrie.

Accroître l'intérêt accordé à l'encadrement des personnes âgées

En concrétisation de cette approche globale qui repose sur le principe d'égalité des chances entre toutes les couches de la société, et partant de cette conviction qui considère que la société saine est celle qui se caractérise par des composantes soudées et par la solidarité des liens qui unissent ses générations sur la base du respect, de la solidarité et de l'entraide et dans laquelle les personnes âgées bénéficient d'une attention et d'une assistance particulière qui se manifestent à travers l'ensemble des programmes, des plans d'actions et des mécanismes instaurés à leur profit.

Tout en veillant à valoriser la position de la personne âgée au sein de la famille et de la société, la quinquennie à venir continuera sans relâche de porter à cette catégorie tout l'intérêt requis.

Des efforts soutenus seront déployés dans le but d'encourager les métiers de proximité et de renforcer la capacité de l'environnement social à encadrer de façon adéquate la personne âgée. Et tout en se préoccupant de fournir à la personne âgée les meilleures conditions qui lui permettent de vivre une vieillesse active dans des conditions sanitaires et sociales favorable, ces efforts s'orienteront également vers la création d'associations bénévoles au profit des personnes âgées et des retraités pour mieux tirer profit de leurs compétences et de leurs expériences et multiplier les opportunités d'emploi dans les métiers de proximité.

Consolider le rayonnement de la culture

Les acquis du secteur de la culture et de la sauvegarde du patrimoine se sont consolidés lors des trois dernières années par un ensemble de réalisations qui a constitué un ajout qualitatif et quantitatif important aux acquis multiples réalisés au profit du secteur tout au long des plans précédents et qui a contribué à promouvoir la capacité de financement du secteur, et à améliorer les législations en vigueur pour encourager la production et l'investissement dans le domaine des industries culturelles et pour protéger les droits d'auteur et d'édition. Ces réalisations ont contribué également à mettre en valeur et à valoriser un certain nombre de composantes formant le patrimoine culturel national, fournissant ainsi, un vecteur supplémentaire d'une grande importance pour le tourisme culturel.

Ces réalisations ont pu, de façon parallèle, générer un renforcement des institutions de référence, un élargissement du réseau d'institutions culturelles dans les régions, un appui plus grand à tous les domaines de création et un renforcement remarquable des mécanismes mis en place pour inciter les créateurs à s'adonner à la création.

Les objectifs relatifs au secteur de la culture et de la sauvegarde du patrimoine s'insèrent dans le cadre d'un schéma de développement cohérent et complémentaire ayant à la fois pour soucis de relever les défis nationaux majeurs dans leurs diverses dimensions qu'elles soient économique, sociale ou culturelle et de s'adapter de façon positive et réfléchie avec les mutations galopantes et successives qui sont en train de se produire sur la scène internationale ainsi qu'avec cet élan communicationnel nouveau au sein duquel le secteur culturel joue un rôle immunisateur de première importance.

Les objectifs retenus pour le secteur de la culture se réfèrent aux orientations contenues dans le point 18 du programme présidentiel électoral 2009-2014 «la Tunisie, un rayonnement culturel permanent» et axées essentiellement sur l'augmentation du budget réservé à la culture et à la sauvegarde du patrimoine, le renforcement de l'intérêt porté aux domaines de la création et aux créateurs, la généralisation à tous les gouvernorats de la couverture par les maisons de culture ou par les espaces culturels et ayant pour finalité de mettre en valeur le patrimoine et de le mettre à profit pour réaliser le saut escompté pour le tourisme culturel et hisser les industries culturelles à un nouveau palier de développement.

Conformément à ces objectifs et pour mieux valoriser les acquis réalisés et dépasser les insuffisances qui subsistent, le plan d'action futur se focalisera essentiellement sur la consolidation des institutions de référence, la promotion des industries culturelles à un nouveau palier de développement et sur le renforcement de la présence du livre tunisien dans tous les espaces et dans toutes les manifestations s'y rapportant.

Outre le renforcement de l'intérêt porté au patrimoine et la consolidation et le développement de l'infrastructure culturelle dans les régions et outre l'amélioration du dispositif juridique et institutionnel, la promotion de

l'information culturelle et l'instauration d'un tissu associatif plus large, ce plan vise par ailleurs à renforcer l'intérêt porté au patrimoine pour développer le tourisme culturel et encourager la création culturelle nationale, à conforter le statut du créateur et à lutter contre toutes les formes de piratage culturel.

Consolider le dispositif d'information et de communication

Pour valoriser les acquis réalisés tout au long des plans précédents, les efforts s'orienteront durant la période à venir vers la consécration de la diversité au niveau de la sphère nationale d'information et vers la promotion du dispositif national d'information et de communication, par la mise à niveau de ses capacités humaines, le renforcement de ses capacités techniques, le développement de ses composantes audio-visuelles et électroniques et la consolidation de la décentralisation de l'information.

Les efforts s'orienteront également, lors de la période à venir, vers la consécration de la diversité intellectuelle et politique, la diversification de la sphère d'information, la promotion de l'information audio-visuelle via l'amélioration de la prestation de la radio et de la télévision tunisienne.

Au niveau de l'établissement de la radio, l'action portera sur l'amélioration de la qualité de la production radiophonique ainsi que sur l'extension du champ d'émission à l'échelle nationale et internationale.

Au niveau de l'établissement de la télévision, la prochaine période télévisuelle devra connaître un saut qualitatif important en raison de l'acquisition de nouveaux équipements numériques et de l'instauration de la télévision numérique terrestre.

Par ailleurs, et tout en s'employant à renforcer la présence de la Tunisie dans la sphère communicationnelle mondialisée, l'action portera également sur la stimulation du secteur privé pour qu'il apporte une contribution à la promotion de l'information audio-visuelle et ce, en encourageant les promoteurs privés à investir dans les domaines de la radio, de la télévision et de la production dramatique.

Par ailleurs, et dans la perspective de sauvegarder la mémoire nationale et l'histoire de la Tunisie, il est prévu d'entamer, dans le cadre de la production audio-visuelle nationale, la numérisation des archives audio et ceux audio-visuelles.

Sur un autre plan, des efforts soutenus seront déployés pour améliorer le dispositif juridique se rapportant à l'information électronique pour l'adapter au dispositif en vigueur au niveau international et pour encourager la création de journaux électroniques.

Grâce à l'instauration de nouveaux mécanismes à même d'améliorer la prestation de structures de presse, la période à venir doit enregistrer une amélioration au niveau de la prestation du dispositif national d'information.

Dans ce contexte, il est prévu de renforcer les structures d'appui au secteur de l'information et de la communication à travers notamment la dynamisation du rôle attribué au conseil supérieur de la communication et l'élargissement de ses prérogatives, pour qu'il soit à même de s'acquitter de la meilleure façon du rôle qui lui est dévolu ainsi qu'à travers la création d'un Fonds pour le développement de l'information en tant que nouvelle structure d'appui aux institutions d'information.

L'action sera orienté également vers la consolidation de l'information spécialisée en encourageant l'édition des journaux et périodiques spécialisés et en incitant les structures audio-visuelles existantes à exploiter le potentiel technique offert par le système numérique pour lancer des bouquets et des programmes télévisés et radiophoniques spécialisés.

Des efforts soutenus seront également consentis, lors de la période à venir pour consolider l'information régionale pour sa capacité qu'à cette information à s'approcher de près des préoccupations régionales et locales ainsi que pour la riche matière qu'elle recèle. Les ressources humaines bénéficieront à leur tour d'un intérêt accru en raison du rôle important qui leur incombe dans le développement de la sphère informationnelle nationale.

Il sera procédé dans ce cadre, à l'amélioration du programme de formation de base et de formation continue aux métiers de l'information et de la communication tout comme il sera procédé à l'initiation d'un programme ayant pour objectif de promouvoir l'amélioration des cadres législatifs, la consécration de la déontologie du métier et l'amélioration des conditions de travail des journalistes.

Propager la pratique sportive

Le secteur des sports et de l'éducation physique a confirmé le rôle important qu'il assume au sein du dispositif de développement humain.

Ce secteur compte de nombreuses réalisations qualitatives et quantitatives perceptibles à travers le développement de la pratique des activités sportives et physiques au sein des milieux scolaires et sociaux ainsi qu'à travers la promotion du sport civil et du sport d'élite, réalisations à l'origine des résultats honorables réalisés par le sport tunisien.

Par ailleurs, ce secteur a enregistré une consolidation de l'infrastructure sportive par la création d'un certain nombre d'installations sportives évoluées offrant un cadre utile à la pratique du sport et à l'accueil des compétitions nationales et internationales.

Le plan d'action retenu pour le secteur des sports et d'éducation physique se concentrera également sur la consolidation des acquis sportifs tout en cherchant à aller toujours de l'avant vers de nouvelles réalisations, et en se préoccupant de

valoriser davantage des activités sportives par des actions de promotion et de développement.

Il est prévu dans ce cadre de propager la pratique des activités physiques et sportives dans les milieux scolaires, universitaires et sociaux, et la création des espaces sportifs dans les régions intérieures et au sein des institutions scolaires, universitaires et dans les quartiers populaires à forte densité de population. Il est également prévu de poursuivre la promotion du sport civil, levier essentiel des sélections nationales, moyennant l'amélioration de la prestation des structures sportives et de leurs modes de gestion administrative et financière et l'adaptation de la législation sportive à celle internationale et pour la promotion des compétitions sportives sur les deux plans technique et éthique, outre la poursuite du plan d'assistance à l'élite sportive, un plan qui vise à assurer la performance sportive et renforcer la position et le rayonnement de la Tunisie à l'échelle internationale.

L'action portera également sur la création, avant 2014, d'une association sportive féminine au moins dans chaque délégation et sur la mise en place d'un programme national ayant pour but de stimuler le sport sanitaire.

Chapitre IX

Développement durable

La Tunisie entamera au cours XII^{ème} Plan une nouvelle étape dans sa perspective de développement, caractérisée par l'activation de l'approche consacrant la durabilité du développement laquelle durabilité s'appuie sur la coexistence simultanée des dimensions économiques, sociales et environnementales. Ainsi, sera-t-il procédé au cours de la prochaine période au renforcement des voies visant l'ancrage et la concrétisation des composantes du développement durable dans toutes les activités économiques sur tous les plans sectoriels, régionaux et locaux à travers le renforcement des efforts dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'amélioration de la qualité de la vie en milieu urbain et rural, de la lutte contre la pollution et les nuisances de la conservation des ressources naturelles et de la gestion durable des zones sensibles du territoire national outre la mise en place de l'entreprise économique et d'une activité économique qui consolide le développement durable.

Dans ce cadre et en concrétisation du programme présidentiel, la prochaine étape verra la poursuite des efforts pour atteindre progressivement un pourcentage 1.25% du PIB consacré aux différents programmes en lien avec la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles, de manière à enrichir les acquis enregistrés, à enraciner les bases du développement durable et à renforcer le cadre juridique à travers la promulgation du Code de l'Environnement.

A cet effet, les efforts seront consentis pour une plus grande maîtrise de la gestion des ressources naturelles notamment les ressources hydrauliques et pour la bonne exploitation et la rationalisation de la consommation d'énergie et la promotion des énergies renouvelables et de substitution outre l'adaptation aux changements climatiques et la confrontation de ses répercussions sur les ressources naturelles, les secteurs économiques et sur la santé à côté de la protection du littoral contre l'érosion marine et la conservation du sol et la lutte contre la désertification outre la poursuite du plan de protection des villes et des conglomérats d'habitation contre les inondations, la lutte contre la pollution sous toutes ses formes notamment la pollution industrielle, la gestion des déchets et la prévention de ses répercussions sur l'environnement à côté de l'adoption de modes de production propre et rentable et du déploiement de plus d'efforts pour le développement de la citoyenneté environnementale chez les diverses franges de la société.

Intérêt accordé à la qualité de vie

Dans ce domaine, l'action portera sur la préservation des acquis enregistrés dans le domaine de création, de maintenance et d'entretien des espaces verts ainsi que sur l'intensification des espaces pilotes récréatifs pour les familles outre un intérêt

accru aux boulevards de l'environnement et de la terre, aux esplanades côtières et la promotion de quartiers populaires à haute intensité d'habitants.

De même l'action sera poursuivie pour la promotion du tourisme écologique et pour la valorisation des sites naturels distingués et du patrimoine du sud tunisien par la réalisation des parcours des oasis et du sahara, de la mémoire de la terre et du parcours du tourisme écologique des îles tunisiennes outre la promotion des forêts périurbains et la réalisation de programmes de propreté des routes et des parcours, la lutte contre les insectes et la mise en place d'un réseau national de lutte contre les nuisances sonores ainsi que l'élaboration de plans de préservation de la qualité de l'air et la réduction des sources de pollution industrielle dans les pôles et les zones industrielles.

Renforcement des services de l'assainissement

L'action sera poursuivie pour la généralisation des services de l'assainissement dans les milieux urbains et ruraux et pour l'amélioration de la qualité et du cadre de vie par l'extension du réseau d'assainissement pour couvrir les zones municipales et par le renforcement de la capacité de traitement des eaux usées et leur réutilisation outre la lutte contre la pollution hydrique industrielle, ce qui contribuera à l'amélioration du taux de branchement au réseau public d'assainissement et le fera porter à 88.4% en l'an 2014.

L'accent sera mis aussi sur l'amélioration de la qualité des services d'assainissement à travers la mise à niveau de son système et l'élargissement de ses infrastructures notamment dans le Grand Tunis à côté de l'amélioration de la qualité des eaux traitées afin de porter son taux de réutilisation à 50% avant la fin de l'année 2014 dans certaines cultures et dans l'industrie et le tourisme outre la création de 10 stations spécialisées dans le traitement des eaux usées dans le domaine industriel, et ce, dans le cadre du traitement des états environnementaux dégradés résultant de la pollution industrielle.

Maîtrise de la gestion des déchets

Les efforts seront intensifiés, dans ce cadre, pour la maîtrise de la gestion des divers types de déchets à travers le doublement de la capacité de traitement des ordures ménagères et assimilées ainsi que des déchets industriels et spéciaux à travers la poursuite de réalisation des décharges contrôlées et des centres de transfert y afférents à côté de la fermeture progressive, de la restauration et du réaménagement de dépotoirs sauvages dans les gouvernorats en plus de la réalisation des quais de transfert des déchets dans les conseils ruraux et les oasis du sud.

Les systèmes de gestion des déchets valorisables et recyclables seront aussi renforcés de même que les capacités nationales dans le traitement de polluants organiques fixes et des pesticides outre le renforcement de la participation du secteur privé dans la réalisation et l'exploitation des décharges contrôlées et les

centres de transfert par l'adoption de la formule de concession et outre le renforcement du partenariat entre les municipalités dans ce domaine.

Prévention contre la pollution industrielle

Pour la mise en place de l'entreprise économique amie de l'environnement et d'une activité économique qui consolide le développement durable, l'accent sera mis sur l'assistance des entreprises industrielles pour la réduction des répercussions négatives découlant de leur activité par le biais des interventions du fonds de dépollution, des programmes de mise à niveau environnementale et des programmes d'accompagnement pour la mise en place d'un système de gestion environnementale qui permettra d'atteindre le nombre de 500 entreprises titulaires du certificat de conformité aux normes environnementales internationales à l'horizon 2014 et de mettre en place le label tunisien en matière d'environnement afin de renforcer davantage la compétitivité de l'entreprise industrielle et de garantir une meilleure sécurité pour l'environnement.

Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'amélioration des états environnementaux dans les pôles et les grandes zones industrielles, sur l'incitation à l'utilisation des techniques propres et des modes et procédés de production respectueux des systèmes environnementaux et sur la préservation de la santé publique, et ce, dans le but de la réalisation du développement industriel durable.

Par ailleurs, des études sur la gestion des pôles et des zones industrielles et le diagnostic des entreprises polluantes et l'environnement seront réalisées et un plan national sera mis en place pour la réduction des dangers de la pollution industrielle pour le renforcement du système de contrôle et de suivi environnemental et du diagnostic environnemental obligatoire pour les entreprises industrielles les plus polluantes et pour l'activation des groupes de maintenance et de gestion.

Amélioration de la qualité de l'air

Afin de prévenir, de limiter et réduire la pollution de l'air et ses effets négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement, les opérations de contrôle de la qualité de l'air seront intensifiées au cours de la prochaine période en consécration du droit du citoyen à un environnement sain et en garantie au développement durable, et ce, à travers la poursuite de la mise en place de stations fixes de contrôle de la qualité de l'air et leur généralisation à tous les gouvernorats à côté de la mise en place de laboratoires mobiles de contrôle de la qualité de l'air à la source et la mise en place des stations spécialisées de contrôle de l'ozone.

De même seront poursuivies les opérations de contrôle des polluants résultant des gaz d'échappement des véhicules ainsi que la mise en place de tableaux lumineux d'information de la qualité de l'air à côté de la poursuite de réalisation d'études relatives aux impacts environnementaux et sanitaires des émissions gazeuses et de

plans pratiques pour l'amélioration de la qualité de l'air et la préservation de sa qualité dans les principales villes tunisiennes.

Préservation des ressources naturelles

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et leur valorisation et afin de concrétiser la complémentarité entre les implications de la conservation des ressources naturelles et les exigences du développement économique et social, l'accent sera mis sur le développement de programmes de conservation des eaux et du sol à travers la mobilisation des ressources hydrauliques disponibles et la maîtrise de leur exploitation et leur orientation vers les projets de développement à l'instar de la protection des barrages et la recharge de la nappe phréatique outre l'impulsion de l'opération d'exploitation des ressources non traditionnelles telles que le dessalement des eaux de mer et la réutilisation des eaux traitées, et ce, afin de garantir l'équilibre entre l'offre et la demande, ceci à côté de l'entretien des infrastructures hydrauliques et leur maintenance, la rationalisation de l'utilisation de l'eau dans les divers secteurs notamment le secteur agricole et le développement des applications économes en eau.

Les efforts déployés permettront ainsi d'atteindre un taux de mobilisation des ressources hydrauliques de 95% à l'horizon 2016.

L'intérêt accordé aux systèmes forestiers et leur conservation et le renforcement de leur rôle économique et environnemental sera poursuivi par les opérations de reboisement et la rationalisation de la gestion des forêts ce qui permettra d'améliorer le taux de couverture forestière et pastorale pour atteindre environ 16% à l'horizon de l'année 2020, ceci en plus de l'implication des résidents aux alentours des forêts dans les travaux de maintenance et d'entretien.

Pour une plus grande efficacité dans la lutte contre la désertification notamment dans les régions du centre et du sud, les efforts sont intensifiés dans le domaine de l'aménagement des zones pastorales et de l'installation de brise-vents outre le démarrage du programme de mise en valeur des zones sahariennes visant l'exploitation des eaux profondes disponibles dans la création de nouvelles zones irriguées et des oasis et l'approfondissement de la réflexion pour la création d'activités alternatives limitatives de l'exploitation abusive des ressources naturelles dans les zones menacées par la désertification.

L'action sera ainsi poursuivie pour la sauvegarde et la protection des systèmes naturels et de la biodiversité et son enrichissement, et ce, à travers la protection des espèces animales et végétales menacées d'extinction via l'aménagement et la création de réserves et de parcs nationaux et par le développement de l'activité de la Banque Nationale des Gènes.

Protection du littoral

Compte tenu des pressions exercées sur le littoral et qui ont perturbé les systèmes naturels, l'action sera orientée vers la réduction de la concentration excessive des activités économiques par l'adoption de modes de gestion intégrée et la protection du domaine public maritime à côté de la prévention des risques potentiels causés par l'élévation rapide du niveau de la mer dû à l'effet de serre et aux fluctuations climatiques dans l'univers.

Dans ce cadre, les efforts seront concentrés sur la concrétisation des orientations du programme présidentiel relatives au démarrage du programme naturel de protection du littoral contre l'érosion marine. Ainsi, les travaux démarreront notamment pour la protection du littoral de la zone s'étendant de Gammarth à la Goulette outre la restauration du versant nord-est de la colline de Sidi Bou-Saïd à côté de la protection d'une partie du littoral des îles de Kerkenah et de Djerba et l'aménagement du golfe de Monastir et du littoral de Sousse-sud et la zone de Kantaoui outre la poursuite du nettoyage des plages et de leur mise à niveau, l'enlèvement des algues marines avant leur putréfaction sur les plages à l'approche de la saison de villégiature, la réalisation d'esplanades côtières et l'aménagement de quelques Sebkhats.

L'action sera également poursuivie pour la rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques et le suivi des indicateurs de pêche notamment à travers l'application du repos biologique et la promotion du secteur de l'élevage des poissons en milieu marin afin d'alléger la pression sur les ressources marines. Il sera de même procédé à l'établissement d'un système de contrôle par satellite pour le suivi des navires et à l'installation de quais artificiels afin de limiter la pêche anarchique.

Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables

Au niveau de la maîtrise de l'énergie et eu égard aux fluctuations que connaît le marché mondial du pétrole et leurs grandes répercussions sur l'économie nationale, les efforts seront poursuivis pour réaliser l'autosuffisance énergétique et l'exploration optimale des ressources nationales et la diversification de leurs sources à travers une plus grande maîtrise de la demande en énergie dans les secteurs de l'industrie, des services et du transport, par l'intensification des programmes de rationalisation de la consommation de l'énergie et la promotion de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables et le décuplement de l'énergie par cinq fois en l'an 2014. Ainsi est-il attendu la poursuite de l'action pour l'orientation de la consommation vers les énergies de substitution moins onéreuses telles que l'énergie éolienne pour la production de l'électricité solaire et la valorisation énergétique des déchets outre la promotion de la substitution énergétiques et de l'efficacité énergétique notamment dans le secteur industriel.

En conséquence, la densité énergétique atteindra 275 kg équivalent pétrole par mille dinars de produit brut. Dans le même contexte, il est attendu la promotion de

l'utilisation du carburant propre à travers la consolidation de la place du gaz naturel et la poursuite de l'augmentation de sa part dans les ressources nationales en hydrocarbures à côté du renforcement de la recherche scientifique et l'étude de rentabilité du développement de l'énergie nucléaire.

Aménagement territorial et urbain

Dans le cadre d'une vision globale et complémentaire de la gestion de l'espace territorial et l'optimisation de son allocation, il sera procédé à la lutte contre l'extension excessive des villes et des agglomérations afin de sauvegarder les terres agricoles et garantir une allocation équilibrée entre les zones urbaines et les zones rurales tout en assurant l'adéquation entre les besoins de développement économique et social, les équilibres environnementaux et les besoins en commodités, équipements collectifs et infrastructures de base.

L'effort sera aussi orienté vers la généralisation de l'agenda 21 sur la totalité des villes tunisiennes et l'élaboration des études visant à mieux aménager les régions économiques, les agglomérations, les zones sensibles et les zones frontalières.

Il est prévu également de mettre en place un réseau d'observation territoriale à l'échelle nationale et l'élaboration d'une carte nationale pour les infrastructures de base et les grands équipements collectifs, outre la conduite de l'étude stratégique visant à mettre en place le plan de développement des petites et moyennes villes, des plans d'aménagement urbains seront également élaborés pour tous les conseils ruraux avant la fin de l'an 2014.

Appui à la sensibilisation environnementale

Eu égard à l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et de la communication dans le domaine environnemental, dans le renforcement du concept de la citoyenneté chez la totalité des franges de la société, les efforts seront poursuivis au cours de la prochaine période dans le but de la mise en place d'une culture environnementale pour la protection de l'environnement et l'affermissement du développement durable par l'intensification des programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale dirigés vers la totalité des tranches d'âge et des groupes sociaux à travers l'intensification de la passation de spots télévisés et radiophoniques et la réalisation de campagnes de sensibilisation sur le terrain et par l'activation des relations de partenariat dans les domaines de la sensibilisation, de l'éducation et de la communication environnementale avec tous les intervenants notamment la société civile et la jeunesse.

Dans ce cadre, une bibliothèque environnementale sera créée au cours de la prochaine période ainsi qu'un forum de jeunesse et d'environnement et l'élaboration d'un guide environnemental en plus de la multiplication du réseau d'écoles durables dans la majorité des régions du pays et de la généralisation des clubs d'enfance outre la réalisation d'études stratégiques sur l'économie verte et la participation dans l'élaboration d'études pour la création d'une carte pour

l'environnement et d'observatoires dans les districts environnementaux qui regroupent des régions ayant des spécificités similaires.

Le Développement Durable : Principaux Indicateurs

	2009	2010	2014
Mobilisation des ressources (%)	88	90	95*
Taux de couverture forestière et pastorale (%)	12.8	13.0	14.0
Taux de branchement au réseau d'assainissement (%)	83.3	84.4	88.4
Volume des eaux traitées dans les stations d'épuration (mm ³)	234	244	280
Nombre de parcs urbains	36	39	43
Taux d'espaces verts (m ² /habitant)	16.23	16.8	19
Efficacité énergétique (kg EP/1000 DT du Produit)	309	295	275

* (année 2016)

Chapitre X

Développement administratif et entreprises publiques

Le rendement de l'administration et des entreprises et établissements publics a connu un développement important au cours des dernières années sous l'impulsion des réformes, qui ont concerné, notamment, l'amélioration des prestations fournies, l'adoption des nouvelles technologies pour rapprocher l'administration des usagers, à côté du renforcement de la contribution des entreprises et la consolidation de leur rôle dans les différents programmes de développement.

Le prochain quinquennat 2010-2014 verra la promotion de l'administration afin d'atteindre les standards des pays développés et lui permettre de répondre aux impératifs des changements rapides et des défis imposés. Il verra, également, l'amélioration de la rentabilité des entreprises et des établissements publics, la modernisation de leurs procédés de gestion et de fonctionnement dans le but de contribuer au renforcement de leur compétitivité.

Développement administratif

Les efforts se poursuivront au cours de la période du XII^{ème} plan de développement 2010-2014 pour promouvoir davantage le développement administratif à travers l'approfondissement et l'accélération des réformes afin que l'administration tunisienne puisse accompagner les changements rapides et s'aligner au niveau des standards des pays avancés ce qui renforcera sa participation dans l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et l'accélération du rythme de croissance.

Dans ce cadre, la stratégie de développement administratif qui s'inscrit totalement au sein du programme présidentiel « ensemble relevons les défis » et notamment le point 23 " administration moderne au service du citoyen et du développement ", vise à enraciner davantage les principes de fonctionnement rigoureux et à instituer la transparence, l'efficacité et l'efficience élu dans le but d'instaurer une relation basée sur la confiance réciproque entre l'administration et les différents usagers, condition nécessaire pour la relance du processus du développement du pays.

A cet effet, la stratégie du développement administratif du XII^{ème} plan s'articule autour des principaux axes suivants :

- L'amélioration de la qualité des services publics
- L'octroi d'une plus grande attention aux préoccupations des usagers
- La participation dans l'amélioration du climat des affaires
- Le développement de l'administration électronique

- L’octroi d’une attention particulière aux ressources humaines dans la fonction publique

L’amélioration de la qualité des services publics

Le programme national de la qualité des services administratifs connaîtra durant le prochain quinquennat et après l’achèvement de l’opération d’évaluation du 1er niveau du cadre référentiel des normes de la qualité (accueil, renseignement, délais de réponse...) l’institution du 2ème niveau du référentiel national de la qualité des prestations administratives au sein des services publics. Ce 2ème niveau vise, à l’horizon de 2014, la simplification des procédures et des circuits administratifs, la réduction des délais des prestations et la limitation des documents demandés.

Ce programme connaîtra, également, la généralisation du 3ème niveau du référentiel national de la qualité des prestations administratives à savoir l’institution des principes de la qualité globale. En outre cette période sera caractérisée par la détermination des indicateurs de qualité à l’échelle aussi bien nationale que sectorielle. En plus de la création d’un site web interactif spécifique permettant le renforcement de la communication et de la formation à distance dans le domaine de la qualité et sa mise en ligne à l’horizon de 2014.

En plus, il est envisagé la généralisation du label de la qualité d’accueil «Marhaba» pour tous les services publics, notamment les bureaux centraux et régionaux des relations avec le citoyen et l’institution des mécanismes d’évaluation de la qualité des services administratifs en collaboration avec le conseil national d’accréditation et de l’INNORPI.

L’octroi d’une plus grande attention aux préoccupations des usagers

Un intérêt particulier sera accordé aux préoccupations et aux besoins des citoyens et de l’entreprise à travers la valorisation de la fonction d’accueil et la modernisation du rôle des bureaux des relations avec le citoyen. Ces derniers seront appelés à utiliser le nouveau système de traitement des requêtes « SIGER II » qui permettra essentiellement la liaison entre les différents bureaux des relations avec le citoyen ainsi que l’échange des documents et des informations électroniquement, outre l’approbation de la charte des services publics et celle des administrés, leur publication et leur généralisation à tout les services publics.

L’intérêt sera porté, également, au rapprochement de l’administration aux citoyens à travers l’élargissement du champ d’intervention des centres d’appels administratifs, la diversification des mécanismes de communication et l’institution de nouveaux locaux « maisons de services administratifs » en partenariat avec les grands établissements. Ces actions permettront, d’une part, de faciliter la communication avec les citoyens et l’entreprise et d’autre part d’assurer les

prestations administratives dans de bonnes conditions sans que ces derniers soient obligés de se déplacer d'un service à un autre.

En plus de la création des nouveaux locaux de l'administration rapide au sein de grandes surfaces et l'organisation des débats télévisés périodiques francs et ouverts entre les ministres et les citoyens.

La participation dans l'amélioration du climat des affaires

La participation de l'administration sera intensifiée en vue d'améliorer le climat des affaires au cours de la prochaine étape à travers la simplification des procédures et des circuits administratifs envers le citoyen et l'entreprise et ce par l'adoption d'une procédure unique et un document unifié pour la création d'entreprise en plus de la réduction des coûts des procédures administratives au profit de l'entreprise.

Dans ce cadre, une démarche par étapes a été préconisée mettant à l'avant les services ayant un impact sur la compétitivité de l'entreprise parallèlement à la mise en place d'une procédure pour le suivi du climat administratif des affaires et l'adoption d'une méthodologie qui permet de mesurer la qualité de ce dernier à la lumière des rapports des organismes et des agences de notations internationaux.

De même cette période sera caractérisée par le renforcement de la fonction de veille et de prospective afin de suivre de près les expériences administratives pilotes dans les domaines prioritaires et d'analyser les indicateurs et les données comparatives sur le développement administratif. En plus de l'élargissement de la liste des situations où le silence de l'administration vaut accord implicite et l'achèvement du programme de suppression ou du remplacement des autorisations par des cahiers de charges et son évaluation.

Développement de l'administration électronique

La période du XII^{ème} plan de développement sera caractérisée par l'institution de l'administration électronique en vue de l'ériger au niveau des standards des pays avancés et l'amélioration des services rendus aux citoyens et aux entreprises à travers l'achèvement et la connexion de tous les ministères au réseau intégré de l'administration (RNIA) par la généralisation des applications communes à l'échelle centrale et régionale.

Elle sera, également, caractérisée par la mise en place d'une banque de données permettant aux différentes administrations l'usage commun des informations, l'attribution d'un compte de messageries électroniques à chaque cadre de l'administration, l'utilisation des services rendus par le système « intranet », le développement des prestations administratives à distance et l'adoption de la carte de citoyenneté électronique permettant l'accès à plusieurs services.

Dans ce cadre des efforts seront déployés au cours de XII^{ème} plan en vue de développer les principaux domaines suivants :

- la concrétisation du plan d’actions préconisé par l’étude stratégique concernant l’amélioration de l’administration électronique.
- la promotion de 200 nouvelles prestations administratives interactives à caractère prioritaire durant la période 2010-2014 en mettant l’accent sur :
 - la mise en ligne de 30 prestations administratives à l’horizon de 2010.
 - l’utilisation du téléphone portable pour fournir des services publics tout en accordant la priorité aux institutionnels fournissant les prestations publiques.
 - généraliser les prestations administratives et pédagogiques à distance au profit des élèves et étudiants.
- le développement des compétences et des professions liées à l’administration électronique à travers l’élaboration de programmes de formation pour les agents publics et l’amélioration de leurs compétences dans les domaines de contrôle des projets de l’administration électronique, la gestion électronique des documents et l’intégration d’une base des données à côté de la formation des formateurs dans les domaines d’audit, de formation et de gestion des sites web et l’exécution du programme de communication relatif à l’administration électronique pour mieux faire connaître les prestations électroniques.
- l’institution d’un système national d’information juridique à travers le développement d’un portail permettant l’accès à l’information juridique actualisée et l’amélioration du site d’information et de communication administratives à distance « SICAD » en tant que Portail des prestations administratives, outre le développement de l’infrastructure de communication pour faciliter l’accès aux prestations administratives en ligne.
- L’institution de systèmes des marchés publics en ligne.
- La mise en place d’un cadre juridique pour l’administration électronique qui détermine:

Le cadre général des échanges des données.

Les opérations ayant trait à l’accès aux données personnelles et leurs traitements.

Les archives électroniques.

Les marchés publics en ligne.

L’octroi d’une attention particulière aux ressources humaines dans la fonction publique

La sollicitude des ressources humaines dans la fonction publique constitue un facteur primordial dans la réalisation des objectifs escomptés du développement administratif durant la prochaine étape, celle-ci, consiste à doter les services publics des moyens, leur permettant de suivre les nouveautés et de relever les défis et les enjeux. Dans ce cadre la période 2010-2014 sera caractérisée par l’accélération du rythme des réformes qui visent l’amélioration du système de gestion des ressources humaines à travers la concrétisation des orientations suivantes :

- Instituer un référentiel pour les professions dans la fonction publique avec une description détaillée des missions accordées pour chaque poste de travail tout en précisant les compétences nécessaires.
- Instituer progressivement le principe de la rémunération en fonction du mérite à travers des incitations aux fonctionnaires méritants adoptées aux efforts fournis et l'institution d'un régime contractuel avec les gestionnaires et experts comportant des programmes à réaliser et des incitations en cas de réalisation.
- Lier le déroulement de carrière de l'agent à la formation à travers la révision du système de formation.
- Développer un nouvel outil d'évaluation du rendement des agents
- Former des spécialistes dans le domaine de la gestion des ressources humaines
- Renforcer les administrations régionales et locales par les compétences adéquates
- Développer les capacités des agents publics en matière d'utilisation des technologies de l'information.
- Adopter la gestion prévisionnelle des agents.
- Intensifier la coopération technique.

Développement des entreprises et des établissements publics

Les établissements et les entreprises publics bénéficient d'un suivi continu du fait de leur poids dans l'économie nationale et de leur rôle crucial dans le soutien des diverses politiques et programmes de développement.

La dernière période a enregistré plusieurs réformes afin d'améliorer l'efficacité de ces entreprises et la promotion de leur rendement conformément aux exigences de la concurrence. Les efforts se poursuivront durant la prochaine période pour améliorer davantage le rendement des entreprises publiques et ce, à travers le renforcement de leur propres capacités et la modernisation de leurs modes de gestion et de fonctionnement.

Promotion de la gestion, du suivi et du contrôle

Dans le cadre du souci continu pour renforcer les moyens d'action prospective et l'instauration de la culture de planification au sein des entreprises et établissements publiques, l'attention sera accordée durant la prochaine période à l'élaboration davantage de contrats programmes et de programmes objectifs et leur mise à jour en tenant compte de la situation des entreprises et le niveau de leur organisation dans la fixation des objectifs et des programmes ; ainsi que la revalorisation des budgets prévisionnels comme outils de suivi de l'exécution des contrats programmes et de régulation des orientations et des objectifs en fonction des évolutions. L'action se focalisera, également, sur la promotion des principales fonctions de bonne gestion particulièrement l'audit et le contrôle de gestion dont la mise en place se poursuivra au sein des diverses entreprises publiques en les dotant des ressources humaines et financières nécessaires.

Et, dans le cadre de la complémentarité souhaitée entre l'administration de l'entreprise et les structures de gestion et de contrôle, l'effort se poursuivra pour améliorer le taux de disponibilité des administrateurs au sein des conseils d'administration pour atteindre une moyenne d'un conseil pour chaque administrateur outre la dynamisation du rôle du contrôle d'Etat dans le sens d'assurer le contrôle préventif à travers l'amélioration du taux de couverture des entreprises par les contrôleurs d'Etat et développer les outils de travail au sein de cette structure.

L'effort se poursuivra au niveau de la tutelle sectorielle afin de réduire les délais d'approbation de la part de l'autorité de tutelle pour les travaux de gestion qui y sont soumises pour les restreindre d'une façon générale dans des limites ne dépassant pas les 15 jours. En outre, l'effort portera sur :

- L'étude du système de tutelle de point de vue définition des rôles et coordination entre la tutelle sectorielle et la tutelle horizontale dans le sens de faciliter et maîtriser le suivi tout en passant du suivi des travaux de gestion au suivi de la qualité de gestion,
- Le développement du système d'information sur les établissements publics pour couvrir les indicateurs d'évaluation et ouvrir l'accès aux entreprises et établissements afin de l'alimenter directement par les données et ce, en vue de la généraliser sur toutes les ministères et établissements et entreprises publiques,
- L'élaboration d'une étude relative à l'identification des principaux indicateurs d'efficacité qui seront intégrés obligatoirement aux tableaux de bord de la part des établissements concernés et aussi, dans le cadre des travaux de développement de l'application de suivi.

Adoption des mesures spécifiques en faveur des principaux établissements et entreprises

Les principaux programmes consacrés aux grands établissements et entreprises seront axés sur :

- Assurer une couverture totale par les systèmes d'information intégrés et généraliser la comptabilité analytique vu qu'elle représente un facteur essentiel pour la gestion,
- Augmenter la fréquence des réunions des conseils d'administration ou des conseils d'entreprises et par la suite, individualiser les questions importantes à l'instar des bilans prévisionnels et des états financiers par un ordre de jour spécifique,
- Généraliser la création des comités de soutien aux conseils d'administration et des conseils d'entreprises tout en se concentrant sur les questions d'ordre stratégique et organisationnel et instaurer le principe d'alternance des membres des conseils d'administration et des conseils d'entreprises dans les comités de soutien afin d'améliorer la qualité d'intervention de ces comités et leur performance,

- Mise en place d'un système estimatif des ressources humaines, élaboration des systèmes spécifiques pour évaluer la productivité et mise en place des indicateurs d'évaluation de performance pour les adopter comme outils de suivi outre les indicateurs normaux,
- Œuvrer à la création des commissions des marchés internes au sein des plus importantes entreprises publiques à caractère non administratif.

Poursuite du programme de privatisation et de restructuration

Le programme de privatisation et de restructuration se poursuivra au cours de la prochaine période à travers la poursuite de l'ouverture à l'investissement privé des secteurs exerçant dans un environnement concurrentiel et ce, en cessant à un partenaire stratégique, à l'instar de la Société FOULEDH, la Société Tunisienne de Sucre et la Société Tunisienne des Industries des Pneumatiques ; ou en ouvrant au public le capital dans le cadre de l'introduction en bourse telles que la Société Nationale de Distribution de Pétrole, la Société Tunisienne de Navigation, la Société de Leasing Financier, l'Immobilière de l'Avenue, la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurances et Assurances Salim où la procédure d'introduction en bourse des deux dernières a déjà démarré et ce, en plus de l'achèvement, au cours de la dernière période, de la privatisation de 15 établissements à participation publique exerçant dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie, le commerce et les services. L'effort sera déployé également pour appuyer davantage le partenariat avec le secteur privé dans des nouveaux domaines, à l'instar des techniques développées et l'économie numérique et l'instauration et l'exploitation de l'infrastructure et ce, via le mécanisme de concession qui s'est renforcée suite à la promulgation de loi cadre relative aux concessions.

Ces opérations de privatisation et de restructuration seront accomplies selon les mêmes principes basés sur l'adoption de la transparence absolue et l'égalité des chances entre les différents soumissionnaires, avant et durant ces opérations et ce, à travers l'adoption des appels d'offre et publications élargis tout en mettant à la disposition des participants les données et renseignements complémentaires aux cahiers de charge d'une part ; et en intensifiant le suivi après l'opération de privatisation pour s'assurer du degré de respect des acquéreurs à leurs engagements contractuels, d'une autre part.

L'attention sera accordée également au recours aux banques d'affaires et aux bureaux spécialisés dans le cas d'opérations de privatisation complexes afin de s'assurer de leur succès et ce, vu leur expertise et connaissance des activités et des secteurs.

Renforcement de la compétitivité du secteur

Le renforcement de la compétitivité du secteur nécessite l'encouragement des entreprises publiques à dynamiser leur participation dans les activités de recherche à travers l'étude des modalités d'incitation des entreprises nationales à allouer un

taux de 1% de leur chiffre d'affaires pour financer la recherche et le développement, l'instauration davantage de la culture de la qualité et œuvrer à sa généralisation, outre l'exploitation des marchés publics pour attirer l'investissement extérieur et développer les programmes de partenariat avec les fournisseurs étrangers.

L'action portera, également, sur la réalisation d'études spécifiques relatives aux volets communs permettant aux entreprises et aux autorités de tutelle d'instaurer de nouveaux outils de gestion et de suivi, à l'instar de la méthodologie d'évaluation de la productivité sur la base des résultats de dialogue national prévu à être tenu autour de cette question, la méthodologie de gestion des ressources humaines, en relation avec les outils utilisés et la manière de son élaboration et son application; et l'évaluation des systèmes de rémunération au sein des établissements et entreprises publiques et les possibilités de leur développement à moyen terme. Aussi, le système de classement des établissements et des entreprises publiques sera révisé et ce, en réponse aux évolutions survenues au niveau des critères et de la méthode adoptés. Un nouvel élan sera donné, également, à l'opération d'adhésion des établissements et des entreprises publiques au programme de l'administration électronique et au système de services à distance. A cette fin, les prestations dont l'intégration sera possible parmi les 30 services en ligne supplémentaires prévus par le programme présidentiel « ensemble, relevons les défis » seront identifiées, faisant suite au développement des services postaux et au règlement des factures à distance auprès des plus importants concessionnaires publiques.

Chapitre XI

Développement régional et local

Le programme présidentiel «ensemble relevons les défis» constitue un pilier essentiel pour l'instauration d'une vision renouvelée de développement régional qui vise une meilleure intégration des différentes régions du pays et le renforcement de leur complémentarité à travers une infrastructure moderne et développée qui contribue à améliorer la compétitivité des régions et impulser l'investissement.

Dans ce cadre, la prochaine étape connaîtra le renforcement des prérogatives des régions à travers l'adoption d'actions intégrales de développement et de consolidation des ressources financières et humaines des conseils régionaux ce qui contribuera à améliorer leur fonctionnement, outre l'élargissement des compétences des régions pour développer des liens de coopération et de partenariat avec les autres régions des pays frères et amis.

Afin d'atteindre l'objectif de croissance fixé, l'effort sera axé davantage sur la diversification de la base économique, l'amélioration de la compétitivité des régions et la création d'une dynamique pour y impulser l'investissement privé. A cet effet, il sera procédé à la multiplication des études stratégiques sur les potentialités dans chaque région, les moyens à mettre en œuvre pour les valoriser et disposer d'un processus pour le développement et la croissance propre à chaque région par le biais de l'impulsion des secteurs prometteurs et à haute valeur ajoutée, l'édification d'une infrastructure industrielle moderne permettant d'attirer les investissements et de générer des postes d'emploi outre la valorisation du produit régional.

Par ailleurs la prochaine étape verra la poursuite de l'attention accordée aux zones prioritaires qui demeure une constante de la politique de développement adoptée qui vise la consolidation du développement sur tout le territoire et pour toutes les catégories. Dans ce cadre, la période du plan connaîtra l'élaboration d'une nouvelle génération de programme de développement intégral dans les quartiers périphériques des grandes villes, d'un plan pour le développement des zones frontalières et des régions sahariennes outre la poursuite l'exécution du programme de développement intégré et de projets de développement agricole intégré.

La période 2010-2014 sera caractérisée également par la poursuite des efforts en vue de promouvoir le cadre de vie, améliorer les indicateurs de développement et renforcer les équipements sportifs, culturels et de la jeunesse.

La stratégie de développement régional pour la période 2010-2014 reposera sur les quatre axes suivants :

- Renforcement des prérogatives des régions dans l’action de développement.
- Diversification de la base économique et promotion de l’investissement et de l’emploi.
- Développement des zones prioritaires.
- Amélioration du cadre de vie et développement durable.

Renforcement des prérogatives des régions en matière de développement

La prochaine étape connaîtra l’élargissement des prérogatives des régions en matière de conception, d’élaboration et d’exécution des projets régionaux, et ce par le renforcement de leur participation aux différentes étapes d’élaboration des plans de développement et des projets spécifiques, du suivi de leur exécution et la réalisation d’études relatives aux projets à caractère local.

La concrétisation de cette orientation sera axée sur le renforcement du rôle des conseils locaux de développement en matière de planification et de programmation ce qui leur permettront d’élaborer des plans de développement locaux. Il sera également procédé à la consolidation des ressources financières propres des conseils régionaux, la mise en place d’un système de financement régional à travers l’augmentation des recettes au profit des conseils régionaux, l’élargissement de leur assiette et le transfert des crédits des projets à caractère régional aux conseils régionaux.

Par ailleurs, l’effort sera poursuivi en vue d’ étoffer les régions de cadres compétents auxquelles il sera accordé des incitations spécifiques, de même des avantages seront également octroyés au profit des compétences de l’administration centrale pour exercer dans les régions.

La période de 2010-2014 du plan verra l’élaboration et l’exécution d’une stratégie nationale de coopération internationale décentralisée et ce par la mise en place du cadre juridique et institutionnel et la mise à la disposition des conseils régionaux des moyens humains et matériels.

Par ailleurs, un rôle plus accru sera accordé à la société civile à travers des contrats de partenariats entre les associations d’une part, et les conseils régionaux et municipaux d’autre part.

Diversification de la base économique, impulsion de l’investissement et consolidation de l’emploi

La diversification de la base économique et l’impulsion de l’investissement dans les régions constituent l’une des orientations principales de la stratégie de développement régional durant la prochaine étape, ce qui nécessite le développement de l’infrastructure de base, l’exploitation et la valorisation des

potentialités spécifiques des régions à travers la multiplication des études stratégiques et l'élaboration d'études sur les substances utiles en plus de la mise en place d'un système de commercialisation et d'un label pour chaque région.

Ainsi, au niveau du développement de l'infrastructure de base, les efforts seront axés sur la consolidation du réseau routier à travers la construction d'autoroutes et de voies rapides, la modernisation des routes structurantes, la poursuite de l'élargissement et l'aménagement des routes classées en vue d'une meilleure liaison entre les régions de l'intérieur et les régions côtières. A cet effet la période du plan connaîtra la construction de l'autoroute Sfax-Gabès (155 km), l'autoroute Oued Zarga-Bousalem (70 km), la réalisation d'un tronçon de l'autoroute du sud Gabès-Medenine-Ras Jedir (180.3 km), l'autoroute Ennfidha-Kairouan-Sidi Bouzid-Kasserine-Gafsa (348 km) et la poursuite de l'aménagement du réseau classé par la rénovation de 1512 km de routes nationales, régionales et locales et la modernisation de 345 km de routes et le comblement des lacunes pour garantir une meilleure intégration entre les régions.

Dans le but de consolider le rôle du secteur agricole dans la valorisation de l'économie régionale les efforts seront poursuivis pour la mobilisation et la rationalisation de l'exploitation des ressources hydrauliques afin d'atteindre un taux de mobilisation de 95% au début de la moitié de la prochaine décennie. La prochaine période connaîtra la poursuite du programme de raccordement des barrages et le transfert de leurs excédents et ce à travers la construction des barrages de Tassa et Mallegue Supérieur (Kef), d'El Maleh, Khalled et Béja (Béja) et Chafrou (La Mannouba) et l'achèvement du barrage de Serrat au Kef, El Kbir à Gafsa. Le secteur irrigué verra l'accroissement de sa contribution dans la production agricole par la création de 23 milles ha de périmètres irrigués dont 8500 ha autour des grands barrages, 850 ha autour des barrages et des lacs collinaires, 5000 ha autour des forages profonds et 8500 ha avec les eaux usées traitées en plus de la poursuite de l'amélioration des conditions d'exploitation de 32 mille ha.

La période du plan connaîtra également la consolidation du secteur de la pêche à travers la construction d'un port à Sidi Youssef (Kerkena), la protection du port de Gabès, l'aménagement du port de Hergla, l'extension des ports d'El ketef et Zarzis, outre la poursuite des travaux de protection des ports de Bkalta et Haouaria et l'extension des ports de Kelibia, de Chebba et de Bizerte et l'extension et la protection du port de Ghar El Melh.

Le secteur industriel constitue l'assise de base pour diversifier l'économie régionale et améliorer sa compétitivité lui permettant de développer les exportations et conquérir les marchés extérieurs. A cet effet les efforts seront axés sur la modernisation et la mise à niveau de l'infrastructure industrielle et l'impulsion du rythme de création des entreprises et des projets industriels dans les activités prometteuses. Pour concrétiser ces choix, il sera procédé à la mise en place d'espaces modernes pour drainer les investissements à travers la construction de 49 zones industrielles sur 1213 ha dont 27 sur 414 ha dans les

zones de développement régional et le réaménagement de 63 zones sur 1742 ha dont 21 couvrant 481 ha dans les zones de développement régional.

Le secteur touristique occupe une place importante dans la promotion de l'investissement privé national et étranger, à cet effet le prochain quinquennat 2010-2014 connaîtra l'aménagement et la poursuite de l'aménagement de 16 zones touristiques qui couvrent 1926 ha avec une capacité d'hébergement de 98750 lits ce qui contribuera à diversifier le produit touristique (balnéaire, écologique, thermal et saharien). Les interventions concerneront essentiellement les zones de développement régional à travers l'extension de la zone touristique de Tozeur et l'aménagement d'une zone touristique intégrée à Chat Hamrouni à Gabès et 3 pôles touristiques à Tataouine, Kerkena et Ain Drahem en plus de l'aménagement de la ville thermale d'El Khbaïet à Gabès.

Par ailleurs les efforts seront soutenus pour promouvoir le secteur de l'artisanat et valoriser le produit artisanal spécifique des régions et ce par la création de villages de métiers dans différents gouvernorats, la création d'espaces pour chaque produit artisanal et l'amélioration de la qualité et de l'innovation dans ce domaine.

La promotion des ressources humaines constitue un levier important pour améliorer la compétitivité des régions. A cet effet la prochaine étape verra l'implantation d'une infrastructure technologique et de communication, la consolidation des espaces de performance dans toutes les régions, la création de réseau de complexes industriels et technologiques qui constituent des prolongements des pôles technologiques. Ces actions permettront la création de projets dans les activités à haute valeur ajoutée en vue de satisfaire les besoins des diplômés en matière d'emploi. A cet effet, les établissements universitaires de l'intérieur seront renforcés par la création de 3 écoles d'ingénieurs à Béja, Kairouan et Bizerte en plus de la consolidation du volet pratique dans la formation.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la prochaine étape verra la concrétisation du choix stratégique du programme présidentiel visant la réalisation d'un saut qualitatif dans le système de la formation professionnelle. Dans ce cadre une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la qualité de la formation et le ciblage des spécialités prometteuses, à travers la poursuite du renforcement de la capacité d'accueil des centres de formation dans les régions, la restructuration des centres de formation et la diversification des spécialités pour les adapter au tissu économique des régions, outre le renforcement de la capacité d'hébergement à travers la construction de foyers pour permettre aux jeunes des régions de l'intérieur de fréquenter les centres de formation professionnelle.

Meilleure attention aux zones prioritaires

La période 2010-2014 verra la poursuite de l'attention accordée aux zones à problématiques spécifiques et ce à travers la réalisation du programme de développement intégré qui vise la création d'une dynamique de développement

local, la consolidation de l'emploi dans les régions et l'amélioration des indicateurs de développement humain. L'intervention du programme concerne 90 délégations avec une population de 2719 mille habitants dont 40 délégations dans les gouvernorats frontaliers, 21 délégations dans les gouvernorats de l'axe médian, et 29 délégations dans les gouvernorats côtiers. Les différentes interventions permettront l'aménagement de 200 ha de zones industrielles de 1000 ha de périmètres irrigués, la construction de 40 espaces industriels et 50 cités artisanales en plus de l'aménagement et le bitumage de 800 km de routes et de piste rurales.

De plus, la période du plan verra la poursuite de l'exécution du programme de développement agricole intégré qui vise l'impulsion du développement local, l'accroissement de la production agricole, la consolidation des sources de revenus et l'amélioration des conditions de vie. A cet effet la prochaine étape sera marquée par le démarrage de l'exécution des projets nouveaux décidés par Monsieur le Président de la République dans le cadre des sessions extraordinaires des conseils régionaux et qui concernent l'axe frontalier du gouvernorat du Kef, la deuxième phase du projet de Gabès, le projet de développement agricole du Nord de Gafsa, la deuxième phase du projet de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans les gouvernorats de Jendouba, Kasserine et Médenine en plus du projet du développement de l'ouest du gouvernorat de Zaghouan.

Par ailleurs la période du plan verra la réalisation du programme de développement intégral des quartiers périphériques des grandes villes qui vise la rationalisation de l'exploitation de l'espace urbain à travers l'aménagement du tissu urbain existant ainsi que l'extension d'espaces urbains homogènes et intégrés tout en veillant au respect de l'environnement, la réhabilitation des villes et le renforcement de leur compétitivité en matière d'investissement et de création de postes d'emploi durables.

La période 2010-2014 connaîtra aussi l'élaboration d'une stratégie intégrale pour la mise en place d'un nouveau plan d'action à moyen et long terme qui concerne les cinq gouvernorats frontaliers. Ce plan vise la réduction du phénomène d'exode et de chômage et ce par l'incitation à l'installation pour son propre compte à travers la vulgarisation des avantages accordés, des opportunités d'investissement et le renforcement de la formation professionnelle. Les interventions concerneront en particulier le développement de l'infrastructure à travers la rénovation et la modernisation des axes routiers et des pistes rurales, la consolidation du développement agricole et la valorisation des ressources naturelles.

De plus, un plan d'action visant le développement des régions sahariennes sera élaboré au cours de la période 2010-2014, il visera la rationalisation de l'exploitation des nappes profondes pour développer les oasis et les parcours, et une meilleure diversification du produit agricole. Par ailleurs et dans le cadre de ce plan il sera procédé à la modernisation des oasis pour impulser l'activité touristique, à la valorisation des sites naturels et archéologiques afin de dynamiser le tourisme saharien et à la création de nouveaux circuits touristiques.

Garantir la qualité de la vie et le développement durable

Les réalisations de la période écoulée ont permis d'améliorer les indicateurs relatifs à la qualité de vie. L'effort sera soutenu au cours de la prochaine étape pour consolider ces acquis dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la jeunesse et de la culture et de relever les indicateurs de développement.

A cet effet la période du plan connaîtra :

- L'amélioration du taux de desserte en eau potable en milieu rural pour atteindre 98.5% en 2014 et l'amélioration du taux d'électrification rurale pour atteindre 99.1% en 2014 outre la poursuite des efforts pour relier les différentes zones rurales aux sièges des délégations et des gouvernorats et ce par l'aménagement de 1000 km et le bitumage de 600 km de pistes rurales contribuant à l'écoulement de la production agricole.
- L'augmentation du taux de raccordement au réseau d'assainissement pour atteindre 88.4% en 2014 et ce par le raccordement de 218 cités populaires et 19 zones rurales au réseau, la construction de 32 stations d'assainissement et 10 stations dans les zones industrielles. De plus la période du plan verra la protection de l'environnement dans les villes à travers la construction de parcs urbains dans différentes régions et gouvernorats et l'aménagement de cinq esplanades côtières à Haouaria, Bekalta, Kerkenna, Menzel Horr et Ben guerdane.
- La poursuite de la mise à niveau des établissements de santé dans les régions, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux régionaux et universitaires et leur renforcement en médecine spécialisée en particulier dans les régions de l'intérieur. Cette période sera caractérisée essentiellement par la construction du nouvel hôpital régional de Medjez El Bab, la réfection des services d'urgence et de chirurgie de l'hôpital régional de Beja, le démarrage des travaux de construction de l'hôpital universitaire de Sfax, la construction du nouvel hôpital de circonscription de Kalaat Senan et de deux laboratoires de protection de la santé à Gafsa et Kairouan et la construction d'un centre régional de médecine scolaire et universitaire à Sfax.
- L'amélioration de l'activité d'animation de jeunesse par la construction de 19 maisons de jeunes et de 6 complexes de jeunesse outre la poursuite de l'aménagement et de la rénovation des centres ruraux de jeunesse et la poursuite du programme de rénovation et d'équipement des maisons de jeunes pour promouvoir leur action créative en particulier dans les régions de l'intérieur.
- Le renforcement de l'activité sportive dans toutes les régions à travers la mise à niveau et la rénovation des installations sportives et la création de 14 nouvelles salles de sport, le gazonnage de 22 stades, l'électrification de cinq complexes sportifs, la poursuite de l'aménagement des centres régionaux d'athlétisme et la création de nouvelles pistes d'athlétisme outre le développement du sport scolaire dans les régions de l'intérieur à travers l'acquisition d'unités mobiles pour le sport scolaire.

- La poursuite de la consolidation de l’infrastructure culturelle dans les régions par la modernisation des équipements culturels, l’extension des maisons de culture pour couvrir les délégations de l’intérieur et le renforcement du réseau des bibliothèques publiques et mobiles en particulier dans les régions de l’ouest et ce en partenariat avec les secteurs de production.
- La poursuite de l’effort pour améliorer le niveau de vie de la population des quartiers populaires périphériques aux grandes villes à travers la réalisation du programme complémentaire d’amélioration des cités préurbaines des grandes villes pour la période 2010-2012. Ce programme concerne 56 quartiers repartis sur 21 zones d’environ 200 milles habitants. Cette action sera consolidée par l’élaboration d’un nouveau programme de réhabilitation des quartiers populaires à forte densité afin de garantir la pérennité des actions de développement dans ces quartiers.

Impulsion du développement local et garantie de l’efficacité à l’action municipale

La stratégie du développement du secteur municipal et urbain pour le prochain quinquennat s’articule autour d’un ensemble d’orientations générales et spécifiques. L’objectif étant d’impulser, de promouvoir et de hisser les performances de l’action municipale afin de relever les défis de l’avenir et ce, à travers :

- La poursuite du processus de décentralisation à travers une meilleure définition, maîtrise et redistribution des rôles de l’Etat, des collectivités locales, des institutions de la société civile et du secteur privé ainsi que le renforcement de la démocratie locale.
- L’amélioration des indicateurs de qualité de la vie et l’enracinement de la culture de qualité dans l’organisation municipale outre la promotion des domaines de l’administration électronique, des services administratifs à distance et des bases de données spécifiques aux collectivités locales.
- Le renforcement de la participation du secteur privé dans l’offre des services municipaux et la consolidation de la relation de partenariat entre les communes et le tissu associatif et ce par le recours à la conclusion d’accords de partenariat portant sur des programmes d’actions prédéfinis.
- L’octroi aux municipalités de nouvelles prérogatives dans le domaine de la coopération décentralisée et le renforcement du rôle des conseils régionaux en matière de coordination des plans d’investissements des communes, d’un même gouvernorat et la concrétisation de la coopération intercommunale notamment entre les municipalités limitrophes ce qui permettra de tirer profit des avantages octroyés aux projets intercommunaux.
- La maîtrise des mécanismes de planification des investissements municipaux au stade de l’identification et de la conception ainsi que la mobilisation des financements et la constitution des réserves foncières nécessaires à la réalisation des projets municipaux dans les délais requis.

En outre, l'effort au cours de la prochaine étape sera axé sur :

- La révision à l'horizon 2014 des plans d'aménagement de 110 municipalités n'ayant pas bénéficié d'une révision au cours de la période 2004-2009, outre la poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine de l'urbanisme notamment en ce qui concerne la densification des tissus urbains et le recours principalement à la construction en hauteur lors de la révision des plans d'aménagement ou l'octroi des autorisations de lotissement.
- L'introduction davantage de nouvelles technologies dans le domaine de l'action municipale dans le cadre des efforts continus déployés afin de promouvoir le secteur municipal et de lui conférer l'efficacité dévolue.
- La définition et l'exécution d'un plan d'action spécifique pour la maintenance et la restauration des anciens quartiers au sein des villes afin de sauvegarder le patrimoine national et d'enrichir le produit touristique.
- La promotion des quartiers populaires les plus peuplés et la poursuite de la réhabilitation des quartiers populaires autour de la capitale et des grandes villes en général afin de les hisser au niveau des aspirations de leurs habitants.
- La promulgation d'une loi organique pilote, spécifique à la municipalité de Tunis et pouvant s'étendre progressivement à un certain nombre de grandes municipalités.
- L'institution d'une structure technique unifiée au niveau des grandes municipalités à l'intérieur du même gouvernorat. Une telle structure peut-être mise en place dans les municipalités du district de Tunis, du grand Nabeul, du grand Sousse et du grand Sfax ; et aura pour rôle de coordonner les actions des municipalités voisines en matière de planification urbaine et de s'orienter vers l'adoption d'un management urbain intégré (communication, assainissement, gestion des déchets, ...).
- L'augmentation de 10% annuellement des crédits réservés au fonds commun des collectivités locales à partir de 2010.

Chapitre XII

Statistiques et études

L'information statistique représente une base importante dans la définition des stratégies et des politiques de développement et dans le suivi de leur mise en œuvre. Elle est considérée comme une référence essentielle dans la prise de décision par les différents intervenants économiques publics et privés. L'information économique et sociale est devenue également un instrument de dialogue entre les différentes composantes de la société contribuant ainsi à instaurer une société ouverte et équilibrée. Par ailleurs, afin de suivre les importants changements de la conjoncture économique et la rapidité des mutations sociales et économiques et pour relever les défis futurs, il convient de poursuivre les efforts visant à promouvoir davantage l'information statistique dans les divers domaines et à approfondir la réforme du système national de la statistique pour qu'il soit mieux coordonné, plus cohérent et apte à fournir des données statistiques de haute qualité qui répondent aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs aux niveaux national et international.

Ainsi, l'élaboration d'un programme statistique dans le cadre du plan de développement représente un cadre adéquat pour assurer la cohérence des orientations et des programmes statistiques avec les objectifs et les priorités du plan. Par ailleurs, l'évaluation à mi-parcours du plan statistique "2007-2011" a fait ressortir les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme au cours de la première période de ce plan. Cette évaluation a permis de mesurer le degré de développement de la base de l'activité statistique à travers la révision des instruments de coordination statistique et l'amélioration des méthodes d'élaboration et de diffusion des statistiques selon des normes harmonisées avec les standards internationaux similaires.

Les actions relatives à l'instauration des instruments de coordination ont ainsi permis de mieux intégrer les outils de la programmation et du suivi dans les activités de plusieurs structures statistiques et dans l'organisation générale du système national de la statistique. Ces structures ont franchi également des pas importants dans l'instauration des instruments techniques pour la coordination statistique à travers la révision des nomenclatures des activités économiques et des produits pour les rendre cohérentes avec les nouvelles nomenclatures internationales dans ce domaine.

De même, l'évaluation à mi-parcours de l'activité statistique a enregistré la régularité acquise dans la production statistique dans plusieurs domaines, en particulier ceux relatifs à un meilleur suivi de la conjoncture économique à travers le développement des indicateurs de conjoncture économique et l'analyse de leurs évolutions aux niveaux national et international, et à travers l'élaboration des comptes nationaux trimestriels. La production statistique a enregistré également une forte extension dans de nombreux domaines. En effet, l'activité statistique a

couvert de nouveaux domaines tels que les statistiques d'entreprises en général et les statistiques de certains secteurs en particulier, tels que le secteur de l'artisanat et le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de leurs utilisations par les entreprises. Ces actions ont également couvert les statistiques de secteurs sociaux. Ainsi, les efforts ont été poursuivis pour développer les méthodologies de suivi du marché de travail et pour l'élaboration des indicateurs de l'emploi et du chômage. L'accent a été mis aussi sur la nécessité d'assurer une couverture plus exhaustive des statistiques selon le genre dans les divers domaines sociaux et économiques.

Malgré les progrès réalisés dans les divers domaines statistiques, les exigences du développement au cours de la prochaine période nécessitent un développement accru de l'activité statistique et la mise en œuvre d'actions pour limiter les insuffisances qu'a pu faire ressortir l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du programme statistique précédent, en particulier celles relatives à l'importance de l'enrichissement des sources statistiques à travers l'intensification de l'utilisation des fichiers administratifs qui incorporent des informations utiles sur les entreprises et les personnes. Les travaux relatifs à la mobilisation de ces sources nécessitent l'instauration d'identifiants communs pour les entreprises permettant de faciliter l'échange d'informations et des fichiers entre les différentes structures publiques.

L'évaluation de l'activité statistique a relevé également des insuffisances dans le domaine de la diffusion des informations statistiques aux utilisateurs de cette information, ce qui nécessiterait une sensibilisation plus poussée des structures statistiques productrices pour promouvoir davantage les travaux de diffusion de l'information statistique et pour la mettre à la disposition des utilisateurs dans les meilleures conditions. Il y a lieu aussi d'intensifier l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ce domaine. De même, le besoin s'est fait sentir pour faciliter l'accès aux données individuelles incluses dans les fichiers des enquêtes statistiques en vue de les exploiter dans certaines utilisations à des fins d'étude et de recherche.

En se référant à ces conclusions et aux diverses consultations, d'une part, et aux projets statistiques proposés par les structures statistiques publiques pour la prochaine période et en cherchant une cohérence de ces projets avec les orientations et les priorités du plan, d'autre part, un programme statistique couvrant la période "2010-2014" a été élaboré. Ce programme a pour objectif le développement du système national de la statistique afin qu'il soit compatible avec les exigences du développement et capable de fournir une information statistique de haute qualité qui répond aux besoins des différents utilisateurs au niveau national et international. Le programme statistique fixe les orientations statistiques et les opérations à réaliser au cours de la prochaine période dans les divers domaines statistiques.

Ce chapitre est consacré à l'activité statistique et comprend trois parties qui traitent respectivement des orientations générales pour la période à venir, du développement des divers domaines des statistiques sociales et économiques, et

enfin, du renforcement des activités statistiques horizontales telles que la diffusion, la coordination statistique et la mise à niveau des structures statistiques publiques.

Orientations générales de l'activité statistique

Les orientations générales établies pour l'activité statistique pour la prochaine période ont mis l'accent sur l'importance d'instaurer des règles professionnelles harmonisées avec les meilleures pratiques utilisées au niveau international dans le domaine statistique. Ces orientations ont été également élaborées d'une manière qui garantit leur cohérence avec les objectifs de développement et qui permet d'améliorer le niveau de la qualité de l'information statistique pour le rapprocher des niveaux souhaités et de faciliter les moyens de son utilisation et de son exploitation optimale.

Les plus importantes orientations incluses dans le plan statistique touchent les axes suivants :

- Œuvrer pour l'harmonisation et le rapprochement des concepts, des nomenclatures et des méthodes adoptées dans la production et la diffusion de l'information statistique avec les normes et les standards internationaux similaires afin de faciliter la comparaison et l'échange des données à l'échelle nationale et internationale,
- Veiller à garantir la qualité dans les différentes étapes de l'activité statistique, en se basant d'une part, sur les dispositions incluses dans les principes statistiques, les chartes internationales et l'éthique professionnelle dans ce domaine, et d'autre part, sur les règles techniques définies par les méthodes et les normes statistiques. Cette exigence permettrait de conférer plus de crédibilité à l'information statistique disponible et de gagner la confiance de l'utilisateur dans la pertinence de cette information,
- Développer davantage les instruments de coordination statistique et mieux enraciner le principe de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs des données statistiques et entre les différents partenaires dans l'activité statistique afin de fournir une information significative qui répond aux besoins nécessaires de l'utilisateur et qui est conforme aux exigences du développement,
- Développer les instruments de collecte et de traitement des données et enrichir les sources statistiques à travers une mobilisation accrue des sources administratives, ce qui permettrait de réduire le coût de production de l'information et d'alléger la charge supportée par les répondants du fait des enquêtes directes,
- Intensifier la diffusion des données statistiques disponibles et faciliter son obtention et garantir le droit d'accès à cette information pour tous les utilisateurs conformément aux principes et aux normes reconnues,
- Développer les actions relatives à l'analyse des données statistiques, ce qui est de nature à contribuer à une meilleure exploitation de ces données. Ces

- activités ne manqueront pas de se répercuter sur l'amélioration de la qualité de l'information statistique,
- Œuvrer pour mettre en évidence le genre dans l'élaboration des statistiques dans les divers domaines sociaux et économiques,
 - Intégrer la dimension régionale dans la production et la diffusion des données statistiques dans les différents domaines permettant ainsi de fournir des statistiques régionales qui répondent aux exigences du développement régional et local.

Statistiques sociales et économiques

Le plan statistique a mis l'accent sur l'importance de fournir une information statistique diversifiée dans les différents domaines et secteurs et ce à travers l'élargissement du champ de la production des données statistiques. Cet élargissement permettra de couvrir les divers aspects de l'activité économique et de la situation sociale et d'intégrer les nouveaux domaines qui sont en relation avec les différentes composantes de la société du savoir, le secteur des technologies de l'information et de la communication et le secteur de l'environnement et du développement durable. Par ailleurs, en plus de l'élargissement du champ sectoriel des différentes catégories de statistiques, il convient de tenir compte de la dimension régionale dans la production de ces statistiques, ainsi que de l'intégration du genre dans la diffusion des différentes données statistiques.

Statistiques démographiques et sociales

Concernant les statistiques démographiques et sociales, compte tenu de l'importance de la politique de la population dans la réalisation des objectifs du développement humain et des objectifs du millénaire pour le développement, ce genre de statistiques représente un instrument important pour assurer le suivi de l'évolution du niveau de vie des citoyens et des différentes questions relatives à la population. Le recensement général de la population et de l'habitant qui sera réalisé au cours de l'année 2014, représente la plus importante opération dans le domaine des statistiques démographiques et sociales, constituant ainsi la principale source qui permet de fournir des données exhaustives et détaillées aux niveaux national, régional et local. De même, le domaine de l'emploi constitue une des priorités de la politique de la population en plus des domaines relatifs aux revenus, aux conditions sanitaires et sociales et aux différentes catégories de population.

Dans ce cadre, les objectifs établis dans le domaine des statistiques de l'emploi visent une plus grande maîtrise des instruments de suivi du marché de travail à travers l'instauration des enquêtes dans ce domaine et l'intensification de leurs périodicités, notamment en instaurant une enquête trimestrielle auprès d'un échantillon de ménages. Cette enquête sera adoptée comme un instrument de base pour le suivi des indicateurs de l'emploi et du chômage en plus des enquêtes destinées aux entreprises. Les objectifs visent aussi l'exploitation des fichiers

administratifs qui comportent des données sur l'emploi. Les actions statistiques relatives à ce domaine comprennent aussi le suivi de la réalisation des programmes d'emploi et d'insertion des jeunes dans le marché du travail et notamment les diplômés de l'enseignement supérieur. Ces actions statistiques nécessitent une meilleure coordination des interventions des différentes structures publiques que se soit au niveau technique ou au niveau organisationnel.

En ce qui concerne le suivi du niveau de vie de la population, l'enquête quinquennale sur la consommation des ménages de l'année 2010 constitue une source essentielle pour suivre l'évolution du niveau des dépenses et de leur répartition entre les différentes catégories de population et pour actualiser le taux de pauvreté et déterminer les caractéristiques de la classe moyenne. En plus de cette approche de la répartition des revenus à travers la répartition des dépenses, l'accent sera mis sur le développement des sources statistiques relatives aux salaires sur la base des enquêtes, d'une part, et de l'exploitation des sources administratives disponibles dans ce domaine, d'autre part.

Quant aux questions relatives aux différentes catégories de population et particulièrement la catégorie des jeunes, et au vu de la place centrale des jeunes au sein de la société, l'enquête qui est intégrée dans le cadre de la quatrième consultation des jeunes pour l'année 2010, est réalisée et devrait permettre de prendre connaissance des opinions des jeunes et de leurs préoccupations au sujet des différentes questions relatives à leur vie familiale et sociale, à leurs valeurs et à leurs aspirations dans les domaines du développement d'une manière générale et de l'emploi en particulier. En ce qui concerne les catégories de population aux besoins spécifiques, l'intérêt sera porté au développement des informations statistiques relatives aux handicapés selon les différentes catégories d'handicap et à l'approfondissement des causes de l'handicap et de ses différentes caractéristiques.

Statistiques économiques

En plus de l'intérêt porté aux domaines sociaux, le plan statistique a mis l'accent sur l'information économique du fait de son rôle essentiel dans la définition et le suivi de la politique de développement économique. Ainsi, le développement des statistiques des entreprises figure parmi les premiers objectifs dans ce domaine, vu le rôle important de l'entreprise et du secteur privé dans la dynamisation de l'activité économique et dans l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale.

Dans ce cadre et afin d'assurer une meilleure maîtrise de la mise en œuvre du système des statistiques d'entreprises, il ya lieu de conférer plus d'exhaustivité au répertoire national des entreprises et d'améliorer la qualité de ses données et d'intégrer les établissements des entreprises au sein de ce répertoire, permettant ainsi d'assurer une meilleure couverture statistique des activités économiques au niveau régional. Partant du fait que le répertoire représente l'instrument central pour coordonner le système des statistiques d'entreprises, l'adoption d'un identifiant commun pour les entreprises entre les différents intervenants constitue

une mesure nécessaire pour faciliter l'échange des informations et des fichiers entre les structures concernées.

Par ailleurs, les enquêtes statistiques auprès des entreprises, d'une part, et les sources administratives contenant des données sur les entreprises, d'autre part, représentent les outils de base dans ce système et contribuent à l'enrichissement des données disponibles sur les différents aspects des activités des entreprises tels que la production, l'investissement, l'emploi, les prix et les échanges commerciaux. Ainsi, l'enquête annuelle sur les activités des entreprises du secteur structuré employant six salariés et plus constitue une source importante dans ce cadre. De même, une meilleure connaissance du tissu des entreprises économiques nécessite un suivi des activités des entreprises quelque soit leurs tailles, y compris les entreprises du secteur non structuré employant moins de six salariés. Ainsi, l'enquête quinquennale sur les activités des micro-entreprises prévue pour l'année 2012, constituera une importante référence dans ce domaine. Par ailleurs, l'accélération de la périodicité de réalisation de cette enquête constitue une action nécessaire pour enrichir davantage la base des données actuellement disponibles. De même, le projet de mobilisation des données comptables des entreprises contenues dans les fichiers administratifs constitue une nouvelle source permettant l'exploitation de ces données et contribuant ainsi à enrichir le système des statistiques d'entreprises d'une manière périodique.

D'un autre côté, et en plus des sources horizontales qui couvrent les données d'ordre général pour toutes les catégories d'entreprises à l'instar des données comptables, le suivi de la structure du système productif nécessite le développement des statistiques sectorielles à travers la mise en place d'enquêtes spécifiques à chaque secteur économique et la mobilisation des sources administratives contenant des données sectorielles. Dans ce cadre, les secteurs du commerce et des services et les nouveaux secteurs tels que le secteur des technologies de l'information et de la communication, constituent des secteurs prioritaires dans le développement des systèmes statistiques sectoriels, du fait de la forte valeur ajoutée générée par ces secteurs et de leur importance dans l'accélération du rythme de croissance.

Par ailleurs, ces différentes statistiques sectorielles contribuent à l'enrichissement de la base des informations utilisées pour l'élaboration des statistiques de la comptabilité nationale. Dans ce cadre, les comptes du nouveau système de comptabilité nationale sont adoptés et leur utilisation sera généralisée au cours de la prochaine période. Le nouveau système a été élaboré de façon à ce qu'il soit harmonisé avec le système de comptabilité nationale des Nations-Unies. Ce système a permis d'introduire plusieurs améliorations méthodologiques dans l'élaboration de ces comptes parmi lesquels les comptes aux prix constants qui utilisent comme référence pour le calcul des agrégats aux prix constants, les prix de l'année précédente au lieu des prix d'une année fixe. De même, l'Institut National de la Statistique va adhérer à un programme de coopération avec les pays maghrébins et africains pour s'adapter à la dernière actualisation du système de comptabilité nationale des Nations-Unies qui a été adoptée en 2008. D'un autre côté, et en plus des comptes du cadre central du système de comptabilité

nationale, des comptes satellites seront développés d'une façon spécifique à certains secteurs tels que le secteur du tourisme et le secteur de l'environnement.

Dans le même cadre, et en plus des comptes annuels, les comptes trimestriels seront développés de façon à assurer leur révision conformément au nouveau système de comptabilité nationale. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de ces comptes dans le suivi de la conjoncture économique, de nouvelles décompositions des comptes trimestriels seront élaborées tels que la décomposition du produit intérieur brut selon les utilisations (consommation, investissement, exportation, ...). De même, les indicateurs conjoncturels existants (production, prix, commerce extérieur, ...) seront améliorés en adoptant l'année 2005 comme une nouvelle année de base pour ces indicateurs au lieu de l'année 2000, assurant ainsi l'adaptation de ces indicateurs aux changements survenus dans la structure de l'économie nationale et dans le mode de vie de la population. La batterie des indicateurs actuels sera aussi enrichie par le développement d'indicateurs couvrant d'autres domaines tels que l'agriculture, la construction et le commerce, en plus des indicateurs avancés qui permettent d'approfondir davantage les analyses de la conjoncture économique et de mieux observer les changements conjoncturels.

Activités statistiques horizontales

Diffusion de l'information statistique

Le plan statistique pour la prochaine période mettra l'accent sur l'importance du renforcement des activités liées à la diffusion de l'information statistique disponible et à sa mise à la disposition des différentes catégories d'utilisateurs tels que les structures administratives, les entreprises privées, les associations, les médias, les chercheurs et les citoyens d'une façon générale. Ainsi, et afin de répondre aux besoins de ces utilisateurs, il est impératif, d'une part, d'instaurer des canaux de communication avec ces utilisateurs, et d'autre part, d'élaborer des stratégies en matière de diffusion qui prennent en compte les spécificités de chaque catégorie d'utilisateurs de données statistiques. Dans ce cadre, il est important de nouer des relations avec les médias vu leur rôle agissant dans la communication de l'information d'une part, et la diffusion de la culture statistique d'autre part. De même, il y a lieu de tenir compte de la nécessité de prendre en considération les besoins des utilisations spécifiques des chercheurs et de ceux qui élaborent des études spécialisées. Ces utilisations nécessitent l'accès direct aux données individuelles collectées dans le cadre des enquêtes statistiques, tout en veillant à la confidentialité des données personnelles conformément aux principes de l'activité statistique.

Par ailleurs, les orientations statistiques ont mis l'accent sur la nécessité de généraliser l'utilisation des normes internationales en vigueur en matière de diffusion des données statistiques telles que les Normes Spéciales de Diffusion des Données (NSDD) du Fonds Monétaire International, qui définissent des critères de diffusion des indicateurs statistiques. Parmi les critères les plus importants figure la nécessité de veiller au respect de la périodicité et de

l'actualité de l'information statistique diffusée et d'établir au préalable un calendrier fixant les délais de diffusion de cette information et de son obtention.

Il a été également mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la diffusion des données statistiques, notamment par le développement de sites web publics et par l'enrichissement de leur contenu statistique. Dans ce cadre, afin d'assurer l'actualisation continue et la cohérence des données disponibles dans ces sites, il est impératif de veiller au suivi de la mise à jour de ces données et à la coordination des différents travaux y afférents.

D'une manière générale, les travaux relatifs au renforcement de la diffusion des informations statistiques devraient faciliter l'accès à ces informations, assurer leur exploitation optimale et permettre la réalisation des analyses et des études basées sur des données précises et significatives.

Coordination statistique

La réforme du système national de la statistique a mis l'accent sur le principe relatif à la décentralisation des activités statistiques au niveau sectoriel. Plusieurs structures statistiques sectorielles ont été ainsi créées à côté de l'Institut National de la Statistique qui est considéré comme l'organisme exécutif central du système statistique. Dans le but de garantir la coordination entre ces structures, le Conseil National de la Statistique a mis en place plusieurs mécanismes dont la programmation statistique et l'organisation de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique. Le Conseil veille à enraciner davantage ces mécanismes dans les méthodes de travail des structures statistiques. Il envisage également de réaliser plusieurs études dans le but de mieux connaître la situation de l'activité statistique, le degré de conformité du système national de la statistique aux normes et standards de qualité reconnus à l'échelle internationale, ainsi que la capacité de ce système à répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'informations statistiques.

Quant au niveau de la coordination technique, l'Institut National de la Statistique envisage de mettre en œuvre un programme opérationnel pour soutenir les structures statistiques dans l'utilisation des nouvelles nomenclatures statistiques adoptées au cours de l'année 2009 dans les domaines des activités économiques et des produits. Par ailleurs, les travaux relatifs aux révisions des nomenclatures vont se poursuivre au cours de la prochaine période dans le but de les harmoniser avec les nomenclatures internationales similaires. Ces révisions touchent particulièrement la nomenclature des professions et la nomenclature des fonctions de consommation. D'une façon générale, et pour assurer davantage l'harmonisation avec les systèmes statistiques internationaux, il est impératif de poursuivre les efforts de rapprochement avec les définitions et les méthodologies statistiques internationales dans les divers domaines statistiques. Dans ce cadre, l'élaboration d'un code des bonnes pratiques dans le domaine statistique représente une action essentielle afin d'assurer une meilleure conformité avec les principes statistiques internationaux, les codes et les chartes statistiques adoptés

actuellement dans plusieurs régions du monde. D'un autre côté, afin de tirer davantage profit des données disponibles dans les fichiers des différentes structures publiques, l'Institut va œuvrer pour la réglementation du processus d'accès à ces fichiers à des fins d'exploitation statistique. Dans ce cadre, l'adoption d'un identifiant commun pour l'entreprise et d'un identifiant unique pour les individus représente une mesure importante pour faciliter les opérations d'échange des informations et des fichiers de données entre les différentes structures publiques.

Par ailleurs, la coopération internationale en matière statistique apporte un appui important dans le cadre du développement du système national de la statistique, de son rapprochement avec les systèmes statistiques avancés et de l'adoption du principe d'harmonisation avec les instruments statistiques internationaux. Dans ce cadre, la coopération maghrébine en matière statistique constitue un axe essentiel dans l'édification de l'espace économique maghrébin. Dans le même sens, des programmes de coopération bilatérale sont en cours de réalisation avec plusieurs pays et des programmes de coopération multilatérale sont menés à l'instar de la coopération euro-méditerranéenne et de la coopération africaine.

Mise à niveau des structures statistiques

Le plan statistique a mis l'accent sur la nécessité de procéder à la mise à niveau des structures du système national de la statistique afin d'assurer l'amélioration de leurs capacités et de moderniser leurs méthodes de travail et de gestion. Ces actions contribueront à les rendre aptes à développer l'information statistique à la rendre disponible dans des conditions qui répondent aux exigences du développement du pays et aux besoins croissants des différentes catégories d'utilisateurs de cette information. Cette mise à niveau repose sur un renforcement accru des ressources humaines des structures statistiques à travers l'amélioration de l'encadrement et de la qualité de la formation initiale dans le domaine statistique et à travers l'organisation de la formation continue au profit des différentes catégories d'agents travaillant dans ces structures. L'opération de mise à niveau repose également sur la modernisation des moyens de travail des structures statistiques, le renforcement de leur infrastructure, le développement de leurs systèmes d'informations et l'intensification de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les divers domaines de la production et de la diffusion de l'information statistique.

Etudes et travaux analytiques

Durant la période du XII^{ème} Plan de développement, les travaux seront intensifiés afin de réaliser les études et les travaux d'évaluation, notamment durant la première phase de son exécution et ce, dans le but d'approfondir la réflexion sur un certain nombre de questions liées aux mutations qui s'opèrent tant à l'échelle nationale qu'internationale et plus particulièrement à l'intégration à l'économie mondiale. Il s'agit d'instaurer un système de veille permettant d'assurer un suivi régulier des événements afin de réagir en temps réel et d'atténuer les effets

défavorables tout en exploitant au mieux les opportunités qu'offre la mondialisation.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les études et les travaux programmés pour réaliser les analyses nécessaires et les scénarios susceptibles de concrétiser les orientations et les priorités fixées dans le programme présidentiel. Il s'agit particulièrement de réduire le taux de pauvreté, d'accroître le revenu par habitant, d'abaisser le taux de chômage, de promouvoir les ressources humaines, d'améliorer l'indicateur de développement humain, de réaliser la sécurité alimentaire, et une meilleure exploitation des ressources nationales tout en préservant les équilibres financiers.

Partant, une attention particulière sera accordée au suivi de l'évolution de l'économie du savoir, à l'édification de la société de connaissance, à l'évolution de la productivité et de la compétitivité économique et ce, de par leur contribution à la réalisation des objectifs économiques et sociaux.

Dans le même contexte, une étude approfondie sur les questions relatives à l'emploi et aux salaires en relation étroite avec la dynamique sociale et l'évolution du système de l'éducation et de la formation. Parallèlement, l'appui aux différents secteurs économiques, l'appréciation de leurs performances et leur interaction avec les mutations internes et externes revêtent un intérêt particulier et ce, au niveau notamment de l'agriculture, des services et des secteurs porteurs. En outre, le système financier et les implications de la politique de taux de change feront l'objet d'évaluation et de suivi.

Parallèlement des efforts seront déployés pour l'analyse des zones de développement régionale et le développement durable. Une attention particulière sera accordée à la capacité d'anticipation des événements et à la célérité avec laquelle les réponses éventuelles y seront apportées.

C'est dans ce cadre, que les études suivantes sont programmées :

Les études globales et horizontales

L'emploi et les mutations démographiques et sociales ;

- L'emploi ;
- Les implications des mutations démographiques ;
- les mutations sociales ;
- la dynamique sociale et son rôle dans la stimulation de la croissance ;
- l'évolution des revenus ;
- le régime de retraite à l'horizon 2030 ;

Les études relatives aux PME

- Internationalisation des entreprises afin de profiter des opportunités qu’offre la mondialisation.
- Compétitivité des entreprises

L’intégration

- Le suivi et l’analyse de l’intégration de la Tunisie en se basant essentiellement sur les caractéristiques du commerce extérieur ayant trait à l’évolution des parts de marché, du commerce intra branche et la structure des exportations par gamme en plus de l’attractivité de l’économie en terme d’IDE.

Le financement

- Taux de change : vers une convertibilité totale du dinar
- Investissement étranger
- Finances publiques :
 - L’emploi et les salaires dans la fonction publique à la lumière des mutations que connaît l’économie nationale
 - Le financement du déficit budgétaire et son rôle dans le développement du marché financier

Questions diverses

- Etude sur les registres statistiques
- Etude sur le développement du sud tunisien
- Elaboration de rapports annuels sur l’économie du savoir.
- Elaboration de rapports annuels sur la compétitivité
- Etude sur l’évolution de la productivité
- Etude sur l’offshoring
- Etude sur les conditions et les perspectives de la mise en place d’une économie à fort contenu de savoir et de technologie.

Etudes sectorielles

L’agriculture

- L’impact des changements climatiques sur l’agriculture et l’environnement.
- L’eau et la croissance.
- L’évaluation des effets de la libéralisation du secteur agricole sur l’économie tunisienne.

L'industrie

- la réalisation d'un ensemble d'études sur le secteur des industries manufacturières portant notamment sur les nouvelles technologies de communication et de l'information, l'industrie alimentaire biologique, l'industrie mécanique et électronique, la céramique, la cosmétique, les huileries et les chaussures
- le secteur de la biotechnologie
- les composantes des avions
- les perspectives du secteur de l'énergie et son impact sur l'économie tunisienne

Les services

- L'évaluation de l'impact de la libéralisation des services
- La politique régionale de l'exportation
- La mise à niveau du secteur commercial
- Le plan directeur des autoroutes
- Adaptation des programmes éducatifs aux besoins du secteur productif
- Evolution du secteur de la sécurité sociale

L'environnement

- Plan directeur de l'assainissement
- Stratégie pour l'eau et l'assainissement
- Evaluation du coût de la qualité de l'eau

Annexes Statistiques

Sommaire de l'Annexe Statistique

Indicateurs Economiques et Financiers	i
Tableau I : Ressources et Emplois aux prix courants (MD)	iii
Tableau II : Ressources et Emplois aux prix courants (%)	iv
Tableau III : Ressources et Emplois aux prix constants (%)	v
Tableau IV : Epargne et financement extérieur aux prix courants	vi
Tableau V : Revenu et consommation par habitant aux prix courants	vii
Tableau VI : Valeurs Ajoutées par Secteur d'Activité et PIB aux prix constants (%)	viii
Tableau VII : Valeurs Ajoutées par Secteur d'Activité et PIB aux prix courants (MD)	ix
Tableau VIII : La Formation Brute de Capital Fixe (MD)	x
Tableau IX : La Formation Brute de Capital Fixe (%)	xi
Tableau X : Compte de l'Extérieur (MD)	xii
Tableau XI : Compte de l'Extérieur-Emplois Courants (MD)	xiii
Tableau XII : Compte de l'Extérieur : Ressources Courantes (MD)	xiv
Tableau XIII : Recettes et Dépenses de l'Etat	xv
Tableau XIV : Ressources et Contreparties du Système Financier (MD)	xvi
Indicateurs démographiques et sociaux	xvii
Tableau XV : Indicateurs Démographiques	xix
Tableau XVI : Indicateurs d'éducation, d'enseignement supérieur de formation professionnelle	xx
Tableau XVII : Indicateurs de sante et de couverture sociale	xxi
Tableau XVIII : Indicateurs de sports, de jeunesse, d'enfance et de culture	xxii
Tableau XIX : Indicateurs relatifs aux transferts sociaux, au revenu et a la pauvreté	xxii
Tableau XX : Emploi	xxiii

Indicateurs Economiques et Financiers

Tableau I : Ressources et Emplois aux prix courants (MD)

	2006	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan Actualisé
PIB aux prix du marché	45756,2	49874,2	55296,6	58767,9	8,7	63500,0	69457,5	76199,1	83697,1	91963,1	9,4	8,7
Imp Biens & Services	21922,9	26418,8	32440,3	28183,3	8,7	32209,4	35063,2	38493,8	42248,9	46234,9	10,4	9,8
Total ress / emp	67679,1	76293,0	87736,9	86951,1	8,7	95709,4	104520,7	114692,9	125946,0	138198,0	9,7	9,1
Cons. publique	7645,4	8230,1	8891,4	9542,7	7,7	10287,0	11110,0	12009,9	13006,7	13982,2	7,9	7,8
Cons. privée	28243,2	30709,1	33747,0	36379,3	8,8	39653,4	43103,3	47068,8	51493,3	56436,6	9,2	8,8
Cons.globale	35888,6	38939,2	42638,4	45922,0	8,6	49940,5	54213,3	59078,7	64500,0	70418,8	8,9	8,6
FBCF	10333,4	11490,4	13000,6	14052,0	10,8	15551,6	17425,9	19616,9	21787,8	23938,8	11,2	11,0
Variation de Stocks	396,2	393,5	1336,8	502,6		1070,8	903,0	697,7	519,1	505,3		
Demande Intérieure	46618,2	50823,1	56975,8	60476,6	9,1	66562,8	72542,2	79393,3	86806,9	94863,0	9,4	9,2
Exp Biens & Services	21060,9	25469,9	30761,1	26474,5	7,9	29146,5	31978,5	35299,6	39139,1	43335,0	10,4	8,7

Tableau II : Ressources et Emplois aux prix courants (%)

	2006	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan Actualisé
PIB aux prix du marché	9,3	9,0	10,9	6,3	8,7	8,1	9,4	9,7	9,8	9,9	9,4	8,7
Imp Biens & Services	15,5	20,5	22,8	-13,1	8,7	14,3	8,9	9,8	9,8	9,4	10,4	9,8
Total ress / emp	11,2	12,7	15,0	-0,9	8,7	10,1	9,2	9,7	9,8	9,7	9,7	9,1
Cons. publique	7,9	7,6	8,0	7,3	7,7	7,8	8,0	8,1	8,3	7,5	7,9	7,8
Cons. privée	9,2	8,7	9,9	7,8	8,8	9,0	8,7	9,2	9,4	9,6	9,2	8,8
Cons.globale	8,9	8,5	9,5	7,7	8,6	8,8	8,6	9,0	9,2	9,2	8,9	8,6
FBCF	15,1	11,2	13,1	8,1	10,8	10,7	12,1	12,6	11,1	9,9	11,2	11,0
Demande Intérieure	10,9	9,0	12,1	6,1	9,1	10,1	9,0	9,4	9,3	9,3	9,4	9,2
Exp Biens & Services	11,9	20,9	20,8	-13,9	7,9	10,1	9,7	10,4	10,9	10,7	10,4	8,7

Tableau III : Ressources et Emplois aux prix constants (%)

	2006	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan Actualisé
PIB aux prix du marché	5,7	6,3	4,5	3,1	4,6	3,8	5,4	5,6	6,1	6,6	5,5	4,6
Imp Biens & Services	7,6	9,6	5,3	-7,2	2,3	10,5	5,4	6,1	6,4	6,0	6,9	4,5
Total ress / emp	6,3	7,3	4,8	-0,7	3,8	6,0	5,4	5,8	6,2	6,4	6,0	4,5
Cons. publique	7,0	4,2	6,1	4,2	4,9	4,4	4,6	4,7	5,0	5,2	4,8	4,7
Cons. privée	4,5	5,5	4,5	4,0	4,7	4,3	5,0	5,6	5,9	6,1	5,4	4,7
Cons.globale	5,0	5,2	4,8	4,0	4,7	4,3	4,9	5,4	5,7	5,9	5,3	4,7
FBCF	9,5	6,3	5,3	3,4	5,0	6,4	7,7	8,7	7,3	6,2	7,3	5,8
Demande Intérieure	7,1	5,3	5,8	3,0	4,7	5,9	5,2	5,5	5,8	6,1	5,7	5,0
Exp Biens & Services	4,3	11,8	2,8	-7,6	2,1	6,3	5,8	6,4	7,2	7,1	6,6	3,6

Tableau IV : Epargne et financement extérieur aux prix courants

	2006	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan Actualisé
PIB Prix du marché	45756,2	49874,2	55296,6	58767,9	8,7	63500,0	69457,5	76199,1	83697,1	91963,1	9,4	8,7
Revenus facteurs Ext: Nets	-2104,7	-2591,9	-3071,8	-3021,2		-3086,9	-3161,9	-3239,5	-3256,9	-3496,6		
Produit national brut	43651,5	47282,3	52224,8	55746,6		60413,1	66295,6	72959,5	80440,1	88466,5		
Transferts cour. Ext.Nets	2102,4	2365,9	2641,9	3116,5		3281,0	3561,4	3688,7	3746,4	3833,1		
Revenu National Disp. Brut	45753,9	49648,2	54866,7	58863,1	8,8	63694,1	69857,0	76648,2	84186,6	92299,6	9,4	8,8
Consommation globale	35888,6	38939,2	42638,4	45922,0	8,6	49940,5	54213,3	59078,7	64500,0	70418,8	8,9	8,6
Epargne nationale	9865,3	10709,0	12228,3	12941,1		13753,6	15643,7	17569,5	19686,6	21880,7		
Taux d'épargne en % RNDB	21,6	21,6	22,3	22,0	22,0	21,6	22,4	22,9	23,4	23,7	22,9	22,0
FBCF	10333,4	11490,4	13000,6	14052,0		15551,6	17425,9	19616,9	21787,8	23938,8		
Taux d'invest. en % PIB	22,6	23,0	23,5	23,9	23,5	24,5	25,1	25,7	26,0	26,0	25,6	24,1
Variation de stocks	396,2	393,5	1336,8	502,6		1070,8	903,0	697,7	519,1	505,3		
Solde courant	-864,3	-1174,9	-2109,1	-1613,5		-2868,8	-2685,2	-2745,1	-2620,3	-2563,4		
En % du PIB	1,9	2,4	3,8	2,7	3,0	4,5	3,9	3,6	3,1	2,8	3,5	3,5
Transferts en cap. Ext.Nets	192,9	212,1	97,2	150,0		165,0	150,0	150,0	150,0	150,0		
Besoin financ.de la nation	-671,4	-962,8	-2011,9	-1463,5		-2703,8	-2535,2	-2595,1	-2470,3	-2413,4		
Besoin financement /RNDB (%)	1,5	1,9	3,7	2,5		4,2	3,6	3,4	2,9	2,6		
Besoin financement / FBCF (%)	6,5	8,4	15,5	10,4		17,4	14,5	13,2	11,3	10,1		
Dettes extérieures	19683,0	19728,0	21301,0	22415,8*		23676,2	24761,6	25864,4	26658,8	27187,9		
Taux d'endet. en % /RNDB	43,0	39,7	38,8	*38,1		37,2	35,4	33,7	31,7	29,5		

* dont 502 millions de dinars au titre d'allocations DTS par le FMI pour l'année 2009.

Tableau V : Revenu et consommation par habitant aux prix courants

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB prix du marché	45756,2	49874,2	55296,6	58767,9	63500,0	69457,5	76199,1	83697,1	91963,1
Revenus facteurs Ext: Nets	-2104,7	-2591,9	-3071,8	-3021,2	-3086,9	-3161,9	-3239,5	-3256,9	-3496,6
Produit National Brut	43651,5	47282,3	52224,8	55746,6	60413,1	66295,6	72959,5	80440,1	88466,5
Population (en milliers)	10127,9	10225,1	10328,9	10434,8	10550,8	10669,0	10787,3	10906,4	11025,5
P N B par habitant	4310,0	4624,1	5056,2	5342,4	5725,9	6213,9	6763,5	7375,5	8023,8
R N D B par habitant	4517,6	4855,5	5312,0	5641,0	6036,9	6547,7	7105,4	7719,0	8371,5
Consommation finale	3543,5	3808,2	4128,1	4400,9	4733,3	5081,4	5476,7	5914,0	6386,9
Consommation privée	2788,7	3003,3	3267,2	3486,3	3758,3	4040,0	4363,4	4721,4	5118,7

Tableau VI : Valeurs Ajoutées par Secteur d'Activité et PIB aux prix constants (%)

	2006	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan Actualisé
Agriculture et pêche	7,9	0,8	-0,7	6,0	2,0	-2,0	3,5	3,5	4,5	4,0	2,7	1,5
Ind manufacturières	3,2	7,3	3,5	-3,3	2,4	-3,3	4,1	4,9	5,4	10,5	4,2	1,6
Ind Agri et Alimentaires	5,2	6,5	6,5	-1,2	3,9	1,0	5,0	5,0	5,5	6,0	4,5	3,5
Ind Mat Const Cer et Verre	2,6	4,6	5,1	2,5	4,1	4,5	4,5	5,5	6,0	6,0	5,3	4,2
Ind Mec et Electriques	16,8	17,0	8,4	-6,0	6,0	4,0	6,0	7,0	7,5	7,5	6,4	5,6
Raffinage de pétrole	-30,7	8,1	6,8	3,0	5,9	-79,9	4,0	4,0	4,1	307,9	-1,6	-24,3
Ind Chimiques	-1,0	-1,5	-2,2	-0,9	-1,5	2,0	3,0	4,0	4,5	4,5	3,6	0,1
Ind Textile Habill et Cuir	-2,8	4,1	-3,1	-10,0	-3,2	0,5	1,5	2,5	2,5	3,0	2,0	-1,5
Tabac	2,8	8,7	-1,3	-1,9	1,7	1,5	5,0	5,0	5,5	6,0	4,6	2,3
Ind Diverses	3,1	4,2	3,9	2,2	3,4	3,0	4,0	5,0	5,5	6,0	4,7	3,5
Ind manuf autres que IAA	2,9	7,4	2,8	-3,7	2,1	-4,2	3,9	4,9	5,3	11,5	4,2	1,2
Ind non manufacturières	-0,2	13,8	0,2	3,7	5,7	12,2	6,7	3,4	5,4	3,0	6,1	7,2
Mines	-9,8	-5,4	-4,0	-1,6	-3,7	0,2	1,0	1,0	1,5	1,5	1,0	-2,0
Pétrole	-5,7	28,4	-5,1	3,5	8,1	21,0	8,4	1,8	5,1	0,8	7,2	10,6
Electricité	-1,7	-6,3	4,5	2,6	0,2	3,5	4,5	5,0	6,0	6,0	5,0	1,7
Eau	4,4	5,1	2,9	5,1	4,3	4,0	4,7	4,8	4,8	4,7	4,6	4,3
Bâtiment et Génie civil	6,5	6,0	6,6	5,5	6,0	4,5	5,5	6,5	6,5	6,5	5,9	5,6
Services	8,1	6,1	6,6	4,7	5,8	5,1	6,5	7,2	7,5	7,7	6,8	5,8
Commerce	7,0	3,2	5,0	3,0	3,7	3,3	5,5	6,2	6,2	6,5	5,5	4,0
Transport	4,5	5,3	5,5	0,5	3,7	3,5	5,5	6,2	7,0	7,0	5,8	4,0
Communication	15,0	13,4	16,0	16,0	15,1	13,5	13,5	13,5	12,5	12,0	13,0	14,5
Hôtels, Cafés et Restaurant	3,8	3,5	4,0	-0,3	2,4	3,5	4,5	5,5	6,0	6,0	5,1	3,0
Organismes Financiers	12,4	6,8	7,9	4,5	6,4	4,5	6,0	6,5	6,5	7,0	6,1	5,9
Réparation	3,6	3,5	6,0	5,1	4,8	5,0	5,5	6,5	6,5	7,0	6,1	5,0
Divers Services Marchands	10,0	7,1	6,0	7,0	6,7	5,0	6,0	7,0	7,5	8,0	6,7	6,2
SIFIM (en-)	8,2	6,6	2,0	9,0	5,8	4,0	5,4	2,0	6,2	6,4	4,8	5,4
S / Total activités march	5,9	6,8	4,2	2,8	4,6	3,8	5,8	5,8	6,4	7,0	5,8	4,7
Act de services non marchands	6,0	6,0	5,5	4,5	5,3	4,3	4,5	5,0	5,0	5,0	4,8	5,0
Administrations Publiques	6,2	6,1	5,6	4,5	5,4	4,3	4,5	5,0	5,0	5,0	4,8	5,0
Associations	1,4	4,9	4,0	4,4	4,4	4,3	4,5	5,0	5,0	5,0	4,8	4,4
Services domestiques	1,2	1,2	1,2	4,5	2,3	4,3	4,5	5,0	5,0	5,0	4,8	3,1
PIB aux couts des facteurs	5,9	6,7	4,4	3,1	4,7	3,9	5,6	5,7	6,2	6,7	5,6	4,7
Impôts ind nets de subventions	3,2	2,0	5,8	3,4	3,7	3,0	4,0	5,0	5,3	5,3	4,5	3,6
PIB aux prix du marché	5,7	6,3	4,5	3,1	4,6	3,8	5,4	5,6	6,1	6,6	5,5	4,6

Tableau VII : Valeurs Ajoutées par Secteur d'Activité et PIB aux prix courants (MD)

	2006	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan Actualisé
Agriculture et pêche	4246,5	4309,3	4352,1	4796,1	4,1	4888,1	5236,3	5609,2	6066,8	6530,3	6,4	4,3
Ind manufacturières	7391,9	8389,2	9528,8	9187,6	7,5	9206,2	9883,6	10724,6	11633,5	12962,9	7,1	6,0
Ind Agri et Alimentaires	1222,7	1420,1	1516,2	1548,0	8,2	1622,9	1763,7	1918,6	2088,9	2285,1	8,1	7,6
Ind Mat Const Cer et Verre	663,7	718,9	780,2	815,3	7,1	881,8	952,8	1039,4	1134,8	1238,9	8,7	7,5
Ind Mec et Electriques	1690,9	2054,5	2392,4	2198,6	9,1	2357,4	2573,9	2836,6	3140,9	3477,7	9,6	8,8
Raffinage de pétrole	481,5	525,8	613,6	637,5	9,8	160,0	157,9	181,7	188,6	506,3	-4,5	-20,0
Ind Chimiques	689,1	797,0	1230,4	1155,4	18,8	1219,7	1300,3	1399,6	1506,5	1621,5	7,0	13,5
Ind Textile Habill et Cuir	1773,4	1955,3	1997,5	1777,8	0,1	1843,9	1931,4	2043,1	2154,9	2283,9	5,1	1,7
Tabac	58,8	65,9	65,9	67,3	4,6	70,7	76,8	83,6	91,0	99,6	8,1	5,5
Ind Diverses	811,7	851,8	932,6	987,6	6,8	1049,8	1126,7	1222,1	1328,0	1449,9	8,0	6,8
Ind manuf autres que IAA	6169,2	6969,1	8012,6	7639,5	7,4	7583,3	8119,8	8806,0	9544,6	10677,8	6,9	5,6
Ind non manufacturières	5046,8	5936,1	7324,2	7756,7	15,4	9119,1	10208,8	11114,6	12272,2	13224,8	11,3	15,1
Mines	288,5	321,3	600,5	605,3	28,0	624,7	649,9	676,1	703,4	731,8	3,9	17,6
Pétrole	2136,0	2820,7	3683,4	3830,7	21,5	4911,5	5641,8	6088,0	6783,0	7244,6	13,6	21,4
Electricité	439,1	456,0	533,2	584,4	10,0	626,0	677,1	735,8	807,2	881,3	8,6	9,0
Eau	154,3	154,8	160,4	168,5	3,0	179,7	192,8	207,1	222,5	238,8	7,2	4,6
Bâtiment et Génie civil	2029,0	2183,4	2346,8	2567,8	8,2	2777,3	3047,3	3407,6	3756,1	4128,3	10,0	8,5
Services	18826,4	20430,3	22425,2	24153,5	8,7	26309,0	29060,0	32322,7	35851,1	39801,6	10,5	9,1
Commerce	3619,7	3817,6	4055,0	4406,1	6,8	4720,0	5228,5	5858,1	6439,0	7090,7	10,0	7,6
Transport	3623,8	3964,4	4479,5	4622,8	8,5	5000,0	5485,9	6030,0	6645,7	7324,2	9,6	8,6
Communication	1786,4	1949,5	2200,0	2547,7	12,6	2963,9	3431,3	3984,1	4585,3	5253,6	15,6	13,9
Hôtels, Cafés et Restaurant	2423,2	2580,7	2808,4	2948,9	6,8	3174,2	3449,7	3785,0	4140,5	4529,3	9,0	7,3
Organismes Financiers	1700,4	1974,9	2263,2	2367,3	11,7	2560,4	2809,0	3081,4	3380,1	3725,2	9,5	10,6
Réparation	176,7	185,7	205,0	222,6	8,0	241,9	264,1	291,2	320,9	354,4	9,7	8,4
Divers Services Marchands	5496,2	5957,4	6414,1	7038,1	8,6	7648,7	8391,3	9293,0	10339,6	11524,1	10,4	8,8
SIFIM (en-)	750,2	885,2	922,8	1049,2	11,8	1114,8	1197,4	1243,5	1344,6	1456,7	6,8	9,8
S / Total activités march	34761,4	38179,6	42707,6	44844,7	8,9	48407,7	53191,3	58527,6	64479,0	71062,9	9,6	8,9
Act de services non marchands	7059,8	7633,7	8225,3	8866,9	7,9	9571,9	10352,7	11276,0	12281,7	13377,0	8,6	8,0
Administrations Publiques	6854,1	7412,0	7995,4	8619,0	7,9	9304,3	10063,3	10960,8	11938,4	13003,1	8,6	8,0
Associations	55,5	58,4	61,4	66,2	6,0	71,4	77,3	84,2	91,7	99,8	8,6	6,8
Services domestiques	150,1	163,3	168,5	181,7	6,6	196,1	212,1	231,0	251,7	274,1	8,6	7,2
PIB aux couts des facteurs	41821,2	45813,4	50932,9	53711,6	8,7	57979,6	63544,0	69803,6	76760,7	84439,9	9,5	8,7
Impôts ind nets de subventions	3935,0	4060,8	4363,7	5056,3	8,7	5520,4	5913,5	6395,4	6936,4	7523,2	8,3	8,5
PIB aux prix du marché	45756,2	49874,2	55296,6	58767,9	8,7	63500,0	69457,5	76199,1	83697,1	91963,1	9,4	8,7
Accroissement (%)	9,3	9,0	10,9	6,3		8,1	9,4	9,7	9,8	9,9		

Tableau VIII : La Formation Brute de Capital Fixe (MD)

	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan Actualisé
Agriculture Et Pêche	921,0	923,0	977,0	2,3	1040,0	1132,5	1226,5	1332,5	1438,5	8,0	4,4
Ind manufacturières	1249,1	1486,6	1419,8	7,7	1675,0	2253,0	2705,0	2952,0	3078,5	16,7	14,6
Ind Agro-alimentaires	261,2	270,0	288,0	7,8	307,0	342,3	374,0	417,4	461,3	9,9	8,3
Ind du Tabac	8,8	10,0	12,0	5,9	13,0	14,7	16,0	17,6	19,2	9,8	7,8
Ind Mat Const Cer et Verre	154,4	298,6	250,0	14,6	300,0	338,0	367,0	437,0	458,0	12,9	15,3
Ind Mec et Electriques	285,0	318,0	310,0	11,3	325,0	370,0	420,0	470,0	535,0	11,5	10,5
Produits pétroliers raffinés et de cock	33,0	40,0	39,8	16,8	130,0	400,0	690,0	750,0	680,0	76,4	74,1
Ind Chimiques	92,0	135,0	150,0	23,3	220,0	380,0	400,0	400,0	420,0	22,9	36,6
Ind Textile Habill et Cuir	275,8	275,0	225,0	-4,6	230,0	238,0	258,0	270,0	300,0	5,9	-1,7
Ind Diverses	138,9	140,0	145,0	0,5	150,0	170,0	180,0	190,0	205,0	7,2	3,5
Ind non manufacturières	2559,3	3288,2	3400,2	22,4	3472,6	4023,7	4387,3	4394,0	4425,0	5,4	16,8
Mines	98,7	99,2	139,0	19,5	141,0	143,0	145,0	144,0	143,0	0,6	11,9
Pétrole brut, gaz naturel et produits bitu,	1831,0	2509,0	2260,2	26,3	2000,0	2050,0	2100,0	2100,0	2100,0	-1,5	12,8
Electricité et Gaz	342,1	360,5	650,0	19,4	950,0	1400,0	1650,0	1600,0	1580,0	19,4	29,6
Eau	77,5	94,5	111,0	13,4	120,0	135,7	157,3	170,0	185,0	10,8	12,2
Bâtiment et Génie civile	210,0	225,0	240,0	8,1	261,6	295,0	335,0	380,0	417,0	11,7	9,2
Services	5811,3	6087,1	6905,0	7,4	7964,0	8616,7	9898,1	11659,3	13546,8	14,4	9,1
Entreprise de réparation	29,1	31,3	32,7	6,0	37,1	42,3	48,6	55,2	62,9	14,0	9,1
Transport	1595,1	1800,0	2050,0	14,7	2250,0	2450,0	2873,0	3613,4	4565,0	17,4	12,5
Communication	700,0	740,0	800,0	7,2	900,0	1000,0	1130,0	1260,0	1410,0	12,0	9,0
Hôtels, Cafés et Restaurant	350,8	352,5	380,0	4,8	480,0	520,0	520,0	530,0	530,0	6,9	9,5
Commerce et Divers Services	3136,3	3163,3	3642,3	4,4	4296,9	4604,4	5326,5	6200,7	6978,9	13,9	7,5
Services financiers	168,6	171,2	178,7	8,5	203,1	231,5	265,8	302,1	343,9	14,0	10,6
Commerce	212,3	240,0	250,5	7,8	284,7	324,5	372,7	423,6	482,1	14,0	10,2
Autres Services	2755,4	2752,1	3213,1	3,9	3809,0	4048,3	4688,0	5475,0	6153,0	13,9	7,2
dont Logement	1686,1	1742,1	1968,0	7,0	2262,0	2555,0	2885,0	3250,0	3725,0	13,6	9,7
Equipements collectifs	949,7	1215,7	1350,0	16,2	1400,0	1400,0	1400,0	1450,0	1450,0	1,4	10,2
Total de la FBCF	11490,4	13000,6	14052,0	10,8	15551,6	17425,9	19616,9	21787,8	23938,8	11,2	11,0

Tableau IX : La Formation Brute de Capital Fixe (%)

	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan Actualisé
Agriculture Et Pêche	0,9	0,2	5,9	2,3	6,4	8,9	8,3	8,6	8,0	8,0	4,4
Ind manufacturières	9,8	19,0	-4,5	7,7	18,0	34,5	20,1	9,1	4,3	16,7	14,6
Ind Agro-alimentaires	13,6	3,4	6,7	7,8	6,6	11,5	9,3	11,6	10,5	9,9	8,3
Ind du Tabac	-12,9	13,6	20,0	5,9	8,0	13,2	9,3	9,8	8,9	9,8	7,8
Ind Mat Const Cer et Verre	-7,0	93,4	-16,3	14,6	20,0	12,7	8,6	19,1	4,8	12,9	15,3
Ind Mec et Electriques	26,7	11,6	-2,5	11,3	4,8	13,8	13,5	11,9	13,8	11,5	10,5
Produits pétroliers raffinés et de cock	32,0	21,2	-0,4	16,8	226,4	207,7	72,5	8,7	-9,3	76,4	74,1
Ind Chimiques	15,0	46,7	11,1	23,3	46,7	72,7	5,3	0,0	5,0	22,9	36,6
Ind Textile Habill et Cuir	6,4	-0,3	-18,2	-4,6	2,2	3,5	8,4	4,7	11,1	5,9	-1,7
Ind Diverses	-2,7	0,8	3,6	0,5	3,4	13,3	5,9	5,6	7,9	7,2	3,5
Ind non manufacturières	38,1	28,5	3,4	22,4	2,1	15,9	9,0	0,2	0,7	5,4	16,8
Mines	21,1	0,5	40,1	19,5	1,4	1,4	1,4	-0,7	-0,7	0,6	11,9
Pétrole brut, gaz naturel et produits bitu,	63,0	37,0	-9,9	26,3	-11,5	2,5	2,4	0,0	0,0	-1,5	12,8
Electricité et Gaz	-10,5	5,4	80,3	19,4	46,2	47,4	17,9	-3,0	-1,3	19,4	29,6
Eau	1,7	21,9	17,5	13,4	8,1	13,1	15,9	8,1	8,8	10,8	12,2
Bâtiment et Génie civile	10,5	7,1	6,7	8,1	9,0	12,8	13,6	13,4	9,7	11,7	9,2
Services	4,4	4,7	13,4	7,4	15,3	8,2	14,9	17,8	16,2	14,4	9,1
Entreprise de réparation	6,2	7,6	4,4	6,0	13,6	14,0	14,8	13,7	13,8	14,0	9,1
Transport	17,3	12,8	13,9	14,7	9,8	8,9	17,3	25,8	26,3	17,4	12,5
Communication	7,7	5,7	8,1	7,2	12,5	11,1	13,0	11,5	11,9	12,0	9,0
Hôtels, Cafés et Restaurant	6,3	0,5	7,8	4,8	26,3	8,3	0,0	1,9	0,0	6,9	9,5
Commerce et Divers Services	-2,0	0,9	15,1	4,4	18,0	7,2	15,7	16,4	12,6	13,9	7,5
Services financiers	20,5	1,5	4,4	8,5	13,6	14,0	14,8	13,7	13,8	14,0	10,6
Commerce	6,3	13,0	4,4	7,8	13,6	14,0	14,8	13,7	13,8	14,0	10,2
Autres Services	-3,7	-0,1	16,7	3,9	18,5	6,3	15,8	16,8	12,4	13,9	7,2
dont Logement	5,0	3,3	13,0	7,0	14,9	13,0	12,9	12,7	14,6	13,6	9,7
Equipements collectifs	10,2	28,0	11,0	16,2	3,7	0,0	0,0	3,6	0,0	1,4	10,2
Total de la FBCF	11,2	13,1	8,1	10,8	10,7	12,1	12,6	11,1	9,9	11,2	11,0

Tableau X : Compte de l'Extérieur (MD)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Importations Biens & Services	26418,8	32440,3	28183,3	32209,4	35063,2	38493,8	42248,9	46234,9
Exportations Biens & Services	25469,9	30761,1	26474,5	29146,5	31978,5	35299,6	39139,1	43335,0
Solde Biens & Services	-948,9	-1679,2	-1708,7	-3062,9	-3084,7	-3194,3	-3109,8	-2899,9
Ressources	3166,1	3645,3	3383,9	3555,5	3771,9	3940,1	4057,2	4335,5
Emplois	573,6	551,7	362,6	468,6	610,0	700,6	800,2	838,9
Transferts de revenus	-2592,6	-3093,7	-3021,2	-3086,9	-3161,9	-3239,5	-3256,9	-3496,6
Ressources	29951,6	36500,9	31913,7	36116,3	39202,2	42827,0	46724,1	51025,0
Emplois	28776,7	34391,5	30300,2	33247,5	36517,0	40081,8	44103,7	48461,6
Solde courant	-1174,9	-2109,4	-1613,5	-2868,8	-2685,2	-2745,1	-2620,3	-2563,4
Transferts en capital	212,1	97,2	150,0	165,0	150,0	150,0	150,0	150,0
Ressources	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emplois	212,1	97,2	150,0	165,0	150,0	150,0	150,0	150,0
Capacité ou besoins de financements	-962,8	-2012,2	-1463,5	-2703,8	-2535,2	-2595,1	-2470,3	-2413,4
Compte financier								
Sorties de capitaux	2441,3	1232,9	1904,6	2246,3	2938,4	2613,4	2853,4	2975,8
Amortissement	2447,0	1749,4	2267,4	2150,0	2660,0	2350,0	2550,0	2600,0
Participation	182,3	445,9	425,9	250,0	320,0	350,0	400,0	500,0
CT et ajustement	-188,0	-962,4	-788,7	-153,7	-41,6	-86,6	-96,6	-124,2
Entrées de capitaux	4286,8	5297,8	5572,4	5250,0	6253,5	6358,5	6623,7	6789,2
Particip. et IDE	2157,9	3597,2	2365,7	2400,0	3100,0	3500,0	3900,0	4300,0
Prêts publics *	1426,7	1277,1	2583,2	1600,0	1600,0	1600,0	1550,0	1500,0
Prêts privés	702,2	423,5	623,5	1250,0	1553,5	1258,5	1173,7	989,2
Solde des opérations financières	1845,5	4064,9	3667,8	3003,7	3315,1	3745,1	3770,3	3813,4
Solde général	882,7	2052,7	2204,3	300,0	780,0	1150,0	1300,0	1400,0

* dont 502 millions de dinars au titre d'allocations DTS par le FMI pour l'année 2009.

Tableau XI : Compte de l'Extérieur-Emplois Courants (MD)

	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{eme} Plan	XI ^{eme} Plan Actualisé
Exportations De Biens (selon les statistiques douanières)	19409,6	23637,0	19469,2	7,8	21839,0	24031,3	26532,1	29413,3	32647,5	10,9	9,1
Agriculture et IAA	1888,0	2155,6	1849,5	-0,7	1787,0	1938,9	2113,4	2303,6	2510,9	6,3	0,6
Phosphate et chimie	1899,3	3800,0	2137,9	11,7	2253,0	2444,5	2652,3	2891,0	3151,2	8,1	9,8
Energie	3137,8	4092,8	2694,3	10,1	3691,0	4023,2	4405,4	4801,9	5234,0	14,2	14,8
Textiles et cuirs	6076,3	6098,3	5558,1	2,3	5780,0	6126,8	6525,0	6949,2	7400,9	5,9	3,4
Industries mécaniques et électriques	5266,8	6232,8	6001,0	14,2	7005,0	8055,8	9264,1	10746,4	12465,8	15,7	14,9
Autres	1141,4	1257,5	1228,4	10,7	1323,0	1442,1	1571,9	1721,2	1884,7	8,9	9,7
Ajustements (1)	243,4	287,2	284,2	5,6	292,2	313,0	339,8	370,8	385,5	7,8	4,8
Exportations De Biens (selon la Comptabilité Nationale)	19653,0	23924,2	19753,4	7,7	22131,2	24344,3	26871,9	29784,1	33033,0	10,8	9,0
Exportations De Services	5816,9	6836,9	6721,1	8,8	7015,4	7634,2	8427,7	9355,0	10302,1	9,4	7,9
Transport	1838,1	2328,1	1952,6	6,2	2078,1	2244,4	2483,7	2758,3	3072,2	9,5	6,6
Tourisme et voyages	3601,4	4032,9	4106,6	7,5	4241,3	4628,8	5100,1	5661,9	6188,6	8,5	7,0
dont: Recettes touristiques	3077,3	3390,2	3471,9	7,1	3576,1	3897,9	4287,7	4755,3	5176,9	8,3	6,6
Autres services	377,4	475,9	661,9	31,8	696,0	761,0	843,9	934,8	1041,3	9,5	21,3
Total exp. Biens et services	25469,9	30761,1	26474,5	8,0	29146,6	31978,5	35299,6	39139,1	43335,1	10,4	8,7
Transferts de revenus	573,6	551,6	362,6	-3,3	468,6	610,1	700,6	800,2	838,8	18,3	8,8
Revenus du capital	405,4	365,6	145,1	-15,4	240,2	358,8	421,7	489,2	492,1	27,7	8,4
Revenus du travail	168,2	186,0	217,5	10,7	228,4	251,3	278,9	311,0	346,7	9,8	9,4
Transferts courants	2758,8	3156,7	3463,1	11,7	3632,4	3928,5	4081,7	4164,4	4287,7	4,4	9,6
dont : Economies sur salaires des travailleurs à l'étranger	2213,1	2485,9	2652,6	9,7	2810,7	3063,6	3197,4	3251,9	3351,1	4,8	8,8
Total transferts	3332,4	3708,3	3825,7	9,8	4101,0	4538,6	4782,3	4964,6	5126,5	6,0	9,5
Total emplois courants	28802,3	34469,4	30300,2	8,2	33247,6	36517,1	40081,9	44103,7	48461,6	9,8	8,8

(1)Ajustements des comptes nationaux

Tableau XII : Compte de l'Extérieur : Ressources Courantes (MD)

	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{eme} Plan	XI ^{eme} Plan Actualisé
Importations De Biens CAF (selon les statistiques douanières)	24437,4	30241,3	25879,4	9,0	29817,0	32505,8	35806,4	39286,0	42914,3	10,6	10,2
Biens d'équipement											
Mat. premières et demi-produits	5193,1	5784,0	6587,5	16,8	7300,0	8249,0	9280,1	10319,5	11341,1	11,5	14,8
Produits énergétiques	7861,5	10233,9	8081,1	9,4	9387,0	10091,0	11019,4	12011,1	13116,2	10,2	10,3
Produits alimentaires	3001,6	4913,8	2789,7	-0,8	3693,0	3951,5	4358,5	4781,3	5264,2	13,5	6,7
Produits de consommation non alim.	2040,9	2600,9	1593,2	6,4	1855,0	2025,7	2222,1	2444,4	2686,4	11,0	8,9
Ajustements (1)	6340,3	6708,7	6827,9	7,4	7582,0	8188,6	8926,3	9729,7	10506,4	9,0	8,2
Importations De Biens (selon la Comptabilité Nationale)											
Importations de services	195,9	221,3	237,9	7,2	250,4	265,2	274,9	293,0	412,7	11,6	6,5
Transport et Assurance	24633,3	30462,6	26117,3	8,9	30067,4	32771,0	36081,3	39579,0	43327,0	10,7	10,2
Tourisme et voyages	1785,5	1977,8	2066,0	4,6	2142,0	2292,2	2412,6	2669,8	2907,9	7,1	4,9
Autres services	630,4	765,5	671,5	2,9	698,8	754,1	796,2	878,1	935,4	6,9	4,1
Total imp. Biens et services	472,4	477,6	487,5	1,5	515,6	537,5	573,3	616,1	653,8	6,0	2,9
TRANSFERTS DE REVENUS	682,7	734,7	907,0	7,8	927,6	1000,6	1043,1	1175,6	1318,7	7,8	6,7
Revenus du capital	26418,8	32440,4	28183,3	8,6	32209,4	35063,2	38493,9	42248,8	46234,9	10,4	9,8
Intérêts de la dette	3166,1	3645,4	3383,8	10,6	3555,5	3771,9	3940,1	4057,1	4335,5	5,1	8,5
Autres revenus du capital	3136,3	3618,6	3348,8	10,5	3517,6	3730,6	3897,0	4010,1	4283,8	5,0	8,5
Revenus du travail	936,1	915,9	970,0	1,4	931,5	1037,9	1086,4	1161,0	1241,6	5,1	2,2
TRANSFERTS COURANTS	2200,2	2702,7	2378,8	15,3	2586,1	2692,7	2810,6	2849,1	3042,2	5,0	11,6
TOTAL TRANSFERTS	29,8	26,8	35,0	15,9	37,9	41,3	43,1	47,0	51,7	8,1	12,9
TOTAL RESSOURCES COURANTES	305,6	327,6	346,6	8,7	351,4	367,1	393,0	418,0	454,6	5,6	6,4
IMPORTATIONS DE BIENS CAF (selon les statistiques douanières)	3471,7	3973,0	3730,4	10,4	3906,9	4139,0	4333,1	4475,1	4790,1	5,1	8,3
Biens d'équipement	29890,5	36413,4	31913,7	8,8	36116,3	39202,2	42827,0	46723,9	51025,0	9,8	9,6

(1) Ajustements des comptes nationaux

Tableau XIII: Recettes et Dépenses de l'Etat (en MD)

	2006	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan
Recettes Fiscales	8470	9508	11331	11702	11.4	11766	13087	14042	14988	15960	6.4
% PIB	18.5	19.1	20.5	19.9	19.8	18.5	18.8	18.4	17.9	17.4	18.1
Recettes Non Fiscales	2083	1936	2383	2020	1.0-	2511	1925	1910	1974	2120	1.0
Dont : Privatisation et dons	628	427	338	183	33.7-	304	100	100	100	100	9.0-
Total recettes propres et dons	10553	11444	13714	13723	9.2	14277	15011	15953	16963	18080	5.7
Ressources d'emprunts et du Trésor	3336	3644	2354	3663	3.2	4057	5143	5028	5088	5550	8.7
T. Ressources de l'Etat	13889	15088	16068	17386	7.8	18335	20154	20981	22051	23630	6.3
Service de la Dette	3915	3921	3277	3242	6.1-	3640	4419	4295	4304	4655	7.5
Intérêts	1130	1181	1143	1180	1.5	1240	1289	1365	1422	1481	4.6
Principal	2785	2740	2134	2062	9.5-	2400	3130	2930	2882	3174	9.0
Dépenses de Gestion	7113	7905	9264	9296	9.3	10095	10793	11417	12130	12904	6.8
Dont : Rémunérations	4932	5328	5761	6261	8.3	6825	7370	7961	8598	9285	8.2
Subvention	935	1281	2036	1430	15.2	1500	1500	1500	1500	1500	1.6
Dépenses en Capital	2862	3262	3528	4848	19.2	4600	4943	5269	5617	6071	4.6
T. Dépenses de l'Etat	13889	15088	16068	17386	7.8	18335	20154	20981	22051	23630	6.3
Déficit	1179	1332	558	1785	-	1961	2113	2198	2306	2477	-
% PIB	2.6	2.7	1.0	3.0	2.2	3.1	3.0	2.9	2.8	2.7	2.9

Tableau XIV: Ressources et Contreparties du Système Financier (MD)

	2006	2007	2008	2009	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	XII ^{ème} Plan
Masse monétaire (M4)	26782	30116	34398	38828	13.2	42902	47404	52426	58085	64413	10.7
Masse monétaire (M3)	26546	29853	34142	38624	13.3	42680	47161	52160	57793	64092	10.7
Masse monétaire (M2)	24834	28197	32288	36530	13.7	40413	44712	49540	54955	61120	10.8
(M3- M2)	1712	1656	1854	2094	6.9	2267	2449	2620	2798	2972	7.3
(M4- M3)	236	263	256	204	-4.7	222	243	266	292	321	9.4
Autres Ressources	10293	10831	12249	13674	9.9	14229	14999	15931	16672	17175	4.7
T.Ressources=T.Dépenses	37075	40947	46647	52502	12.3	57131	62403	68357	74757	81588	9.2
Créances Nettes /Extérieur	5753	6592	8176	9635	18.7	10316	11236	12436	13706	15056	9.3
Créances Nettes /Etat	5165	5674	5782	6738	9.3	7434	8124	8789	9347	9658	7.5
Concours à l'économie	26157	28681	32689	36129	11.4	39381	43043	47132	51704	56874	9.5

Indicateurs démographiques et sociaux

Tableau XV : Indicateurs démographiques

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population (en milliers)	10128	10225	10329	10434	10551	10669	10787	10906	11025
Taux d'accroissement naturel	1.15	1.18	1.19	1.19	1.20	1.20	1.19	1.18	1.17
Taux de natalité	17.1	17.4	17.7	17.8	17.9	17.9	17.9	17.9	17.8
Taux de mortalité	5.6	5.5	5.8	5.9	5.9	5.9	6.0	6.0	6.1
Espérance de vie à la naissance	73.9	74.2	74.3	74.4	74.6	74.7	74.9	75.0	75.2
Indice synthétique de fécondité	2.03	2.04	2.06	2.05	2.05	2.04	2.04	2.04	2.04

Tableau XVI : Indicateurs d'éducation, d'enseignement supérieur et de formation professionnelle

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'inscription en année préparatoire	72.2	77.5	82.0	90.0	95.0	100.0
Part des élèves de la 7 ^{ème} année E.B orientés vers l'enseignement technologique	5.0	10.0	20.0	30.0	40.0	50.0
Effectifs en formation dans le dispositif national de formation professionnelle	90.8	105.0	115.0	125.0	135.0	150.0
Taux de diplômés dans les disciplines scientifiques et d'ingénierat pour la tranche d'âge 20-29 ans	12.6	13.6	14.5	15.5	16.6	18.0
Nombre d'ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur	4773	5700	6350	7000	7500	8300
Pourcentage d'ingénieurs diplômés titulaires de la certification	12	15	24	32	41	50
Taux d'analphabétisme	19.4	18.0	17.0	16.2	15.5	14.0

Tableau XVII : Indicateurs de sante et de couverture sociale

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Espérance de vie à la naissance	73.9	74.2	74.3	74.4	74.6	74.7	74.9	75.0	75.2
Nombre d'habitants pour 1 médecin	1000	968	865	850	836	822	808	794	780
Taux de mortalité infantile	19.1	18.7	18.4	18.0	16.9	15.8	14.7	13.6	12.5
Taux des accouchements en milieu assistés	94	94.7	95.4	96	96.4	96.8	97.2	97.6	98.0
Nombre de lits dans le secteur public de santé	17978	18027	18771	18850	19030	19210	19390	19570	19800
Nombre de centres de santé de base	2070	2079	2083	2085	2090	2094	2099	2104	2109
Taux de couverture sociale	90.4	91.6	93.0	95.0	96.0	96.6	97.1	97.5	98.0

Tableau XVIII : Indicateurs de sports, de jeunesse, d'enfance et de culture

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de stades gazonnés	161	168	174	180	187	194	201	208	215
Nombre de salles de sport	124	130	138	155	164	173	182	191	200
Nombre de licenciés dans le sport civil	111	114.8	121.4	124.2	129.0	134.8	138.6	144.0	150.0
Nombre de maisons de jeunes	293	295	304	307	312	316	321	325	329
Nombre de maisons de culture	204	204	205	209	217	223	231	238	246
Nombre de bibliothèques	369	371	378	381	384	386	389	392	395
Part du budget réservé à la culture dans le budget de l'Etat	1.19	1.19	1.23	1.25	1.30	1.35	1.40	1.45	1.50

Tableau XIX : Indicateurs relatifs aux transferts sociaux, au revenu et à la pauvreté

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Transferts sociaux	7836	8597	9846	10566	11550	13058	14630	16404	18392
Part des dépenses et transferts sociaux dans le PIB	17.1	17.2	17.8	18.1	18.4	18.8	19.2	19.6	20.0
Revenu annuel disponible par habitant	4517.6	4855.5	5312.0	5641.0	6036.9	6547.7	7105.4	7719.0	8371.5

Tableau XX : Emploi

	2006	2007	2008	2009	2014
Population active	3435	3522	3604	3689	4089
Taux d'activité	45.6	45.9	46.2	46.5	48.6
• Féminin	24.4	24.5	24.7	24.8	27.1
• Masculin	67.3	67.7	68.0	68.7	71.0
Répartition de la population occupée par secteur d'activité					
• Agriculture et pêche	19.1	18.5	17.8	18.2	16.6
• Industrie manufacturière, mines, énergie et travaux publics	31.6	32.5	33.2	32.0	32.1
• Commerce et services	49.3	49.0	49.0	49.8	51.3
Répartition de la population occupée selon le niveau d'instruction					
• Primaire et moins	50.2	49.6	48.5	47.1	39.4
• 2 ^{ème} cycle E.B et secondaire	36.3	36.2	36.7	37.3	39.1
• Supérieur	13.5	14.2	14.8	15.6	21.5
Taux de chômage	12.5	12.4	12.4	13.3	11.6